81303 24/04/09 9:43 Page 3

sommaire

1898 – 2004 :
Une mémoire pour l'avenir

7 S'inspirer de notre passé pour répondre aux enjeux du présent Michel Tubiana

8 Enquête sur une centenaire au-dessus de tout soupçon Gilles Perrault

9 La fondation de la LDH : le droit et la justice Emmanuel Naquet

11 « La Ligue, sans réticences, sans hésitation » Article d'Henry Leyret paru dans *L'Aurore*

12 Le premier manifeste de la Ligue

13 Souvenirs de deux pionniers : Victor Basch et Louis Lapicque

15 Sur le nom de la LDH Madeleine Rebérioux

17 1898-1899 : Les premiers pas de la Ligue Jean-Pierre Rioux

20 Les deux élans fondateurs Gilles Manceron

21 Ludovic Trarieux Madeleine Rebérioux

22 Francis de Pressensé Rémi Fabre

23 Les deux origines de la LDH Francis de Pressensé

24 Mathias Morhardt Madeleine Rebérioux

25 Émile Durkheim Jean-Claude Filloux

27 Lucien Herr

Octave Mirbeau Gilles Manceron

28 Célestin Bouglé Alain Policar

29 L'engagement social de la LDH Madeleine Rebérioux

31 L'affaire Durand

32 Anatole France Nicole Racine

33 Une association en politique Emmanuel Naquet

35 Ferdinand Buisson

36 Henri Guernut

37 La réabilitation des « fusillés pour l'exemple » de la Grande guerre Nicolas Offenstadt

40 Trois conflits qui déchirèrent la Ligue Madeleine Rebérioux

42 Léon Émery

43 La tradition des historiens de la Révolution ligueurs Michel Vovelle

44 Léon Blum ligueur Robert Verdier

45 Le rôle antifasciste de la LDH Madeleine Rebérioux

47 Jean Zay, militant de la LDH à Orléans Gilles Manceron

48 Les procès de Moscou Madeleine Rebérioux

50 Pierre Mendès-France

Victor Basch le pourfendeur de Bastilles Françoise Basch

52 Victor Basch, un intellectuel cosmopolite

53 Paul Langevin Bernadette Bensaude-Vincent

54 Andrée Vienot, l'européenne et l'anticolonialiste

55 René Cassin Gilles Manceron

57 Mars 1948 : L'affaire Joliot Curie

Le service juridique de la LDH

58 Séverine

La LDH et les droits des femmes Roselyne Tiset

60 La Ligue des droits de l'homme et la guerre d'Algérie Gilles Morin

Supplément au n° 128
d'HOMMES & LIBERTÉS



81303 24/04/09 9:43 Page 4

les hommes naissent libres et égaux

La Ligue des droits de l'Homme

Une association pour toutes les libertés

La Ligue des droits de l'Homme est une association généraliste qui lutte contre les atteintes aux droits des individus, dans tous les domaines de la vie civique, politique et sociale. Pour cela, elle ne se contente pas de dénoncer les injustices, mais veut promouvoir la citoyenneté de tous et garantir l'exercice entier de la démocratie, à travers la défense des libertés politiques et des droits économiques et sociaux.

Pour vous informer sur nos diverses actions, vous pouvez consulter notre site www.ldh-france.org



achim krämer 2009-f

Je souhaite adhérer à la LDH

Individuel	75 € ☐	Tarif réduit*	25 € ☐	Soutien	..... € ☐
Deux personnes	130 € ☐	Jeune	5 € ☐		

Je souhaite bénéficier des tarifs préférentiels d'abonnement réservés aux adhérents :

☐ Abonnement à *Hommes & Libertés* 10 €/an

☐ Abonnement à *LDH-info* 5 €/an

Règlement

☐ Paiement annuel en une fois par chèque à l'ordre de la LDH

☐ Prélèvements mensuels

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

.....

Date de naissance : ..... Profession : .....

Signature :

*Ressources mensuelles inférieures à 1000 €

p3et95 24/04/09 10:02 Page 5

suite du
sommaire

62 **Daniel Mayer, un président politique pour relancer la LDH**
Martine Pradoux

63 **Daniel Mayer, l'idéal et le réel en politique**
Henri Leclerc

64 **Un engagement associatif entre morale et politique**
Éric Agrikoliansky

65 **Les présidents et secréatires généraux de la LDH**

66 **Du Bulletin officiel de la LDH à Hommes et libertés**
Catherine Teule

68 **Léo Hamon**

69 **Une association de militants** **Claudette Rosell**

73 **Le comité Droits et libertés dans l'institution militaire**
Bertrand Main et Bernard Wallon

76 **Henri Noguères** **Claude Pennetier**

77 **L'apport du Cédérom Maitron**
Claude Pennetier

79 **Le siège et le service communication de la LDH**

80 **Robert Verdier : portrait d'un ligueur naturel**
Daniel Junqua

82 **Un demi-siècle de combats pour les libertés**
Françoise Seligmann

84 **La dynamique militante** **Nona Mayer**

86 **Yves Jouffa, notre bonne mémoire**

89 **Bertrand Main et la défense du service public**

91 **Manifeste adopté à l'occasion du centenaire de la LDH**

92 **Les chantiers de la FIDH** **Sidiki Kaba**

94 **Paris-Moscou : historique d'une spoliation et d'une restitution**
Sonia Combe

95 **Les archives de la LDH à la BDIC**
Geneviève Dreyfus-Armand



HOMMES & LIBERTES
Revue de la LDH
138, rue Marcadet, 75018 PARIS
Tél. : 01 56 55 51 00
Fax : 01 42 55 51 21
hommes.libertes@ldh-france.org
http://www.ldh-france.org
Supplément au n° 128 (octobre -novembre 2004)
4 numéros par an - Prix au numéro : 5 €
Abonnement 1 an : 30 €
Union européenne : 33,54 €
International : 36,59 €
Achat de la revue par correspondance, sur place et en librairie. Achat en nombre, réduction de 50 % à partir de 50 exemplaires.
Directeur de publication : Michel Tubiana
Rédacteur en chef : Gilles Manceron
Secrétariat de rédaction : Ingrid Arnoux
Coordination, directrice de la communication : Sophie Seuillet
Diffusion en librairie : Dif' Pop'
Conception graphique + couverture : Achim Krämer
Flashage, impression : Corlet imprimeur SA, 14 110 Condé-sur-Noireau - N° 81303
ISSN : 0180 - 8524
Commission paritaire : 0109 G 82691
Régie publicitaire : Sopi - 01 40 09 91 67

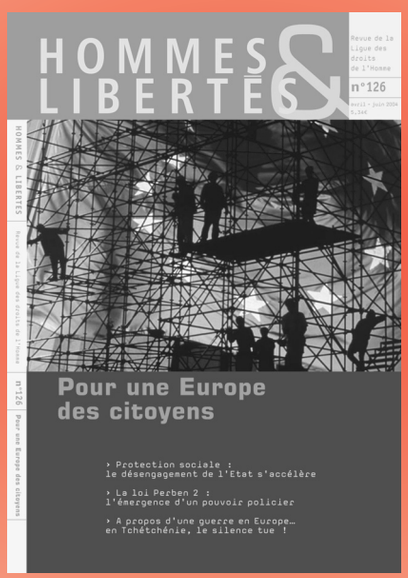
HOMMES ET LIBERTÉS est membre du Centre d'information pour la presse dans l'enseignement.

Tous droits réservés pour tous pays. Reproduction interdite sans autorisation expresse de l'éditeur. Les titres et intertitres sont de la rédaction. La revue n'est pas responsable des textes et documents qui lui sont envoyés.

Hommes et Libertés **est publié avec le concours du centre national du livre (cnl).**

81303 24/04/09 9:43 Page 6

Offrez un abonnement à un proche, un ami...



Vous aimez notre revue ?
Vous souhaitez la faire découvrir, à ceux que les droits de l'Homme intéressent, à ceux qui cherchent une information indépendante, complète, militante ?

Abonnez-vous à *Hommes & Libertés*,
offrez un abonnement à *Hommes & Libertés* :

France : 30 €

Union européenne : 33,54 €

International : 36,59 €

Un tarif préférentiel réduit est proposé aux adhérents

Vous pouvez trouver *Hommes & Libertés* en librairie :

Fnac Forum des Halles, Fnac Étoile, Fnac Strasbourg
Gibert Joseph, Gibert Jeune
Librairie L'Herbe rouge, 1 bis, rue d'Alésia, 75014 Paris
Épigramme, 58, rue de la Roquette, 75011 Paris
La Brèche, 27, rue Taine, 75012 Paris
Librairie du Monde libertaire, 145, rue Amelot, 75011 Paris
Paidos, 54, cours Julien, 13006 Marseille
Ombres blanches, 50, rue Gambetta, Toulouse
Compagnie, 58, rue des Écoles, 75005 Paris
Librairie internationale Kleber, Strasbourg
Vent d'Ouest, Nantes
***Hommes & Libertés* est diffusé en librairie par Dif'Pop'**

achia këmez 20^{0}9-f

☐ Je souhaite m'abonner à *Hommes & Libertés*
☐ Je souhaite abonner un ami à *Hommes & Libertés*

Ligue des droits de l'Homme - 138, rue Marcadet, 75018 Paris
Tél. : 01 56 55 51 00 - hommes.libertes@ldh-france.org

Bulletin d'abonnement à nous envoyer, accompagné d'un chèque à l'ordre de la LDH

Vous :
Nom et prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....
Signature :

Votre ami :
Nom et prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....

81303 24/04/09 9:43 Page 7

1898/2004

Éditorial

S'inspirer de notre passé pour répondre aux enjeux du présent

Michel Tubiana

La Ligue des droits de l'Homme est une association bien vivante et ce n'est pas de son passé qu'elle tire aujourd'hui sa légitimité, mais de la pratique de ses militants. Elle se refuse à justifier son action présente par le seul récit de ses origines. Ses raisons d'être au XXIe siècle reposent sur son ancrage dans les luttes actuelles et sur sa capacité de répondre aux problématiques et aux enjeux d'aujourd'hui. Mais pour y répondre, elle est désireuse de se situer dans la continuité de son histoire et d'entretenir la mémoire de ses combats passés. En effet, rien de plus utile, souvent, pour éclairer certains choix et certaines discussions d'aujourd'hui que de se souvenir des débats et des dilemmes du passé.

D'où la nécessité de se remémorer la création de la LDH. De rappeler les premières discussions de février 1898, dans la salle des témoins du tribunal au Palais de Justice de Paris, entre les témoins de la défense d'Émile Zola, lors du procès pour diffamation qui lui était intenté pour avoir écrit *« J'accuse ! »*. C'est là qu'à la suite de lettres échangées entre différentes personnalités comme le fondateur de la sociologie française Émile Durkheim et le premier théoricien de l'antiracisme Célestin Bouglé, l'idée a été lancée de « fonder une association » (la chose, avant 1901, est encore frappée d'illégalité…) destinée, selon l'article 1 de ses statuts, *« à défendre les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de justice énoncés dans la Déclaration des droits de l'homme de 1789 »*. Il s'agissait d'abord et avant tout, de résister au « vent de folie » de l'antisémitisme qui déferlait sur le pays. Mais le premier manifeste de sa fondation précise : *« Le condamné de 1894 n'est pas plus juif à nos yeux que tout autre, à sa place, ne serait catholique, protestant ou philosophe »* (le mot *« philosophe »* est employé pour désigner ceux que nous appellerions aujourd'hui agnostiques ou athées). Dès l'origine, c'est l'universel qui est invoqué et c'est en son nom que le combat est mené contre la judéophobie qui déferle. En se penchant sur son histoire, il est utile aussi de se souvenir de la diversité de la LDH et des multiples composantes qui l'ont toujours irriguée. Le juriste et ministre « centriste » Ludovic Trarieux, révolté par une injustice individuelle, qui fut son premier président, le socialiste jaurésien venu du protestantisme Francis de Pressensé qui lui succéda, la féministe Séverine, le radical-socialiste Ferdinand Buisson, les gaullistes de gauche Léo Hamon ou René Cassin, et le socialiste en rupture totale avec la politique algérienne de son parti Daniel Mayer, tous ont trouvé leur place dans ses rangs. Cette diversité, cette fonction d'espace de rassemblement et de débat de tous ceux qui étaient attachés à la défense des droits de l'Homme, quelles que soient leurs différences d'approche, est constitutive de la LDH. On découvrira, par exemple, en lisant le texte consacré à Jean Zay, comment sa participation à la section d'Orléans de la LDH dans les années 1920 et 1930 a été marquée par l'affrontement constant de ce jeune radical avec la vice-présidente de la section, l'institutrice Olympia Cormier, féministe et libertaire, qui ne manquait pas de brocarder constamment les tiédeurs parlementaristes des hommes politiques, fussent-ils de gauche. Ni l'un ni l'autre, en l'occurrence, n'ont survécu aux persécutions des nazis et de leurs collaborateurs français. Tous deux avaient leur place dans la LDH et ont écrit son histoire. Car ce ne sont peut-être pas les moments d'unanimité du passé de la LDH qui sont les plus riches d'enseignements. Loin d'éluder les épisodes de crise, ce dossier cherche au contraire à les remémorer. Et il ne veut pas présenter l'activité de la LDH comme exemplaire et fidèle au but de ses fondateurs. Son attitude lors des Procès de Moscou, sa justification de la colonisation jusqu'à la guerre d'Algérie sont présentées comme des épisodes problématiques qui méritent débat. Son histoire, liée aux drames du XXe siècle, n'a pas fini d'être explorée et discutée. Elle peut, en tout cas, être aujourd'hui mieux connue. Contrairement à ce que pensait Paul Langevin, président de la Ligue en 1944 quand il déplorait que la LDH ait « perdu sa mémoire » – car il croyait que ses archives confisquées par les nazis en 1940 avait été détruites –, ses archives n'étaient pas perdues. Nous avons appris en 1992 qu'elles avaient été transférées secrètement à Moscou – … s'il avait pu le savoir, comment Langevin l'aurait-il pris, lui qui, peu avant de devenir président de la LDH, avait adhéré au PCF ?… Elles sont revenues en France en 2000 et la LDH a décidé de les confier à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC).

Accessibles désormais aux chercheurs et à toutes les personnes intéressées, elles s'ajoutent aux ressources qui permettent d'approcher son histoire, comme le dictionnaire Maitron dirigé par le ligueur Claude Pennetier et d'autres ouvrages récents de plus en plus nombreux[1]. Pour mieux répondre aux enjeux du XXIe siècle et affronter les tourmentes de notre époque, la référence aux grandes étapes et aux figures majeures de notre passé est loin d'être inutile.

1/ Citons, parmi d'autres : *Francis de Pressensé et la défense des droits de l'homme, un intellectuel au combat*, de Rémi Fabre, Presses universitaires de Rennes, 2004 ; *Séverine, l'insurgée*, de Paul Couturier, Le Rocher, 2001 ; et *Henri Guernut (1876-1943), un défenseur des droits de l'homme, député de Château-Thierry*, L'Harmattan, 2002.

81303 24/04/09 9:43 Page 8

1898/2004

1898 - 2004

Enquête sur une centenaire au-dessus de tout soupçon

Gilles Perrault

Il n'est pas gai d'être la plus ancienne organisation de défense des droits de l'Homme. On fait partie des meubles de la République. On prend figure d'institution vénérable devant laquelle s'inclinent, sourire en coin, les jeunes gens pressés de courir à leurs concerts rigoureusement humanitaires. On répète pour la dix millionième fois : « Fondée dans la tourmente de l'affaire Dreyfus, la LDH etc. ». On ne passe jamais au journal de 20 heures.

On devient un sujet de thèse ou de mémoire pour étudiants méritants. On se console un peu en se voyant citée dans *Les Bijoux de la Castafiore*. On a de grands ancêtres et de beaux sentiments. On est centenaire sans même posséder les tendres souvenirs d'une jeunesse frivole, car frivole jamais on ne le fut. On a choisi longtemps de planter ses pénates face à la sinistre muraille de la prison de la Santé. On désespère Séguéla.

Ce petit hôtel particulier de la rue Jean-Dolent, combien de Français savent que le Front populaire y fut créé sous les auspices de Victor Basch, président de la LDH, future victime de la milice ? Mais à peine le Front populaire s'installait-il dans les palais gouvernementaux que la LDH se rencognait dans sa petite maison, œil vigilant, sourcils dressés, prête à pointer le doigt sur le premier manquement aux grands principes. Ces gens n'ont jamais su établir un plan de carrière. Il y a du mystère autour de cette vieille personne trop polie pour être honnête. Bonne à momifier, elle gambade toujours. Promise au musée, elle traîne dans les rues les jours de grande manifestation pour la bonne cause, rarement à leur tête, souvent à leur origine. On en parle peu, ce qui, par les temps qui courent, vaut condamnation à mort, mais on y pense toujours.

Il existe des bureaux des objets trouvés ; la LDH est le bureau des causes perdues. Entendez par là les causes que personne ne se soucie de défendre parce qu'elles ne répondent pas aux critères en vigueur : dimension spectaculaire, retentissement médiatique assuré, étanchéité parfaite par rapport au politique. Si vous êtes un petit professeur du lycée militaire d'Aix-en-Provence chassé pour avoir trouvé inconvenant qu'on apprenne aux élèves des chants hitlériens, n'espérez pas trouver une aide efficace ailleurs qu'à la LDH. Rares sont ceux qui ont entendu parler des « Sept de Lezennes », sept postiers syndicalistes qu'un ministre voulut révoquer – sanction terrible, jamais appliquée depuis trente ans pour fait de grève – dans le dessein d'en finir avec leur petit syndicat trouvé gauchiste : la révocation leur fut épargnée grâce à l'action opiniâtre de la section lilloise de la LDH. Ce n'est pas Dreyfus, ni Seznec : simplement sept vies sauvées du désastre. Un tissu militant vivace.

Des membres qui revendiquent hautement leur qualité de citoyen, savent que tout est politique et qui, contre la mode, ne font pas semblant de croire que les droits de l'Homme ont pour seul rempart l'audimat. Des gens sérieux, tenaces, enracinés dans une tradition républicaine, prêts à œuvrer dans l'obscurité, disposés à affronter l'impopularité. Après la victoire contre la peine de mort, la LDH est au premier rang du combat pour le droit de vote des immigrés. Jamais un sondage ne la fera renoncer à un principe.

À ces gens-là, impossible d'infliger l'injure de l'hagiographie. La LDH fut-elle à la hauteur de l'événement lors de la guerre d'Algérie ? Protesta-t-elle aussi fort qu'elle aurait dû lorsque la police parisienne, le 17 octobre 1961, assassina par dizaines les manifestants algériens ? N'a-t-elle pas manqué, comme on manque un train, certains grands mouvements sociaux qui allaient dans son sens, par exemple, la remise en cause de l'institution judiciaire avec la création du Syndicat de la magistrature ?

En tirant le fil rouge de la LDH, c'est un siècle d'histoire de France que nous détricotons. Elle était présente aux grands rendez-vous du passé. Sans elle, l'avenir serait un peu plus redoutable.



photo : © JRS

Le cortège de la LDH et de la FIDH lors de la manifestation de clôture du FSE de Paris/St-Denis en 2003.

81303 24/04/09 9:43 Page 9

13 janv. 1895
Le supplément illustré du Petit journal reproduit la cérémonie de la dégradation du capitaine Dreyfus dans la cour de l'École militaire

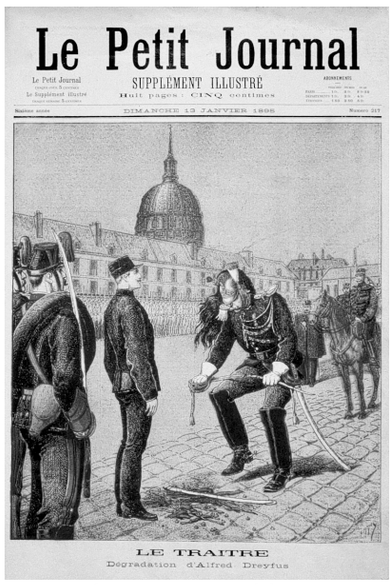


photo : © LDH

1898

La fondation de la LDH : le droit et la justice

Emmanuel Naquet



photo : © LDH

Hiver 1898-1899 L'Affaire Dreyfus rebondit dans cette France de la Belle Époque avec la parution de l'accusatoire *« Lettre à M. Félix Faure, président de la République »* d'Émile Zola. *« L'Affaire commençait »*, a pu écrire Anatole France, l'auteur du récit satirique inspiré par elle, *L'Île aux pingouins*. À vrai dire, elle n'avait jamais cessé de connaître, depuis quatre ans, des flux et reflux, se muant progressivement en crise politique hexagonale. *« …Et la Ligue naissait »*, pourrait-on ajouter, car c'est bien à l'occasion d'une suspension d'audience du procès en diffamation contre Zola que l'ancien garde des Sceaux, Ludovic Trarieux, sénateur de la Gironde, communique à quelques amis, témoins de la défense, son projet de former *« un groupe ou une association ou une ligue »* pour sauvegarder les droits individuels, la liberté des citoyens et leur égalité devant la loi. Nous sommes alors le jeudi 17 ou le vendredi 18 février. Ludovic Trarieux apparaît, selon l'éphémère secrétaire de la LDH, Jean Psichari, *« préoccupé »*, son expression est *« grave, sérieuse et bonne »*, sa hâte *« calme et réfléchie »*. Et rendez-vous est pris pour une réunion le dimanche suivant, 20 février, à son domicile, près du parc Monceau.

Ce soir-là, les invités sont peu nombreux, car ce qui constitue une manière de première convocation ne concerne, finalement, que les experts appelés à la barre par les avocats de Zola. Neuf dreyfusards sont assemblés autour de l'ancien ministre de la Justice : l'universitaire et écrivain, gendre de Renan, Jean Psichari ; le successeur de Louis Pasteur à l'Institut du même nom, Émile Duclaux ; le chimiste Édouard Grimaux ; le médiéviste Arthur Giry ; les philologues Louis Havet et Paul Meyer ; le juriste catholique Paul Viollet et le docteur Jacques Héricourt. Un absent, le vice-président du Sénat, Auguste Scheurer-Kestner, bien que celui-ci ait entre-temps accueilli chez lui les conjurés, qui souffre déjà du cancer qui l'emportera. L'un des points abordés alors concerne le titre à donner à l'association : celui de *« Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen »*, jugé trop long par le sénateur de la Gironde, est, en définitive, choisi sur l'insistance de Louis Havet et Jean Psichari. L'usage fera disparaître l'adverbe et l'adjectif pour aboutir, in fine, à l'appellation courante de *« Ligue des droits de l'homme »*. Mais l'essentiel n'est pas dans les termes ; il réside davantage dans les thèmes qui transparaissent des statuts rédigés ce jour-là ou le lendemain, par Ludovic Trarieux avec l'aide de Paul Viollet, et dans les circulaires envoyées au réseau d'amis et de collègues, une semaine après cette réunion fondatrice, qui rappellent le texte qui sert de référence essentielle : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789.

Ni syndicat, ni parti politique

En l'espace de quelques semaines, une partie du « syndicat » est contactée par le premier secrétaire de la Ligue, Jean Psichari, nommé le 22 février - compte tenu de son jeune âge, affirme-t-il dans ses souvenirs -, et nombre d'intellectuels s'y rallient, la vie de la Cité devenant objet de débat et de combat pour des clercs jusqu'alors enfermés dans leur laboratoire ou penchés sur leur écritoire. Le maître de conférences à l'École pratique des hautes études, Paul Passy, protestant et socialisant, et l'écrivain Jacques Bizet, fils du compositeur Georges Bizet, accompagné du bibliothécaire de l'École normale supérieure, Lucien Herr, envoient lettres et copies des statuts aux convaincus : l'historien Charles Seignobos, les Halévy, mais aussi les milieux de *La Revue Blanche*, mais encore les étudiants de gauche - voyez Péguy ! Et, le 1er avril, la LDH rassemble 269 membres, des « normaliens » (Charles Andler, Ferdinant Brunot) coudoyant des « agrégés de l'Université » (comme Paul Dupuy), des « professeurs d'Université » à l'instar d'Émile Durkheim ou de Charles Friedel, des juristes (Paul Staffer) et des artistes ou des hommes de lettres (H.-G. Ibels ou Ary Renan, Tristan Bernard, Fernand Gregh, Jules Renard) sans oublier d'autres témoins-experts appelés en cour d'Assises quelques semaines plus tôt, comme les frères Molinier, Auguste, l'archiviste, et Émile, le conservateur.

Uniquement des intellectuels dans cette ligue qui ne se veut ni parti, ni syndicat, mais rassemblement ? Non, loin s'en faut. Si les titulaires académiques sont présents aux postes de vice-présidents (Édouard Grimaux et Émile Duclaux), on trouve également des industriels, des commerçants, quelques artisans et même des hommes de foi,

>

Quelques prises de position de la LDH

Fondée à l'occasion de l'affaire Dreyfus, la LDH a décidé dès le mois de juillet 1898 de dépasser le cas de cette injustice particulière pour prendre la défense de tous les hommes dont les droits seraient bafoués. Au-delà de « l'Affaire », voici, au fil des années, quelques-unes de ses prises de position qui montrent la permanence de ses combats.

81303 24/04/09 9:43 Page 10

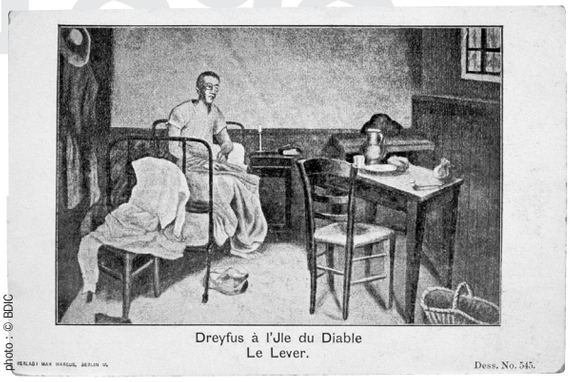


photo : © BDIC

1896
Carte postale représentant Alfred Dreyfus en captivité à l'Île du Diable.

plusieurs pasteurs côtoyant le grand rabbin. Et quand les étudiants ne sont pas légion, les enseignants sont présents, de même que les professions libérales, médecins ou juristes, pharmaciens ou journalistes - Ranc, par exemple, du *Radical*, ou Pressensé, du *Temps*. Pas de politiques, dans cette Ligue foncièrement politique, au sens noble du mot ? Si, mais des modérés, profondément républicains, assurément libéraux - que l'on songe à l'ancien député Yves Guyot -, souvent en marge d'une république de moins en moins opportuniste et davantage radicale, et qui cherchent, tel Joseph Reinach, une nouvelle légitimité politique par une virginité éthique retrouvée. Et les femmes ? Ces exclues de la décision électorale *« peuvent être membres au même titre que les hommes »* et certaines le sont : madame Lucien Fontaine ou madame Salomon, directrice du collège Sévigné, siègent dans un Comité central de trente-six noms, issus des rangs des premiers fondateurs. Point d'ouvriers ? Si, un certain Avronsart, membre éphémère de l'instance dirigeante, mais les ciseleurs et autres tourneurs se comptent par unité…

L'apparition publique

4 juin 1898, Paris, Hôtel des Sociétés savantes, première assemblée générale de la Ligue des droits de l'Homme. Son futur président, Ludovic Trarieux, définit ainsi la mission de la Ligue qu'il vient de fonder : *« défendre, contre les menaces sourdes de la contre-révolution, les principes fondamentaux de la déclaration des droits de l'homme sur lesquels repose depuis cent ans l'égalité de la patrie »*. Mais l'homme de lettres, Georges Bourdon, d'intervenir immédiatement : *« Mais pardon ! Personne n'a soufflé mot de l'Affaire Dreyfus. Il me semble pourtant que nous ne sommes ici que par elle et pour elle »*.

Ces deux interventions reflètent à merveille l'ambiguïté peut-être, l'ambivalence certainement, de l'association. La LDH inscrit d'emblée sa légitimité originelle dans le cadre de l'erreur judiciaire. Mais, dans un temps identique, par la volonté même de ses fondateurs, elle dépasse le cas de l'officier injustement et illégalement condamné. Ses actes montrent parfaitement cette extrapolation éthique : les deux ordres du jour votés à cette réunion sont destinés à Émile Zola et au lieutenant-colonel Picquart. Ses statuts illustrent précisément cette généralisation juridique : la Ligue est, selon les termes de l'article 1er de ses statuts, « *destinée à défendre les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de justice énoncés dans la Déclaration des droits de l'homme de 1789* ». Ce dépassement de l'Affaire par excellence est donc doublement et immédiatement revendiqué. Par le gendre de Renan, l'écrivain Jean Psichari, qui récuse *« une Ligue fondée pour Dreyfus, pour les Juifs, pour l'Affaire et pour l'Affaire seulement »*, ou par un Yves Guyot, archétype du républicain libéral, qui l'engage à ne pas *« rester dans les généralités, […] se mêler aux faits, […] intervenir partout où la liberté individuelle est menacée ou violée, […] modifier la législation mais encore les pratiques qui l'aggravent »*. Pour tout dire, cette dualité originelle explique sans doute la continuité temporelle de la Ligue, car elle pérennise les rapports étroits et multiples entretenus avec le Droit en général et avec la Justice en particulier.

Un héritage éthique et politique

Si la défense du capitaine représente assurément l'acte fondateur et promoteur de l'association, et plus encore le soutien à Zola après son *« J'accuse… ! »*, les dreyfusards qui, en cette année 1898, se rassemblent autour de Ludovic Trarieux pour le respect des droits fondamentaux de l'individu, veulent pour la plupart dépasser cette vocation primitive. L'engagement des Trarieux, Duclaux, Havet, Grimaux ou Morhardt, sans oublier les Pressensé, Basch, Buisson et autres, s'insère dans une démarche foncièrement éthique.

La LDH, une association politique ? Oui, sans doute, mais avec une théorie et une pratique du Droit et de la Justice qui mettent en avant les hommes, l'Homme, pour atteindre l'humanité. Passage du radicalisme au socialisme ? Oui, peut-être, mais ce progressisme républicain n'abandonne pas le primat de la personne au détriment du collectif. Actes de pure morale kantienne ? Oui, en toute certitude, la création et la continuation de la Ligue unifiant, sans les confondre, l'individuel et le social. L'individualisme ligueur, inséré dans son temps, transcende en effet les droits de chacun pour toucher au lien social et, au-delà, à la cohésion humaine. Ceux-ci restent imprescriptibles et sacrés comme éléments d'un tout universel qui prolonge et dépasse la dimension nationale glorifiée par les antidreyfusards. Or, cette défense de l'individu passe par celle du Droit dans la Cité, de même que la défense des individus passe par celle de la Justice dans la République. Car pour ces dreyfusards de ce premier vingtième siècle, la chose publique se décline à la fois dans une conception large du Droit et dans une réalisation concrète de la Justice.

A tout prendre, la LDH, une association en politique ? Plus sûrement, en tout cas un rassemblement de citoyens républicains conscients de leur responsabilité dans le progrès juridique et judiciaire, dans les avancées civiques de la démocratie.

1898

<Conseils de guerre> La LDH publie une brochure de A. Bergougnan, avocat à la Cour d'appel de Paris, sur l'affaire Fabus, un jugement rendu par un conseil de guerre et finalement révisé. Elle prend position pour la suppression des conseils de guerre.

<Finlande>. La LDH dénonce la remise en cause, par le tsar, de la constitution de la Finlande.

<Algérie>. La LDH proteste contre les complaisances dont les pouvoirs publics font preuve à l'égard des fauteurs de violences antisémites en Algérie et adopte le 30 août une longue note sur cette question. Elle décide d'envoyer une mission en Algérie pour étudier la question. Elle intervient également en faveur de M. Tia Si Mahdi ben Abdallah qui, après avoir été interné dix-huit ans en Corse pour avoir pris part à l'insurrection de 1871, avait obtenu une location de terrains à Tahamant Aurès, dont il vient d'être dépouillé, ceux-ci étant concédés à des colons ; et elle proteste contre la surveillance dont est l'objet M. Tia Si Mahdi ben Abdallah.

1898



10 avril 1898

« La Ligue, sans réticences, sans hésitation »

Article d'Henry Leyret paru dans *L'Aurore*

Deux semaines après que, dans les couloirs du procès Zola, la création de la Ligue des droits de l'Homme avait été décidée, l'écrivain Henry Leyret, publiciste célèbre de l'époque, proche des milieux anarchistes et populaires, a écrit le 10 avril 1898 dans ***L'Aurore***, le quotidien de Vaughan et Clemenceau qui avait publié trois mois plus tôt le *« **J'accuse !**»* de Zola, un article intitulé *« **La Ligue** »* qui en présentait les objectifs. Hormis le langage employé pour les définir, le but assigné alors à la LDH reste, un siècle plus tard, totalement d'actualité.

Une Ligue vient d'être fondée par des hommes qui ont résolu de défendre les principes et les traditions de la Révolution française. C'est la Ligue des droits de l'homme et du citoyen. Elle fait appel à tous ceux qui, sans distinction de croyance religieuse ou d'opinion politique, veulent une union sincère entre tous les Français, et sont convaincus que toutes les formes d'arbitraire et d'intolérance sont une menace de déchirements civils, une menace à la civilisation et au progrès.

Cette Ligue, née d'hier, compte déjà plusieurs centaines d'adhérents. Ce sont des ouvriers, des avocats, des professeurs, des employés, des écrivains, des hommes politiques, des savants. Parmi les noms connus, je relève ceux de Duclaux, Louis Havet, Grimaux, Gabriel Séailles, Ary Renan, Paul Desjardins, Raoul Allier, Jean Psichari, Maurice Bouchor, Ranc, Clamageran, Trarieux, Hovelacque, Frédéric Passy, et encore Francis de Pressensé, Laurent Taihade, Morhardt, Paul Lagarde, Lucien Herr, qui a si joliment répondu à M. Maurice Barrès dans la *Revue Pistache*, puis André Chevillon, Tristan Bernard, Paul Reclus, enfin les noms d'un grand nombre d'hommes qui maintiennent intact le patrimoine intellectuel de la France, de ces hommes intelligents qui, comme l'a proclamé le procureur général de la Cour de cassation, sont l'honneur du pays.

Or, nous sommes quelques-uns, publicistes et littérateurs, qui avons la haine des groupes et des enrégimentements. Nous ne voulons tenir que de nous-mêmes nos raisons d'agir. Nous pensons que le désir de bien faire ne suppose aucunement le désir de se soumettre aux



photo : © LDH

décisions d'un quelconque comité. Nous combattons pour nos idées en toute indépendance, rarement aux mieux de nos intérêts privés, toujours pour la seule satisfaction de notre esprit. Quand les circonstances nous commandent d'intervenir dans un débat passionnant, nous exprimons l'opinion qui nous est dictée par notre propre conscience, simplement. Nous ne nous demandons point auparavant quel peut être l'avis de nos amis, ni celui des directeurs des journaux où nous écrivons. Nous songeons moins encore à deviner le sentiment du public pour le suivre et le flatter. Nous avons cet orgueil de vouloir nous posséder pleinement. Nous voulons être des hommes, non des esclaves.

C'est là, nous le savons, une ambition périlleuse, car elle réunit contre elle tous les enrégimentés. Lorsqu'un chien tenu en laisse aperçoit un chien en liberté, il aboie, il est pris de rage contre ce frère assez révolté pour se refuser au collier, mais l'autre passe, et il va droit devant lui, indifférent aux cris. Ainsi font les hommes. Ceux qui ont abdiqué l'esprit d'initiative en des mains étrangères sont les ennemis naturels des hommes libres. La servitude volontaire, pour sa honte, ne se complait qu'en sa propre image. Elle reste l'éternel obstacle contre lequel se heurtent les amants de la justice et de la vérité. L'humanité n'a pas connu de plus redoutable antagoniste.

Individualisme et engagement

Cet esprit d'esclavage, dont nous voulons à notre tour, après tant de martyrs de la Liberté, guérir la France pervertie, la Révolution française pensa le détruire en proclamant la Déclaration des droits de l'homme. Liberté, égalité, fraternité, ces beaux mots dont furent ber-

>

1899

<Agitation nationaliste> . À l'occasion des manifestations hostiles qui se sont déroulées en février, lors de l'élection d'Émile Loubet à la présidence de la République, la LDH lui exprime son soutien aux institutions républicaines.

<Poursuites contre la LDH>. Après les perquisitions au siège de la LDH et chez trois membres de son Comité, et l'inculpation de deux de ses vice-présidents, le Comité de la LDH proteste et revendique « pour chacun de ses membres les poursuites dirigées contre quelques uns d'entre eux ».

<Procès de Rennes>. La LDH s'engage dans la lutte pour la révision de la condamnation du capitaine Dreyfus, qui doit être à nouveau jugé à Rennes, du 7 août au 9 septembre. Elle lance une souscription qui recueille 115 000 francs entre le 15 avril et le 15 juin et décide la publication de l'enquête et des débats de la Cour de cassation. En décembre, elle compte 70 comités locaux et 12 000 membres.

<Droits des enfants>. *« Le Comité examine le cas de Mlle. Vion, qui, âgée de 13 ans, a été envoyée par le Tribunal de Paris dans une maison de correction […] Pourquoi l'État confie-t-il la tutelle d'enfants en danger moral à l'administration pénitentiaire ? Il serait plus naturel que ce rôle fût dévolu au ministère de l'Instruction publique ».*

<Algérie>. La LDH entend le rapport du responsable de la mission qu'elle a envoyé en Algérie. Elle est saisie en juillet *« des sévices contre les indigènes ».*

<Colonies>. En novembre, la LDH *« après avoir pris connaissance des actes d'exploitation et de violence qui, d'après un certain nombre de témoignages, et en dehors des faits de guerre, se seraient exercés contre la population nègre du Soudan »* déclare que *« les droits de l'homme sont absolus et imprescriptibles pour toute créature humaine, et nulle raison d'État ne saurait exclure du droit des gens, dans les expéditions coloniales, les habitants noirs ou blancs des pays sur lesquels s'étend la domination de la France ».*

<Finlande>. Suite au voyage de son président à Saint-Pétersbourg, la LDH intervient en faveur des libertés finlandaises.

81303 24/04/09 9:43 Page 12

1898



photo : © LDH

cés, au sein des vieilles familles républicaines, les jeunes hommes nés aux environ de 1870, elle les inscrivit dans la loi, elle les plaça à la base du temple de la religion humaine. Le temple, hélas ! est resté inachevé. À peine sorti des fondations, il fut abandonné des hommes.

Comment nos aînés auraient-ils continué d'adorer des principes demeurés étrangers à leur esprit, à leur cœur ? Ce n'est pas tout de chanter la liberté, l'égalité, la fraternité. Il faut les comprendre, les aimer, les pratiquer. Est-ce là ce que deviendra la France depuis la catastrophe dans le monde, depuis l'établissement en notre pays des mœurs prétoriennes dont nous sommes redevables au grand bandit qui a tué en quelques années plusieurs milliers d'hommes pour satisfaire son coupable orgueil ? La France, depuis, a été asservie aux préjugés de gloriole, de militarisme, et, malgré plusieurs révolutions, malgré trente ans de République (quelle République ! il est vrai), il semble qu'elle soit incapable de penser, incapable de lutter, de souffrir pour la défense des principes dont elle s'enorgueillit le plus.

Les appétits déchaînés : rien ne vaut qui ne devient profit. Toute chaîne semble légère qui est dorée. Malheur à qui la veut couper car il devient l'ennemi du peuple ! Qu'un citoyen se lève demandant justice pour une victime quelconque, aussitôt les préjugés, les égoïsmes, les intérêts, de se coaliser contre le gêneur. De quoi se mêle-t-il ?, disent les satisfaits. Car ils sont nombreux ceux qui pensent qu'il faut *« laisser aller le monde comme il va, faire son devoir tellement quellement et dire toujours du bien de M. le prieur »*. C'était pour répondre aux objections de ces égoïstes qui se plaignent toujours d'être troublés dans leur quiétude jusqu'au jour où ils sont eux-mêmes victimes de la lâcheté universelle, que Voltaire, parlant de l'affaire Calas, écrivait au cardinal de Bernis : *« Vous me demanderez pourquoi je me suis chargé de ce procès ? C'est parce que personne ne s'en chargeait »*. Le mot, en effet, est tout simplement sublime, comme l'écrit M. Raoul Allier dans son émouvante et lucide étude sur Voltaire et Calas.

12 Réagir contre les mœurs qui dénotent toute l'envie et toute la cruau-

Le premier manifeste de la Ligue

Chers Collègues,
Votre Comité est définitivement constitué et, après avoir déposé les statuts de votre association, il est prêt à se mettre à l'œuvre pour l'exécution de votre programme. Vous vous êtes préoccupés d'assurer le respect des droits de l'homme et du citoyen. A partir de ce jour, toute personne dont la liberté serait menacée ou dont le droit serait violé est assurée de trouver auprès de nous aide et assistance. Nous sommes saisis, dés à présent, de la grave question qui a inspiré à ses fondateurs l'idée première de notre Ligue. Nous comptons travailler à sa solution dans la mesure de ce que nos moyens d'action pourront nous permettre, c'est-à-dire à l'abri des lois du pays.
Le point essentiel par lequel La Déclaration des droits de l'homme de 1789, dont vous avez fait votre charte, s'y trouve engagée, c'est moins le fait d'une condamnation qui est, aux yeux de la plupart d'entre nous, une erreur judiciaire, que l'irrégularité de la procédure qui l'a préparée.
Il est de notoriété qu'un officier a été condamné par un Conseil de guerre sur la communication faite à ses juges de pièces secrètes dont il ne pouvait pas même soupçonner l'existence et, quels qu'aient été les motifs d'un semblable oubli des règles de l'instruction criminelle, nous ne pouvons admettre que le désir d'en couvrir les responsabilités aille jusqu'au parti-pris d'y fermer les yeux.
L'intérêt de tous les citoyens est engagé à ne jamais accepter, même sous prétexte de raison d'Etat, l'abandon des formes légales qui sont la garantie d'une application prudente de nos lois répressives. L'œuvre de la Justice n'offrirait aucune sécurité, si la violation flagrante des droits de la défense restait sans recours.
On aurait pensé que l'opinion tout entière s'élèverait contre une illégalité dont le Code pénal lui-même réclame la séparation, mais des passions d'un autre âge se sont déchaînées et l'antisémitisme a éloigné de nous, pour un moment, un grand nombre de ceux qui, sans approuver au fond ses tendances, n'osent pas affronter ses menaces. Il s'est fait comme une sorte de Terreur sous l'action perfide d'une campagne de diffamations et de mensonges et les vociférations organisées de « À bas, à mort les juifs ! » ont transformé en question politique une cause qui n'est en réalité que d'ordre purement judiciaire.
Cette poussée d'aveugle fanatisme ajoute au devoir de redresser une injustice, celui, plus grand encore, de sauver l'âme de la France d'un grave péril.
L'antisémitisme a pu, à la faveur d'une trop longue impunité pour ses menaces et ses provocations, finir par opprimer l'Algérie ; il ne faut pas que, s'infiltrant dans la métropole, il arrive à l'égarer à son tour et y détruise peu à peu les principes



Affiche : © Musée de l'histoire contemporaine

1900

<Antisémitisme>. La LDH obtient la condamnation des journaux *L'Antijuif* de Lyon, *L'Antijuif* de Paris et *L'Antijuif* de Saint-Étienne. Elle intervient en faveur d'un jeune israélite du lycée de Mâcon victime des brimades de ses camarades.

<Extraditions>. Suite à l'extradition du jeune Sipido, réfugié en France après avoir commis un attentat contre le futur roi Édouard VII, la LDH écrit à tous les députés en émettant le vœu que la loi stipule nettement que toute extradition sera refusée pour un crime ou un délit politique.

<Arménie>. La LDH organise le 16 juillet à Paris, au théâtre du Vaudeville, une manifestation au bénéfice des 80 000 orphelins victimes des massacres d'Arméniens en Turquie, sous la présidence d'Anatole France. Dès décembre 1898, elle avait invité à *« empêcher le renouvellement des massacres qui ont décimé, en 1896, une population sans défense et désolé l'humanité tout entière »*.

<Éducation>. Le président de la LDH envoie le 16 mai une lettre aux sections signalant le *« grand danger »* de l'enseignement congréganiste et souhaitant l'élaboration d'une loi sur les associations.

81303 24/04/09 9:43 Page 13

d'égalité civile et politique qui nous ont ouvert depuis 1789 l'idéal d'humanité dont nous portons la responsabilité dans le monde ! L'unité de la Patrie que nous ont léguée nos pères est à ce prix. On ne reconnaîtrait plus bientôt la patrie française si, au lieu d'être des citoyens égaux devant ses lois, nous redevenions, en remontant à plus d'un siècle en arrière, un peuple voué aux préjugés de races, aux haines religieuses et à l'intolérance sectaire.

Le condamné de 1894 n'est pas plus juif à nos yeux que tout autre, à sa place, ne serait catholique, protestant ou philosophe. Nous ne voyons en lui qu'un citoyen dont les droits sont les nôtres et nous repoussons, comme un recul inattendu des idées de liberté, les distinctions de sectes qu'on prétendrait établir en sa personne.

Ces sentiments de tolérance nous ont sans doute valu d'odieux outrages et peuvent nous en réserver de nouveaux ; mais, insensibles à la voix de l'intérêt quand il s'agit de rester d'accord avec nous-mêmes, rien ne saurait nous en détourner. Gardons-nous, d'ailleurs, chers collègues, d'exagérer le danger du vent de folie qui vient de passer sur nos têtes. Ayons confiance dans la Raison dont les éclipses ne durent qu'un temps. Soyez sûrs que vous préparez son triomphe en restant, à son service, la conscience vivante et agissante du pays.

17 juin 1898

té propres aux sujets d'un empire dissolu, c'est le premier devoir des hommes qui se disent passionnés de liberté. Si ce doit être le rôle de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen, j'estime que nul ne doit lui refuser son concours, pas même les littérateurs, et je suis de ceux-là, qui entendent s'appartenir envers et contre tous. Notre liberté individuelle dépend, quand à son développement extérieur, de la liberté générale. Sans celle-ci, celle-là serait presque un vain mot. Individualistes nous sommes, individualistes nous comptons rester. Mais, contre l'ennemi naturel, contre l'ennemi qui veut le règne du sabre et de l'intolérance, contre l'ennemi de la pensée, de la liberté, de la justice, contre les généraux, les jésuites, les politiciens, les faiseurs qui ne s'accommodent ni de la liberté, ni de l'égalité, et encore moins de la fraternité, contre toute cette bande abominable, qu'elle soit galonnée, décorée, enjuponnée, nous devons marcher d'un commun accord avec une farouche énergie.

Nous adhérons donc à la Ligue, sans réticences, sans hésitation. Nous lui demanderons uniquement, et ce sera notre seule condition, de déclarer la guerre à toutes les injustices, quelles qu'elles soient, à toutes les lois de circonstance, quelles qu'elles soient, à tous les politiciens traitres à leur parole, quels qu'ils soient. Dans la lutte qui se prépare, qu'il n'y ait pas d'amis, qu'on ne fasse point de quartier ! Nous serons de la Ligue de défense, parce que nous pensons bien qu'en présence de la réaction déchaînée elle ne faillira pas à son rôle, lequel lui commande d'être une Ligue d'attaque.

1898 - 1899
Souvenirs de deux pionniers

Victor Basch

Je n'appartenais à aucun parti. Je n'avais jamais jusque-là - je m'en suis accusé bien des fois - parlé vraiment avec un ouvrier. Je me contentais, en fait d'activité politique, de lire tous les jours Le Temps, comme continuent à le lire tous les jours tous les universitaires et encore n'en lisais-je avec un vrai intérêt que les feuilletons dramatiques de Sarcey et musicaux de J. Weber et les articles littéraires, me défiant déjà de l'impartialité de ses informations.

Et voici que, passant à Paris, en octobre 1897, j'entendis, pour la première fois, affirmer que le capitaine Dreyfus, que je ne connaissais pas et dont j'avais suivi le procès sans aucune passion, avait été condamné illégalement et injustement. Je venais, à ce moment, de soutenir mes thèses, j'avais quelques loisirs et je les consacrais à étudier « l'Affaire » comme l'étudièrent à ce moment, tant d'intellectuels, en toute objectivité scientifique. Et, au bout de mon étude, j'avais acquis la conviction qu'Alfred Dreyfus était innocent.



photo : © DR

1901

<**Libertés publiques**>. La LDH proteste auprès du préfet de police contre les mesures de surveillance et les tracasseries dont sont l'objet des citoyens professant des opinions anarchistes.

<**Rafles policières**>. La LDH proteste contre les arrestations illégales et arbitraires pratiquées collectivement sous le nom de « rafles ».

<**Algérie**>. La LDH renouvelle ses protestations à l'occasion des nouvelles violences antisémites en Algérie.

<**Naturalisations**>. La LDH demande que la naturalisation ne dépende pas du bon plaisir du pouvoir et que les requérants soient admis à discuter contradictoirement les pièces de leur dossier.

<**Affaire Danval**>. La LDH appuie devant la Cour de cassation la demande de révision de la condamnation de Danval, pharmacien de la rue de Maubeuge à Paris, condamné à tort, en 1878, aux travaux forcés à perpétuité pour avoir empoisonné sa femme.

<**Conseils de guerre**>. La LDH demande la suppression des conseils de guerre en temps de paix.

<**Châtiments corporels**>. Lors de son assemblée générale, la LDH demande que les châtiments corporels et les punitions avilissantes soient supprimés dans la marine d'État comme dans la marine marchande.

<**Droits des femmes**>. La LDH condamne toute réglementation de la prostitution comme contraire « à l'égalité de tous, hommes et femmes, devant la loi ».

<**Chine**>. La LDH proteste contre les pillages auxquels les troupes européennes se sont livrées en Chine.

1898



Il se produisit alors en moi un phénomène étrange. Moi qui, jusqu'alors, n'avais, à proprement parlé, éprouvé aucun sentiment social, qui n'avais vécu que pour moi-même, pour mon enrichissement intérieur, pour ma science, pour mon enseignement, pour mes livres et pour ma famille, qui était moi encore, je me sentis transformé. A me dire que, là-bas, agonisait dans les fers, sous « la double boucle », un innocent, j'ai senti comme une brûlure qui me dévorait tout entier. Il me devenait impossible de me livrer à mes occupations habituelles. La science, la poésie, l'art, certes ! Mais l'innocent qui, dans son île maudite, se mourait, dans la honte et le désespoir ! Comment vivre avec la conscience de cette monstrueuse iniquité ? N'était-ce pas en être complice que de ne pas consacrer ce que j'avais en moi d'énergie, d'intelligence, de force de propagande, au sauvetage de l'homme de la douleur ? Et n'avais-je pas le devoir de sacrifier à cette tâche tout ce qui m'était cher, ma tranquillité, celle des miens, ma situation et jusqu'à ma vie elle-même ?
C'est ainsi qu'à partir de 1898, je vécus comme une vie nouvelle. Je fondai, avec quelques amis, la section rennaise de la Ligue des droits de l'homme. Je fus, avant, pendant et après le procès de Rennes, en butte à des attaques, à des outrages, à des menaces et des voies de fait qui me sont un titre de fierté. J'adhérai, sous l'influence de Jaurès que ma maison eut la joie d'abriter pendant les tragiques semaines du procès, au Parti socialiste. Je fis de mon existence deux parts : l'une consacrée à ma fonction et à mes travaux et l'autre à la propagande. J'ai parcouru, de part en part, la Bretagne et j'ai aidé à planter avec des camarades dont beaucoup ne sont plus, sur cette terre dure, l'arbre de la démocratie. J'étais en proie à cette justicite aiguë qui est la caractéristique du ligueur. C'est la manie de la justice qui nous est commune à tous, majoritaires et minoritaires et qui explique que quelles que soient nos divergences sur tel ou tel point de notre doctrine, nous formons un seul corps et une seule âme. Oui, tous, nous sommes des maniaques du Droit, des fous de l'équité, comme le grand Hokusaï fut le fou de la peinture.

16 juillet 1933

Louis Lapicque

À la séance du Comité qui suivit [l'assemblée générale de fondation], je demandai une propagande directe, fondée sur le bordereau et tout ce que nous savions ; il ne s'agit pas, disais-je, de tenir des réunions édifiantes pour ceux qui pensent comme nous, mais d'éclairer les autres avec autant d'objectivité que possible.
Le Comité s'effraya en pensant aux réactions à prévoir ; je proposai alors de faire en mon nom personnel, avec seulement l'appui financier de la Ligue, (location de la salle, affiches, etc.) une conférence publique dans ce sens. Le Comité hésitait encore ; il finit par dire oui à condition que la Ligue ne fut pas ostensiblement en cause. Suivant une expression amusante de Giry, il accepta de constituer une cavalerie cosaque opérant d'une façon autonome en marge de l'armée régulière. Les jeunes dreyfusards qui, en cette circonstance, marchèrent avec moi furent longtemps appelés cosaques.
Il semblait probable qu'une telle conférence serait terriblement houleuse et bruyante ; il deviendrait impossible, au milieu des cris et peut-être pire, de faire oralement un exposé clair d'une question délicate. Mais Bernard Lazare venait de publier son album photographique où il reproduisait des lignes, des mots, parfois des lettres extraites du Bordereau et, côte à côte, d'autres spécimens d'écriture extraits d'écrits authentiques du capitaine Dreyfus. La comparaison est démonstrative : il suffisait de regarder pour se convaincre que le bordereau n'était pas de la main de Dreyfus.
Une méthode de démonstration restait possible à travers n'importe quel vacarme : projeter sur un écran, face au public, une série de pièces avec leurs légendes choisies dans l'album de Bernard Lazare, après avoir assuré à la lanterne et à l'écran une garde du corps inébranlable. Pour celle-ci, je m'adressai au Parti anarchiste qui me promit cent volontaires disciplinés ; nous convînmes que la moitié d'entre eux formerait une barrière compacte entre le public, d'une part, la lanterne et son écran de l'autre ; tandis que l'autre moitié distribuée en petits groupes constituerait des troupes de choc capables d'effectuer des diversions sur l'arrière de l'ennemi montant à l'assaut contre la garde de la lanterne. On avait aussi prévu de projeter, outre les spécimens graphiques servant de base à la démonstration, des portraits d'hommes connus, représentatifs de chacun des deux partis, afin de pouvoir évaluer, suivant les applaudissements ou les huées, les supporters de la Vérité et de la Justice et ceux de l'Etat-major.
La réunion eut lieu un beau soir ; dans une salle de café-concert, rue Monge, elle avait été annoncée par de petites affiches portant en tête le nom d'une société d'éducation populaire imaginée pour la circonstance et comme texte : « Conférence publique sur l'affaire Dreyfus ». Toute notre belle stratégie fut vaine ; la salle comble avant l'heure, ne contenait que des dreyfusards. J'en fus décontenancé, car sûr de ne pouvoir parler, je n'avais préparé aucun exposé oral ; le défilé des projections et le plus sobre des commentaires suffirent, avec l'enthousiasme sans cesse renouvelé de l'assistance, à remplir la soirée.
Un seul incident : on cherchait des contradicteurs. À un moment donné, au fond d'une loge, on aperçut une soutane, une clameur s'éleva : *« A la tribune, le curé »*. Le curé monta à la tribune en souriant ; c'était l'abbé Viollet, déjà bien connu comme dreyfusard. On lui fit la fête ! Mais, pas un antidreyfusard n'était venu, ou n'avait osé se montrer.

4 juin 1948

1902

<Affaire Danval>. La LDH obtient la grâce du pharmacien Danval le 7 avril et son retour du bagne. Elle poursuit ses efforts pour la révision de sa condamnation, qui n'interviendra que vingt ans plus tard.

1903

<Séparation des Églises et de l'État>. La LDH fait une propagande active en faveur de la séparation des Églises et de l'État. Elle diffuse en brochure le texte de la conférence faite le 21 janvier sur ce sujet par Francis de Pressensé, membre de son Comité central depuis sa fondation et élu président en octobre, et soutient la proposition de loi qu'il dépose le 30 mai.
<Droit du travail>. La LDH obtient la remise de l'amende et de la moitié de la peine auxquelles ont été condamnés douze ouvriers de Douarnenez pour avoir pris part au sac d'une usine. Huit de ces ouvriers bénéficient peu après d'une remise totale de leur peine.

81303 24/04/09 9:43 Page 15

1898

Ligue des droits de l'Homme

Sur le nom de la LDH

Madeleine Rebérioux



photo : © LDH

Ligue des droits de l'Homme : d'où vient cette dénomination ? La question n'a guère été posée. Au risque, parfois, d'intriguer les ligueurs qui savent qu'ils marchent sur deux jambes : celle des « droits » et celle de la « citoyenneté ». Et qui savent aussi que leur texte de référence est la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

Pour voir clair, il faut remonter aux origines de la Ligue. Ou plutôt aux récits sur les origines. En effet, entre le moment où la Ligue vient au monde - l'accouchement s'étire sur quelques mois du 20 février au 4 juin 1898 - et le 15 janvier 1901, date à laquelle paraît le premier numéro du *Bulletin officiel de la Ligue des droits de l'homme*, donc pendant presque trois ans, nous n'avons pas de sources sûres et continues sur l'histoire de la Ligue. Le comité central - le premier fut élu par acclamation le 4 juin 1898 - et son premier président, Ludovic Trarieux, s'adressèrent d'ailleurs par lettre à tous les présidents de section, en 1902, pour les inviter à s'associer, financièrement, à l'élaboration d'un volume retraçant les origines de la Ligue. Coût : 3.000 F. Malgré une relance lors du congrès de 1904, après la mort de Trarieux, la somme ne fut sans doute pas réunie. En tout cas le volume ne parut jamais.



Parmi ces récits, celui que Jean Psichari, le gendre de Renan, a produit le 4 juin 1904, lors du sixième anniversaire de la fondation de la LDH, a une importance toute particulière : philologue de son état, Psichari fut en effet sollicité par Ludovic Trarieux, de servir de secrétaire provisoire à l'organisation entre le 20 février 1898, date de la première réunion, chez Trarieux, de quelques témoins au procès Zola, et le 4 juin, date de l'assemblée générale de fondation. Psichari avait gardé des notes, des circulaires, un agenda précis : bref des sources d'un exceptionnel intérêt, même si elles ne sont pas toujours confirmées par le récit de Joseph Reinach (*Histoire de l'Affaire Dreyfus*).



Laissons la parole à Jean Psichari : «*Je ne me souviens plus très exactement ce qui fut fait ou résolu d'une façon positive à cette réunion du 20 février. Le titre* >

1904

<**Séparation des Églises et de l'État**>. La LDH organise le 18 décembre, sous le nom de « journée laïque », une vaste manifestation en faveur de la séparation des Églises et de l'État, avec une grande réunion salle du Trocadéro à Paris et cinq cents réunions en province.

<**Peine de mort**>. La LDH demande le 2 avril lors de son premier congrès, à Paris, la suppression de la peine de mort.

<**Expulsions**>. Lors de son congrès, la LDH demande que l'expulsion ne puisse jamais avoir lieu par voie administrative, mais seulement sur une décision régulière des tribunaux compétents. Elle proteste contre les mesures arbitraires d'expulsion prises contre des ressortissants étrangers, notamment italiens, espagnols, suisses, belges, russes, bulgares, et, dans certains cas, obtient leur annulation.

<**Droit à la vie privée**>. Lors de son congrès, la LDH demande la suppression de la police des mœurs. Elle ne cessera de renouveler cette demande, notamment lors de ses congrès de 1907 et 1908. Elle protestera souvent contre les arrestations arbitraires de femmes par la police des mœurs et aidera les victimes à obtenir réparation.

<**Recherche de la paternité**>. La LDH demande lors de son congrès que la loi admette la recherche de la paternité en entourant l'exercice de ce droit de garanties de nature à prévenir tout abus.

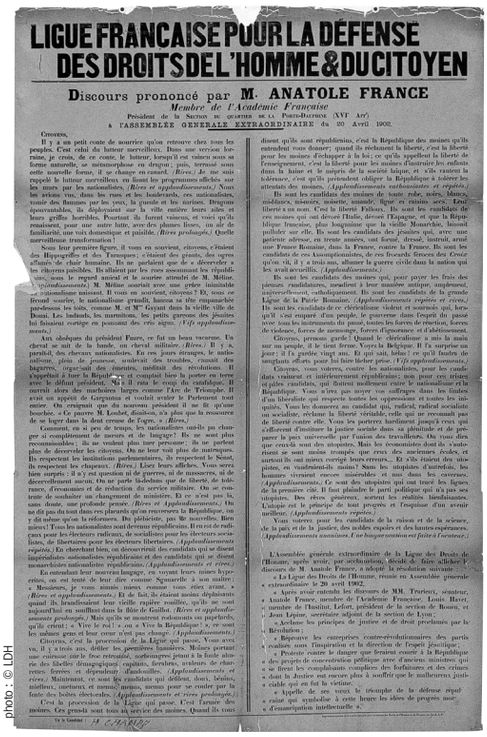
<**Libertés publiques**>. Le congrès de la LDH demande la suppression des lois sur les menées anarchistes, dites « lois scélérates ».

<**Droit du travail**>. La LDH proteste contre les abus d'autorité et les actes de brutalité dont sont victimes les balayeurs en grève à Nice.

<**Macédoine et Arménie**>. La LDH demande l'institution d'un contrôle européen en Macédoine et en Arménie. Elle intervient en faveur de la libération du patriote albanais Dervich Hima, arbitrairement arrêté par les autorités turques, qui sera acquitté et remis en liberté en 1909.

<**Afrique occidentale**>. La LDH proteste contre le régime arbitraire en vigueur dans l'Afrique occidentale française, qui permet à un fonctionnaire administratif de procéder sans jugement à l'internement des indigènes et à la confiscation de leurs biens. Elle intervient en particulier contre l'incarcération à Tirouane de Amadou Fal, chef de province du Samather oriental, puis sa déportation quand sa famille a constitué un avocat pour sa défense.

1898



LIGUE FRANÇAISE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME & DU CITOYEN

Discours prononcé par M. ANATOLE FRANCE

Membre de l'Académie Française

Président de la Section du quartier de la Porte-Dauphine (XVIe Arr.)

à l'Assemblée générale extraordinaire du 20 Avril 1902.

Citoyens,

Il y a un petit conte de nourrice qu'on retrouve chez tous les peuples. C'est celui du lutteur merveilleux. Dans une version lorraine, je crois, de ce conte, le lutteur, lorsqu'il est vaincu sous sa forme naturelle, se métamorphose en dragon ; puis, terrassé sous cette nouvelle forme, il se change en canard. *(Rires.)* Je me suis rappelé le lutteur merveilleux en lisant les programmes officiels sur les murs par les nationalistes. *(Rires et applaudissements.)* Nous les avions vus, dans les rues et les boulevards, ces nationalistes, vomir des flammes par les yeux, la gueule et les narines. Drapeau déployé, ils déployaient sur la ville entière leurs ailes et leurs griffes horribles. Pourtant ils furent vaincus, et voici qu'ils renaissent, pour une autre lutte, avec des plumes lisses, un air de fraîcheur, une vie domestique et paisible. *(Rires prolongés.)* Quelle merveilleuse transformation !

Nous leur premier figure, il vous en souvient, citoyens, c'étaient des Hippogriffes et des Turneporc ; c'étaient des grands, des ogres qui, sous le regard austère de M. Méline, mettaient des gants jaunes, et, sous le regard paternel de M. Méline, souriaient. M. Méline sourrait avec une grâce inimitable et un désintéressement naturel. Il sait ce que c'est, il le connaît. Et, tous ce ferond sourire, le nationalisme grandit, haussa sa tête empanachée jusqu'aux toits, comme M. et M. Guyot dans la vieille ville de Douai. Les badauds, les marmitons, les petits garçons des jésuites lui faisaient exstige en poussant des cris aigus. *(Vifs applaudissements.)*

Aux obsèques du président Faure, ce fut un beau vacarme. Un cheval se mit de la bande, un cheval militaire. *(Rires.)* Il y a, paraît-il, des chevaux nationalistes. En ces jours étranges, le nationalisme, plein de jeunesse, soulevait des troubles, causait des bagarres, organisait des émeutes, méditait des révolutions. Il s'appelait à tuer la République ; il comptait bien la porter en terre avec le défunt président. Ça a été mais le coup de catafalque. Il sortait alors des marbres larges comme l'Arc de Triomphe. Il avait un appétit de Gargantua et voulait avaler le Parlement tout entier. On croyait que du nouveau président il ne fit qu'une bouchée. « Ce pauvre M. Loubet, disaient-on, n'a plus que la ressource de se loger dans la dent creuse de Fages. » *(Rires.)*

Comment a-t-il pu en être temps les nationalistes ont-ils pu changer si complètement de mœurs et de langage ? Ils ne sont plus reconnaissables ; ils ne veulent plus tuer personne ; ils ne parlent plus de décerveler les citoyens. On ne leur voit plus de matraques. Ils respectent les institutions parlementaires, ils respectent le Sénat, ils respectent les chapeaux. *(Rires.)* Lisez leurs affiches. Vous serez bien surpris ; il n'y est question ni de guerres, ni de massacres, ni de décervellement sacrés. On ne parle ni-dessus que de liberté, de tolérance, d'économies et de réduction du service militaire. On se contente de souhaiter un changement de ministère. Et ce n'est pas là, sans doute, une profonde pensée. *(Rires et Applaudissements.)* On ne dit pas du tout dans ces placards qu'on renversera la République, on y dit même qu'on la réformera. Du patriotisme, pas le moindre. Rien suivez ! Tous les nationalistes sont devenus républicains. Ils ont été radicaux pour les électeurs radicaux, de socialistes pour les électeurs socialistes, de libertaires pour les électeurs libertaires. *(Applaudissements répétés.)* En cherchant bien, on découvrirait des candidats qui se disent impérialistes, nationalistes républicains et des candidats qui se disent monarchistes nationalistes républicains. *(Applaudissements et rires.)*

En entendant leur nouveau langage, on croyait leurs mêmes hypocrites, on est tenté de leur dire comme Spanarelle à son maître : « Monsieur, je vous trouve mieux comme vous êtes avant. » *(Rires et applaudissements.)* Et de fait, ils étaient moins dépaisants quand ils brandissaient leur vieille rapière rouillée, qu'ils ne sont aujourd'hui en soufflant dans la flûte de Gaulhé. *(Rires et applaudissements prolongés.)* Mais qu'ils se montrent ridiculents ou paperlards, qu'ils crient : « Vive le roi ! » ou « Vive la République ! », ce sont les mêmes gens et leur cœur n'est pas changé. *(Applaudissements.)*

Citoyens, c'est la jeunesse de la Ligue qui passe. Vous avez vu, il y a trois ans, défiler les premières lumières. Malaes portant une couronne sur le front retraçait, accompagnée jetant à la foule abonde des libelles démagogiques, capitaux, flambeaux, aveteurs de chaînes rouges et dépendant d'anti-vallées. *(Applaudissements et rires.)* Maintenant, ce sont les candidats qui défilent, doux, bénins, ménibeurs, courteaux et menus, menus pour se couler par la fente des boîtes électorales. *(Applaudissements et rires prolongés.)*

C'est la procession de la Ligue qui passe. C'est l'armée des mutilés. Ces grands sont mis en service des mutilés. Quand ils vous disent qu'ils sont républicains, c'est la République des moines qu'ils entendent vous donner ; quand ils réclament la liberté, c'est la liberté pour les moines d'échapper à la loi ; ce qu'ils appellent la liberté de l'enseignement, c'est la liberté pour les moines d'instruire les enfants dans la haine et le mépris de la société laïque, et s'ils rantent la tolérance, c'est qu'ils prétendent obliger la République à tolérer les attentats des moines. *(Applaudissements enthousiastes et répétés.)*

Ils sont les candidats des moines de toute robe, noire, blanche, ménibeurs, mineurs, noirette, ennemis. Sgar et raisins secs. Leur liberté a un nom. C'est la liberté. Fallous. Ils sont les candidats de ces moines qui ont dévoré l'Italie, dévoré l'Espagne, et que la République française, plus longtemps que la vieille Monarchie, laissait pulluler sur elle. Ils sont les candidats des jésuites qui, avec une patiente adresse, en trente années, ont formé, dressé, instruit, armé une France Romaine, dans la France, contre la France. Ils sont les candidats de ces Assomptionnistes, de ces frocards féroces des *Croix* qui ont vu, il y a trois ans, allumer la guerre civile dans la nation qui les avait accueillis. *(Applaudissements.)*

Ils sont les candidats des moines qui, pour payer les frais de pieuses candidatures, inondent à leur manière antique, impudemment, *aujourd'hui*, catholiquement. Ils sont les candidats de la grande Ligue de la Patrie Romaine. *(Applaudissements répétés et rires.)* Ils sont les candidats de ce révérissime clergé et soumis qui, lorsqu'il s'est engagé d'un peuple, le gouverne dans l'esprit du passé avec tous les instruments du passé, toutes les forces de réaction, forces de violence, forces de mensonge, forces d'ignorance et d'abêtissement.

Citoyens, prenons garde ! Quand le cléricalisme a mis la main sur un peuple, il le tient ferme. Voyez la Belgique. Il l'a surprise un jour ; il l'a gardée vingt ans. Et qui sait, hélas ! ce qu'il faudra de sanglants efforts pour lui faire lâcher prise. *(Vifs applaudissements.)*

Citoyens, vous voterez, contre les nationalistes, pour les candidats vraiment et intelligemment républicains ; non pour ces brûleurs et pâles candidats, qui flottent mollement entre le nationalisme et la République. Vous n'irez pas voter vos suffrages dans les listes d'un libéralisme qui respecte toutes les oppressions et toutes les iniquités. Vous les donnerez au candidat qui, radical, radical socialiste ou socialiste, réclame la liberté véritable, celle qui ne reconnaît pas de liberté contre elle. Vous les porterez hardiment jusqu'à ceux qui s'efforcent d'instituer la justice sociale dans sa plénitude et de préparer la paix universelle par l'union des travailleurs. On vous dira que ceux-là sont des utopistes. Mais les vrais utopistes sont de ceux qui croient aux utopies. Mais les vrais utopistes sont de ceux qui croient aux utopies. Mais les vrais utopistes sont de ceux qui croient aux utopies

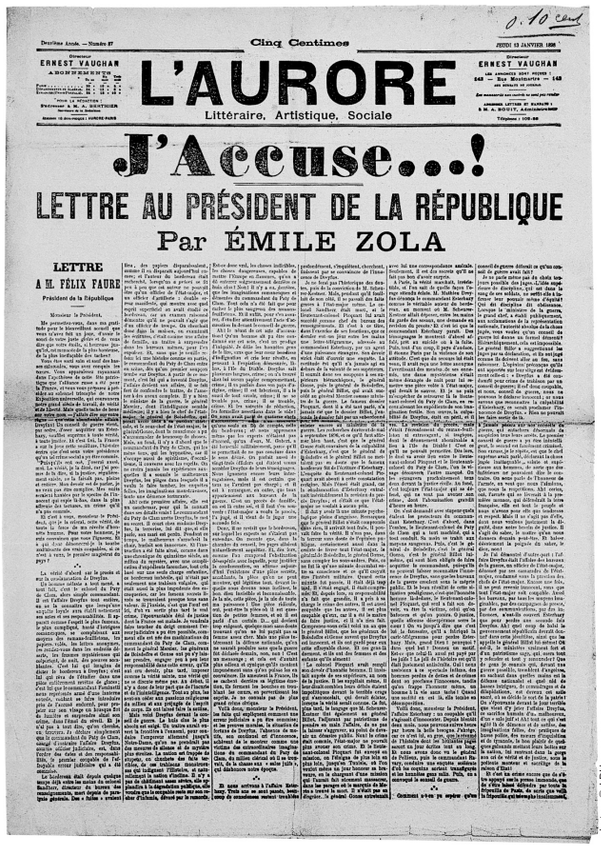
81303 24/04/09 9:43 Page 17

1898/9

1898-1899 : Les premiers pas de la Ligue

Jean-Pierre Rioux

La Ligue conserve jalousement un fort registre de 151 pages manuscrites dans lequel il est fait un compte-rendu des soixante-neuf premières séances de son Comité central, du 10 juin 1898 au 18 décembre 1899. On peut y suivre les premiers chocs d'un combat dont l'urgence s'imposa à Ludovic Trarieux dans la salle des témoins de la défense au cours du procès de Zola en février 1898.
Gardons-nous de toute tentation hagiographique en feuilletant ces pages. A l'opposé d'une idée admise par des générations de ligueurs, on peut y lire en effet fort clairement que de grands principes ne suffisent pas à souder un instrument de lutte.
Le fer est engagé sur ce point dès la deuxième séance du Comité, le 17 juin : « *Des observations sont présentées par MM. Delpech, Seignobos, Grimaux, sur la question de savoir si le Manifeste aux adhérents doit affirmer à la fois l'irrégularité du procès et l'innocence du condamné. M. Guyot se prononce également pour la double affirmation. Cette dernière opinion est adoptée* ». Le Manifeste conclut d'une belle envolée : « *Gardons-nous d'exagérer le danger du vent de folie qui vient de passer sur nos têtes. Ayons confiance dans la Raison dont les éclipses ne durent qu'un temps. Soyez sûrs que vous préparez son triomphe en restant à son service, la conscience vivante et agissante du pays* ». Mais il a bien fallu, quelques lignes plus haut, donner un nom au fanatisme qui accable Dreyfus et Zola : l'antisémitisme, dont les effets s'étalent en France comme en Algérie.


Cinq Centimes

L'AURORE

Littéraire, Artistique, Sociale

J'Accuse...!

LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Par ÉMILE ZOLA

LETTRE A M. FÉLIX FAURE

Président de la République

photo : © LDH

S'ouvrir à la classe ouvrière

Des prudences, des équivoques, il y en eut encore. La pétition et la conférence privée doivent suffire à assurer le triomphe de la vérité, des commissions se penchent sur les problèmes qu'on ne veut pas régler, il faut rester modéré, rassembler toutes les bonnes volontés et fuir les extrémistes. Cette position, incarnée par Trarieux, vole progressivement en éclats devant la vague antidreyfusarde et l'urgence du combat républicain. A Morhardt qui, le 30 août, faisait remarquer que - déjà ! - l'agence Havas ne remettait pas aux journaux les communiqués de la Ligue, il avait été refusé par une majorité du Comité de faire toute publicité sur cette discrimination. Mais, au cours de l'automne, il fallut bien coordonner une solide campagne de presse et même envisager un temps de créer un journal. Le 6 octobre, lorsque Avronsart, le seul ouvrier siégeant au Comité propose que soient versés 1 000 francs en secours à des grévistes, il lui est sèchement fait remarquer « *que la Ligue n'est pas constituée pour un tel but* ».
À l'assemblée générale du 23 décembre, il faut bien convenir, avec le vaillant pasteur Comte, de Saint-Étienne, que les travailleurs manuels, eux, ne craignent pas de côtoyer et de soutenir les intellectuels ou les avocats dans les comités locaux qui fleurissent alors et constater, sans pouvoir dissimuler un brin de très paternelle surprise : « *Nous n'avons aucune peine à réveiller chez nos braves ouvriers le sentiment du droit et de la justice* ». Quand la violence s'installe, que les orateurs risquent chaque soir leur vie et que la subversion s'organise à

1906

<**Conseils de guerre**>. La LDH organise, à l'occasion de son congrès de 1906, à Paris, une grande manifestation publique au Cirque d'hiver en faveur de la suppression des conseils de guerre, revendication qu'elle avait formulée dès son premier congrès, en 1898.

<**Enseignement**>. Le congrès de la LDH se prononce pour la gratuité de l'enseignement à tous les degrés et l'abrogation de la loi Falloux. Elle émet le vœu que soient supprimés, dans les programmes scolaires du primaire, les chapitres où l'on enseigne dogmatiquement le théisme et le chauvinisme, où l'on combat par des exposés inexacts le socialisme.

<**Droit syndical**>. Le congrès de la LDH demande le droit de se syndiquer pour tous les fonctionnaires.

<**Violences policières**>. À la suite de protestations réitérées de la LDH, le ministre de l'Intérieur fait afficher dans les postes de police une circulaire rappelant que les agents ne doivent pas frapper les personnes arrêtées.

<**Colonies**>. La LDH proteste contre le travail obligatoire aux Comores et accuse le gouverneur de Madagascar Augagneur qui entravait l'activité des missions protestantes de « *flagrantes violations de la liberté de conscience* ».

81303 24/04/09 9:43 Page 18

1898/9

Février 1898
Emile Zola et son avocat
Me Labori lors du procès. Dessin
de Paul Renouard.

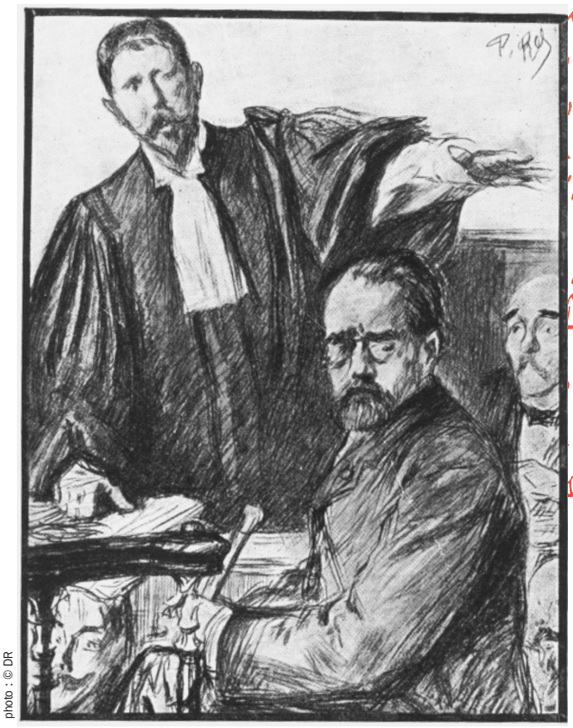


photo : © DR

Lettre à M. Félix Faure
[Président de la République]

10 !

Monsieur le Président,

Me permettez-vous, dans ma gratitude pour le bienveillant accueil que vous m'avez fait un jour, d'avoir le souci de votre juste gloire et de vous dire que votre étoile, si heureuse jusqu'ici, est menacée de la plus honteuse, de la plus ineffaçable des taches ?

Vous êtes sorti sain et sauf des basses calomnies, vous avez conquis les cœurs. Vous apparaissiez rayonnant dans l'apothéose de cette fête patriotique que l'alliance russe a été pour la France et vous vous préparez à présider au solennel triomphe de notre Exposition

l'automne 1898, il ne suffit plus de recueillir de l'argent, de préparer des bandes et des adresses, de faire toute confiance à l'imprimé, il faut protéger les militants, tenir la rue sans sortir de la légalité, répondre aux pressions d'une base impatiente et inscrire au catalogue des revendications quotidiennes ces questions brûlantes que d'aucuns voudraient taire, la suppression des conseils de guerre ou l'abrogation des « lois scélérates ». Parfois, le débat s'égare un peu et se passionne pour des vétilles qui nous font aujourd'hui sourire. Ainsi, le 15 novembre, le Comité se divise pour la première fois par un vote sur la nécessité d'offrir une épée d'honneur au colonel Picquart ; une semaine plus tard, les minoritaires qui avaient critiqué « le symbole choisi » triomphent, car Picquart a fort sagement refusé cet encombrant hommage…

L'énumération de ces défauts de jeunesse ne doit pas faire oublier l'essentiel. Née d'une protestation morale, grandissant sous l'aiguillon d'une mobilisation nécessaire qui se politise sans cesse, creusant chaque mois les conséquences de l'Affaire, au point d'effrayer parfois quelques uns de ses pères fondateurs, la Ligue exerce ses jeunes forces en courant à l'événement et découvre au passage un des secrets de sa longévité : adapter à toute circonstance locale et à tout impératif national les principes qu'elle entend défendre à travers Dreyfus.

1898 : Déjà une enquête sur les violences policières en Algérie

Au fil des semaines, les rebondissements de l'Affaire ouvrent les yeux du Comité central sur le monde de l'exploitation et du racisme. Dès le 22 juillet 1898, il examine les premiers rapports de ses correspondants en Algérie qui décrivent l'antisémitisme hystérique des bandes nationalistes et des hommes de main ; le 12 décembre, il en conclut que *« les indigènes comprennent cette leçon de choses faite sur les israélites et veulent nous rendre la pareille »*. Le 20 novembre 1899, il fait ouvrir une enquête sur les violences au Soudan (l'actuel Mali) : *« Nulle raison d'État ne saurait exclure du droit des gens, dans les expéditions coloniales, les habitants noirs ou blancs des pays sur lesquels s'étend la domination de la France »*. Déjà, le cri des Arméniens est entendu.

Enquêtes et protestations deviennent ainsi le pain quotidien de la Ligue. Il convient certes de ne pas s'intéresser

1907

<Repos hebdomadaire>. Lors de son congrès, à Bordeaux, la LDH demande que le principe et les dispositions de la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire soient respectés et appliqués par le pouvoir exécutif ; que le nombre des inspecteurs du travail soit augmenté, de manière que les infractions à la loi soient constatées.

<Enseignement>.Le congrès de la LDH se prononce pour un enseignement primaire et secondaire décentralisé aux mains d'un corps enseignant indépendant vis-à-vis de l'État.

81303 24/04/09 9:43 Page 19

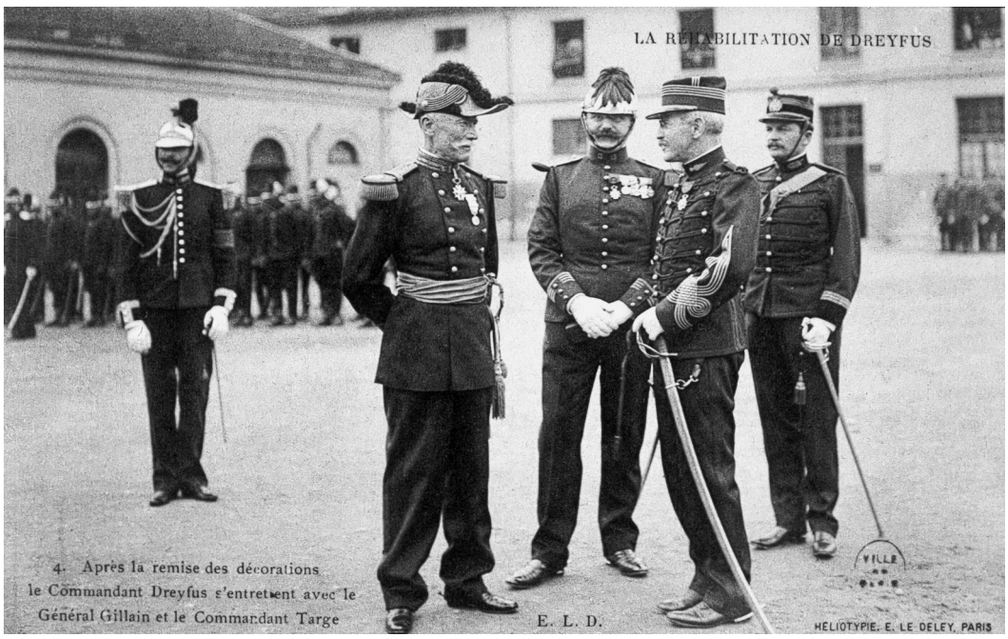


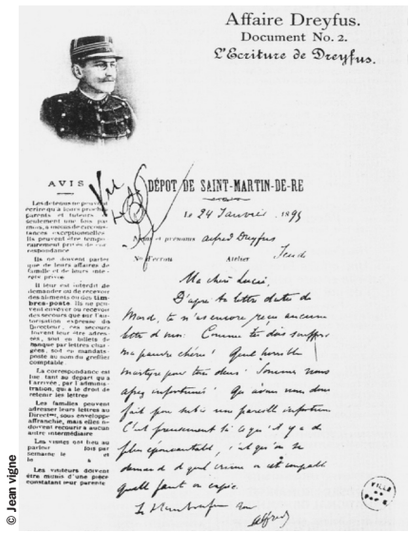
photo : © LDH

Ci-contre : 1906
Alfred Dreyfus s'entretient avec le Général Gillain et le commandant Targe à l'issue de la cérémonie de réhabilitation où il a été fait officier de la légion d'honneur.

ci-dessous :1895
Fac simile d'une lettre d'Alfred Dreyfus à sa femme, reproduite en carte postale.

de trop près aux affaires privées de la veuve Fleurot (13 mars 1899), mais comment ne pas se mobiliser pour le soldat Sablayrolles, d'Albi, envoyé aux compagnies de discipline pour avoir crié *« Vive Dreyfus ! »* (30 octobre) ? Il faut harceler le rectorat de Toulouse en faveur de trente instituteurs sanctionnés (7 août) le ministre des Cultes qui a suspendu le traitement du curé de Cauterets (9 novembre 1898), sans oublier d'allouer, le 19 janvier 1899, *« un secours au citoyen Libertad, odieusement frappé par les antisémites au Père Lachaise »*.

Ainsi, patiemment, se tisse le réseau des solidarités concrètes. Autant que l'édition des *Preuves* de Jaurès ou celle de la liste des souscripteurs du monument Henry, c'est le « contentieux », avec son flot montant d'humbles lettres, ses démarches et ses protestations qui révèle aux ligueurs les mille visages d'une idée, les profondeurs quotidiennes de l'oppression de l'homme par l'homme. A cette œuvre de chair, dont les fondateurs de la Ligue n'imaginaient sans doute pas toutes les filiations potentielles, les sections locales participent de plus en plus ardemment, en pleine liberté, face aux foules enrégimentées des ligues nationalistes et des partis naissants. Dès le 16 juillet 1898, le Comité central lance un vaste courant d'ardeur, qui nous provoque encore aujourd'hui, en refusant à quiconque tout mandat officiel pour faire de la propagande locale en faveur de la Ligue : *« Ceux qui ont besoin d'une délégation pour avoir de l'autorité ne sont pas des auxiliaires bien utiles »*. Armées des droits de l'homme, les sections refusent toute allégeance bureaucratique à Paris, provoquent le débat, soudant une démocratie interne exigeante qui secoua parfois durement la Ligue, mais lui permit de surmonter bien des épreuves de la maturité. Le déroulement de l'idée n'est rien, le rassemblement est éphémère, si des hommes exigeants ne lui donnent pas visage de liberté.



© Jean vigne

1908

<**Droits syndicaux**>. La LDH proteste contre la détention pendant trois mois du bureau confédéral de la CGT.

<**Droit de manifestation**>. La LDH transmet au président du Conseil la lettre de l'ancien bourgmestre de Bruxelles sur l'organisation des manifestations dans cette ville et réclame pour les citoyens français le droit que possèdent les sujets belges depuis des siècles de manifester dans la rue.

<**Enseignement**>. Le congrès de la LDH, à Lyon, demande à nouveau que le monopole de l'enseignement primaire et secondaire soit remis au corps enseignant rendu indépendant et autonome.

<**Droit à la vie privée**>. La LDH demande la suppression des enquêtes administratives sur la vie privée des fonctionnaires.

<**Libertés publiques**>. Pour protester contre le procès de membres du comité confédéral de la Confédération générale du travail (CGT), poursuivis en cour d'assises pour avoir signé l'affiche « gouvernement d'assassins », la LDH participe au meeting organisé en leur faveur.

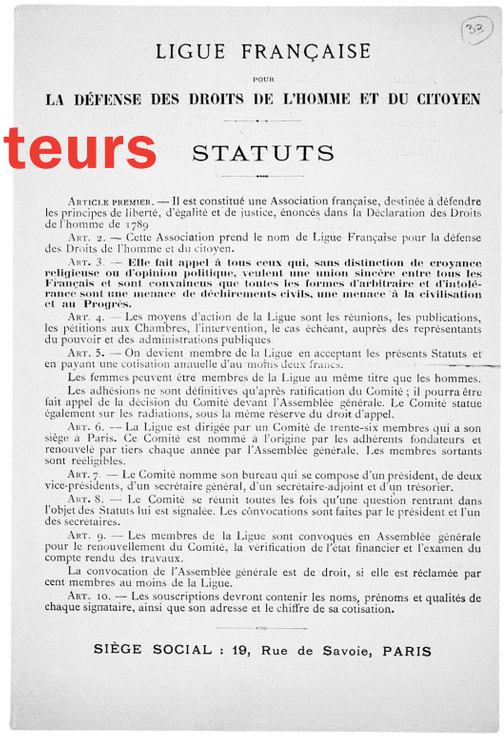
<**Chine**>. La LDH intervient en faveur du docteur Sun Yat Sen, à qui l'administration française d'Indochine interdit de séjourner dans le territoire parce qu'il est l'adversaire politique du gouvernement impérial chinois, et le menace d'expulsion.

<**Madagascar**>. Lors de son congrès de Lyon, la LDH proteste contre la politique du gouverneur de Madagascar Augagneur à l'égard des droits des indigènes et contre les écoles protestantes. Elle proteste contre les faits très graves dont se seraient rendus coupables quelques gradés de la compagnie de discipline d'Anossivaro, qui auraient mis au pillage et incendié le village de Tamreverse parce que les habitants auraient refusé de leur donner à boire.

81303 24/04/09 9:43 Page 20

1898

Premiers statuts de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen.



LIGUE FRANÇAISE

POUR

LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Il est constitué une Association française, destinée à défendre les principes de liberté, d'égalité et de justice, énoncés dans la Déclaration des Droits de l'homme de 1789

ART. 2. — Cette Association prend le nom de Ligue Française pour la défense des Droits de l'homme et du citoyen.

ART. 3. — **Elle fait appel à tous ceux qui, sans distinction de croyance religieuse ou d'opinion politique, veulent une union sincère entre tous les Français et sont convaincus que toutes les formes d'arbitraire et d'intolérance sont une menace de déchirements civils, une menace à la civilisation et au Progrès.**

ART. 4. — Les moyens d'action de la Ligue sont les réunions, les publications, les pétitions aux Chambres, l'intervention, le cas échéant, auprès des représentants du pouvoir et des administrations publiques

ART. 5. — On devient membre de la Ligue en acceptant les présents Statuts et en payant une cotisation annuelle d'au moins deux francs.

Les femmes peuvent être membres de la Ligue au même titre que les hommes.

Les adhésions ne sont définitives qu'après ratification du Comité ; il pourra être fait appel de la décision du Comité devant l'Assemblée générale. Le Comité statue également sur les radiations, sous la même réserve du droit d'appel.

ART. 6. — La Ligue est dirigée par un Comité de trente-six membres qui a son siège à Paris. Ce Comité est nommé à l'origine par les adhérents fondateurs et renouvelé par tiers chaque année par l'Assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles.

ART. 7. — Le Comité nomme son bureau qui se compose d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un secrétaire-adjoint et d'un trésorier.

ART. 8. — Le Comité se réunit toutes les fois qu'une question rentrant dans l'objet des Statuts lui est signalée. Les convocations sont faites par le président et l'un des secrétaires.

ART. 9. — Les membres de la Ligue sont convoqués en Assemblée générale pour le renouvellement du Comité, la vérification de l'état financier et l'examen du compte rendu des travaux.

La convocation de l'Assemblée générale est de droit, si elle est réclamée par cent membres au moins de la Ligue.

ART. 10. — Les souscriptions devront contenir les noms, prénoms et qualités de chaque signataire, ainsi que son adresse et le chiffre de sa cotisation.

SIÈGE SOCIAL : 19, Rue de Savoie, PARIS

Les deux élans fondateurs

Gilles Manceron

Dès sa fondation, la Ligue des droits de l'Homme a regroupé des hommes et des femmes aux motivations différentes. Son deuxième président, Francis de Pressensé, a fort bien expliqué en 1909 devant le congrès de Rennes, que la Ligue des droits de l'Homme a été le rassemblement, d'une part, de gens avant tout scandalisés par une injustice individuelle et désireux de la voir réparée, et, d'autre part, de gens qui voyaient dans cette injustice un symptôme des iniquités plus larges de la société française et souhaitaient *« se jeter dans cette lutte pour des fins générales »*, *« poser la question dans toute son ampleur »* et *« remuer la démocratie française dans ses profondeurs »*.

Ces deux approches ont persisté durant un siècle de vie de la LDH et certaines figures ont continué à incarner, à certains moments, l'une ou l'autre d'entre elles. Mais il ne s'agit pas de deux courants étanches, car de nombreux ligueurs, une fois entrés à la Ligue des droits de l'Homme en réaction à une injustice individuelle, ont élargi leur horizon jusqu'à prendre en compte les injustices plus larges, notamment sociales. C'est bien ce qui est arrivé au président fondateur de la LDH, Ludovic Trarieux, homme politique conservateur, pour qui la défense des droits de l'Homme avait, moins que pour Pressensé, une dimension politique et sociale mais qui avait été bouleversé par l'injustice individuelle. À preuve, l'hommage qu'a adressé, à la mort de Trarieux, le socialiste jauressien Francis de Pressensé, qui lui avait succédé en 1903 à la présidence de la LDH, l'hommage à un homme autrefois adversaire de Jaurès et l'un des défenseurs de ces « lois scélérates », que tout le mouvement ouvrier avait combattues. Pressensé s'est félicité de ce que Trarieux, une fois devenu président de la LDH et après s'être engagé dans le combat de l'affaire Dreyfus, en était venu à lutter au nom de la LDH pour l'indemnisation des victimes des lois scélérates qu'il avait, auparavant, lui-même contribué à faire adopter. *« Sans jamais renier son passé, M. Trarieux, depuis l'ouverture de la grande bataille où il se jeta à corps perdu, ne dissimula jamais à ses amis, aux plus intimes confidents de sa pensée, les doutes qui l'assiégeaient sur certaines parties de la politique à laquelle il avait été associé. Qu'il me suffise de rappeler ici qu'après avoir été l'un des défenseurs des lois d'exception – pour ne rien dire de plus – dont un Parlement en pleine panique avait cru devoir écraser, non seulement un parti jugé dangereux, mais une doctrine proclamée subversive, M. Trarieux s'honora en prenant, au nom de la grande association dont il fut le fondateur, l'initiative de mesures – hélas ! tardives et partielles – de réparations envers quelques unes des victimes de cet accès de terreur et de fureur »*. Il est bien la preuve que, si l'on peut distinguer deux élans distincts dans les motivations des ligueurs, on ne peut certainement pas classer les membres de la LDH en deux catégories étanches. Quand elle a pris des positions « morales », la LDH a connu des démissions retentissantes d'homme politiques socialistes – tel Max Lejeune en 1956, quand elle a dénoncé la torture pendant la guerre d'Algérie. Et elle a tout lieu d'être fière de l'évolution en son sein de son premier président, venu à la LDH pour des raisons plus morales que sociales, mais dont Pressensé s'est réjoui qu'il ait fait dans les dernières années de son existence *« un pas vers des hommes, vers des idées qu'il avait passé sa vie à combattre »*.

1909

<Droits des femmes>. Réunie en congrès à Rennes, la LDH demande l'égalité des salaires des travailleurs des deux sexes, la suppression de l'incapacité civile de la femme mariée, le droit d'électorat et d'éligibilité pour les femmes, l'interdiction du travail des femmes pendant six semaines avant et quatre semaines après la grossesse et une indemnité pendant la période de l'allaitement. La LDH demande enfin que la recherche de la paternité soit permise.

<Peine de mort>. Le congrès vote un vœu réitérant sa demande de suppression de la peine de mort.

<Droits des justiciables>. La LDH demande que la justice devienne en France réellement gratuite pour tous ; que les affaires d'assistance judiciaire soient plaidées à tour de rôle par tous les avocats inscrits ; que les lois concernant l'assistance judiciaire soient applicables aux colonies.

<Liberté de la presse>. La LDH proteste contre la censure à laquelle sont soumis les télégrammes adressés aux journaux. Elle demande que le cabinet noir soit réellement supprimé.

<Élections>. Le congrès décide d'interdire aux sections de participer collectivement aux luttes électorales.

<Droit du travail>. La LDH organise une vaste manifestation au Tivoli Vaux Hall, en faveur des employés des postes menacés de révocation pour avoir, dans des réunions publiques ou dans leurs associations, usé de leurs droits de citoyens. Plusieurs centaines seront révoqués.

<Libertés publiques>. La LDH proteste contre une circulaire de Clemenceau ordonnant la mise sous surveillance des « Camelots du Roy », comme elle avait protesté contre les « lois scélérates » sur les menées anarchistes.

<Liberté de conscience>. La LDH proteste contre les sanctions prises par le ministre de la Guerre le général Picquart contre des officiers de Laon qui avaient assisté à une messe en civil, estimant que *« la liberté d'opinion est nécessaire dans l'armée comme ailleurs »*.

<Droit de circulation>. La Russie n'accordant pas de visa aux Français juifs, la LDH dénonce cette attitude, ainsi que celle du gouvernement français qui se borne à prendre acte de celle-ci sans protester.

<Indochine>. Lors de son congrès de Rennes, la LDH proteste contre les violations du droit des indigènes en Indochine.

81303 24/04/09 9:43 Page 21

1840-1904

Ludovic Trarieux

Madeleine Rebérioux

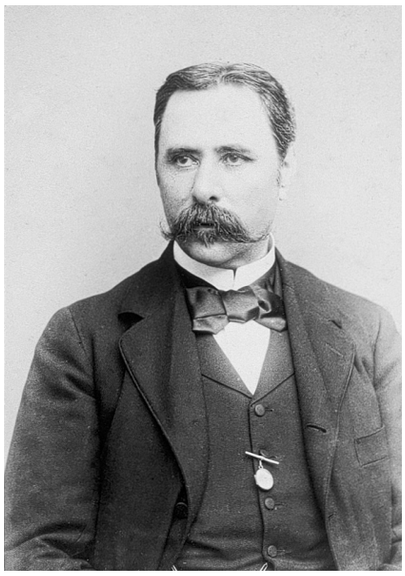


photo : © LDH

Né en 1840 à Aubeterre, en Charente dans une famille aisée, le futur fondateur de la Ligue des droits de l'Homme a fait de brillantes études de droit à Bordeaux. Il est secrétaire de la conférence du stage en 1864 et consolide sa position de notable en épousant la descendante d'une riche famille de négociants bordelais. Avocat, il entame une carrière politique locale avant d'être élu à la Chambre en 1879, puis au Sénat en 1885. Républicain, certes, comme son père, mais économiquement libéral, c'est-à-dire hostile à toute intervention, à toute régulation de l'Etat, socialement conservateur à l'extrême et laïque avec modération : il est hostile à la création générale des écoles publiques souhaitée par Jules Ferry. Bref, il siège à la droite des républicains d'où il mène en 1889 le combat antiboulangiste. Il voit chez les radicaux le cheval de Troie du collectivisme, critique les premières lois qui visent à reconnaître des droits aux salariés (Waldeck-Rousseau sur les syndicats de 1884, et Bavier-Lapierre de 1891), et il rapporte devant le Sénat en 1894, en faveur des « lois scélérates », qui limitent notamment la liberté de la presse. Enfin, comme Garde des sceaux dans le cabinet Ribot, il s'oppose frontalement à Jaurès, le 26 octobre 1895, lors du débat sur la grève des verriers de Carmaux.

Il trouve son chemin de Damas avec l'affaire Dreyfus. Hostile à tout antisémitisme, lecteur du *Temps* et des *Débats* et non de *La Croix* ou *La Libre Parole,* il a, assez tôt, dès 1895 semble-t-il, des doutes sur la régularité du procès qui s'est déroulé dans l'enceinte du Conseil de guerre en décembre 1894. Ses doutes sont levés par son ami Hanoteaux, ministre des Affaires étrangères dans le même cabinet que lui, mais réalimentés notamment par son autre ami Scheurer-Kestner : le 7 décembre 1897, il est le seul à le soutenir lorsque celui-ci interpelle Méline sur l'affaire. Les 9 et 10 février 1898, il dépose fermement et longuement en faveur de Zola. Le 19 février, il s'entretient avec quelques amis politiques - dont Yves Guyot qui en avait déjà exprimé l'idée - de la création d'une ligue qui se consacrerait à défendre les droits des individus. Le 20, il reçoit quelques intellectuels. La machine est en marche qui va conduire le 4 juin à l'assemblée de fondation d'une association. Dès lors, sa vie se confond avec celle de la Ligue. Certes, il s'agit d'abord de se battre pour Dreyfus et contre la raison d'Etat. Mais au-delà ? Trarieux adresse en janvier et août 1898 des lettres ouvertes aux différents ministres de la Guerre. Il fait face aux attaques personnelles et à la tentative de dissolution de la Ligue pendant l'été 1898. Il justifie publiquement l'adhésion à la Ligue de l'anarchiste Sébastien Faure. Il témoigne, le 5 septembre 1899, au procès de Rennes et s'oppose plus tard à l'amnistie. Mais ce n'est pas un homme de meeting et il reste attaché de façon essentielle, comme la Déclaration des droits de 1789, à la défense des droits des personnes : les droits sociaux ne l'intéressent guère.

Gravement malade, Ludovic Trarieux quitte en 1903 la présidence de la Ligue. Ceux mêmes qui, tel Francis de Pressensé, ont mis en évidence l'existence dans la Ligue de deux modes d'appréhension du civisme n'ont jamais manqué de rappeler le choix, difficile, de 1898 et la fermeté courageuse dont fit preuve Trarieux jusqu'à sa mort en 1904.

1910

<**Droit à la vie privée**>. La LDH demande la suppression de la demande d'autorisation de se marier pour les fonctionnaires.

<**Détention administrative d'étrangers**>. La LDH obtient l'annulation de la circulaire de M. Clemenceau en date du 8 décembre 1907 qui permet aux préfets de *« garder le plus possible la détention des individus étrangers dont la peine est expirée ».* Le gouvernement reconnaît que les individus, dont la peine est légalement expirée, doivent être mis en liberté sans aucun délai, et éventuellement expulsés.

<**Libertés syndicales**>. La LDH proteste contre la condamnation à mort le 26 novembre 1910 du secrétaire d'un syndicat du Havre, Jules Durand, accusé à tort d'un assassinat lors d'une grève.

<**Droits des femmes**>. La LDH obtient que le conseil municipal de Honfleur repousse une demande d'autorisation en vue d'installer dans cette ville une maison de tolérance.

<**Algérie**>. La LDH est intervenue en faveur de M. Ben Koraichi Mahmoud ben Abderrahman, négociant à Constantine, qui s'est plaint qu'un officier de chasseurs d'Afrique, voulant dépasser le convoi funèbre de son parent, ait bousculé plusieurs personnes et craché sur le cercueil.

81303 24/04/09 9:43 Page 22

1853-1914

Francis de Pressensé

Rémi Fabre

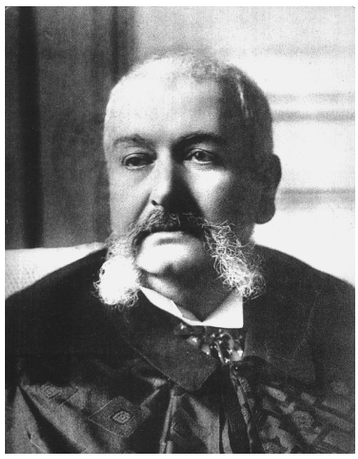


photo : © LDH

Président de la LDH de 1903 à 1914, Francis de Pressensé a marqué de sa flamme militante toute la première période de la LDH. Fils de pasteur, Pressensé est né en 1853 dans une grande famille du protestantisme français. Dans la première partie de son existence, il évolue dans la même sphère politique que son père, proche de Thiers et député du centre gauche en 1871. Après un bref passage dans un cabinet ministériel, il est chef de la rubrique de politique extérieure au *Temps*, le grand quotidien libéral et bourgeois. Si Pressensé fait alors preuve d'un certain anticonformisme, c'est pour défendre la cause irlandaise et se rapprocher de l'Eglise catholique. Il est, au début des années 1890, de ceux qui regrettent les « excès anticléricaux » de la République républicaine. L'affaire Dreyfus va arracher brutalement Pressensé à *« l'édifice social et politique au milieu duquel il avait douillettement vécu jusqu'alors »*. Début 1898, il envoie une retentissante lettre de soutien à Zola, et démissionne de La Légion d'Honneur pour protester contre la suspension de l'auteur de *« J'accuse ! »*.

Il est élu membre du Comité central de la LDH à son assemblée fondatrice du 4 juin 1898. Venu des mêmes milieux politiques modérés que Ludovic Trarieux, il apporte pourtant à la LDH une touche différente, *« un souffle d'alacrité guerrière, d'énergie batailleuse et d'activité fiévreuse »*. Deux conceptions de la défense des droits de l'Homme se dessinent à travers eux : l'une légaliste, comptant sur l'intervention de « notables d'influence », l'autre plus militante et prête à s'allier aux fractions avancées et révolutionnaires du « grand parti républicain ». Car Pressensé se lance, et lance la LDH dès l'été 1898, malgré les réserves de Trarieux, dans une grande campagne de meetings dreyfusards. Il parcourt toute la France, et fait face aux agressions verbales et physiques des bandes nationalistes, qui tiennent le plus souvent le haut du pavé. Son courage physique, particulièrement remarquable pour un homme handicapé de rhumatisme et presque impotent, a frappé jusqu'à ses adversaires les plus acharnés.

Sur le plan des idées, l'affaire Dreyfus a opéré chez Pressensé une profonde transformation. Il a vu dans l'innocent condamné le symbole et l'incarnation de toute l'injustice sociale. Il rompt avec son milieu, se « convertit » au socialisme, devient un proche de Jaurès. Quand Trarieux disparaît, le prestige de Pressensé, véritable héros du combat dreyfusard, est tel qu'il est élu à la présidence de la Ligue française de défense des droits de l'Homme et du citoyen à l'unanimité du Comité central.

La LDH est en passe de devenir, à cette date, une organisation de masse, qui, en 1908, pourra revendiquer 90 000 adhérents. Maillon essentiel du tissu républicain, très diverse politiquement, son élément central est fourni par d'importants contingents radicaux et francs-maçons. Cette Ligue, que Pressensé définit comme *« une tentative d'organisation de la Conscience française »*, a pour mission première de se saisir de toutes les injustices individuelles qui font de l'ordre social une sorte *« d'affaire Dreyfus permanente »*. Ce rôle *« d'avocat conseil des plus démunis »*, inauguré sous Trarieux, est considérablement développé sous Pressensé, qui s'appuie pour intervenir auprès des ministères et autorités compétentes sur le « travail de fourmi » opéré par les sections et les conseils juridiques de la LDH. Pressensé donne en même temps à l'action de la Ligue une dimension plus « collectiviste », en se saisissant des causes des travailleurs, des peuples opprimés, des colonisés, et même... des femmes.

Les deux premières années de la présidence Pressensé se font sous le signe de l'union, celle du « bloc des gauches ». Elu député socialiste de Lyon en 1902, Pressensé est lui-même un membre influent de la majorité gouvernementale. Il soutient la politique anticléricale du ministère Combes, jusque dans l'affaire des fiches, où le président du Conseil et son ministre le général André sont accusés de mettre en oeuvre la délation anticatholique dans l'armée avec l'aide des loges maçonniques. On peut expliquer en partie cette position, qui lui sera reprochée, par sa vibrante et dreyfusarde hostilité aux « clercs antisémites » et aux « prétoriens faussaires ». Mais il faut faire aussi la part d'une stratégie politique qui consiste à préserver l'unité du bloc des gauches pour faire aboutir la séparation des Eglises et de l'Etat. Pressensé avait lui-même déposé en 1903 une proposition de loi qui a déclenché le processus législatif de la Séparation. Cette proposition, assez marquée par un anticléricalisme de combat, avait été soutenue par la Ligue malgré quelques re-

1911

<**Europe**>. Le président de la LDH reproche au gouvernement en avril, lors de la manifestation des sections de la Seine, de n'avoir pas pris plus nettement position en faveur d'une limitation des armements.

<**Tunisie**>. Jean Jaurès est entendu par le Comité central de la LDH sur la scandaleuse affaire Couitéas, un spéculateur de terres indigènes en Tunisie.

<**Guerres coloniales**>. La LDH s'indigne en novembre de l'agression italienne contre Tripoli, dans le cadre de la guerre italo-turque, des massacres de civils et du « lancement de projectiles par avion ».

1912

<**Libertés syndicales**>. La Cour de cassation annule la condamnation à mort du secrétaire de la Bourse du travail du Havre, Jules Durand, dont la LDH avait pris la défense.

<**Enseignement**>. Le congrès du Havre demande que *« tout en maintenant le principe de la liberté de l'enseignement, l'État exige des maîtres de l'enseignement libre, à tous les degrés, des titres égaux à ceux des maîtres de l'enseignement public pour les établissements du même ordre »*.

<**Armée**>. Après une longue campagne, la LDH obtient un non-lieu en faveur d'un soldat, Émile Rousset, accusé à tort d'assassinat car il avait dénoncé le meurtre aux « Bat d'Af » de son camarade Albert Aernoult.

publicité



81303 24/04/09 9:43 Page 23



mous. En 1905, Pressensé est de ceux, avec Briand et Jaurès, qui contribuent à donner à la loi définitive une tonalité plus libérale.
Par la suite, Pressensé va de plus en plus rejeter une conception sélective de la défense des droits de l'Homme. C'est ainsi qu'il prend position en 1907-1908 contre la politique anticléricale menée à Madagascar par le gouverneur Augagneur, ancien maire de Lyon, franc-maçon et ligueur convaincu. Cette politique qui vise essentiellement les écoles et les missions protestantes, est jugée par Pressensé comme une violation de la liberté de penser, et surtout une atteinte aux droits fondamentaux des indigènes. L'année suivante, Pressensé « récidive », en prenant la défense des officiers catholiques de Laon, sanctionnés pour avoir assisté à une messe et à un congrès de jeunesse. Dans les deux cas, il rencontre une vive opposition au sein de la Ligue. Entre 1907 et 1911, on peut parler de quatre années de crise avec pour point culminant le congrès de Rennes de 1909. Par delà les problèmes religieux, la vraie question qui divise les ligueurs est la question sociale. Face aux mouvements des vignerons, des mineurs, des postiers, des cheminots, la répression est sévère, particulièrement vigoureuse sous Clemenceau, « premier flic de France », plus insidieuse mais non moins efficace sous Aristide Briand.
Nombre de ligueurs de la mouvance radicale ou modérée mettent en cause l'anarchisme destructeur et l'antipatriotisme de la CGT. Pressensé au contraire, se déclare solidaire des travailleurs, aussi bien dans leurs revendications de la journée de 8 heures et du droit de grève des fonctionnaires, que dans leur contribution au combat pour la paix. Il est alors, avec Jaurès, un des hommes les plus attaqués de France ; battu à Lyon aux élections de 1910, il conserve la majorité dans l'association au prix du départ d'un tiers des adhérents. On est frappé par ce tempérament de lutteur, allié à la haute exigence morale d'un homme qui, disait-il, *« n'avait pas fait un pacte avec la victoire, mais avec sa conscience »*. Mais ce combattant était aussi un homme de réflexion. La plupart de ses choix, ceux de la lutte pour la paix contre la catastrophe européenne, ceux de la défense des prolétaires, des minorités nationales, des colonisés, des femmes, semblent marqués du double sceau de la lucidité et de la raison.

Les deux origines de la LDH

Même à cette heure où nous venions de nous lancer dans la même bataille (…), je ne me suis jamais dissimulé que cette période d'entente ne durerait pas éternellement, qu'il viendrait fatalement un moment où les divergences naîtraient ou renaîtraient dans les rangs de la Ligue des droits de l'homme.
Comment perdre de vue qu'il y a eu en quelque sorte deux origines, deux terrains de recrutement pour notre association. Il y a eu, d'une part, – et je suis à mille lieues de ravaler l'état d'esprit que je vais définir –, il y a ceux qui s'étaient laissés toucher, émouvoir, ébranler, par le côté personnel, par l'aspect sentimental de la question, ceux que torturait la pensée des tortures d'un innocent et qui s'indignaient de voir qu'une injustice et une illégalité aussi grave eussent été commise au nom de la France (…), et ceux qui ne voyaient dans l'affaire qu'un cas type de l'iniquité régnante, (…) qu'il ne s'agissait pas exclusivement de la réparation d'une injustice commise sur un point de l'espace et du temps contre un officier particulier, mais qu'il s'agissait pour nous de la quantité totale d'injustices que recèle notre société et qui avaient été brusquement mises en saillie et en relief par ce cas particulier.
1909

Francis de Pressensé

1913

<**Libertés publiques**>. La LDH intervient en faveur d'un instituteur de Dieppe, Bréard, sanctionné pour avoir prononcé une conférence sur l'Allemagne, et de trois instituteurs de l'Aveyron sanctionnés pour avoir constitué une union syndicale.
<**Armée**>. Le Comité central proteste en mars contre le projet de loi de trois ans (d'allongement du service militaire), qu'il juge dangereuse et inutile pour la défense nationale. La loi est votée néanmoins en juillet.
<**Tunisie**>. La LDH se plaint des spoliations opérées par la Compagnie des phosphates de Gafsa aux dépends des indigènes.
<**Balkans**>. La LDH dénonce les atrocités commises dans les Balkans par les Grecs, les Bulgares et les Turcs.

1914

<**Enseignement**>. Devant le congrès de la LDH, le rapport de son président, Ferdinand Buisson, défend pour la première fois le principe d'une « école unique » qui donnerait la même instruction secondaire à tous les enfants.
<**Guerre**>. La LDH rend hommage à Jean Jaurès, assassiné le 31 juillet, à la veille du déclenchement de la guerre. La censure, établie par la loi du 5 août, la mise en sommeil de la vie politique, avec le départ du Parlement à Bordeaux, et le contexte de « l'union sacrée » contribuent à ce que la LDH fasse peu entendre sa voix au début du conflit.
<**Droits des femmes**>. Le congrès de la LDH se prononce pour le droit de vote des femmes dans les élections municipales, étape vers l'égalité totale dans le vote.

81303 24/04/09 9:43 Page 24

1863-1939

Mathias Morhardt


JEUDI 1er SEPTEMBRE, à 8 h. 1/2 du soir
SALLE CHAYNE, 12, Rue d'Allemagne
GRAND MEETING
CONTRADICTOIRE
ORDRE DU JOUR :
1° L'INNOCENCE DE DREYFUS ;
2° Le Véritable Traître : ESTÉRHAZY ;
3° Pourquoi on ne veut pas la révision.

photo : © LDH

Celui que l'on peut considérer comme le premier secrétaire général de la Ligue des droits de l'Homme - Jean Psichari, qui joua un rôle essentiel pendant les mois de la fondation, démissionna de ce poste pour des raisons personnelles dés l'été 1898 - est né dans une famille genevoise. Il arrive à Paris comme correspondant de la *Tribune de Genève*. Il entre au *Temps* en 1888, deux ans après Francis de Pressensé. Le milieu protestant où il a évolué peut être mis en relation avec le pacifisme profond, avec l'intransigeance aussi qui caractérisent sa personnalité et ont contribué à forger l'image de la LDH. Sa culture était au reste plus littéraire et artistique que politique au sens traditionnel du mot : grand admirateur, comme Jaurès, de Puivis de Chavannes et de Rodin - il dirigea la protestation en 1898, contre le refus officiel opposé à la statue de Balzac - auteur de pièces de théâtre rarement jouées, il appartient, sans jamais avoir connu la misère, à ces amants de la culture d'avant-garde peu sensibles au naturalisme de Zola.

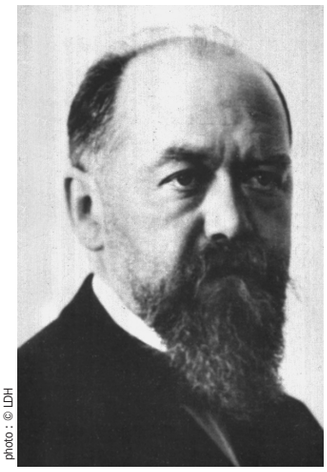


photo : © LDH

L'affaire Dreyfus oriente son militantisme vers la bataille civique. A l'automne 1898, il participe avec Pressensé aux tumultueux meetings en faveur de la révision qui inquiètent Trarieux et Reinach. Il est un des trois responsables de la LDH chez qui le gouvernement fait perquisitionner le 1er mars 1899 et qui sont poursuivis en justice pour n'avoir pas respecté l'ancienne loi sur les associations. Secrétaire général, il présente son rapport à toutes les assemblées générales, puis à tous les congrès. Il est aux côtés de Pressensé quand celui-ci est mis en cause par une partie des ligueurs : c'est pour répondre aux attaques qui visent le président qu'il entreprend en 1910 la rédaction d'un rapport, riche en faits plus qu'en phrases, sur l'œuvre de la LDH depuis 1898 : plus de deux cent pages.

En 1911, il abandonne pour raison de santé le secrétariat général : il reste membre du Comité central mais refuse la vice-présidence qui lui était offerte. C'est au pacifisme qu'il va dès lors consacrer l'essentiel de sa vie militante. En décembre 1914, il obtient du Comité central, profondément engagé dans l'union sacrée, qu'il transmette au ministre de la Guerre, pour attirer son attention sur les excès du « patriotisme des militaires », un appel à la répression contre les « trembleurs », lancé par le général d'Ormesson. En janvier1916, il est un des fondateurs de la Société d'études documentaires et critiques sur la guerre, avec deux autres ligueurs : Michel Alexandre et Charles Gide. La société dont il est élu secrétaire général devient un foyer d'intellectuels pacifistes. Avec Oscar Bloch il se dépense inlassablement dans toutes les instances de la Ligue pour obtenir qu'elle s'engage dans une étude « sérieuse » sur les origines de la guerre. Les rivalités s'aiguisent, qu'il ne fait rien pour apaiser.

Au congrès de 1923, un violent incident l'oppose à Emile Kahn (qui deviendra secrétaire général en 1932). Un an plus tard il publie à la Librairie du Travail un volume de trois cent pages : *Les preuves : le crime de droit commun, le crime diplomatique...* C'est seulement en 1935, quatre ans avant sa mort, qu'il obtiendra l'honorariat du Comité central. **M. R.**

1915

<**Libertés**>. La LDH s'élève en juin contre les excès de la censure et, en ce qui concerne la justice militaire, demande le rétablissement de garanties, « du moins à l'arrière ».

<**Droits économiques et sociaux**>. Le secrétaire général expose les demandes de la LDH en matière de pensions, de diminution des loyers et de réquisitions.

<**Rétablissement de la paix**>. Le Comité central crée une commission chargée de réfléchir aux buts de guerre. Il réclame « la création d'une Société des nations fondée sur la justice ».

1916

<**Pologne**>. Un vœu du Comité central demande la restauration de la liberté de la Pologne.

<**Europe**>. Une réunion des Ligues des droits de l'Homme française, belge et espagnole jette les bases d'une future Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme.

<**Rétablissement de la paix**>. Le congrès de Paris, en novembre, définit ce que seraient pour la LDH les conditions d'une paix durable.

<**Société des nations**>. La LDH définit les rôles que devrait avoir une Société des nations à la fin du conflit.

1917

<**La question de la paix**>. Une minorité, animée notamment au Comité central par Séverine, Michel Alexandre et Charles Gide, demande « l'arrêt du massacre » et une paix de compromis. Lors du congrès, la motion demandant l'arbitrage immédiat des États neutres pour mettre fin au conflit est battue, et celle prônant la poursuite de la guerre sans défaillance est adoptée.

<**Algérie**>. Le congrès de la LDH demande l'attribution de droits politiques complets aux Algériens qui ont servi la France pendant la guerre.

<**Roumanie**>. Une étude publiée par la LDH montre combien est scandaleuse la situation faite aux Juifs de Roumanie.

<**Russie**>. La LDH accueille avec joie la Révolution de février et le renversement du Tsar, et organise le 1er avril une manifestation en son honneur.

<**Syrie**>. La LDH demande la libération de la Syrie.

81303 24/04/09 9:43 Page 25

1858-1917
Emile Durkheim

Jean-Claude Filloux

Durkheim fait partie de ces intellectuels devenus dreyfusards par esprit de raison et de justice. Celui qu'on peut considérer comme un des pères fondateurs de la sociologie scientifique a dès juin 1898, a créé la section de Bordeaux et en est devenu le premier secrétaire. Et son adhésion à la Ligue des droits de l'Homme a été profondément liée à sa pensée et à ses travaux. C'est en fonction du modèle d'analyse des systèmes sociaux, qu'il élaborait depuis 1880, qu'il a soutenu la cause de Dreyfus. Et il a vécu dans cette LDH, dont il a voulu la création, le type même d'action militante qui correspondait à une thèse centrale de sa recherche sociologique : désormais une société centrée sur les droits de l'Homme peut seule protéger de la barbarie.

En 1898, Émile Durkheim est déjà reconnu comme le fondateur d'une sociologie qui se veut une « science » du social ; il en a déterminé l'objet propre - les structures et le fonctionnement d'une société -, les méthodes spécifiques - traiter les faits sociaux d'une manière objective -, en liaison avec des référents théoriques et conceptuels permettant de donner sens aux résultats de la recherche. Né en 1858, il est depuis dix ans professeur de « science sociale » à la Faculté des lettres de Bordeaux. Il a publié plusieurs ouvrages fondamentaux : *De la division du travail social*, en 1895, travail qui cherche à explorer les nouvelles solidarités liées au développement des sociétés modernes ; les *Règles de la méthode sociologique* en 1897, où apparaissent les concepts clés de « représentations collectives », d'« explication du social par le social », dans le cadre d'une élaboration théorique qui cherche à définir les rapports entre les niveaux symbolique, institutionnel et « morphologique » du système social ; *Le suicide*, au début de l'année 1898, qui introduit notamment les notions d'« intégration » et de « régulation », pour déterminer les causes sociales du suicide. Il soulève la question de l'« anomie », - la déficience de règles et ses conséquences dans la psychologie de l'acteur social. Cette même année, il réunit une équipe de chercheurs autour de lui, pour fonder une revue, *l'Année sociologique*, où l'on trouvera les noms de Marcel Mauss, son neveu, François Simiand, Célestin Bouglé, Henri Hubert, qui formeront ce qu'on a appelé l'Ecole française de sociologie[1]. Bref, il s'agit d'une année charnière pour Émile Durkheim, à la fois en référence au destin d'une sociologie, qui s'institutionnalise peu à peu, et à une problématique du fonctionnement des sociétés qui mettra les valeurs éthiques et le sujet social au cœur des liens sociaux.

C'est aussi cette année-là qu'il s'engage publiquement dans l'Affaire Dreyfus et doublement : par un texte où il analyse, en liaison avec le modèle d'analyse sociale qu'il a élaboré, le désastre moral et, partant, social dont sont responsables les condamnations de Dreyfus, puis de Zola ; et par sa participation à la fondation de la Ligue pour la défense des droits de l'homme et du citoyen.

Durkheim avait été très vite « personnellement convaincu » de l'innocence de Dreyfus. Lors d'une cérémonie à la Faculté, il avait fait sensation en évoquant - dés décembre 1896 - ses doutes sur le bien-fondé de la condamnation dont était victime Dreyfus. Il devient délibérément dreyfusard, non pas (selon le témoignage de son neveu Henri Durkheim, qui vivait chez lui à Bordeaux) en tant que juif, ou pour des raisons politiques, mais pour des raisons éthiques. L'iniquité de la condamnation d'un innocent est contradictoire avec la conception même du ciment social qui est la sienne, en tant que sociologue : à savoir que « désormais » la « personne humaine » doit devenir la valeur ultime qui fonde les liens sociaux dans les sociétés modernes.

Il est scandalisé, en février 1898, par la condamnation de Zola et tout particulièrement par un article publié le 15 mars dans *La Revue des deux mondes* par un critique littéraire connu, Ferdinand Brunetière, sous le titre *« Après le procès »*. S'adressant aux « intellectuels » qui, comme Zola ou les auteurs de manifestes, soutenaient Dreyfus, Brunetière s'en prenait à ceux *« qui insultent grossièrement la justice et en même temps l'armée »*, *« s'arrogent des droits qu'ils n'ont pas »*, *« déraisonnent avec autorité sur des choses qui ne sont pas de leur compétence »* et *« invoquent l'esprit scientifique pour en imposer »*. Les prétendus intellectuels couvrent de grands mots *« l'Individualisme, la grande maladie des temps présents »*. Dans une lettre adressée le 18 mars à Célestin Bouglé, Durkheim lui dit qu'il a *« la démangeaison de répondre »* au *« plat article de Brunetière »*. C'est ce qu'il fait dans un texte admirable publié le 2 juillet dans une revue à grand tirage, *la Revue bleue*. Il est une *« question qui divise douloureusement le pays »* et voici qu'« *un littérateur connu »* demande aux intellectuels d'*« incliner leur logique devant un général d'armée »*, s'en prend sous le nom d'individualisme à ce qu'ils disent des droits imprescriptibles de la personne humaine. L'article de Durkheim *« l'Individualisme et les intellectuels »* répond à Brunetière en identifiant quant à lui l'individualisme au respect de la personne humaine, ce *« nouveau sacré »* qui doit devenir le ciment social ultime[2]. Pour lui, les *« intellectuels »* soutenant Dreyfus et Zola ne font que témoigner de cette *« religion de l'individu »* qui pose le droit imprescriptible du sujet. La mettre en question serait commettre un véritable *« suicide moral »*.

>

1918

<Le rétablissement de la paix>. Dans un rapport antérieur à l'armistice, le président de la LDH, Ferdinand Buisson, demande la constitution immédiate de la Société des Nations, demande approuvée par le congrès de Paris, en décembre.

<Société des Nations>. Le congrès de la LDH entend un rapport de Gabriel Séailles sur *« le principe des nationalités et ses applications »* qui se prononce contre le *« nationalisme de race »* et le *« nationalisme philologique »* cher aux Allemands, et préconise le *« droit des peuples à disposer d'eux-mêmes »*, en soulignant les avantages du fédéralisme.

<Russie>. Le congrès débat sur la question du bolchevisme, réaffirme *« qu'il fait du respect de la liberté la condition de tout régime démocratique »* et décide une enquête sur la Russie.

1919

<Russie>. La LDH demande l'élection d'une assemblée constituante mais se prononce contre toute intervention armée en Russie.



photo : ©coll. particulière S.C. Filloux

Emile Durkheim en famille l'année 1898 à Bordeaux, avec sa femme, sa fille et son fils.

« Chacun de nous incarne quelque chose de l'humanité, chaque conscience individuelle a en elle quelque chose de divin et se trouve ainsi marquée d'un caractère qui la rend inviolable aux autres. La religion de l'individu ne peut donc se laisser bafouer sous peine de ruiner son crédit. Il n'y a pas de raison d'Etat qui puisse excuser un attentat contre la personne quand les droits de la personne sont au-dessus de l'Etat... On s'est demandé s'il ne conviendrait pas de consentir à une éclipse passagère de ces principes, afin de ne pas troubler le fonctionnement d'une administration publique que tout le monde, d'ailleurs, reconnaît indispensable... Un organe de la vie publique, si important qu'il soit, n'est qu'un moyen en vue d'une fin. Que sert de conserver avec tant de soin le moyen, si l'on se détache de la fin ? Et quel triste calcul que de renoncer, pour vivre, à tout ce qui fait le prix et la dignité de la vie... »

On ne s'étonnera donc pas que Durkheim ait pu, dès le début de l'année 1898, faire partie de ceux qui en sont venus à vouloir que soit créée une organisation dénonçant toute atteinte aux droits de la personne. Il écrit à Hubert le 22 février que *« l'organisation permanente »* qui est en question ne doit pas avoir un objet *« restreint et spécial, Ligue pour la révision du procès. La cause qui s'agite est trop générale et trop grave »*. Le lendemain, il évoque une correspondance reçue d'Émile Duclaux et il précise à Hubert que *« La Ligue est en bonne voie. On m'annonce les statuts pour très prochainement »*. Pour enfin se réjouir quelques jours après, le dernier jour de février : *« Je reçois à l'instant les statuts, je vous les envoie. Voyez si vous croyez pouvoir les signer et recueillir quelques signatures »*...[3] Il est clair que Durkheim a participé, depuis Bordeaux et par des correspondances avec Émile Duclaux, Trarieux et quelques autres, à la décision qui aboutit, fin février, à créer la Ligue pour la défense des droits de l'homme et du citoyen. Il faut citer, à l'appui, tout un passage de la lettre du 18 mars à Célestin Bouglé déjà citée : *« Je suis un membre de la Ligue avant la lettre : j'en faisais partie avant qu'elle ne fût. Pendant le procès Zola, dont l'issue ne pouvait être douteuse, j'écrivis à Hubert pour le prier de suggérer à certaines personnalités qu'il a l'occasion de voir, l'idée d'une organisation permanente destinée à témoigner que nous n'abdiquions pas et à préparer l'avenir. On fit part à Duclaux à qui j'écrivis directement ; et voilà comment, il y a eu dimanche, 15 jours, les statuts furent arrêtés »*[4].

Et il ajoute : *« Mais le recrutement sera laborieux... les faux braves et les faux honnêtes gens qui, dans les temps ordinaires ne parlent que de leur désintéressement et, aujourd'hui, tout en pensant comme nous, trouvent de misérables prétextes pour ne pas le dire tout haut. Mais il faut que ceux qui sont réunis se serrent les coudes. Que ce soit, du moins, le bénéfice moral de la situation »*. En tout état de cause et avant même la fondation de la LDH le 4 juin, Durkheim fait du prosélytisme auprès de ses collègues universitaires Paul Lapie et Gaston Richard. La plupart des collaborateurs de l'*Année sociologique*, qui étaient dreyfusards, adhéreront. Quant à lui, dix mois après avoir fondé la section de Bordeaux de la LDH dont il était devenu dès juin le premier secrétaire, il écrit à Bouglé que l'organisation de la section a été certes difficile : *« Mais enfin cela marche. Nous sommes actuellement entre 180 et 190 »*...

Lors d'un meeting de la section à Bordeaux le 6 juin 1900, le doyen de la faculté des lettres rend hommage aux actions de la section de la LDH et est applaudi lorsqu'il évoque *« les discours ardents de Durkheim, qui emportent les supporters vers l'avenir »*... Aussi bien, il ne convient pas d'en rester aux problèmes nationaux. Il écrit au vice-président de la LDH, Louis Havet, le 4 février 1901 pour l'inviter à faire une conférence sur la guerre qui à cette époque oppose les Anglais et les Boers et à rappeler le droit que possède chaque homme de protéger son pays et sa famille. Car pour lui, « droits de l'homme » et « fraternité des peuples » vont ensemble...

1/ Célestin Bouglé et Henri Hubert furent parmi les premiers disciples de Durkheim. Ils participèrent à la constitution de ce qu'on appelle le « groupe durkheimien », ou encore « l'Ecole française de sociologie ».
2/ L'article « l'Individualisme et les intellectuels » est disponible dans *Émile Durkheim, la science sociale et l'action*, introduction et présentation de Jean-Claude Filloux, PUF, pp. 261-278.
3/ Les lettres à Hubert ont été publiées par Philippe Besnard, dans la *Revue Française de sociologie* - t. XVIII, 1987, pp. 488-489.
4/ La lettre à Bouglé citée se trouve dans *Émile Durkheim, textes,* t.II, présentation de Victor Karady, Ed. de Minuit, pp. 418-419.

1920

<Le rétablissement de la paix>. Dans un article des *Cahiers des droits de l'homme* du 5 janvier, Victor Basch émet des critiques contre les conditions imposées à l'Allemagne, tandis qu'au congrès de Strasbourg une minorité, conduite par Oscar Bloch, dénonce les traités de paix de manière beaucoup plus radicale. La LDH prend position contre le service militaire de deux ans.

<Libertés syndicales>. Protestation de la LDH contre les poursuites contre les dirigeants de la CGT, suite aux grandes grèves de 1920. Elle engage également une campagne contre les menaces de dissolution du syndicat.

<Droits des femmes>. La LDH prend position pour l'application intégrale du suffrage féminin.

Colonies. La LDH transmet au ministère des Colonies un mémoire de la section de Nouméa sur *« le rétablissement de l'esclavage en Nouvelle-Calédonie »* sous la forme du système dit de *« l'engagement »*.

<Irlande>. La LDH organise un meeting en faveur de l'Irlande.

1921

<Enseignement>. La LDH se prononce contre le principe du monopole de l'enseignement. *« Il nous a laissé de trop honteuses traces dans l'enseignement public de l'Empire pour que nous essayions de le faire revivre »*, affirme son président, Ferdinand Buisson.

<Affaire Sacco et Vanzetti>. La LDH demande la clémence en faveur de Sacco et Vanzetti, deux immigrés anarchistes italiens accusés à tort aux États-Unis de meurtre lors d'un hold-up.

81303 24/04/09 9:43 Page 27

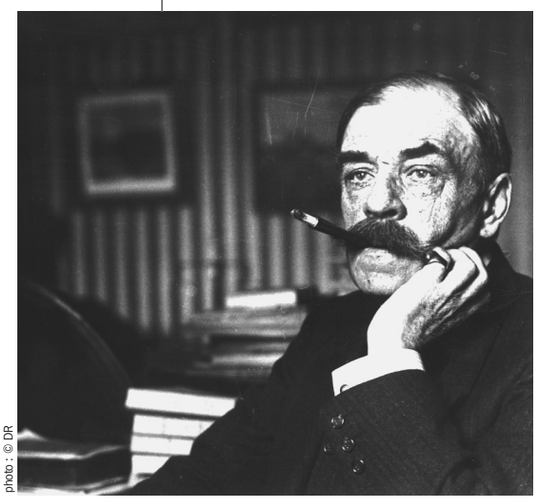


photo : © DR

1848-1917
Octave Mirbeau

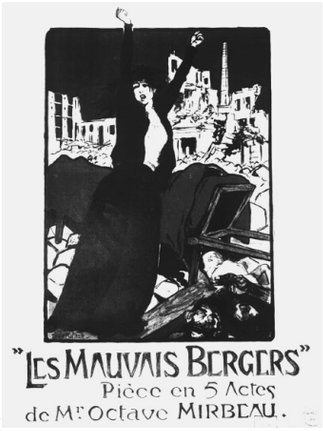


photo : © DR

On n'associe pas assez le nom d'Octave Mirbeau au grand élan dreyfusard. Il a pourtant joué un rôle considérable dans la lutte pour la justice et la vérité lors de l'affaire Dreyfus, en intervenant aux quatre coins du pays, souvent au titre de la Ligue des droits de l'Homme, dont il a été l'un des fondateurs, et en publiant des chroniques véhémentes, notamment dans le journal *l'Aurore*, où il prend à partie, pêle-mêle, le nationalisme, le militarisme, le cléricalisme et l'antisémitisme.

D'opinions anarchistes, ami de Bernard Lazare, Mirbeau a été l'un des premiers intellectuels à s'engager publiquement, en particulier dans sa chronique intitulée *« Chez l'illustre écrivain »* parue dans *Le Journal* du 28 novembre 1897. C'est lui qui a pris l'initiative de la deuxième pétition dreyfusarde, publiée dans *l'Aurore* cinq jours après le *« J'accuse ! »* de Zola, qui ne se limitait pas à demander la révision de la condamnation du capitaine mais élargissait l'enjeu de la lutte. Ainsi, ce fut un tournant dans la vie de ce critique d'art qui avait été l'un des premiers défenseurs des impressionnistes et avait soutenu tout particulièrement Manet, Monet et Cézanne, de ce romancier auteur du *Jardin des supplices* (1898) et du *Journal d'une femme de chambre* (1900), de cet auteur dramatique qui a notamment écrit les pièces satiriques *Les affaires sont les affaires* (1903), et, en collaboration avec cet autre écrivain fondateur de la Ligue des droits de l'Homme, le directeur de la *Revue blanche*, Thadée Natanson, *Le Foyer* (1908).

Le 15 novembre 1898, il écrivait dans *l'Aurore* : *« Il faut bénir cette affaire Dreyfus de nous avoir en quelque sorte révélés à nous-mêmes, d'avoir donné à beaucoup d'entre nous, trop exclusifs ou trop sectaires dans leur compréhension de la vie sociale, un sens plus large de l'humanité, un plus noble et plus ardent désir de justice »*. **G. M.**



photo : © DR

1864-1926
Lucien Herr

Entré à 19 ans, en 1883, à l'École normale supérieure, Lucien Herr posa en 1887, dès la fin de ses études, sa candidature au poste de bibliothécaire de l'École, poste subalterne par rapport à la carrière universitaire à laquelle il pouvait prétendre, mais qu'il mit à profit en s'engageant vigoureusement pour le socialisme et les droits de l'Homme en devenant le maître à penser de plusieurs générations de normaliens. Socialiste bien que jamais candidat à aucune élection, il a contribué à convertir Jaurès au socialisme. C'est lui qui prit l'initiative de la première pétition pour la lumière sur l'affaire Dreyfus, à un moment où bon nombre de futurs dreyfusards croyaient encore à la culpabilité du capitaine. Ardent pacifiste, spécialiste de culture allemande, il faisait confiance à la social-démocratie de ce pays pour éviter la guerre, et ressentit le déclenchement du conflit comme une cruelle déception. Fondateur de la LDH, membre de son premier Comité central, il y resta comme membre honoraire jusqu'à sa mort en 1926.

1922

<**Armée**>. Sur un rapport présenté par le général Sarrail, un vœu est adopté par le congrès de la LDH, à Nantes, condamnant la justice d'exception et demandant la réforme de la justice militaire.

<**Droit du travail**>. La LDH manifeste la plus vive inquiétude devant les remises en cause insidieuses de la loi des huit heures, qualifiée par ses détracteurs de « loi de suicide national » et de « loi de la paresse ».

<**Allemagne**>. La LDH se prononce vigoureusement contre l'occupation de la Ruhr.

1923

<**Libertés publiques**>. La LDH, notamment le 18 janvier par la voix de son président Ferdinand Buisson à la tribune de la Chambre, proteste contre l'accusation de complot contre Marcel Cachin, ainsi que Monmousseau, Treint et Semard, qui avaient été délégués à Essen par la Confédération générale du travail unitaire (CGTU) et avaient dénoncé l'occupation de la Ruhr.

<**Rapports LDH-PCF**>. Sur décision du IVe congrès de l'Internationale communiste, le PCF interdit à ses membres d'adhérer à la LDH.

<**Allemagne**>. La LDH se prononce pour l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations.

81303 24/04/09 9:43 Page 28

1870-1940

Célestin Bouglé

Alain Policar

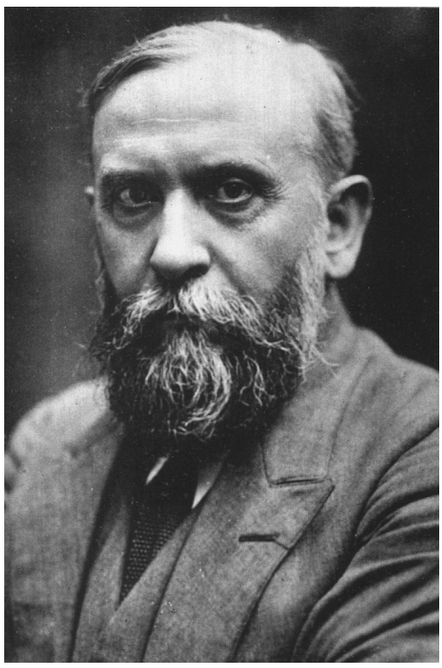


photo : © LDH

Célestin Bouglé avait 24 ans quand est intervenue l'arrestation du capitaine Dreyfus, et venait, au sortir de l'École normale supérieure, d'être nommé professeur de philosophie dans le lycée de sa ville natale, Saint-Brieuc. Il prit fait et cause pour lui, ce qui lui valut bon nombre d'attaques dans la presse locale. Maître de conférence en 1898 à la faculté des lettres de Montpellier, il consacra dans *Le Midi*, de nombreuses conférences à l'Affaire, parfois en compagnie de Jaurès et de Pressensé, avant d'être élu en 1909 - alors qu'il enseignait à la Faculté des lettres de Toulouse - au Comité central de la Ligue des droits de l'Homme. Devenu, dix ans plus tard, directeur de l'École normale supérieure, il y siégea toute sa vie, comme membre élu jusqu'en 1935, puis comme membre honoraire jusqu'à sa mort en 1940. Comme l'a indiqué Pierre-André Taguieff, Bouglé fut le plus avisé des penseurs de l'antiracisme.

Dans la dénonciation de toute conceptualisation fondée sur la race et, plus largement, de l'utilisation du modèle biologique en sociologie, Célestin Bouglé occupe une place essentielle bien que souvent méconnue. Depuis son article de 1897 contre les doctrines racialistes, «*Anthropologie et démocratie* », jusqu'à la présidence, peu de temps avant sa mort, du comité directeur de *Races et racisme*, éphémère bulletin visant à lutter contre la progression de l'idéologie raciste, Bouglé n'a jamais ménagé sa peine dans le combat pour la vérité et la dignité. Il n'est donc guère surprenant de le voir s'engager précocement au sein de la Ligue des droits de l'Homme, cédant aux exigences d'une conscience qui a entrevu dès novembre 1897, « la possibilité de l'innocence de Dreyfus »[1] et qui condamne sans réserve, trois mois plus tard, l'attitude de ceux qui refusent la révision du procès[2]. Les titres des articles et ouvrages qu'il publie en 1899-1900 sont particulièrement éclairants : « *Philosophie de l'antisémitisme* », « *La banqueroute de la philosophie des races* », « *Les Idées égalitaires* », « *Pour la démocratie française* ».

L'auteur majeur auquel Bouglé s'oppose est Vacher de Lapouge (1854-1936), « fondateur » de l'anthroposociologie. Celui-ci, comme Gobineau, est persuadé que le simple jeu des lois de l'hérédité suffit à produire la décadence des peuples mélangés. D'où la nécessité de la procréation eugénique et celle, corrélative, de l'élimination de ce que Lapouge nomme « les dysgéniques ». La théorie sur les différences d'indice céphalique sert à séparer le bon grain de l'ivraie, c'est-à-dire les dolichocéphales des brachycéphales.

C'est à la confrontation des faits interprétés par l'anthroposociologie avec les principes de la démocratie que s'est livré Bouglé. Il explique : « *Pour passer de ce phénomène extérieur et simple qu'est la brachycéphalie à ce phénomène intérieur et compliqué qu'est l'idée d'égalité… il faudrait rien moins qu'une phrénologie nouvelle… On sent à quelle indétermination de pareilles tentatives d'exploration paraissent condamnées* » (« *Anthropologie et démocratie* »). L'essentiel est dit : pour expliquer le social, le biologique n'est pas d'un grand secours. La raison en est simple : l'idée de l'égalité des hommes ne concerne pas la façon dont la nature les a faits mais celle dont la société doit les traiter.

Attentif aux fondements moraux des questions sociales, Bouglé participera à l'élaboration du solidarisme en compagnie, notamment, de Léon Bourgeois. Il défendra sans trêve les idéaux républicains, manifestant lors des meetings un grand courage physique. Son ardeur militante (il était radical-socialiste) le conduit à publier environ quatre cents articles dans *La Dépêche de Toulouse*. Il est en outre l'un des membres les plus actifs de l'équipe de *L'Année sociologique* autour de Durkheim. Directeur de l'École normale supérieure, il y crée le Centre de documentation sociale, important vivier de jeunes chercheurs. Bouglé constitue l'un des meilleurs exemples d'une intransigeante fidélité à des principes posant fermement la subordination du pouvoir politique aux libertés individuelles, c'est-à-dire préservant l'autonomie de la morale.

1/ Lettre à Élie Halévy, probablement du 17 novembre 1897 (Bibliothèque nationale)
2/ Dans une lettre du 27 février 1898 à Élie Halévy, il écrit que cela cache « *soit le mépris de la preuve, soit le mépris de la loi, soit le mépris de la morale moderne* » (Bibliothèque nationale)

1924

<Réabilitation des « fusillés pour l'exemple » de la Grande guerre>. Le secrétaire général de la LDH prononce le 28 septembre une conférence sur l'affaire Chapelant, condamné à mort par un conseil de guerre en octobre 1914 après s'être retrouvé blessé entre les lignes ennemies et fusillé sur un brancard pour «capitulation en rase campagne ».

<Enseignement>. À l'initiative de Ferdinand Buisson, la chambre des députés est saisie d'une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à faire afficher dans tous les collèges et lycées la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

<Affaire Danval>. Dénouement de l'affaire du pharmacien Danval, accusé à tort de l'assassinat de sa femme. La LDH obtient enfin la cassation de son jugement. En 1878, on avait considéré que la présence d'un milligramme d'arsenic dans le corps du défunt permettait de conclure à un empoisonnement. En 1923, la toxicologie estime cette dose comme tout à fait normale. Danval est réhabilité.

<Colonies>. Le congrès débat sur les droits des indigènes dans les colonies. Une minorité combat le colonialisme, mais, sur un rapport de Marius Moutet, le congrès se prononce pour une « *colonisation démocratique* ».

<Italie>. Le 29 juin, la LDH tient une réunion publique pour protester contre l'assassinat de Mateotti.

81303 24/04/09 9:43 Page 29

1906/09

L'engagement social de la Ligue des droits de l'Homme

Madeleine Rebérioux

L'engagement social – on entendra par là l'intérêt manifesté au monde du travail – n'allait pas de soi pour la Ligue des droits de l'Homme. Celle-ci n'est née ni en socialisme, ni en catholicisme, les deux courants qui furent porteurs d'une volonté « sociale » au tournant du siècle. Les hommes politiques qui contribuent à sa fondation, Trarieux en tête, le journal où elle s'exprime de préférence, *Le Siècle*, appartiennent au libéralisme socialement conservateur. La Déclaration des droits de 1789, charte de la LDH naissante, ne comporte aucune référence, ni aux salariés, ni aux « malheureux » et il faudra, pour ceux qui ont des idées socialement avancées, faire appel à la moins consensuelle Déclaration de 1793.

Telles sont les principales difficultés que Francis de Pressensé eut à surmonter quand, devenu un socialiste militant, il fut élu en 1903 président de la LDH. Les circonstances étaient à cette date favorables : la CGT avait le vent en poupe, le « Bloc des gauches » au pouvoir était soutenu par nombre de socialistes, le retour de l'expansion facilitait les choses. L'évolution put donc se faire en douceur à partir de la défense des droits des fonctionnaires victimes de l'arbitraire (décision du Comité central du 10 novembre 1905, désignation d'un « conseil » de la Ligue des droits de l'Homme pour suivre ces dossiers). Entre 1906 et 1909, la LDH prend l'initiative de décisions spectaculaires, en opposition à Clemenceau, dreyfusard, devenu premier ministre, et homme à poigne. En 1908, elle intervient en faveur des membres du bureau confédéral de la CGT arrêtés le 1er août car rendus collectivement responsables, à tort, de graves incidents survenus à Draveil, puis à Villeneuve-Saint-Georges. Pressensé obtient, à la mi-août, qu'ils soient mis au régime politique. Le 12 octobre – ils sont détenus depuis deux mois et demi – le Comité central adopte à l'unanimité une motion qui déplore que la liberté des personnes soit mieux observée *« lorsqu'il s'agit d'inculpés appartenant à certaines classes sociales, que lorsqu'il s'agit d'ouvriers »* ; il y a donc des classes et non seulement des hommes et des citoyens ! Le tollé est plus grand encore, dans et hors la LDH, lorsque s'impose la question du syndicalisme dans la fonction publique. La Ligue des droits de l'Homme, en effet, soutient dès 1907 Marcel Nègre, révoqué pour avoir organisé le premier syndicat des instituteurs et l'avoir fait adhérer à la CGT. Deux ans plus tard, en mai 1909, sept postiers sont appelés à comparaître devant le conseil de discipline pour avoir préconisé *« l'entente entre les travailleurs de l'État et ceux des industries privées »*

1930
Ouvriers de l'emboutissage chez Peugeot à Sochaux.

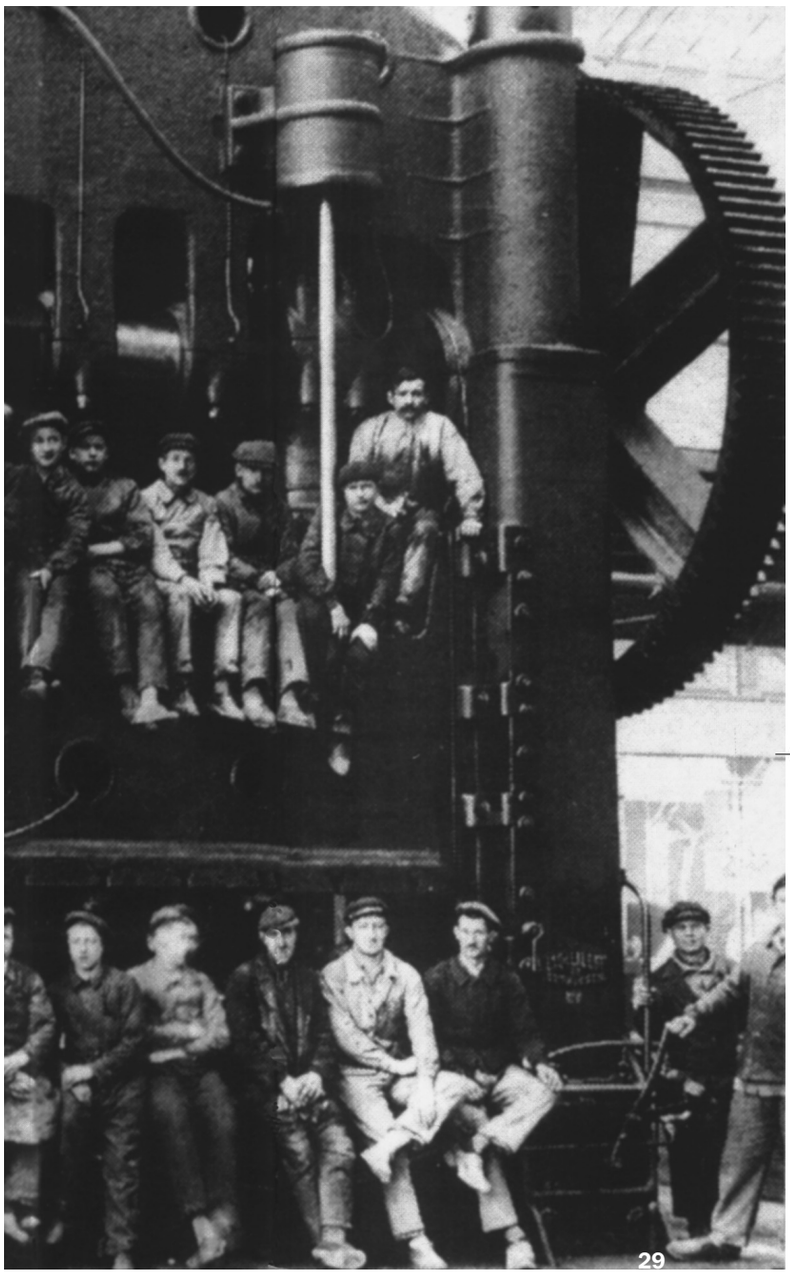


Photo : © coll. Musée du temps, palais Granvelle, Besançon

1925

<Allemagne>. Les orateurs de la LDH se rendent à de nombreuses reprises en Allemagne : Buisson à Mayence et Berlin ; Guernut à Berlin, Hambourg et Hagen, etc. Ils expriment leur désaccord avec l'article du Traité de Versailles qui rejette la totalité des responsabilités de la guerre sur l'Allemagne.

>

1925

<Enseignement>. La LDH inscrit à l'ordre du jour de son congrès, à La Rochelle, la question de *« l'organisation démocratique de l'enseignement : pour l'école unique, contre le monopole »*.

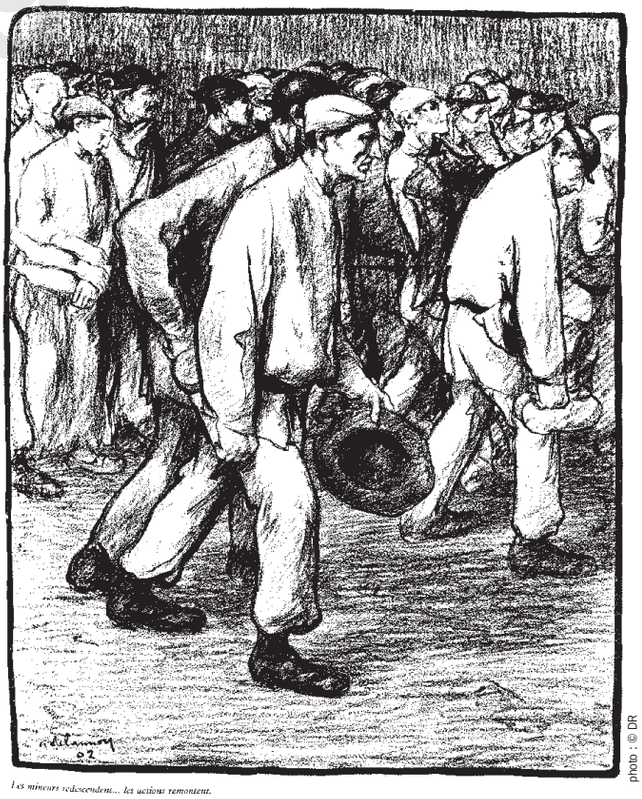
<**Réabilitation des « fusillés pour l'exemple » de la Grande guerre**>. Le secrétaire général de la LDH prononce le 7 mars une conférence sur les affaires Mertz et Copie, un sous-officier et un instituteur condamnés à mort à tort par un conseil de guerre et fusillés en 1914 pour *« intelligence avec l'ennemi »*.

<Maroc>. Lors du congrès, une forte minorité reproche à la LDH de ne pas avoir assez agi contre la guerre du Rif.

<Hongrie>. La LDH organise le 13 janvier un meeting contre la terreur blanche en Hongrie.

81303 24/04/09 9:43 Page 30

1902
Dessin d'Aristide Delannoy
« Les mineurs redescendent - les actions remontent. »



Les mineurs redescendent... les actions remontent.

photo : © DR

et fait l'apologie de la grève. Après deux séances houleuses, le Comité central décide d'organiser un grand meeting pour les soutenir : 6 à 7 000 personnes vont y participer. Du coup, plusieurs membres du Comité central démissionnent, dont Gabriel Trarieux, le fils de Ludovic. Nombre de radicaux sont très mécontents. Une pluie de motions condamnant Pressensé s'abat sur la LDH, qui les rend publiques. Pendant le congrès qui s'ouvre le 29 mai, sont dénoncées les *« tendances insurrectionnelles »* qui, dans la LDH comme au dehors, s'opposent aux « voies légalitaires ». Lors du vote, la Ligue des droits de l'Homme est coupée en deux : 27 000 mandats pour Pressensé, 12 500 contre, près de 2 000 abstentions. C'est donc dans la douleur que la question sociale s'est frayée la voie dans la tête des ligueurs : 30 000 d'entre eux, sur 90 000, vont démissionner.

La question de la propriété en débat

Il n'y aura plus, dans l'histoire de la LDH, d'offensive sociale aussi vigoureuse. Aussi bien, si elle continue d'assurer au quotidien la défense de ceux qui n'ont guère les moyens de se défendre, la syndicalisation de la fonction publique, véritable vivier pour la LDH, devient légale en 1924. C'est aussi à partir de cette date que la question sociale se déplace : elle devient l'objet, dans les congrès et dans les *Cahiers des droits de l'homme* qui les préparent, d'une réflexion fort intéressante, plutôt que de choix pour l'action dont le débat est considéré comme un préalable. Ainsi discute-t-on de façon récurrente à propos de la mainmise des trusts sur la société et de la manière dont elle entrave l'effort démocratique. L'arrivée de Basch, socialiste, à la présidence, le rôle dans la fédération de la Seine de Lucien Cancouët, celui de Pierre Cot qui fait en 1931 son entrée au Comité central, permettent de mettre l'accent sur le rôle du syndicalisme ouvrier *« qui sert l'intérêt général »* (1931) et sur la nécessité pour l'État de contrôler les grands trusts : ils emportent le morceau sur une génération plus traditionnelle (Roger Picard, William Oualid). Ce n'est pas tant l'ampleur de la crise économique et sociale que les espérances ouvertes par la perspective du Front populaire qui va permettre de capitaliser les tâtonnements antérieurs. Formuler des droits nouveaux, c'est exprimer les valeurs nouvelles que la science rend possible, que la situation sociale exige. Au lendemain du congrès de 1935 où, de plusieurs côtés, ce projet avait été énoncé, le Comité central en confie l'étude à une commission où s'impose un jeune avocat, René Georges-Etienne, formé aux luttes contre l'extrême droite au Quartier latin dans les rangs de la LAURS, où militait Mendès France (voir p.50). Un grand moment : le congrès de 1936. Au centre du texte voté, un simple *« Complément à la Déclaration des droits de 1789 »*, le droit à la vie. Il se décline en trois volets : le *« droit à un travail assez réduit pour laisser des loisirs »*, le droit à la subsistance pour ceux qui sont hors d'état de travailler et le droit à la culture. Autour de ce noyau, riche en avenir, foisonnent les droits de la mère, de l'enfant, le *« droit de la femme à ne plus être exploitée par l'homme »*, les droits des vieillards enfin et des malades. Le débat sur la propriété est ouvert, à la gauche du rapporteur : il débouche sur le retour à la nation des pouvoirs *« usurpés par les trusts »*.

L'après-guerre, ce moment d'atonie pour la LDH, l'éloigne de tout investissement dans le social. Les organisations syndicales, dont l'influence est à la hauteur du rôle qu'elles ont joué dans la Résistance, assument l'essentiel du « social », même si Henri Noguères, pendant sa présidence (1975-1983), met en place une commission des droits économiques et sociaux chargée d'assurer avec eux une certaine communauté de pensée et d'initiative. C'est par le biais de la crise de la citoyenneté, ce chantier mis à l'ordre du jour de la LDH depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, en 1981, qu'un nouvel élan sera donné au congrès d'Aubervilliers, en 1993. Pour repérer l'ampleur des conséquences civiques de la fracture sociale, pour mettre en avant le droit au logement, la nécessité d'une protection sociale élargie et surtout la lutte contre le chômage, est alors forgé le concept de citoyenneté sociale. Le mouvement ouvrier, les mutuelles, la recherche sociale européenne s'en saisiront. Plus que la Ligue des droits de l'Homme ?

La LDH peut se féliciter aussi d'avoir en 1936 formulé des thèmes qui ont, en 1948, nourri la Déclaration universelle des droits de l'Homme et d'avoir initié une réflexion forte et agissante autour du droit au travail.

1926

<Institutions>. La LDH se prononce pour une réforme des institutions, notamment pour le vote des femmes, mais en commençant l'expérience par les municipales, l'instauration d'une représentation proportionnelle et une réforme du Sénat.

<Laïcité>. La LDH aborde à nouveau le problème des congrégations, en liaison avec des catholiques de gauche, tel Marc Sangnier, fondateur du Sillon.

<Danger fasciste>. Alors que le fascisme sévit en Italie, la LDH organise un grand meeting à Paris. Elle appelle à « *opposer aux factieux de toute couleur une démocratie fortifiée par un redressement et une amélioration du régime parlementaire* ».

<Droits des étrangers>. Lors de son congrès, à Metz, la LDH demande dans une résolution que « *dans l'intérêt des immigrés comme des nationaux, les mêmes conditions de salaires, de travail et de protections légales soient assurées aux uns et aux autres* ». Elle affirme que « *le problème des migrations doit faire l'objet d'une solution internationale* ».

<Guerre du Rif>. La LDH se prononce pour la fin des hostilités au Maroc.

81303 24/04/09 9:43 Page 31

1906/09

Jules Durand avant sa condamnation.



Jules Durand et son compagne Julia alors que le syndicaliste était soigné à Sainte-Anne à Paris.



photos : ©DR

« Nous avions dès le début déclaré que, chaque fois, qu'il s'agirait de ces questions de législation sociale et de protection ouvrière, dans lesquelles éclatent plus que partout ailleurs l'injustice et l'iniquité sociale, nous serions toujours prêts à intervenir, notamment pour prendre la défense du droit syndical. »

Francis de Pressensé (17 juillet 1904)

L'affaire Durand

Pour répondre à la grève déclenchée en août 1910 par le Syndicat des charbonniers du Havre, la Compagnie générale transatlantique avait embauché à triple paye des ouvriers non grévistes. L'un d'eux nommé Dongé, alcoolique, qui avait travaillé sans discontinuer vingt-quatre heures les 7 et 8 septembre, menaça le 9 septembre, avec un revolver dont la provenance demeurerait inconnue, quatre charbonniers non syndiqués, aussi ivres que lui, qui le frappèrent. Il mourut le 10 septembre à l'hôpital et les quatre hommes furent arrêtés. C'est là que, dans l'espoir de briser le syndicat en éliminant son secrétaire Jules Durand, des agents de la Compagnie générale transatlantique montèrent une machination fondée sur l'accusation selon laquelle le syndicat aurait voté le 14 août l'assassinat de Dongé. Malgré le chef de la sûreté du Havre, qui proclama toujours l'innocence de Durand et dénonça courageusement la machination, Jules Durand fut arrêté ainsi que le secrétaire adjoint et le trésorier du syndicat, les frères Henri et Gaston Boyer.

En novembre 1910, la Cour d'assise de Rouen, sur la base de témoignages de charbonniers probablement payés par la compagnie, le secrétaire du syndicat Jules Durand fut condamné à la peine de mort pour le meurtre de Dongé auquel il était étranger, malgré la plaidoirie du jeune avocat René Coty. Les frères Boyer furent acquittés. Les quatre coupables furent condamnés, l'un à quinze ans de travaux forcés, deux à sept ans et le dernier à la relégation. En décembre 1910, à l'initiative de son président Francis de Pressensé, la Ligue des droits de l'Homme lança une campagne nationale de protestation. Durand, qui avait eu une violente crise de nerfs lors de l'énoncé du verdict et avait passé quarante jours avec une camisole de force, ne devait jamais retrouver la raison.

Sa peine fut commuée en sept ans de réclusion le 1er janvier 1911. La révision, entreprise en 1912 par la Cour de cassation, n'aboutit à la proclamation de son innocence que le 15 juin 1918. Jules Durand est mort le 20 février 1926 à l'asile d'aliénés de Sotteville-lès-Rouen. Son nom a été donné à un boulevard du Havre en 1956.

1927

<**Éducation**>. La LDH manifeste sa vive inquiétude devant le peu de respect de la loi relative à l'obligation scolaire.

<**Indépendance de la LDH**>. La LDH se prononce à la majorité pour l'incompatibilité de toute fonction gouvernementale avec la qualité de membre de son Comité central.

<**Affaire Sacco et Vanzetti**>. La LDH diffuse une brochure de son secrétaire général Henri Guernut intitulée *Une affaire Dreyfus aux États-Unis : l'affaire Sacco et Vanzetti*. Elle exprime son indignation à l'exécution des deux immigrés anarchistes italiens accusés à tort d'assassinat.

1928

<**Éducation**>. À son congrès de Toulouse, la LDH revient sur les problèmes de laïcité, sur son opposition au monopole de l'enseignement et la nécessité de la défense laïque.

<**Europe**>. La LDH se prononce pour le désarmement et l'organisation de la paix.

81303 24/04/09 9:43 Page 32

Anatole France a participé à la fondation de la LDH.

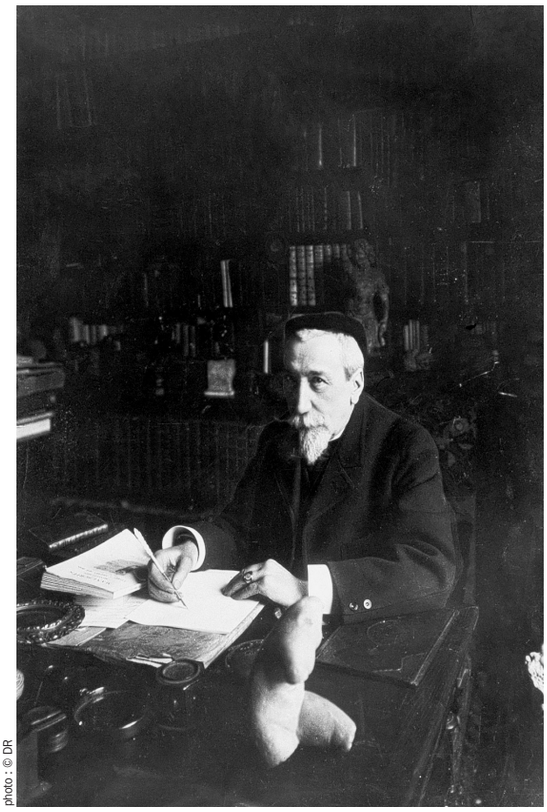


photo : © DR

1855-1929

Anatole France

Nicole Racine

Le combat d'Anatole France pour les droits de l'Homme commença en 1897, quand l'écrivain que son élection à l'Académie française venait de consacrer, apporta son soutien à la cause arménienne. Mais c'est l'Affaire Dreyfus, dans laquelle il prit activement part dès 1898, qui joua un rôle capital dans son évolution. Il se sépara alors de la plupart de ses amis et connaissances (il avait été hostile à la Commune de Paris) et signa au lendemain du « J'accuse ! » de Zola, la protestation demandant la révision du procès. En février, il vint déposer au procès Zola et, lorsque celui-ci dut quitter la France pour l'Angleterre afin d'échapper à l'arrestation, il renvoya sa Légion d'honneur par solidarité avec Zola à qui on l'avait retirée. Il dira l'importance qu'eut pour lui l'Affaire : *« Je me suis rencontré avec cette large fraction des socialistes français qui a compris que, de l'affaire d'un insignifiant capitaine juif, pouvait naître un grand mouvement social »*.
Membre de la Ligue des droits de l'Homme dès sa fondation, il entra en 1904 à son Comité central. Avec elle, il combattit tour à tour « le despotisme russe », les persécutions antisémites en Europe, le délit d'opinion, se prononça en faveur de l'abolition de la peine de mort et des emprisonnés politiques.
Anatole France appuya la campagne laïque de la LDH en 1902-1903 et prit parti pour la séparation des Églises et de l'État. En 1905, il fut élu président d'honneur de l'Association nationale des Libres penseurs. Après la révolution russe de 1905, il soutint publiquement le parti des révolutionnaires russes, présida la Société des amis du peuple russe et entama une correspondance avec Gorki. Dès le lancement de *l'Humanité* en avril 1904 par Jaurès, il devint un collaborateur régulier du quotidien socialiste.
Il intervint en 1907, pour Francisco Ferrer, anarchiste espagnol. En 1911, il appuya le mouvement pour la réintégration des cheminots révoqués à la suite de la grève d'octobre 1910 et intervint avec la LDH en février 1912 dans l'affaire Rousset, contre les bagnes militaires. En 1914, il défendit de nouveau les idées socialistes lors des élections législatives d'avril-mai. Ami et admirateur de Jaurès, il lui rendit hommage après son assassinat, dans *l'Humanité* du 2 août 1914. Le 29 juin 1917, dans un article intitulé *« Pour la liberté ! »* et publié dans la revue hebdomadaire, *Les Nations*, il dénonça la censure politique. En avril 1918, il donna une lettre de témoignage en faveur de Charles Rappoport, déféré devant le Conseil de guerre pour « propos défaitistes ». Après le verdict d'acquittement de l'assassin de Jaurès, en avril 1919, il publia un article de protestation et se rendit à la grande manifestation de l'Union des syndicats et de la Fédération socialiste de la Seine.
En 1919, il participa au Comité d'initiative de Clarté et signa la déclaration contre le Traité de Versailles, *« Contre la paix injuste »* (*l'Humanité*, 22 juillet 1919), contre l'intervention en Russie, *« Aux Travailleurs manuels et intellectuels »* appelant à la défense de la Russie des Soviets (*Le Populaire*, 7 septembre 1919) et contre le blocus de la Russie, *« Un grand crime se commet. Nous protestons »*, (*l'Humanité*, 26 octobre 1919). Si l'attitude d'Anatole France vis-à-vis de la Russie soviétique a été de constante sympathie, il n'adhéra pourtant jamais au parti communiste et resta membre de la Ligue des droits de l'Homme quand le IVe congrès de l'Internationale communiste avait, à la fin 1922, proclamé l'incompatibilité entre l'appartenance à la LDH et celle au PC. Son attitude vis-à-vis du bolchevisme changea d'ailleurs à partir de 1922. Le 17 mars, il envoya un télégramme au gouvernement de Moscou pour protester contre le procès imminent des socialistes-révolutionnaires et s'associa à l'appel de Gorki en faveur des accusés tout en prenant ses distances sur le fond de l'affaire. Anatole France n'est alors plus considéré comme un allié aussi sûr par le Parti. On lui demande encore, comme à quelques autres intellectuels, une déclaration de sympathie pour la Révolution russe à l'occasion du cinquième anniversaire de celle-ci ; ce fut son *« Salut aux Soviets »* qui paraît le 8 novembre 1922 dans *l'Humanité*. Mais dès l'année suivante, il s'éloigne du PC et du communisme pour se rapprocher des socialistes et des républicains de gauche.
En avril 1924, Anatole France reçut pour son 80e anniversaire une consécration que peu d'écrivains connurent de leur vivant. Au lendemain de la victoire du Cartel des gauches, qu'il avait souhaitée, il assista, déjà malade, à la manifestation organisée en son honneur au Trocadéro le 24 mai 1924, quelques mois avant sa mort, où il prononça ses dernières paroles publiques, consacrées à la défense de la paix.

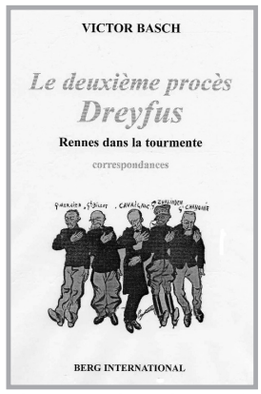
1929

<**Europe**>. Le congrès de Rennes de la LDH porte à nouveau sur l'organisation de la paix.
<**Guerre du Rif**>. La LDH s'étonne de la déportation d'Abd-el-Krim, sans jugement, à l'île de la Réunion, alors qu'il n'a commis aucun crime.

1930

<**Laïcité**>. Lors de son congrès, à Biarritz, en juin, la LDH, considérant que l'école laïque a été créée pour tous, *« proteste énergiquement contre la campagne cléricale visant à faire attribuer aux écoles privées des subsides proportionnels à leurs effectifs »*. Elle renouvelle sa demande d'application des lois laïques en Alsace-Lorraine.
<**École unique**>. La LDH soutient le projet Langevin d'école unique. Elle fait partie du Cartel de l'École unique, dont le secrétaire général, Marceau Pivert est un ligueur, et lutte pour un enseignement obligatoire constituant un tronc commun pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans.

1898/1940



Une association en politique

Emmanuel Naquet

L'histoire de la Ligue des droits de l'Homme est à maints égards un passé qui s'écrit pour le futur[1]. Très rapidement, en effet, la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen s'inscrit dans un processus collectif. En cela, la LDH enrichit l'individu, ces « hommes de bonne volonté » qui vont de l'intellectuel isolé à l'ouvrier éclairé. Si, comme le montre la pratique rituelle de la commémoration où la scène primitive est continuellement ressuscitée, la LDH n'oublie pas ce modèle d'engagement dreyfusard et dreyfusien fondé sur une quête éthique et critique de la Vérité et de la Justice, sa posture d'héritière de la Révolution, prônant l'indivisibilité des droits, la place dans un champ d'intercession qui est bien celui de la vie de la Cité, et ce dans un temps où le pouvoir se désacralise, où la société se sécularise, où la République se précise[2].

Tisser le lien social

Mêlant donc l'individuel et le collectif, l'association invente et renouvelle des formes de citoyenneté et tisse le lien social. Loin d'être un groupe électoral soutenant une réforme ou un candidat voire un programme, moins encore un parti, elle s'autonomise par rapport aux forces politiques et à leurs comités alors en formation. Ni loge, au recrutement élitiste et qui relève plutôt d'une société politico-philosophique fonctionnant comme un lieu d'échange d'idées et de solidarités, ni salon, au rôle discriminant – bien qu'elle puisse en prendre la forme quant à son recrutement ou par le dialogue qu'elle mène avec les revues –, elle n'a pas non plus les contours d'un club ou d'une académie, bien qu'elle soit à plus d'un titre une société de connivence, et plus sûrement un lieu de sociabilité et de civilité. De fait, la LDH agit à la fois comme une instance de recours administratif et/ou judiciaire, un espace de théorisation juridique et un groupe de pression original[3].

La pérennité de la LDH s'explique certainement par son activité au quotidien depuis plus d'un siècle maintenant : la constitution d'un service du contentieux fait de l'association un espace de pourvoi face à l'arbitraire étatique[4], et la transforme en institution d'appel qui va de la défense de simples intérêts pécuniaires lésés[5] au combat en faveur des « fusillés pour l'exemple ». Au départ étique, l'équipe installée rue de Savoie, rue Jacob, rue de l'Université puis rue Jean-Dolent devient pléthorique : à l'apogée de l'association, elle réunit, outre Henri Guernut[6], trois chefs de service – pour le contentieux, le secrétariat, le personnel et le matériel – et trente-neuf employés. La LDH extrapole la figure dreyfusienne et court à toutes les iniquités, comme l'a affirmé son troisième président, Ferdinand Buisson, selon lequel il y a *« une affaire Dreyfus partout où il y a un ouvrier qui souffre, un enfant sans instruction, un travailleur sans défense, un vieillard sans asile »*.

Mais il y a une autre continuité qui suit le fil rouge de l'histoire de la LDH : son ancrage à gauche. La politisation des enjeux moraux de l'Affaire révèle que celle-ci ne se réduit pas à des prises de position morales marquées par l'influence du kantisme. Les intellectuels et les édiles qui peuplent l'association adoptent des postures idéologiques et s'investissent au service d'une République menacée par le nationalisme et l'antisémitisme. Sans écarter les pratiques spécifiques de la cléricature, sans oublier les usages topiques du pouvoir, les ligueurs s'inscrivent très vite dans un mouvement à dimension citoyenne qui peut revêtir des caractères politiques.

À dépasser le tournant temporel de la Belle Époque et à porter le regard sur l'ensemble du premier demi-siècle de l'association, on est ainsi frappé par l'omniprésence de la dimension politique que revêtent les débats organisationnels et conceptuels au sein de la LDH. Mais pas seulement. Les usages civiques de la Ligue des droits de l'Homme, tout au long des années 1920 et 1930, illustrent les rapports équivoques que cette association citoyenne entretient globalement avec le politique et la politique, et plus précisément avec la forme et la formulation partisanes.

Ses publicistes – singulièrement Francis de Pressensé, Pierre Quillard, Georges Bourdon –, ses universitaires – comme Célestin Bouglé –, parcourent la France, tandis que la direction impulse enquêtes et interventions qui s'ajoutent aux pétitions et souscriptions. L'appui financier de la franc-maçonnerie, les bras ouvriers et anarchistes permettent aux premières campagnes publiques de se tenir. Il ne s'agit donc plus, comme en 1898, de se compter ou de compter, de préparer des bandes et des adresses, de tirer et d'expédier des imprimés. Le temps s'éloigne où la LDH se préparait gaillardement à lutter contre une tentative de coup d'État par un manifeste…

Assumant une fonction tribunicienne, la Ligue des droits de l'Homme s'appuie sur des modes de propagande autonomes et complémentaires, individuels ou collectifs, comme les bro-

1931

<**Libertés publiques**>. La LDH demande la mise en liberté du député André Marty condamné pour délit politique.

<**Contre la politique réactionnaire du gouvernement**>. Dans un appel publié en décembre par les *Cahiers des droits de l'homme*, le président de la LDH condamne la politique du ministère Laval-Tardieu qui verse des millions aux dictatures de Hongrie, de Yougoslavie et de Pologne tout en accablant les contribuables d'impôts.

<**Loi électorale**>. La LDH prend position contre un projet de réforme de la loi électorale qu'elle juge injuste et contraire à la démocratie.

<**Nationalisme**>. La LDH demande que soit enlevée de la clairière de Rethondes l'inscription : *« Ici, le 11 novembre 1918, succomba le criminel orgueil de l'Empire allemand, vaincu par les peuples libres qu'il prétendait asservir »*.

<**Indochine**>. Le Comité central proteste contre *« les condamnations contre les membres des sociétés secrètes et des partis politiques ou des prévenus d'actes de violence ou de complot contre la sécurité de la France »*. Il s'élève contre *« les excès d'une répression aveugle »* et *« condamne le recours à des méthodes de répression (bombardement des villages par avions) nettement contraires aux droits des gens »*.

<**Colonies**>. Le congrès de Vichy, en mai, dénonce *« la conception impérialiste de la colonisation »*. Une minorité demande un rejet plus radical du colonialisme.

81303 24/04/09 9:43 Page 34



photo : © LDH

Discours de Léon Blum lors du congrès de Tours de la LDH, en juillet 1937.

chures, les protestations ou les affiches, et recourt volontiers à la presse amie, du *Siècle* à *L'Aurore*, de *La Petite République* aux *Droits de l'Homme*, du *Rappel* au *Radical*, et, plus tard, de *La Volonté* à *L'Ère nouvelle* et à La *Lumière*. Mieux : avec la création du *Bulletin officiel* puis des *Cahiers des droits de l'homme*, aux accents plus militants, la LDH s'offre ses propres instruments d'influence qui doublent les conférenciers du comité central ou des fédérations. Ce qui explique, du reste, les problèmes financiers récurrents que rencontre l'association, notamment quand les cotisations des ligueurs remplacent les contributions des riches donateurs.

Démocratisation

Le départ, le 19 octobre 1903, d'un Ludovic Trarieux gravement malade depuis plusieurs mois, porte à la présidence, à l'occasion d'un comité extraordinaire unanime, le jaurésien Francis de Pressensé, très populaire dans la LDH. Le retrait du trésorier Lucien Fontaine illustre de même un passage de témoins entre dreyfusards, à l'intérieur d'une même génération politique, celle qui va dominer la LDH jusqu'aux années 1930. Or, Pressensé amplifie les réformes statutaires en cherchant non plus à suivre voire à accompagner le développement de la Ligue des droits de l'Homme, mais à le précéder et même à le susciter. La première adaptation de la LDH à l'ère contemporaine touche donc à sa démocratisation : un congrès annuel remplace les deux assemblées générales et réunit les délégués des sections, dont le nombre est proportionnel au recrutement de la section concernée. Espace de discussion, il devient un lieu d'élection des membres du Comité central, mais sans véritable décision possible, puisque les seuls candidats présentés par le CC ont une chance tangible d'être élus.

À la vérité, l'affrontement portant sur la mission de la Ligue des droits de l'Homme dans le champ civique peut s'exercer dans d'autres lieux de confrontation. Les séances du Comité central sont ainsi scandées par des explications qui dépassent de simples délibérations, et peuvent être ponctuées de démissions spectaculaires. Celles de Victor Basch sont connues[7], moins celles d'un Gabriel Trarieux, d'un Jean Psichari, d'un Joseph Reinach, d'un Yves Guyot, d'un Charles Guyiesse avant 1914 qui s'accompagnent d'un éclaircissement des rangs des ligueurs[8]. Et parfois les oppositions qui murmurent au sein du comité, se muent en éclats de voix, comme au congrès de Tours, en 1937, quand la minorité pacifiste menée entre autres par Félicien Challaye, Michel Alexandre, Gaston Bergery, George Pioch, démissionne du « parlement de la Ligue ». Il est vrai que le Front populaire, les procès de Moscou, la guerre d'Espagne complexifient des enjeux fondamentalement politiques.

Si avant la Grande Guerre, la LDH s'affronte à la *respublica*, c'est plus en qualité de vigie qu'en institution de la République. Les commissions créées – sur la prostitution, par exemple – correspondent à des missions, d'une part de vigilance sur certaines atteintes au droit et d'identification des nouveaux champs d'intervention, d'autre part d'expertise et de documentation. Développées dans les années 1920 et 1930, elles se transforment en groupes de travail qui sont autant d'instruments de propositions. Un point commun domine : leur mode d'organisation à géométrie variable qui les autorise à faire appel à des spécialistes extérieurs, voire à nouer des contacts avec d'autres associations, tels la LICA ou le Secours rouge international, établissant ainsi des réseaux sans structures formalistes.

Mais la Ligue des droits de l'Homme n'agit pas selon des modes

1932

<Justice pour les soldats>. Début des premiers procès en révision des condamnations à mort des « *fusillés pour l'exemple* » pendant la Grande Guerre, à la demande de la LDH.

<Allemagne>. Lors du congrès de Paris, en décembre, une minorité préconise une critique radicale du traité de Versailles.

1933

<Liberté d'opinion>. La LDH proteste contre les poursuites visant un article anarchiste pour « *provocation de militaires à la désobéissance* » : « *notre association n'adhère en aucune façon aux thèses soutenues dans cet article* » mais « *elle s'élève contre toute tentative de répression judiciaire d'aucun délit d'opinion* ».

<Droit des femmes>. La LDH obtient qu'une amnistie soit votée pour les personnes poursuivies pour propagande anticonceptionnelle.

<Désarmement>. Le Congrès de la LDH, à Amiens, en juillet, « *escompte de la conférence de Genève l'interdiction universelle de la fabrication et du commerce privés de guerre* ».

<Objection de conscience>. La LDH proteste contre la circulaire du ministre de l'Intérieur Chautemps visant les objecteurs de conscience.

<Politique fiscale>. La LDH appelle le gouvernement à « *répartir les sacrifices fiscaux dans un esprit d'équité, sans accabler ceux qui ne peuvent (le voudraient-ils) se dérober à l'impôt* ».

<URSS>. Devant le congrès d'Amiens, le secrétaire général de la LDH proteste contre la « terreur russe », les « *violences massives contre les droits de l'homme (expulsions hors des villes, déportation de villages)* » et la persécution contre Victor Serge.

81303 24/04/09 9:43 Page 35

« La Ligue entend défendre la liberté de conscience de tous, sans se soucier de savoir s'ils sont catholiques, protestants, juifs ou libres penseurs. »
Le Comité central de la LDH, 29 août 1907

d'intervention immuables. Cherchant à être en phase avec la médiatisation de l'action civique, elle modernise, en particulier sous la présidence de Victor Basch, ses instruments de protestation et d'information, en utilisant la TSF, en lançant les délégués permanents à la propagande, en créant un insigne, en publiant des pages de la LDH dans la presse de gauche – *La République* notamment. Il est vrai qu'avec la diversification et l'explosion du mouvement associatif, elle doit affronter des concurrences qui œuvrent sur un terrain proche ou annexe – la laïcité par exemple –, et qui l'obligent à faire preuve d'exigences et de compétences variées. Il est vrai aussi qu'elle doit se renouveler en attirant à elles les jeunes générations, ce qu'elle fait en intégrant la LAURS, Ligue d'action universitaire républicaine et socialiste.
Il n'en demeure pas moins que la Ligue des droits de l'Homme et du citoyen n'oublie pas le second terme de son titre. Face à la politisation de la demande sociale, l'association dépasse son statut civique pour se porter, d'abord insensiblement puis progressivement, sur le terrain politique.

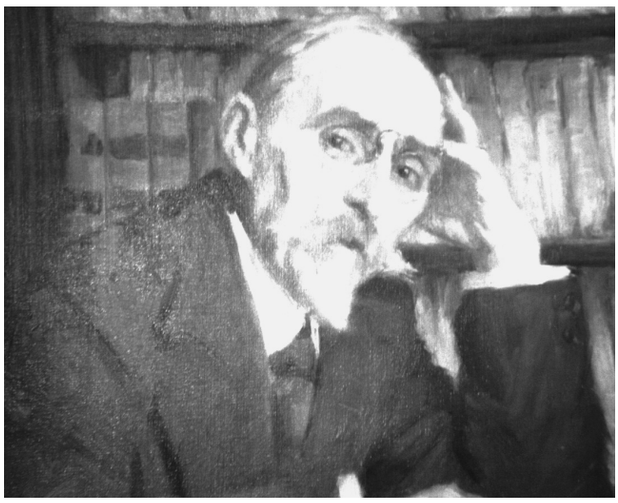


photo : © LDH

1841-1932
Ferdinand Buisson

Bien que Ferdinand Buisson ait douté longtemps de l'innocence de Dreyfus, cet ancien opposant au Second empire et père de l'école laïque, né en 1840, fut un des fondateurs de la Ligue des droits de l'Homme. Sous Napoléon III, jeune agrégé de philosophie, il avait préféré s'exiler en Suisse plutôt que de prêter le serment que l'Empire exigeait. Enseignant la philosophie à Neuchâtel jusqu'en 1870, il avait participé aux premiers congrès de la Ligue de la paix et de la liberté à Genève en 1867 et Lausanne en 1869.
Rentré en France avec la République, il avait figuré, avec Élisée Reclus et Benoît Malon, au nombre des collaborateurs de *La République des Travailleurs*, éphémère hebdomadaire de la section parisienne Batignolles et Ternes de la Première Internationale ouvrière, avant d'occuper, sous la Troisième République, de hautes fonctions dans l'instruction publique, préparant avec Jules Ferry les textes qui devaient constituer la base de l'école laïque.
Il a présidé la Ligue des droits de l'Homme de 1914 à 1926. En 1909, député radical-socialiste, il avait notamment été à l'initiative d'un rapport à la Chambre des députés proposant le droit de vote et d'éligibilité des femmes pour les élections municipales. Il devait obtenir en 1928, quatre ans avant de mourir, le Prix Nobel de la paix.

1 / Extraits de l'article d'Emmanuel Naquet « *La Ligue des droits de l'homme dans le premier XX^e siècle. Une association en politique* », publié dans *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, sous la direction de Claire Andrieu, Danielle Tartakowsky et Gilles Le Beguec, Les publications de la Sorbonne, 2001.
2 / Voir nos articles, « *La Ligue des droits de l'homme au tournant du siècle* », in Laurent Gervereau et Christophe Prochasson (dir.), *L'affaire Dreyfus et le tournant du siècle*. 1894-1910, BDIC, 1994, et « *La Ligue des droits de l'homme. Une politique du droit et de la justice dans le premier vingtième siècle* », Cahiers Jean Jaurès, 141, 1996.
3 / Son initiateur, Mathias Morhardt (1863-1939), deuxième secrétaire général de la LDH (1898-1911) a fait un premier bilan de l'activité de la LDH : *L'Œuvre de la Ligue des droits de l'homme, 1910*.
4 / Entre 1930 et 1931, les lois sur les assurances sociales et la retraite des combattants lui valent de recevoir 9 659 demandes de renseignements en quelques mois… En 1930-1931, le siège répond à 25 240 lettres et traitent 9 361 affaires tandis que les conseils juridiques examinent 6 221 dossiers.
5 / Secrétaire général de 1912 à 1932.
6 / Voir notre article « *Victor Basch et la Ligue des droits de l'homme. Itinéraire d'un dreyfusard politique* », in Françoise Basch, Liliane Crips, Pascale Gruson (dir.), Victor Basch, *Un intellectuel cosmopolite*, préface de Madeleine Rebérioux, Berg International Éd.
7 / Entre 1910 et 1914, elle perd quelque 40 % de ses adhérents et 200 sections.

1934

<6 février>. Suite à la manifestation des ligues d'extrême droite à la place de la Concorde, la LDH dénonce « *l'émeute contre la représentation nationale* ».
<Rassemblement populaire>. Constitution du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes présidé par Paul Rivet, membre de la LDH, et dont les vice-présidents, le philosophe Alain et le physicien Paul Langevin, sont également ligueurs. C'est au siège de la LDH qu'est signé le pacte du Rassemblement populaire dans la constitution duquel la LDH et la CGT jouent un rôle essentiel.
<Droits des travailleurs>. La LDH exprime à nouveau sa position en faveur de la plénitude des droits syndicaux pour les fonctionnaires, y compris le droit de grève.
<Droits des étrangers>. La LDH proteste contre les expulsions d'étrangers et demande que soit assurée « *aux réfugiés politiques la plénitude du droit d'asile* ».
<Affaire Herriot>. De vifs affrontements internes marquent le congrès de Nancy. Une motion votée par 836 mandats contre 591 condamne le licenciement de 22 employés des abattoirs de Lyon alors que le maire de Lyon, Édouard Herriot, est membre de la LDH. Victor Basch, en désaccord avec le blâme infligé à Herriot, démissionne de la présidence puis revient sur sa démission. Le Comité central réussit ensuite à régler la crise interne.
<Colonies>. La LDH proteste contre les condamnations politiques en Indochine, à Madagascar, en Tunisie et en Algérie et débat en profondeur de la question coloniale.

81303 24/04/09 9:43 Page 36

1876-1943
Henri Guernut

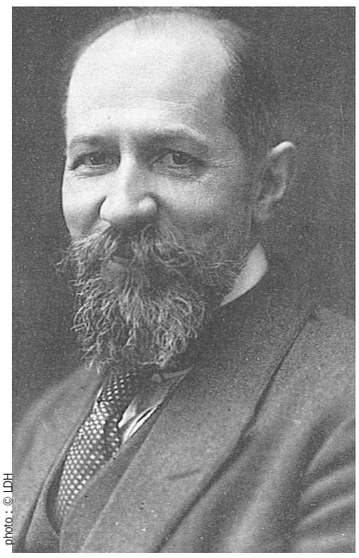


photo : © LDH rocktd

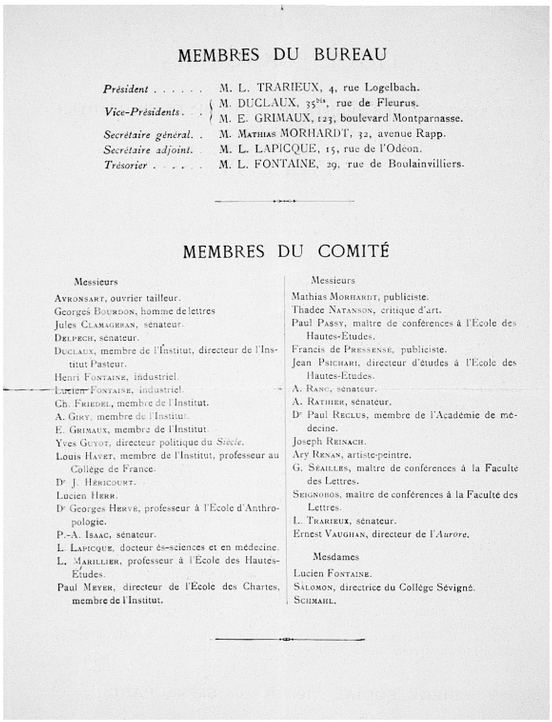
Orateur ironique et redoutable, esprit clair et remarquable organisateur, Henri Guernut fut secrétaire de la LDH pendant plus de vingt ans, de 1912 à 1932, assurant ainsi la transition entre les présidences de Pressensé, de Buisson et de Basch, un secrétariat fort efficace. En 1912 la Ligue des droits de l'Homme comptait environ 50.000 adhérents ; en 1932 elle sera au sommet de sa puissance (pour autant que le nombre confère la puissance) avec 150.000 ligueurs « actifs » et 180.000 « annoncés».

Il était né dans une famille de paysans de la Thiérache, dans l'Aisne. Excellent élève, il obtient une bourse pour faire ses études à la Sorbonne : *« philosophe par vocation, juriste par devoir »*, ainsi se définissait-il. Dreyfusard, il fit son apprentissage de journaliste à la *Revue socialiste*, au *Prolétaire*, à *Athéna*, tous organes d'un socialisme modéré. C'est à l'École des hautes études sociales dont il était devenu secrétaire, que Pressensé qui l'avait remarqué alla le chercher en février 1912, après le décès prématuré de son prédécesseur, Pierre Quillard. Il va se consacrer tout entier à la LDH, en portant au plus haut le secrétariat général. On notera le « programme » qu'il adresse, à peine élu, à tous les présidents de section : une « administration centrale et coordonnée » (elle faisait grandement défaut), un examen rapide des plaintes par le service juridique, des « rapports d'action permanents et cordiaux » avec les sections. Bref, un programme d'administrateur professionnel qui ne l'empêche pas de multiplier les conférences.

Son activité, son dévouement, lui valent très vite, à la LDH, une influence qui touche à l'hégémonie lorsque Ferdinand Buisson, fort âgé est élu président. Guernut met en route une série d'institutions qui vont marquer l'histoire de l'organisation : c'est lui qui supprime en 1920 le *Bulletin officiel de la Ligue des droits de l'homme* et le remplace par un mensuel tourné vers le grand public, les *Cahiers des droits de l'homme* qu'il dirige personnellement ; lui qui, entre 1917 et 1922, met en place le « groupe parlementaire », lieu de rencontre pour les députés et les sénateurs de toutes les organisations politiques se réclamant de la gauche, à l'exception des communistes. L'union des Gauches, le « Cartel » comme on dit alors, devient sous son impulsion la vocation politique de la LDH. Rien d'étonnant dans ces conditions s'il songe à une carrière politique. Battu en 1924, il est élu dans l'Aisne comme socialiste en 1928, puis, comme radical en 1932 : il sera quelques mois ministre de l'Education nationale au début de 1936, avant d'être battu par un SFIO lors des élections du Front populaire. Jusqu'en 1932, il parvient à cumuler - les statuts de la LDH ne l'interdisent pas - la fonction de député et celle de secrétaire général ! Il a besoin cependant d'un adjoint, ce qui n'avait pas été le cas jusque-là : c'est Emile Kahn, un militant socialiste qui lui succédera en 1932.

Guernut n'est pas parvenu à faire accepter par la LDH la modification qu'il souhaitait apporter à la loi sur les associations dans un sens moins défavorable aux congrégations. Mais il s'est fait, à la Chambre, le champion des libertés et son intégrité lui a valu en 1934 de présider la Commission d'enquête sur l'affaire Stavisky. **M. R.**

Premier bureau et comité de la LDH.



MEMBRES DU BUREAU

Président . . . . . M. L. TRARIEUX, 4, rue Logelbach.
Vice-Présidents. . . M. DUCLAUX, 35bis, rue de Fleurus.
M. E. GRIMAUX, 123, boulevard Montparnasse.
Secrétaire général. . M. MATHIAS MORHARDT, 32, avenue Rapp.
Secrétaire adjoint. . M. L. LAPICQUE, 15, rue de l'Odeon.
Trésorier . . . . . M. L. FONTAINE, 29, rue de Boulainvilliers.

MEMBRES DU COMITÉ

Messieurs

AVRONSART, ouvrier tailleur.
Georges BOURDON, homme de lettres
Jules CLAMAGERAN, sénateur.
DELPECH, sénateur.
DUCLAUX, membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur.
Henri FONTAINE, industriel.
Lucien FONTAINE, industriel.
Ch. FRIEDEL, membre de l'Institut.
A. GREY, membre de l'Institut.
E. GRIMAUX, membre de l'Institut.
Yves GUYOT, directeur politique du *Siècle*.
Louis HAVET, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Dr J. HÉRICOURT.
Lucien HERR.
Dr Georges HERVÉ, professeur à l'École d'Anthropologie.
P.-A. ISAAC, sénateur.
L. LAPICQUE, docteur ès-sciences et en médecine.
L. MARILLIER, professeur à l'École des Hautes-Études.
Paul MEYER, directeur de l'École des Chartes, membre de l'Institut.

Messieurs

Mathias MORHARDT, publiciste.
Thadée NATANSON, critique d'art.
Paul PASSY, maître de conférences à l'École des Hautes-Études.
Francis de PRESSENSÉ, publiciste.
Jean PSICHARI, directeur d'études à l'École des Hautes-Études.
A. RANC, sénateur.
A. RATHIER, sénateur.
Dr Paul RECLUS, membre de l'Académie de médecine.
Joseph REINACH.
Ary RENAN, artiste-peintre.
G. SEAILLES, maître de conférences à la Faculté des Lettres.
SEIGNOBOS, maître de conférences à la Faculté des Lettres.
L. TRARIEUX, sénateur.
Ernest VAUGHAN, directeur de l'*Aurore*.

Mesdames

Lucien FONTAINE.
SALOMON, directrice du Collège Sévigné.
SCHMAHL.

Image : © LDH

1935

<Rassemblement populaire>. La LDH tient une part active dans l'organisation du défilé du 14 juillet pour la paix, le pain et la liberté. Victor Basch conduit les négociations pour la participation des radicaux à la manifestation.

Le comité du Rassemblement populaire décide de siéger au 27, rue Jean-Dolent.

<Tunisie>. À propos de la Tunisie, la LDH déclare que la meilleure manière de mettre fin aux troubles est d'éviter les provocations.

1936

<Espagne>. Face à la rébellion franquiste, la LDH appelle au soutien au gouvernement légal de l'Espagne.

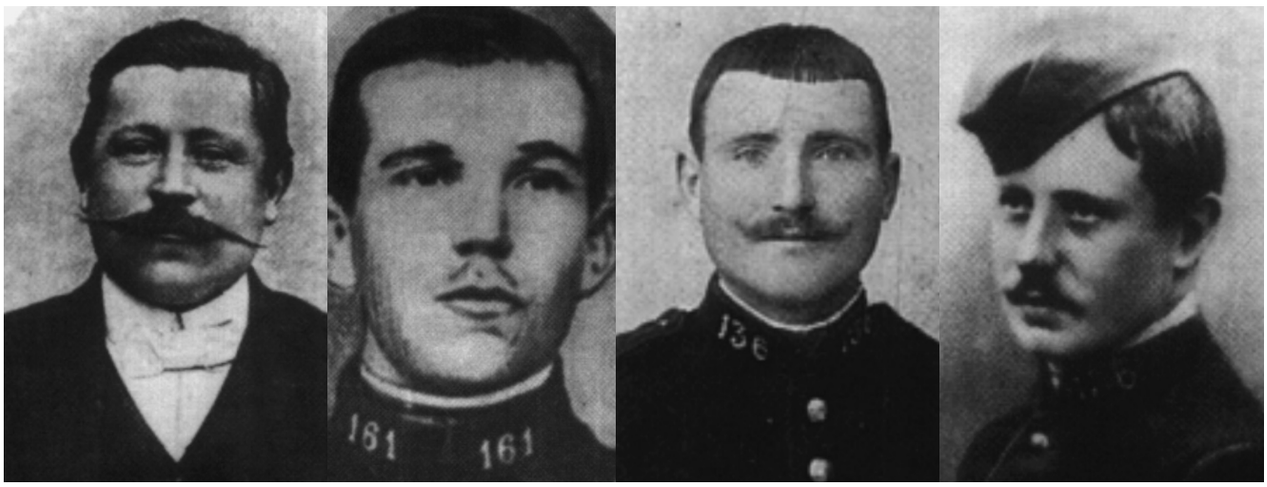
<Complément à la Déclaration des droits de l'Homme>. Une commission, dont le rapporteur est René Georges-Étienne, membre du Comité central, fait voter un texte qui précise pour la première fois que les droits, dont le premier est le « droit à la vie », s'appliquent « sans distinction de sexe, de race, de nation, de religion ou d'opinion », et que la propriété « n'est un droit que lors-

81303 24/04/09 9:43 Page 37

1914/1918

La réhabilitation des « fusillés pour l'exemple » de la Grande Guerre

Nicolas Offenstadt



De gauche à droite : les caporaux Théophile Maupas, Louis Girard, Louis Lefoulon et Lucien Lechat, « fusillés pour l'exemple ».

photos : © DR

Georges Duhamel écrit dans son Journal, en février 1925, après avoir reçu la brochure du secrétaire général de la LDH, Henri Guernut, intitulée l'Affaire Chapelant qui venait de paraître : *« depuis quinze jours, je suis poursuivi par l'affaire Chapelant. J'en avais perçu quelques vagues échos. J'ai reçu la petite brochure rouge de Guernut (...) Que Blanche (son épouse) ne la voie pas ! Aurait-elle encore le courage de porter un enfant si elle connaissait cette histoire »*. Le sous-lieutenant Chapelant fait partie des victimes des « crimes militaires » des débuts de la Première Guerre mondiale. En octobre 1914, après des épisodes confus, l'officier se serait retrouvé entre les lignes. Il aurait alors agité un mouchoir blanc pour inciter des hommes encore dans la tranchée à se rendre. Condamné à mort, il est fusillé sur un « brancard » pour « capitulation en rase campagne ».

La mémoire de ces fusillés a mobilisé des milliers de personnes pendant l'entre-deux-guerres et plusieurs d'entre eux ont été l'objet d'une réhabilitation posthume. Ces campagnes recouvrent des cas bien différents : des soldats jugés et fusillés pour refus d'obéissance collectif, mutilation volontaire... souvent nommés « fusillés pour l'exemple » aux civils victimes de « l'espionnite » abattus sans jugement en 1914. La mobilisation a été un succès puisque « le parti réhabilitationniste » (les partis communiste et socialiste, la LDH, des associations d'anciens combattants (Union fédérale des anciens combattants [U.F.], Union nationale des combattants [U.N.C.]...), des groupes pacifistes et des comités ad hoc comme le Comité Maupas (constitué en 1922) puis le Comité national pour la réhabilitation des victimes de guerre (1928)...) a réussi à rendre sa cause populaire, à trouver une majorité parlementaire pour voter la création d'un tribunal spécial, puis à obtenir sa mise en place effective...

C'est au début de la guerre que se sont déroulées les principales « affaires », ainsi celles des fusillés de Vingré, Souain et Flirey. En novembre 1914, dans l'Aisne, des hommes du 298e régiment d'infanterie se replient face à une attaque soudaine. Six hommes, arbitrairement désignés, sont fusillés pour cette reculade (caporal Floch, soldats Gay, Pettelet, Quinault, Blanchard, Durantet). C'est un conseil de guerre spécial qui les condamne à mort. A Souain, les soldats du 336e régiment d'infanterie, épuisés par les combats, refusent de sortir pour attaquer au nord du village en mars 1915. Parmi eux, les caporaux Maupas, Girard, Lechat, Lefoulon sont jugés et condamnés à mort. Deux caporaux et dix-huit soldats sont acquittés. A Flirey en avril 1915, la 5e compagnie du 63e R.I. est désignée pour l'attaque. Les hommes, qui considèrent que ce n'est pas leur tour, refusent de monter en ligne. Cinq hommes sont choisis ou tirés au sort (point central pour les demandes en révision) et jugés, quatre condamnés et exécutés : les soldats Baudy, Fontanaud, Prébost et le caporal Morange. Les explications de cette concentration en 1914-1915 tiennent au déroulement même du conflit. L'entrée en guerre, la retraite puis l'ajustement à la guerre de tranchées multiplient les situations instables, tant du point de vue du comportement des soldats que de celui de la justice militaire, dont la sévérité est renforcée pendant ces premiers mois de conflit. Très vite cette justice militaire fait l'objet de mises en cause. La Ligue des droits de l'homme, qui n'a cessé de s'en préoccuper, demande dès 1915 des garanties consistantes pour la défense des prévenus des conseils de guerre siégeant à l'arrière. De ces prudentes réclamations, la Ligue passe à la fin de l'année à la dénonciation d'erreurs judiciaires qui se sont « produites au front ». Les demandes de garanties judiciaires se font de plus en plus insistantes. Plusieurs parlementaires s'attachent également à demander la réforme de la justice militaire.

Dans ces différentes interventions, les conseils de guerre spéciaux sont stigmatisées au premier chef, plus que les conseils de guerre ordinaires, tant et si bien qu'en avril 1916 une loi met fin définitivement à leur fonctionnement, signe à la fois du regain d'action du pouvoir civil sur les militaires et de la renaissance des pressions des acteurs politiques avec la fin des dangers majeurs et de la guerre de mouvement.

Dès l'annonce de l'exécution, certaines familles entendent en savoir

>

qu'elle ne porte aucun préjudice à l'intérêt commun ». Au niveau international, il préconise l'organisation d'une juridiction aux décisions obligatoires pour les États.

81303 24/04/09 9:43 Page 38

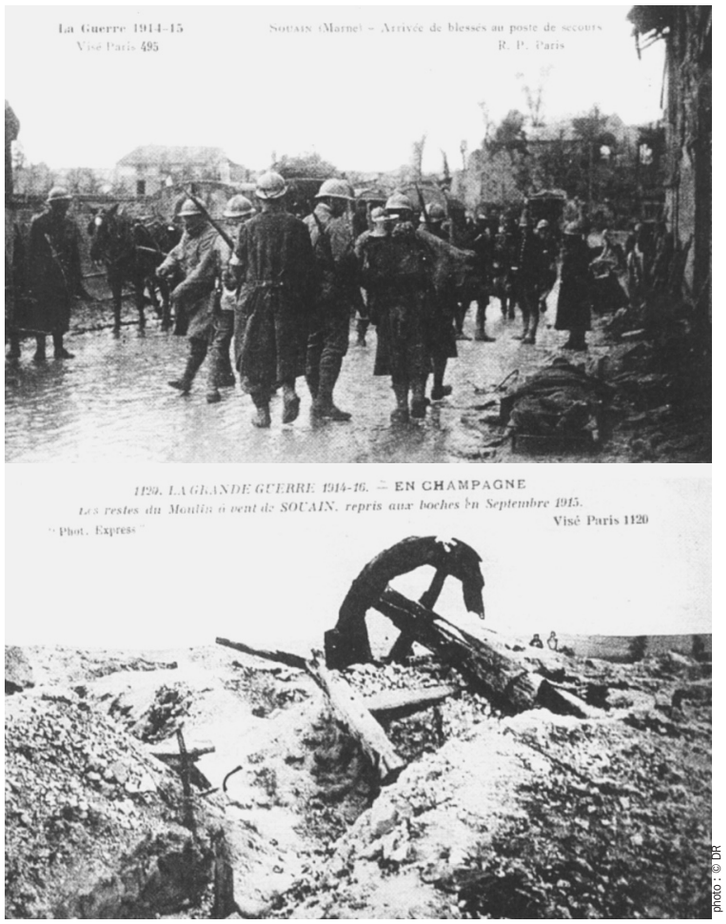


photo : © DR

Février 1915
L'infanterie française souffre dans le secteur de Souain (Marne) où les villages se transforment en vastes tranchés.

plus. Des compagnons d'armes du caporal Maupas écrivent à sa veuve pour lui signifier que son mari était innocent. Elle s'adresse à la Ligue des droits de l'homme et à la Fédération des amicales d'instituteurs. Dés lors la veuve Maupas, avec ses alliés, effectue tout un travail d'enquête auprès des témoins du drame. Travail officieux : il n'est pas question pour le moment de requête en réhabilitation. De son côté, le père du sous-lieutenant Chapelant, cherche à se faire communiquer le dossier de la procédure suivie contre son fils. Mais le ministre de la Guerre refuse

Réhabilités

En parallèle avec ces enquêtes familiales, privées et limitées, se développent des revendications générales concernant la réhabilitation. Pendant l'été 1916, la LDH demande clairement que les erreurs judiciaires commises par la justice militaire « unanimement critiquée» soient redressées. Les parlementaires socialistes notamment relaient ces revendications en particulier au moment de la répression des mutineries de 1917 : ils arguent des erreurs de la justice militaire en 1914-1916 pour demander la limitation des condamnations des mutins. Jusqu'à 1920, il n'y a pas de cristallisation sur ces affaires de fusillés. On demande la possibilité de réparer des erreurs judiciaires qui demeurent, somme toute, des affaires de famille. Il est vrai que le contexte offre bien d'autres préoccupations et les revendications concernant les fusillés se fondent dans la lutte pour l'amnistie qui concerne diverses catégories de condamnés : mutins de 1917, déserteurs, mutins de la mer Noire... Les Cahiers des droits de l'homme ou le Populaire, dans les années 1919-1920, n'abordent qu'épisodiquement les affaires de fusillés et sans insister sur des cas particuliers. La stratégie de l'État face aux demandes de réhabilitation semble double en ces années 1920-1921. Il n'entend pas donner de suites favorables aux requêtes des familles et de leurs soutiens. Il les repousse en règle générale. Mais il agit également en détournant le sens des demandes qui lui sont faites. A ces requêtes de type judiciaire (civique), il donne des réponses limitées qui concernent la personnalité du fusillé ou sa famille. Il offre en effet des compensations. Le 5 juillet 1920, le soldat Santer abattu par un capitaine en septembre 1914, parce qu'il n'avait pas obéi à une injonction d'un adjudant, se voit attribuer, à titre posthume, la médaille militaire et la croix de guerre; Girard, en octobre 1921, reçoit la médaille militaire avec palmes et la croix de guerre. A ces compensations honorifiques et militaires s'ajoutent des réparations pécuniaires. Des familles se voient octroyer des pensions alors que les fusillés ne sont pas réhabilités juridiquement. Les acteurs de la réhabilitation dénoncent cette double attitude. La Ligue des droits de l'homme écrit à propos des compensations offertes dans l'affaire Leymarie (Léonard Leymarie, 305e régiment d'infanterie, fut condamné à mort et fusillé à Port-Fontenoy (Aisne) en décembre 1914 abandon de poste (pour mutilation volontaire : il avait été blessé à la main à son poste de garde) : « ces réparations ne sauraient suffire ». Face à ces insuffisances de l'État, les militants se sentent légitimés pour mener à bien les investigations nécessaires. Les Cahiers de la Ligue des droits de l'homme l'expliquent à leurs lecteurs : puisque les autorités officielles refusent de remettre le dossier de Souain, alors « nous avons nous-mêmes entrepris une enquête sur ce drame tragique ».

La première fonction de l'enquête consiste à trouver de nouveaux témoins, des documents probants afin de constituer un dossier juridique solide. Pour ouvrir un procès en révision, il est nécessaire d'apporter la preuve d'un fait nouveau. Mais les enquêtes ont d'autres fonctions que le combat judiciaire. Il s'agit d'un véritable instrument de propagande. Les journaux et revues « réhabilitationnistes » publient régulièrement les documents qu'ils considèrent comme importants. Ainsi, en lien avec les blocages de l'Etat, mais aussi avec le caractère « porteur » de la cause dans une France meurtrie par la guerre, constate-t-on une multiplication spectaculaire des articles sur les fusillés fin 1920 et plus encore en 1921 et 1922, années de poin-

1937

<Paix et menace fasciste>. Sept membres du Comité central de la LDH (sur 79) démissionnent de cette instance après le congrès de Tours, en juillet. Ils représentent la minorité pacifiste et hostile à l'Union soviétique qui proteste contre le soutien actif donné aux républicains espagnols et contre le silence de la LDH lors des procès de Moscou. La crise a son prolongement dans les sections. Elle coïncide avec la mauvaise humeur des radicaux devant l'influence croissante des socialistes dans la LDH. Le reflux du Front populaire pèse aussi sur la LDH, ainsi que les crises internes de la SFIO et du Parti radical, qui vont aboutir, après la défaite de 1940, à l'éclatement et au déclin de ces partis.

1938

<Liberté de réunion>. La LDH proteste contre l'interdiction par le gouvernement d'un meeting organisé par le Comité Thaelmann.

<Liberté d'information>. La LDH proteste *« contre les restrictions apportées aux émissions des postes d'État pour satisfaire aux exigences intéressées des magnats de la presse ».*

<Droit d'asile>. La LDH publie un manifeste pour les réfugiés



photo : © DR

À gauche : 1921
Drapeau, couronne et pancarte installés par un cafetier de Reims devant sa maison le 11 novembre 1921.



te de la campagne, aussi bien dans les Cahiers des droits de l'homme, Le Populaire, L'Humanité que dans la presse des anciens combattants. Le récit des exécutions et les enquêtes occupent régulièrement la une.

Rendre justice

La loi d'amnistie de 1921 assouplit le mode de saisine et Ferdinand Buisson obtient que cette saisine s'étende au delà des conseils de guerre spéciaux jusqu'à l'ensemble des jugements des conseils de guerre. Ces progrès législatifs permettent d'entamer une procédure sans fait nouveau mais ils ne permettent pas d'aborder le cas des fusillés sans jugement. Un nouveau bricolage juridique devient nécessaire. En 1924, la Ligue des droits de l'homme fait voter une loi instituant une procédure pour déclaration d'innocence des personnes exécutées sans jugement. Elle ne prévoit pas le cas des civils. Il faut encore compléter l'arsenal législatif. En 1925, la LDH fait insérer dans la loi d'amnistie des dispositions en ce sens. Ces évolutions ainsi que l'obtention de plusieurs réhabilitations dès le début des années vingt montrent incontestablement une respectabilisation de la cause qui se marque par l'acceptation par Paul Painlevé, ancien ministre de la Guerre en 1917, de la présidence d'honneur du Comité national pour la réhabilitation. Pour beaucoup, les normes juridiques semblent insuffisantes pour rendre compte des affaires de fusillés. Des ligueurs de la Manche considèrent que les magistrats sont disqualifiés comme « juristes », trop attachés aux textes et aux formes juridiques. Les combattants des tranchées doivent relever de tribunaux de combattants des tranchées. La compétence passe ici par la compréhension de la vie du poilu.

Mise en scène

Au militantisme par l'écrit, les réhabilitationnistes ajoutent une lutte pour la mise en scène spatiale à double effet concernant la sépulture des soldats et les monuments aux morts. Blanche Maupas et la Ligue des droits de l'homme bataillent farouchement, notamment pendant toute l'année 1922, pour l'inscription du nom de Maupas aux côtés de ses camarades instituteurs sur le monument aux morts qui leur est consacré à l'Ecole normale de Saint Lô. Le gouvernement reste inflexible. La réinhumation de Maupas au cimetière de Sartilly en août 1923 est organisée avec soin. La correspondance de Blanche Maupas avec la Ligue des droits de l'homme témoigne de la mise en propagande d'un fait familial. En février, elle écrit que ce sera l'occasion « d'une manifestation et de tenir l'opinion en haleine », puis en juillet : « la cérémonie promet d'être imposante. Je n'ai rien négligé d'ailleurs pour réveiller les sympathies ».

Dénouement

Plusieurs députés rédigent des propositions de loi précises pour une nouvelle instance, une cour spéciale de justice militaire. La Ligue des droits de l'homme, partie prenante de ces projets, demande que le tribunal comprenne un certain nombre de mutilés à 80% pour blessures de guerre. En 1928, la Chambre des députés adopte le projet de Cour spéciale de justice militaire. Après la navette Sénat-retour à la Chambre et juste avant les élections législatives de 1932, le 9 mars, la création de la Cour spéciale de justice militaire est sanctionnée par la loi. La Cour peut revenir sur les jugements de tous les conseils de guerre non permanents, même si la Cour de cassation a refusé de les casser. On mesure ici combien la campagne a pris une nouvelle extension ; de quelques cas précis, les militants en sont venus à souhaiter pouvoir mettre en cause tous les jugements des conseils de guerre quelle qu'en soit la forme. Des anciens combattants peuvent désormais juger « en équité » les fusillés. La Cour se sépare en 1935 après avoir permis de nombreuses réhabilitations, dont celles des caporaux de Souain et des fusillés de Flirey.
Il semble que pour la Ligue des droits de l'homme, il y ait une véritable question identitaire dans cette campagne. Après sa participation à l'union sacrée, qui a divisé ses membres, la Ligue retrouve ici, la légitimité qui a présidé à son premier combat : l'Affaire Dreyfus. Lors de causeries à la radio sur les « Grandes interventions » de la Ligue des droits de l'homme, le premier épisode raconte l'affaire Dreyfus et le second (1937) « Les victimes des conseils de guerre ». Et Henri Guernut constate que c'est ce dernier combat qui a « rendu populaire le nom de la Ligue ».

Bibliographie :
Ce texte reprend dans ses grandes lignes, notre article : « Construction d'une "grande cause" : la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 44-1, janvier-mars 1997, pp. 68-85.
> André Bach, *Fusillés pour l'exemple 1914-1915*, Paris, Tallandier, 2003.
> Nicolas Offenstadt, *Les fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999)*, Paris, 2002 (1èd., 1999).
> Nicolas Offenstadt « *Les crimes des conseils de guerre de la Grande Guerre* », in G. Manceron, M. Rebérioux éds., *Droits de l'homme. Combats du siècle,* Paris, Seuil/BDIC, 2004, pp. 126-141.
[Actualisation du travail précédent]

politiques. « *Fermement attachée au droit d'asile, la Ligue des droits de l'Homme comprend que la France toute seule ne puisse en assumer toutes les charges. Elle reconnaît le droit de l'État à exercer son contrôle sur l'immigration, et le devoir pour l'État de protéger la main-d'œuvre française contre la concurrence à bon marché. Mais elle estime qu'une distinction doit être faite entre la masse des immigrés, établis en France pat commodité ou par intérêt, et les réfugiés politiques, proscrits de pays tombés sous la dictature, qui ont cherché en France la sécurité dans la dignité* ».

<**Europe**>. Après la Conférence de Munich, la LDH publie un manifeste où elle déclare que « *loin d'apaiser l'audace des dictateurs, le pacte de Munich ne peut que la stimuler* ».

<**SDN**>. La LDH regrette que la Société des nations n'ait pas appliqué la procédure d'urgence à l'examen de la situation faite aux Juifs de Roumanie.

1939

<**Racisme**>. La LDH dénonce en janvier une vague de racisme en France contre les étrangers et contre les Juifs. *Les Cahiers des droits de l'homme* publient une longue étude dénonçant l'édition des *Protocoles de Sion* parue en 1937 chez Bernard Grasset.

<**Espagne**>. Après la chute de la Catalogne face aux forces du général Franco, la LDH déclare qu'elle n'admettrait pas que des réfugiés espagnols en France soient contraints à rentrer en Espagne nationaliste où des représailles les attendent. Elle proteste contre leur internement dans les camps des Pyrénées (Collioure, Gurs, etc.).

<**Tchécoslovaquie**>.
« *L'anéantissement de la République tchécoslovaque, aujourd'hui consommé, achève l'opération commencée à Munich avec le consentement des gouvernements anglais et français* », déclare en mars le Bureau de la Ligue des droits de l'Homme.

81303 24/04/09 9:43 Page 40

1904 - 1918/38 - 1933

Trois conflits qui déchirèrent la LDH

Madeleine Rebérioux

Il y a bien des manières d'évoquer l'histoire d'une organisation : on peut s'intéresser uniquement à ses pages de gloire ; on peut aussi retracer les crises qu'elle a rencontrées et au cours desquelles elle s'est trempée. Voici trois moments de conflit qui ont divisé les membres de la LDH.

L'affaire des fiches

C'est le 28 octobre 1904 qu'éclate à la Chambre des députés ce qu'on va appeler presque immédiatement l'affaire des fiches. Le bloc des gauches, qui a triomphé aux élections de 1902 et dans le cadre duquel gouverne le petit père Combes, n'est pas mort, mais, depuis janvier 1904, il vacille au Parlement sous les coups que lui portent les hommes de l'Alliance démocratique et ceux qui, dans le Parti radical, se regroupent autour de Paul Doumer, l'ancien gouverneur général de l'Indochine : on les appelle les « dissidents ». C'est au Palais-Bourbon que se noue l'essentiel des intrigues. C'est là en tout cas qu'elles aboutissent : il s'agit d'éliminer Combes, dont le système de gouvernement repose sur un pacte de non-agression avec tous les socialistes ; il s'agit de rendre au monde des affaires anticlérical la direction d'un bloc qui, sans les socialistes, ne serait plus le bloc. Dés lors tous les coups sont bons et surtout les plus efficaces.

C'est dans cette catégorie qu'on peut ranger l'affaire des fiches : un député de la droite cléricale, Guyot de Villeneuve, dénonce à la Chambre l'existence, au ministère de la Guerre, d'un fichier formé de renseignements collectés par le Grand-Orient : sur la base de ces fiches, dit-il, les officiers « républicains » se voient accorder, sous forme d'avancement, un certain nombre de faveurs par le général André, ministre de la Guerre depuis mai 1900. Une véritable tempête parlementaire se déclenche, orchestrée par la presse de droite qui, pendant l'affaire Dreyfus, avait manifesté à sa manière ses sentiments à l'égard du respect du droit. Affaire bien préparée, bien faite aussi pour toucher une opinion heureusement sensibilisée à toutes les injustices et ignorante de la manière dont, dans l'armée, se réglaient, traditionnellement au détriment des « républicains », les problèmes de l'avancement. L'affaire des fiches conduira en deux semaines le général André à démissionner et portera au ministère Combes un coup bientôt mortel. Pour la LDH le choix est difficile : elle ne peut esquiver aucun problème et le Comité central, que préside depuis peu Francis de Pressensé, est divisé. La motion votée prend fermement position sur deux plans : d'abord la notation secrète qui déborde le cas des militaires et concerne tous les fonctionnaires, pour lesquels n'existe encore aucune garantie syndicale, la Ligue des droits de l'Homme en demande l'abolition ; ensuite elle prend la défense des officiers républicains, que l'offensive de la droite vise à présenter comme des profiteurs, alors qu'ils ont « souffert tant d'années et souffrent encore de la délation ». En élargissant le problème, conformément à une mission qu'elle est en train d'élaborer, la LDH a refusé de prêter la main à l'offensive contre le bloc. Trois membres de son Comité central, dreyfusards de la première heure, donnent alors leur démission : Joseph Reinach, Émile Bourgeois, Paul Guieysse. Mais ils ne sont guère suivis en province. Sérieuse, la crise a été résolue, au total, de façon dynamique.

Le problème des origines de la guerre de 14-18

Les oppositions, voire les ruptures, liées au problème des origines de la guerre, vont être autrement plus profondes. Elles se nourrissent en effet, comme au temps de l'affaire Dreyfus, de l'examen et de l'interprétation des documents diplomatiques de juillet-août 1914, qui ne sont connus que très lentement : les intellectuels, nombreux au Comité central, sont à l'aise pour en débattre. Elles mettent en même temps en question la participation originelle de la LDH à l'Union sacrée, en invoquant la nécessité de *« briser la dictature militaire d'une puissance qui, ayant fait de la guerre son industrie, l'a imposée aux autres »* (lettre aux sections du 10 novembre 1914). Sur ce point Ferdinand Buisson, Henri Guernut et Victor Basch sont d'accord. En 1916, le Congrès de la LDH s'est affirmé hostile à toute *« paix prématurée »*, ce qui n'empêchera nullement la Ligue de défendre Malvy et Caillaux, ni d'intervenir pour la réhabilitation de soldats scandaleusement exécutés.

Or des intellectuels et des militants pacifistes, notamment Mathias Morhardt, dont le dévouement avait fait merveille au secrétariat général de la LDH jusqu'en 1911, créent une société d'études documentaires et critiques. Parmi eux, outre Morhardt, d'actifs ligueurs, Oscar Bloch, Demartial, Séverine, Michel Alexandre, un temps Albert Mathiez. De 1920 à 1924, une polémique très dure oppose, à propos des responsabilités de la guerre, dont le traité de Versailles a indûment, disent-ils, fait porter le poids sur la seule Allemagne, ces « minoritaires de la guerre » à la majorité du Comité central et notamment à Victor Basch et Emile Kahn. Mathias Morhardt bombarde la LDH de lettres qu'il réunit ensuite en brochures : le premier ensemble paraît en 1921 sous le titre *Les Origines de la guerre*, et le sous-titre *Lettres à la Ligue des droits de l'homme*. Le débat, pas-

1940

<**Censure**>. Le numéro des *Cahiers des droits de l'homme* de février 1940 paraît avec des blancs correspondant à des passages censurés. La LDH avait protesté auparavant contre la censure frappant des publications, dont le journal l'*Humanité*.

<**Défaite**>. En juin, le jour même de l'entrée des troupes allemandes dans Paris, le siège de la LDH, rue Jean-Dolent, est investi et les nazis saisissent les documents, fichiers et archives qui s'y trouvent. La LDH est aussitôt interdite par le gouvernement de Vichy et les autorités d'occupation.

1941/42

<**Résistance**>. Pendant la période de Vichy et de l'occupation, la LDH n'a plus aucune activité spécifique, mais nombreux sont les ligueurs qui participent à des actions de résistance. Les premiers rapports de Jean Moulin soulignent l'importance de la présence d'anciens ligueurs dans les mouvements de la résistance intérieure. Certains d'entre eux comme René Cassin ou Pierre Mendès-France gagnent Londres. Un certain nombre de

- 1933

« La Ligue des droits de l'homme reste attachée à cette idée que les hommes enrôlés sous les drapeaux sont encore des citoyens et qu'ils peuvent être appelés à avoir le choix entre deux devoirs : celui d'obéir à leurs chefs ou de défendre, contre eux, la Constitution et la République. »
Émile Kahn , 13 mai 1935

sionné, rebondit à chaque congrès sans trouver de conclusion : il est en réalité politique au sens le plus large du terme et non historique au sens étroit. Deux groupes tendent dès lors à se constituer dans les sections et au Comité central, ouvrant une crise de longue durée qui n'est certes pas propre à la LDH, mais qui y revêt une grande ampleur. On ne peut en juger seulement par ce qui apparaît à certains égards comme son aboutissement : la démission spectaculaire du Comité central, en 1937, de sept de ses membres et le fait qu'on ne retrouvera dans la Résistance aucun d'entre eux. Au début des années 1920, en effet, Hitler ne dirige pas l'Allemagne : on admettra aisément que cela change bien des choses.

L'affaire des abattoirs de Lyon

Les militants qui s'étaient opposés à la majorité, pendant la première décennie qui suit la guerre, ont acquis au cours de ces rudes combats une réelle « pratique de crise ». On y retrouve certains d'entre eux en 1933-1934 lors de l'affaire des abattoirs de Lyon. De quoi s'agit-il ? En novembre 1933, Herriot, député, maire de Lyon, ligueur notoire, engage le fer contre les balayeurs des abattoirs municipaux qui ont refusé d'obéir à un exercice ordonné en prévision des alertes aériennes. Syndiqués CGT et CGTU, dix auxiliaires sont licenciés et douze titulaires rétrogradés. Les rebelles ont évoqué un argument pacifiste : leur conscience leur interdit d'obéir à un ordre qui sert en fait à habituer les esprits à la guerre et contribue à la préparer. Sur un rapport de Michel Alexandre, qui, dans une atmosphère très tendue, se heurte à Émile Kahn et à Victor Basch, le congrès de la LDH en mai 1934 *« flétrit l'acte arbitraire du maire... qui, au mépris de tous les droits de l'homme, a despotiquement révoqué ou rétrogradé vingt-deux employés pour avoir refusé, en dehors de toute obligation professionnelle, de se prêter à ce qu'ils considéraient, à tort ou à raison, comme une parade menteuse et dérisoire »*. 836 mandats se sont portés sur ce texte contre 591 sur un texte proposé par le Comité central qui demandait le renvoi de la question pour étude. Cette forte majorité reflète la rencontre entre le courant pacifiste et le courant antifasciste, qui condamne vivement la participation d'Herriot au ministère Doumergue mis en place au lendemain du 6 février : le Comité de vigilance des intellectuels antifascistes, qui vient de se constituer, lance précisément en juin 1934 une campagne contre les projets d'organisation de la défense passive. Plusieurs parlementaires et universitaires démissionnent de la LDH et Victor Basch lui-même abandonne - pour peu de temps il est vrai - ses fonctions de président. L'affaire rebondit bientôt. La section de Lyon exclut Herriot en raison des « actes du gouvernement dont il fait partie ». Herriot fait appel devant le Comité central qui, le 21 juin 1934, annule l'exclusion en raison du caractère illégal de la procédure, mais aussi, par 24 voix contre 10, en affirmant qu'on ne peut condamner un ligueur pour des motifs *« d'ordre exclusivement gouvernemental et parlementaire »*. La « politique » est entrée dans la LDH, comme partout, en raison de la tension croissante entre la droite et la gauche, mais les responsables de la Ligue des droits de l'Homme refusent d'entériner le fait. La section de Lyon fait alors appel devant le congrès de 1935. Celui-ci confirme la décision du Comité central fondée sur l'irrégularité de la procédure d'exclusion, mais… le blâme d'avoir invoqué un autre motif : *« La Ligue*, déclare le Congrès, *doit toujours se réserver un droit de contrôle et de censure sur les actes de ses membres, parlementaires et ministres, dés l'instant que ces actes ne concernent pas seulement les questions de tactique mais engagent les principes et la doctrine même de la Ligue »*. C'est l'affirmation du *« magistère moral »* de la LDH. Il faut rappeler que c'est en partie grâce aux efforts de Victor Basch que le Parti radical se ralliera officiellement au Front populaire.

Trois crises, bien mal connues encore, et de portée bien différente. Dans chaque cas pourtant, les divisions qui secouent la LDH témoignent de son insertion dans des débats fondamentaux pour la gauche française. En les évoquant, c'est donc la vitalité même de la Ligue que l'on restitue.

leurs idées imprègnent les programmes de ces mouvements, puis du Comité national de la résistance (CNR). Des ligueurs devenus résistants furent arrêtés, voire fusillés, tels Albert Vinçon, président de la section LDH de Saint-Nazaire, fusillé au Mont-Valérien.

<**Déportation**>. De nombreux ligueurs sont déportés en Allemagne, dont beaucoup ne reviendront pas. Parmi eux Henri Bascoulergue, résistant de la Creuse, mort à Buchenwald, l'avocat René-Bloch, le militant communiste de l'Aube Édouard Boisdegrain ; le ligueur des Basses-Pyrénées Jérôme Faget, mort à Dachau ; le président de la Fédération de la Somme de la LDH Léon Gontier, mort à Neuengamme ; celui de la Fédération de Haute-Savoie, Charles Grandjeat, mort à Dachau ; le ligueur de Charente-Inférieure Georges Gérineau, mort au Struthof ; le ligueur Henri Lefeuvre, maire du Mans, ou le président de la section de Pouilly-sur-Loire Théophile Morin, morts en déportation.

1943

<**Reconstitution de la LDH**>. À Alger, avant le débarquement de Normandie, se reconstitue un Comité central provisoire de la LDH composé notamment de René Cassin, Pierre Cot, Félix Gouin, Henri Laugier et le général Tubert.

81303 24/04/09 9:43 Page 42



Les membres du congrès national de la LDH sur le parvis de l'Hôtel de ville de Tours, juillet 1937.

photo : © LDH

1898-1981,
Léon Émery

Né la même année que la Ligue des droits de l'Homme, Léon Émery y a joué pendant les années 1930 un grand rôle sans que jamais elle emplisse toute son existence. Il n'est pas de la génération des fondateurs. De famille très modeste, preuve vivante de ce que peuvent devenir les « primaires », il est nommé en 1925 professeur à l'Ecole normale de Lyon : l'enseignement est roi dans le vivier républicain de l'entre-deux guerres. Son intelligence, son désir de s'imposer, sa force de conviction l'amènent à cumuler très vite de nombreuses responsabilités : au syndicat des instituteurs, à la CGT, à Front commun, le mouvement fondé par Bergery, au Comité de vigilance des intellectuels antifascistes et, pour finir, à la Ligue des droits de l'Homme.

C'est à Lyon que se déroule l'essentiel de sa vie de professeur, de sa carrière syndicale, politique - il obtient en mars 1934 que la Bourse du Travail adhère à Front commun - et ligueuse : il a compris les enjeux des nouvelles structures fédérales mises en place par la LDH et, depuis juin 1933, il préside la fédération rhodanienne de la Ligue des droits de l'Homme. C'est à Lyon qu'il mène en 1934 campagne contre le maire radical, Edouard Herriot, celui qui a échoué *« comme président du conseil au temps du Cartel »* : il exige qu'il soit radié de la LDH pour avoir sanctionné des employés municipaux qui refusaient de participer à des exercices de défense passive : soutien des humbles contre un notable local, condamnation de tout ce qui, à l'avance, peut passer pour une acceptation de la guerre. En quelques années, il s'impose comme une des figures du « pacifisme intégral ». Au congrès de la LDH de 1937, alors qu'il vient d'être élu membre du Comité central, il le quitte spectaculairement, avec quelques « collègues », au nom de la défense de la paix.

La guerre venue, il assume ses choix du côté de Vichy (il enseigne à l'Ecole d'Allevard en 1942-1943), comme du côté de la collaboration affichée. Il adhère en juillet 1942 au RNP, le parti fondé par Marcel Déat, tout en se gardant de tout antisémitisme. Arrêté lors de la libération de Lyon, il est condamné à cinq ans de prison (il ne les fera pas) et à l'indignité nationale (ce qui ne l'empêchera pas de toucher sa retraite). Autour de son pacifisme, trois données : la conviction que les valeurs républicaines ont démontré leur inanité ; un fatalisme politique qui le conduit à accepter voire à légitimer tous les coups de force fascistes des années trente ainsi que leur avatar, l'arrivée au pouvoir de Pétain ; un anticommunisme, enfin, d'une grande virulence.

Sa culture littéraire et artistique - il a écrit de beaux livres sur Victor Hugo - , sa capacité à zapper d'une organisation à une autre sans dévier de la ligne qu'il s'était tracée depuis 1935, ont exercé une profonde influence non seulement sur ses élèves mais sur des hommes aussi différents que le philosophe Michel Alexandre, avec qui il publia les *Feuilles libres de la quinzaine*, Georges Albertini, le secrétaire général du RNP, ou le résistant incontestable que fut André Philip. Devenu aveugle, Emery passa la fin de sa vie à Nîmes, professant comme Boris Souvarine avec qui il fonda *Le Contrat social* un « anticommunisme infatigable » et une profonde méfiance devant tout mouvement de masse.

M. R.

1944

<**Assassinat de Victor Basch**>. gé de plus de 80 ans, Victor Basch, qui se cachait près de Lyon où il était en liaison avec la direction du Front national et collaborait au journal clandestin *Le Patriote*, est enlevé le 10 janvier 1944, en compagnie de sa femme, par des miliciens. Tous deux sont sauvagement assassinés.

<**Reconstitution de la LDH**>. À la Libération de la France, des quarante membres du Comité central renouvelé en 1939, il ne reste plus que vingt-neuf survivants. La LDH ne peut reprendre possession ni de ses locaux, dévastés par les nazis et dépourvus de tout mobilier, ni de ses fichiers et archives, saisis par les Soviétiques à Berlin et transférés secrètement à Moscou. Paul Langevin, qui vient d'adhérer au Parti communiste, est élu à sa présidence. La CGT consent à la LDH un prêt sans intérêt de 500 000 francs.

1945

<**Justice**>. La LDH demande qu'il soit mis fin à l'internement administratif dans des camps des *« suspects »* de collaboration qui n'étaient ni condamnés ni inculpés.

<**Indemnisation des victimes de Vichy**>. La LDH réclame en décembre l'indemnisation de ceux qui, francs-maçons, juifs, communistes, gaullistes, résistants, ont été victimes de Vichy.

<**Algérie**>. Le général Tubert, membre du Comité central provisoire de la LDH à Alger et délégué à l'Assemblée consultative, fait un rapport sur les massacres de Sétif et de Constantine à la suite des manifestations du 8 mai.

81303 24/04/09 9:43 Page 43



photo : © DR

Alphonse Aulard,
Albert Mathiez, Ernest Labrouste

La tradition des historiens de la Révolution ligueurs

Michel Vovelle

« *La Révolution française, pour la comprendre, il faut l'aimer* ». Faussement naïve, la phrase d'Alphonse Aulard illustre le lien très fort qui associe chez les pères fondateurs de l'historiographie de la période, le métier d'historien à un engagement civique au service des droits de l'Homme. Alphonse Aulard, pour qui fut créée en 1886 à la Sorbonne la chaire d'histoire de la Révolution française qu'il occupa jusqu'en 1920, a été un des responsables de la Ligue des droits de l'Homme. Il y milita activement dès l'affaire Dreyfus en 1898, et en sera vice-président de 1921 à sa mort en 1928. Tout comme Albert Mathiez, son rival et l'un de ses successeurs à la chaire de la Sorbonne, en sera un militant fidèle jusqu'à sa mort en 1931.

Aulard a été toute sa vie un homme engagé. Il l'a été dès sa jeunesse : collaborateur du journal de Clemenceau *La Justice* où il rédigeait « *les Lundis révolutionnaires* ». La presse conservatrice ne l'a pas ménagé, qui le qualifie de « *professeur de Révolution, jacobin sectaire, mangeur de curés, franc-maçon, énergumène, démagogue, buveur de sang* ». Franc-maçon, Aulard ne l'a pas été, mais, il adopte la ligne - délicate à tenir - d'affirmer qu'il fait de l'histoire et non de la politique… tout en proclamant ses opinions. Sa vision politique est celle d'un radicalisme ouvert, articulé autour de quelques idées-forces. La République, bien-sûr, comme moyen de construire la démocratie et d'achever l'œuvre de la Révolution : « *La conséquence logique du principe de l'égalité, c'est la démocratie. La conséquence logique du principe de la souveraineté nationale, c'est la République* ».

S'il justifie la violence révolutionnaire d'hier, et s'il a envoyé en 1917 au nom de la Ligue des droits de l'Homme et de la Société d'histoire de la Révolution un message d'encouragement à Saint-Pétersbourg, il n'en est pas moins hostile à la violence pour aujourd'hui : il n'aime pas Georges Sorel, dénonce Vaillant et Guesde, et même Jaurès à l'occasion (1908) pour ses « conseils de violence ». Hostile à la politique du fil de fer barbelé, prenant la défense des mutins de la mer Noire, il s'interroge sur Lénine et sur le problème du passage à une autre société.

Dans ses dernières années, le problème de la montée du fascisme l'affecte, il en dénonce le danger international. Humaniste militant, il s'investit dans la Mission laïque française, moyen de diffusion de la culture à l'étranger. « *Je suis patriote à la mode de l'an II* », écrit-il, se définissant comme patriote et internationaliste : mais hostile aussi bien au patriotisme chauvin qu'à l'internationalisme d'un Gustave Hervé, il est en sympathie avec Jaurès, quitte à se rallier à Clemenceau au début d'un combat dans lequel il voit « *La guerre des peuples libres* ». Mais dès 1918 il engagera la Société d'Histoire de la Révolution française à appeler de ses vœux la création de la Société des nations. Il présidera en 1927 à Berlin, au Reichstag, le Congrès pour la Société des nations, plaidant pour le rapprochement franco-allemand.

Sans occuper à la Ligue des droits de l'Homme des responsabilités comparables, Albert Mathiez en fut, dans l'entre deux guerres, un adhérent convaincu. Davantage qu'Aulard, le fondateur de la Société des études robespierristes y fut hostile à la politique d'Union sacrée et au Traité de Versailles et se retrouva naturellement dans les années 1920 au sein de la minorité de la LDH qui condamnait avec véhémence la guerre du Rif et l'occupation de la Ruhr. Il y a manifesté un engagement conforme à la vocation qu'il fixait à l'historien. « *L'historien a des devoirs envers lui-même et envers ses lecteurs. Jusqu'à un certain point, il a charge d'âmes. Il est comptable de la réputation des grands morts qu'il évoque et qu'il peint* ».

La tradition des historiens ligueurs s'est poursuivie, plus près de nous, avec Ernest Labrousse (1895-1988). Ce « *Bleu de l'Ouest* » qui commença ses études d'histoire à Paris avec Aulard assuma toute sa vie des choix politiques intenses, entre SFIO, PCF ET PSU, en même temps qu'il conduisait une œuvre totalement pionnière consacrée au mouvement des prix et des revenus au XVIII[e] siècle et à la crise de l'économie à la fin de l'Ancien régime et au début de la Révolution. Admirateur de la Révolution russe, fondateur de la Société d'études jaurèssiennes, il siégea au Comité central de la LDH à partir de 1950. Avec Madeleine Rebérioux, il présenta au lendemain de la mort d'Allende un rapport sur « l'armée et la nation ». C'est à lui encore que la LDH fit appel quand elle entreprit de préparer la commémoration du bicentenaire de la Révolution.

Au sortir des combats de ce bicentenaire, c'est avec reconnaissance que j'ai apprécié, alors professeur à l'Université Paris I et directeur de l'Institut d'histoire de la Révolution française, l'honneur d'être associé durant trois années au Comité central de la LDH, en fidélité à ces grands ancêtres dont l'exemple oblige.

1946

<Élaboration de la Constitution>. La LDH se félicite de trouver dans le projet de Déclaration des droits présenté par la Commission de l'Assemblée nationale comme préambule au projet de Constitution « *les principes nouveaux que la LDH avait proclamés dans le Complément de 1936 : le droit de la femme, le droit au travail et les droits du travailleur, la définition plus exacte du droit de propriété, enfin, seul droit conforme en matière d'enseignement à la doctrine républicaine, le droit de l'enfant à l'instruction* ». Elle publie dans les *Cahiers des droits de l'homme* le débat parlementaire durant lequel Édouard Herriot propose intégralement le Complément de la LDH à la place du projet de Déclaration.

<Référendum constitutionnel du 5 mai>. La LDH constate : « *1- En ce qui concerne la Déclaration des droits, que la rédaction définitive, si elle ne répond pas entièrement aux propositions de la LDH, lui donne des satisfactions suffisantes pour que la Déclaration nouvelle ne puisse être rejetée par les ligueurs ; 2- Pour ce qui est de la Constitution, qu'elle s'écarte des vues de la LDH sur l'organisation du pouvoir législatif et sur le contrôle de la constitutionnalité des lois* ».

<Discours de Bayeux du général de Gaulle>. La LDH considère le 27 juin que les principes constitutionnels posés par le général de Gaulle sont « *incompatibles avec la conception démocratique d'une constitution républicaine* ».

<Référendum constitutionnel du 13 octobre>. Après le rejet du référendum du 5 mai, la LDH considère que « *le texte constitutionnel soumis à référendum le 13 octobre… marque, dans le sens démocratique, une régression sur le projet de la première Constituante* ».

81303 24/04/09 9:43 Page 44

1872-1950

Léon Blum ligueur

Robert Verdier

1947 - Léon Blum lors de la réception dans les locaux du journal *Le Populaire* pour son 75e anniversaire. A droite : Robert Verdier et Henri Noguères. A gauche : Paul Ramadier, longtemps membre avant la guerre du Comite central de la LDH



photo : © Collection Verdier

Au lendemain de la mort de Léon Blum en avril 1950, la Ligue des droits de l'Homme a publié un numéro spécial de ses *Cahiers* pour lui rendre hommage. La première page reproduisait, en manière d'éditorial, l'allocution prononcée par le docteur Sicard de Plauzolle, alors président de l'organisation, devant la conférence des délégués des fédérations, le dimanche 2 avril, le jour même des obsèques du président du gouvernement du Front populaire. *« Léon Blum, disait-il, fut un des premiers adhérents de notre Ligue ; il fut, plus tard, membre de notre Comité central ; sans doute il ne fut pas très assidu à ses séances... Mais il fut toujours un courageux champion de la vérité, de la liberté, du droit, de la démocratie et de la paix. »*

Ces quelques phrases définissent exactement les rapports de Léon Blum avec la LDH. Assurément il ne fut pas, avec constance, un actif militant de l'organisation. Mais tout au long de sa carrière d'homme politique, il se conduisit en fidèle serviteur de la cause des droits de l'Homme. L'affaire Dreyfus et le procès d'Emile Zola, à partir du moment où Lucien Herr l'eut convaincu de l'innocence du condamné, furent l'occasion de son premier engagement dans une campagne de mobilisation de l'opinion pour tenter d'agir sur le cours des événements. Dans ses *Souvenirs sur l'Affaire*, publiés en 1935, il a raconté quelques unes de ses démarches pour recueillir les signatures dans les milieux d'écrivains et d'artistes. Il contribua ainsi à ce qui fut, comme on l'a souvent rappelé en cette année du centenaire, la première intervention des « intellectuels » dans un combat politique.

Au lendemain du procès Zola, il publia le 15 mars 1898, dans la *Revue Blanche*, sous la signature qu'il utilisait habituellement pour cette collaboration, « un juriste », une longue analyse des débats de la Cour d'assises. Il énumérait avec précision « les violations flagrantes de la loi, les artifices de procédure », les points marqués par les Dreyfusards. Il terminait par ces mots: *« Je crois que les esprits loyaux, réfléchis, sincères, … seront contraints de conclure comme moi que la preuve est faite. La démonstration méthodique est faite de tout ce qu'avançait M. Zola. Son article est déjà, dans sa substance, de la vérité historique. »* Il avait tout de suite perçu que l'ouverture de poursuites contre Émile Zola servirait finalement, quel que fut le verdict rendu par la Cour, la cause de la vérité : les défenseurs de Dreyfus allaient avoir l'occasion de mettre en évidence pour un très vaste public l'étrange obstination du gouvernement et de l'état-major à accumuler les violations de la légalité et à s'empêtrer dans la fabrication de faux pour tenter de sauver les premiers faussaires.

Après s'être tenu éloigné pendant quelques années de l'activité militante, Léon Blum devint, au lendemain de la Première Guerre mondiale, le leader du Parti socialiste et le directeur politique de son journal quotidien, *Le Populaire*. Des très nombreux articles ou discours où il eut l'occasion de se conduire en défenseur de la justice et de la vérité, nous ne retiendrons ici qu'un exemple, parce qu'il nous paraît significatif. Au cours des années vingt, alors qu'il polémiquait vigoureusement contre le Parti communiste, il prit la défense des « mutins de la mer Noire », Marty et Badina, que les gouvernements de droite jetaient en prison en leur cherchant de mauvaises querelles simplement pour harceler leur parti, le Parti communiste. Il dénonçait la manipulation de l'appareil judiciaire par le pouvoir exécutif.

Attardons-nous quelque peu à deux textes d'une importance particulière. D'abord un article sur les droits de l'Homme, écrit en 1935 pour *l'Encyclopédie Quillet*. Après avoir rappelé que la philosophie des droits de l'Homme avait été au centre des luttes politiques tout au long du XIXe siècle, Léon Blum montre comment l'évolution de la société industrielle a fait surgir une contradiction entre le libéralisme politique et le libéralisme économique, longtemps considérés comme indissociables. Désormais, dit-il *« l'économie libérale sera battue en brèche au nom des principes de la démocratie politique... En dépit de l'identité des mots et de la parenté des formules, le socialisme dénoncera une contradiction foncière entre la société politique, telle que la Déclaration l'a conçue et la société économique, telle que l'évolution du capitalisme industriel paraît l'avoir fixée... La démocratie politique ne restera-t-elle pas inachevée et impuissante tant qu'elle ne s'achèvera pas en démocratie sociale ? »*.

Un an après, le congrès national de la LDH adoptait, sur rapport de René-Georges Etienne, une résolution sur la nécessité de reconnaître enfin une nouvelle catégorie de droits, les droits économiques et sociaux. Reconnaissance consacrée, on le sait, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, par l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

En juillet 1937, Léon Blum avait été invité à prononcer un discours au congrès de la LDH, qui se tenait à Tours. Il s'attacha à justifier le rôle que la Ligue des droits de l'Homme avait joué dans la constitution du Front populaire et à réfuter les critiques de ceux qui considéraient que cette organisation n'aurait pas dû s'engager en faveur d'une coalition de partis dans une compétition électorale.

« Les droits de la personne, dit Léon Blum, *limitent la souveraineté de l'Etat républicain, mais les institutions républicaines sont la suprême garantie des droits de la personne. Si une entreprise antidémocratique, contre-révolutionnaire avait détruit les institutions républicaines ou les avait vidées de leur substance, que serait-il resté des droits de la personne, des droits de l'homme et du citoyen ? Regardons autour de nous et cherchons ce qu'il en reste dans les pays ou l'autocratie totalitaire a triomphé de la démocratie... C'est en hésitant à se jeter dans la lice que le Ligue aurait manqué à sa mission, qu'elle aurait trahi la pensée de ses fondateurs. »*

L'affaire Dreyfus, l'Affaire comme il dit en 1935 lorsqu'il publia ses souvenirs, fut le premier engagement militant de Léon Blum. Il était alors un homme jeune, âgé de 26 ans, issu d'une famille profondément républicaine. Professionnellement, il était juriste ; il venait d'entrer au Conseil d'Etat. Le combat pour Dreyfus le fit pénétrer dans le cercle des amis intimes de Jean Jaurès. Il était inévitable que ce premier épisode d'une longue activité civique laisse en lui une marque indélébile.

81303 24/04/09 9:43 Page 45

1936



1936
Manifestion pour l'Espagne,
Place de la République à Paris

1933/1939

Le rôle antifasciste de la Ligue des droits de l'Homme

Madeleine Rebérioux

Chercher à comprendre les causes et la portée de la rupture qui s'est produite au congrès de 1937 entre ligueurs, qui tous se réclamaient de l'antifascisme, ne dispense pas de s'interroger sur le rôle antifasciste de la LDH pendant l'entre-deux guerres. Inventé par Mussolini, le fascisme a d'abord voulu en Italie détruire les organisations de masse – syndicats, coopératives –, qui s'opposaient à son ascension, et pourchasser les militants socialistes, catholiques, communistes, qui s'en réclamaient. Nombre d'entre eux se réfugient dans la France toute proche, où l'émigration économique était ancienne. Les défendre devient très tôt un objectif prioritaire pour la Ligue française en liaison étroite avec la Ligue italienne née en 1922, en exil. Victor Basch et Luigi Compolonghi sont d'excellents amis. Les dossiers individuels à défendre devant l'administration passent par la LDH. De nombreuses sections s'y impliquent. Les solidarités visent essentiellement des socialistes, des républicains. Les communistes ont leurs propres réseaux ainsi que, pour l'essentiel, ceux qui relèvent, ouvriers en tête, de l'immigration économique. L'afflux des antifascistes, réfugiés politiques venus d'Europe centrale et orientale après l'avènement de Hitler et la mainmise directe ou indirecte de l'idéologie nazie sur de nombreux pays, aggrave à l'extrême la situation. Membre influent du Comité central, Marius Moutet dépose à la Chambre en novembre 1934 un projet sur le droit d'asile et le statut des étrangers : projet mort-né. La capacité d'intervention de la LDH, sur des cas individuels de plus en plus nombreux, fléchit jusqu'au Front populaire. C'est alors seulement que la Ligue des droits de l'Homme qui participe avec le Secours rouge et la Ligue internationale contre l'antisémitisme au Centre de liaison pour le statut des émigrés – il vient de se mettre en place – retrouve un large contact avec la masse de ceux qui « portent les stigmates de ce qu'ils ont souffert ».

C'est aussi à partir de 1933-1934 que se transforment les fonctions de l'antifascisme dans la LDH. Il ne s'agit plus seulement d'entraide, de solidarité, de dossiers de naturalisation, etc. Le problème est devenu hautement politique. Politique intérieure, certes et sans trop de difficulté. Politique extérieure aussi : comment sauver la paix et contenir les états fascistes ? La lutte contre le fascisme français est au cœur de la constitution du Rassemblement populaire dont Victor Basch préside, efficacement, les délibérations après l'émeute du 6 février. L'enthou-



photo : © DR

siasme aidant, les meetings de masse, les manifestations sont bien acceptés par les ligueurs. Pour la dissolution des organisations factieuses, pas de problème. Il semble en revanche que, jusqu'en 1936, les regroupements se font plus souvent autour des comités de vigilance (ou d'action) antifascistes, nés dans l'urgence, qu'autour de la LDH qui d'ailleurs y participe : les Comités de vigilance des intellectuels antifascistes (CVIA) se mettent « au service de la classe ouvrière », formule chaleureuse, mais peu ligueuse. Au reste, les partis politiques, à quelle aune juger de leur action ? En 1934, le fédération du Rhône veut exclure Herriot, le maire radical de Lyon qui, en prêtant la main à des exercices de défense passive, est accusé d'avoir voulu préparer les esprits à l'obéissance servile et donc à l'union sacrée.

Cet antifascisme, à usage exclusivement interne, colore dès lors et pour longtemps ceux que, dans la LDH, on appellera bientôt les pacifistes intégraux ou les ultrapacifistes : Emery, Alexandre, Bergery, Challaye, etc. C'est, à leurs yeux, grâce au bourrage

>

1947

<La crise politique>. La LDH s'élève contre *« les menaces du gaullisme »* et évoque à leur propos le bonapartisme, le boulangisme et le fascisme.

<Souscription>. Dans une situation financière alarmante, la LDH fait appel à des dons pour combler son déficit.

<Madagascar>. Suite aux violations manifestes des droits de l'Homme et aux condamnations massives d'indigènes, la LDH dénonce ces abus et obtint le transfert en France d'un certain nombre de condamnés, des grâces et des mesures d'amnistie.

<L'Exodus>. La LDH intervient en août auprès des autorités britanniques en faveur des passagers de l'Exodus détenus sur trois navires britanniques au large des côtes françaises.

<Grèce>. Dans le cadre du Comité français de défense des libertés du peuple grec, la LDH dénonce la terreur fasciste qui s'est abattue sur la Grèce.

1936



photo : © LDH

À gauche : 14 juillet 1935 Défilé du rassemblement Populaire, Paul Langevin, Pierre Cot, Paul Rivet (de g. à d.), tous trois membres de la LDH.



Ligue de Défense des Victimes du Fascisme et de la Terreur Blanche
Président : Henri BARBUSSE

MUSSOLINI ET SA "JUSTICE"

Le fascisme italien s'aggrave tous les jours et va de crimes en crimes.
La magistrature, pourtant bien disposée vis-à-vis du fascisme, n'offrait plus une garantie suffisante.
Le gouvernement fasciste a donc créé des tribunaux exceptionnels, composés de seuls zélateurs fascistes et dépassant en iniquité les Conseils de Guerre.

Des Juges ?.. NON : des Bourreaux !

Ces tribunaux exceptionnels vont fonctionner !

Dans quelques jours on commencera par les soi-disant procès de plus de 30 ex-députés, journalistes et ouvriers, coupables de n'avoir pas fléchi devant les fascistes pillards et assassins. Ils comparaîtront devant ces bourreaux, dépistés en juges, devant ces complices des meurtriers de MATTEOTTI, du DOM MINZONI, de LAVAGNINI et d'autres innombrables victimes du fascisme.

EN ITALIE, ON DÉPORTE EN MASSE !

Sous le signe de la hache et du faisceau, l'élite intellectuelle et ouvrière, sans distinction d'opinion, est bannie et relégué dans des îles inhospitalières où le mort civile l'attend. **Les lieux de déportation sont plus affreux que les camps de concentration des prisonniers de guerre.**

Les prisons regorgent de détenus politiques de toutes catégories sociales.

En Italie, le fascisme a fait rendre tout progrès humain. La liberté est supprimée. Exprimer sa pensée est considéré comme un crime. **POUR UN MOT, ON BAT ; POUR UN GESTE, ON TUE.**

Le Peuple Italien appelle au secours !

Le peuple de Paris répondra **en assistant en masse** au

GRAND MEETING ANTIFASCISTE

MERCREDI 23 FEVRIER, à 20 h. 30, salle BULLIER, 33, av. de l'Observatoire

Romain ROLLAND — Henri BARBUSSE — A. EINSTEIN

Professeur **LANGEVIN**, la presse et la ligue des droits de l'homme

Lucien VOILIN Marc SANGNIER Paul LOUIS
Guido MIGLIOLI Giuseppe DI VITTORIO
Antonio COËN Paul BAZIN VAILLANT-COUTURIER

de crâne, ce souvenir honteux de la Grande Guerre, grâce aux mensonges distillés par la presse que, sans même s'en apercevoir, on abandonne tout jugement, on devient fasciste, on accepte la guerre. L'ennemi est en France. Toute alliance nouvelle – ainsi le pacte Laval/Staline –, toute solidarité active avec un peuple menacé – ainsi la République espagnole, la République tchèque – sous couvert d'antifascisme, agit comme un chiffon rouge sur Hitler et conduit la France à la tragédie.

Paix ou guerre ?

Tout aussi attachés à la paix mais sur d'autres bases, on trouve les « défensistes », dont Victor Basch, qui assume longtemps sa fonction présidentielle en acceptant, certes, des compromis avec Bergery, Emery et leurs amis : il y parvient en 1935, en 1936. Mais, sur le fond, il pense comme Albert Bayet, le radical, comme Emile Kahn, socialiste lui aussi, comme Paul Langevin, compagnon de route du PCF, et Racamond, syndicaliste communiste qui entre au Comité central en 1936. Par haine du racisme hitlérien, par conviction que la menace principale est à l'extérieur, par confiance aussi dans les partis de gauche, ces hommes ne peuvent se résoudre à laisser faire les États fascistes. Mais qu'est-ce à dire ? La LDH est-elle en état d'élaborer un programme ? Est-ce sa fonction ?

Le coup d'état de Franco, en juillet 1936, oblige moralement et politiquement à choisir. Il rend les oppositions d'autant plus irréductibles que les ligueurs ne peuvent condamner publiquement la non-intervention : Blum est des leurs. Puis, peut-on critiquer l'URSS alors qu'une couronne fasciste menace de cerner la France et que les soviets aident la République espagnole ? La cause espagnole mobilise les ligueurs ; les procès de Moscou sont tenus pour secondaires alors que les pacifistes intégraux s'en indignent. Au congrès de 1937, les jeux sont faits dès le début. C'est motion contre motion. Sur les procès de Moscou, Basch et la majorité du Comité central obtiennent 1 088 mandats, alors que la motion des pacifistes en recueille 258. La majorité acquise au Comité central est nettement plus forte sur la motion d'orientation consacrée à « la démocratie et la paix ». A la différence du CVIA qu'ils dominent, les pacifistes intégraux n'ont donc pas subverti la LDH. Leurs responsables – ils seront sept au total – annoncent solennellement à la fin du congrès qu'ils quittent la Comité central.

Le « vieux président » est épuisé : l'unité de la LDH, dont il avait la charge, n'a pas survécu à la crise. Pourtant la LDH reste un lieu ouvert : tous les pacifistes intégraux n'ont pas quitté le Comité central, et le fléchissement des adhésions, réel, n'est pas catastrophique. Surtout au moment de Munich, si la minorité pacifiste déclare se rallier aux appels à la paix lancés par le Syndicat des instituteurs et celui des postiers, la position de la majorité est claire dès le 22 septembre 1938 (les accords qui livrent à Hitler une partie de la Tchécoslovaquie seront signés le 30) : les grandes puissances n'ont pas le droit d'acheter la paix pour elles-mêmes en livrant de petits pays alliés, *« bras et poings liés »*, à leurs ennemis. Quelques jours plus tard le 6 octobre, Bayet et Langevin proposent comme ultime solution le « Front de la paix » avec l'Angleterre et la Russie : Basch va s'y rallier. Mais la LDH n'a plus les forces vives suffisantes pour animer une vraie campagne politique. Et c'est sur une organisation non pas ruinée, mais minée par les obstacles, auxquels s'est heurté l'antifascisme politique, que va s'abattre fin août l'annonce du pacte germano-soviétique. *« Nous l'avions bien dit »*, ce cri du cœur est celui des anticommunistes patentés qu'étaient devenus les pacifistes intégraux, pendant que ceux qui défendaient le Front de la Paix exprimaient, dans le désespoir, leur *« stupéfaction »*.



— Dis donc, P'pa, comment ça s'écrit « Fascisme »... Avec ou sans H ?
— Avec haches, gourdins et mitrailleuses...

Dessin paru dans *L'Œuvre*, le 28 juillet 1936.

1948

<ONU>. Le congrès de la LDH, en juin, est consacré au « *respect des droits de l'homme dans le monde, son organisation et sa garantie internationales* ». La LDH se félicite de l'adoption le 10 décembre de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont l'un des membres de son Comité central, René Cassin, est l'un des principaux rédacteurs. Salomon Grumbach, qui, avec René Cassin et Samuel Spanien, membres, comme lui, du Comité central, représente la France à l'ONU, y présente un rapport et un projet de résolution. La LDH demande la création d'un tribunal international permanent des droits de l'homme.

<Crise politique>. « *Le Comité central de la Ligue des droits de l'Homme appelle une fois de plus l'attention des républicains sur le grave péril que font courir aux libertés publiques et aux institutions démocratiques les menées du général de Gaulle et du RPF* ».

<Crise sociale>. La LDH lance en novembre un appel à « l'apaisement social ».

<Laïcité>. La LDH dénonce des subventions de collectivités locales à l'enseignement confessionnel en violation de la loi.

<Algérie>. La LDH vote une résolution sur les élections algériennes.

<Madagascar>. Un meeting convoqué par la LDH à la Mutualité contre la répression à Madagascar est interrompu par des perturbateurs. La chronique hebdomadaire de la LDH à la Radiodifusion française, portant sur les procès de Madagascar, est interdite le 16 octobre parce qu'elle « *gênait le gouvernement* ».

81303 24/04/09 9:43 Page 47

1905-1944

Jean Zay, militant de la LDH à Orléans

Gilles Manceron



photo : © DR

Connu comme ministre du Front populaire, Jean Zay est moins connu comme militant de la LDH. Pourtant, c'est à 22 ans qu'il y a adhéré et – les archives de la section d'Orléans en conservent une trace précise – il a suivi régulièrement, même une fois devenu député puis ministre, les réunions de sa section.

Fils de Léon Zay, journaliste, qui avait été lui-même, à l'époque de l'Affaire Dreyfus, l'un des premiers membres de la section d'Orléans, Jean Zay y entra alors qu'il était étudiant en première année de droit à Paris. Lors de sa première réunion, une vive discussion se déroula sur le problème des relations de la LDH avec le mouvement *La Jeune République*, d'inspiration catholique progressiste, de Marc Sangnier, important à Orléans. Le procès verbal indique : *« Quelques Ligueurs émettent la crainte que notre section paraisse à la remorque du groupe de la Jeune République »*. La conclusion fut néanmoins d'organiser une réunion *« contre le péril fasciste »* de nature à rassembler les catholiques de gauche opposés aux mouvements d'extrême droite.

Au sein de la section, Jean Zay ne se fit pas toujours remarquer par des positions progressistes, voire son point de vue sur le vote des femmes en faveur duquel la LDH avait pourtant pris officiellement position dès 1909. En novembre 1926, à l'encontre de l'ardent plaidoyer de la vice-présidente de la section, Olympia Cormier, institutrice, militante syndicaliste, féministe et libertaire, *« le citoyen Jean Zay fait remarquer que les qualités qui manquent à la femme sont précisément les qualités politiques et notamment la raison. C'est le sentiment qui domine chez la femme. Il prétend qu'elles pourraient avoir un penchant assez marqué à juger les hommes politiques sur leur vie privée »*. Tollé dans la section. Le compte rendu ajoute : *« La parole est ensuite donnée à la citoyenne Cormier qui réfute, de manière véhémente, les arguments présentés »*. La discussion le fit probablement évoluer car il ne s'exprima plus, par la suite, à l'encontre de la position officielle.

Il fut plus avisé sur les questions internationales. En 1928, alors au terme de son service militaire, il s'en prend au Traité de Versailles qui rendait l'Allemagne responsable de la guerre de 1914, prise de position qui lui vaut des sanctions à l'armée dont sa section s'émeut. En 1930, il rend compte d'un voyage en Allemagne en commentant la progression du péril nazi. Élu député radical à 27 ans en 1932, il continue à venir à la LDH. Le 10 février 1934, juste après la manifestation d'extrême droite qui avait mis en danger la République, le compte rendu rapporte qu'il *« fait un récit objectif de l'émeute du 6 février. Il tient à rester dans la ligne de la Ligue ; si parfois sa phrase s'aventure dans le domaine politique, il s'arrête et d'un mot adéquat revient à la limite qu'il s'est fixée »*.

Un peu plus tard, alors qu'il était connu aussi pour son engagement maçonnique et qu'était distribué en section un tract du Grand Orient de France, le secrétaire note : *« Olympia Cormier demande si la Franc-maçonnerie accepte les femmes »* ; ce à quoi un autre Ligueur *« lui répond que certaines obédiences les reçoivent »*. Puis *« la parole est donnée à Jean Zay. Il nous fait faire, en une heure et demie, un tour d'horizon international, faisant la comparaison entre ces deux dates : juillet 1914 et juillet 1934. Il envisage la situation sous quatre points principaux : problème franco-allemand ; désarmement et Europe centrale ; Sarre ; Autriche. L'orateur conclut n'étant ni optimiste, ni pessimiste et souhaitant l'union des démocrates pour redoubler de vigilance tant à l'égard des fascistes étrangers que des fascistes français »*.

Ministre de l'Education nationale et des Beaux-arts en 1936, il est de nouveau dans sa section le 29 janvier 1939 où il expose *« pendant une heure et demie la situation intérieure et extérieure »*. La réunion suivante, le 17 mars, le compte rendu rapporte qu'*« Olympia Cormier demande que les parlementaires parlent moins en réunion »*…

Puis ce fut la guerre. Jean Zay démissionna du gouvernement pour pouvoir être mobilisé. La défaite consommée, ayant tenté de gagner le Maroc à bord du Massilia avec notamment Georges Mandel et Pierre Mendès France, favorables comme lui à la poursuite de la guerre, tous furent faussement accusés de désertion. Après un simulacre de procès, il fut condamné à la déportation et à la dégradation militaire, peine jamais prononcée depuis l'Affaire Dreyfus ! Le 20 juin 1944, dans sa cellule de la prison de Riom, trois miliciens vinrent l'enlever puis l'assassinèrent dans les bois de Cusset, près de Vichy. Quant à la ligueuse moins connue de la section d'Orléans, l'institutrice féministe Olympia Cormier, à laquelle Jean Zay s'était souvent opposé lors des débats qui font la vie même de la LDH, déportée comme Résistante, elle ne revint jamais du camp de Ravensbrück.

1949

<**Droits sociaux**>. La LDH prend position en avril pour l'amnistie des mineurs condamnés pour des délits relatifs aux récentes grèves.

<**Laïcité**>. La LDH participe à la deuxième session des États-Généraux de la France laïque, en avril, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

<**Droits des étrangers**>. Le congrès demande que soit rapidement modifiée l'ordonnance du 2 novembre 1945 pour *« qu'en temps de paix, le ministre de l'Intérieur ne puisse en aucun cas prononcer l'expulsion d'un étranger sans consultation préalable de la commission instituée par ladite ordonnance »*.

<**Colonies**>. Le congrès exige du gouvernement français que les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme *« soient intégralement appliqués, non seulement aux citoyens de la métropole, mais aussi à ceux de l'Union française auxquels, par sa constitution, la France a solennellement promis la liberté et l'égalité des droits »*.

<**Indochine**>. Le Congrès, *« ému des informations selon lesquelles des militaires portant l'uniforme français se seraient rendus coupables d'assassinats et de pillages au Vietnam, émet le vœu que soient recherchés et châtiés tous les responsables »*. Le Comité central appelle en janvier à une trêve et à *« une solution constitutionnelle des problèmes indochinois »* et en juillet à des négociation avec *« la Résistance vietnamienne »*.

<**Algérie**>. On peut lire dans le rapport du service juridique au congrès de Lyon, en juillet : *« Les dossiers que nous recevons d'Algérie sont les mêmes que ceux qui nous parviennent de la métropole quand ils nous sont envoyés par des Français. Ils sont généralement incompréhensibles quand ils émanent d'Algériens, et les Sections auxquelles nous les envoyons pour enquête ne parviennent pas toujours à les débrouiller »*.

81303 24/04/09 9:43 Page 48



photo : © LDH

Affiche de 1913 sur la Russie tsariste.

1929/1936

Les procès de Moscou

Madeleine Rebérioux



Un bagne politque russe

photo : © DR

Le 18 octobre 1936, Raymond Rosenmark, un des conseils juridiques de la Ligue des droits de l'Homme présente devant le Comité central les conclusions de la Commission créée, sur proposition de Basch (composée de trois membres, elle comprend aussi Victor Basch et Boris Mirkine-Guetzévitch), pour enquêter sur le procès qui s'est tenu en août à Moscou et qui, vu d'aujourd'hui, marque un pas nouveau dans la lutte de Staline contre les trotzkistes et dans la soumission de la justice à l'État. Seize condamnés à mort dont plusieurs « *vieux bolchéviks* » : Kamenev, Zinoviev, qui fut président de l'Internationale communiste. Rosenmark, juriste consommé, n'a pas assisté au procès. Il travaille sur des documents de deuxième main : il le dit. Cependant il conclut à la culpabilité des accusés et il fonde ce jugement sur les aveux complets qu'ils ont tous passés en séance publique : « *Si Dreyfus avait fait des aveux, est-ce que la Ligue se serait dressée pour sa défense comme elle l'a fait ?* ». La jurisprudence et la doctrine de tous les pays font, dit-il, de l'aveu public « une preuve définitive de culpabilité ».

Publié dans les *Cahiers des droits de l'homme* le 15 novembre, le rapport Rosenmark suscite de vives réactions chez les militants proches de Trotsky et qui ont participé à la défense, populaire chez les intellectuels français, de Victor Serge. Plusieurs de ces militants appartiennent au courant « *pacifiste intégral* » et sont devenus, depuis l'accord franco-soviétique de 1935, des adversaires acharnés de l'URSS et du PCF. C'est une grande journaliste, Magdeleine Paz, qui rédige une « *réponse* » au rapport. Le secrétaire général de la LDH, Émile Kahn, refuse son insertion dans les *Cahiers* dont il a la responsabilité. L'article paraîtra finalement dans *La Flèche* de Bergery.

Au congrès national de Tours, en juillet 1937, l'attaque contre la position majoritaire du Comité central est conduite par un ligueur de toujours, très aimé, Félicien Challaye : les condamnés, dit-il, ont été « *brisés par une longue instruction préalable* » ; leurs aveux ne signifient rien ; la LDH doit protester avec la plus grande énergie. Victor Basch répond que, même si le rapport Rosenmark lui a paru juridiquement parfait, il garde des doutes sur la « psychologie » qui a conduit ces révolutionnaires à s'accuser avec tant d'acharnement. C'est pourquoi l'enquête n'est pas close : elle n'est que suspendue. Au reste, il s'est déjà adressé au gouvernement soviétique.

Au vote, la motion Challaye qui « *regrette que depuis dix mois la Ligue se soit en fait abstenue de chercher la vérité sur ce que tant d'hommes en tous pays considèrent comme une monstrueuse parodie de justice* », obtient 258 mandats (54 abstentions) contre 1 088 à celle qui donne quitus au Comité central.

Comment expliquer le choix fait à une forte majorité par

1950

<Laïcité>. Le Congrès de la LDH renouvelle sa demande de davantage de crédits à l'école publique et contre la loi Falloux permettant le subventionnement d'écoles privées.

<Europe>. Le Comité central prend position contre le réarmement allemand.

<Indochine>. La LDH prend nettement position pour « *l'indépendance effective du Vietnam dans le cadre de l'Union française* ».

<Grèce>. La LDH demande la libération des milliers de prisonniers politiques emprisonnés en Grèce, ainsi que le retour en Grèce des enfants grecs transférés en Bulgarie et en Yougoslavie.

<Irak>. La LDH proteste contre les persécutions des Juifs en Irak

81303 24/04/09 9:43 Page 49

le congrès ? Trois arguments sont et seront invoqués par Victor Basch, que les ligueurs ont suivi. Depuis l'été 1936, d'abord, toute l'énergie de la LDH, la sienne en tout cas, se porte sur la tragédie espagnole et sur la solidarité antifasciste. D'autre part, toute grande révolution a et a eu à se défendre : en 1793, la France a eu recours à la Terreur et n'a pas respecté *« les droits de l'homme »*. Enfin *« nous nous sommes refusés à condamner, à travers Moscou, les communistes français »* comme le voulaient à la LDH les communistes déçus, devenus d'ardents anticommunistes.

L'impasse d'une analyse strictement juridique

Il faut certes se replacer dans le contexte de l'époque. Voir que tout ceux qui, dans les années trente, comprenaient que le fascisme et le nazisme constituaient la menace principale pour les libertés en Europe, et qu'il fallait préparer les démocraties à leur faire la guerre, en déduisaient logiquement qu'il fallait regrouper à l'échelle internationale toutes les forces susceptibles de s'y opposer, y compris l'URSS.
Est-ce une raison pour se faire berner par la parodie de justice que constituaient les premiers procès de Moscou ? Si la Ligue des droits de l'homme a eu souvent des prises de positions dont elle peut aujourd'hui être fière, ce n'est pas le cas de ses conclusions de l'automne 1936 sur la validité des aveux et à la culpabilité des accusés.

G.M.



photo : © DR

1933
Le box des accusés, lors de l'un des premiers procès de Moscou

1951

<**Droit d'asile**>. La LDH proteste contre l'assignation à résidence par le ministre de l'Intérieur de républicains espagnols en Algérie et en Corse et l'expulsion d'exilés basques en Espagne.
<**Libertés syndicales**>. Le Comité central proteste contre l'interdiction de l'installation à Paris du siège de la Fédération syndicale mondiale (FSM).
<**Censure**>. Suite à l'interdiction de tournage du film *« L'affaire Seznec »* projeté par le cinéaste André Cayatte, le président de la LDH proteste auprès du ministre de l'Information.
<**Laïcité**>. À son congrès d'Amiens, en juillet, la LDH décide de faire signer la pétition du Comité national de défense laïque et d'inviter ses membres à adhérer à la Fédération nationale des parents d'élèves des écoles laïques.
<**Algérie**>. La LDH proteste contre les pressions destinées à empêcher le journal *L'Algérie libre* de paraître. Son président écrit au gouvernement pour demander que les pressions et fraudes ayant marqué les précédentes élections outre-mer ne se renouvellent pas.
<**Indochine**>. Protestation douloureuse de la LDH contre le massacre de vingt otages dont six femmes à Dalat, au Vietnam, par des autorités françaises.
<**ONU**>. René Cassin, vice-président de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, délégué de la France à l'Assemblée générale des Nations unies de 1950 expose devant le Comité central de la LDH, dont il est membre, la nécessité d'un Pacte des droits de l'homme faisant suite à la Déclaration universelle.

81303 24/04/09 9:43 Page 50



photo : ©DR

1907-1982
Pierre Mendès-France

Jeune étudiant en droit, Pierre Mendès-France fut l'un des fondateurs de la Ligue d'action universitaire républicaine et socialiste (LAURS), dont il fut en 1927, à l'âge de 20 ans, le secrétaire général. La LAURS devint en 1931 le *« Cercle des étudiants de la LDH »* et connut au début des années trente un rapide développement en luttant contre l'influence des *« Camelots du Roi »* et autres groupes nationalistes dans les universités. Avec dans ses rangs des étudiants du nom de René Georges-Étienne (qui sera, pendant un demi-siècle, l'un des dirigeants de la LDH), Jean-Pierre Vernant, Maurice Schumann ou Étienne Manac'h, elle représenta activement la LDH dans les milieux universitaires.

Après avoir été combattant volontaire des Forces françaises libres, puis président du conseil d'un gouvernement qui mit fin à la guerre d'Indochine, Pierre Mendès-France resta un membre fidèle de la LDH. Dans les *Cahiers des droits de l'Homme* de juin-juillet 1959, le président de la LDH Daniel Mayer rend ainsi hommage à ce ligueur qui *« a hérité de Jaurès et de Léon Blum la haine implacable de tout ce qui, à l'encontre du progrès, est synonyme de médiocrité, d'ignorance, d'obscurantisme, et aussi de nationalisme, cette antithèse du patriotisme »*.

1836 - 1944
Victor Basch, le pourfendeur de Bastilles

Françoise Basch

Pendant plus de quarante années, Victor Basch et la Ligue des droits de l'homme ont cheminé ensemble – obstinément – sur un parcours semé de péripéties tragiques et de moments de gloire. Ligueur convaincu, souvent passionné, Basch gravit un par un les échelons de la hiérarchie. Il contribua à créer à Rennes en 1899 une section qu'il présidera en 1903, il accède cinq ans plus tard au Comité central. Vice-président en 1909 aux côtés de Buisson et de Pressensé, il est élu président de la Ligue en 1926. Il le restera jusqu'en 1940.

Victor Basch (en réalité Langsfeld) naquit à Budapest le 18 août 1863. Son père adoptif, Raphaël Basch, originaire de Prague, l'emmena tout jeune à Paris. Si Victor Basch se présente comme *« Juif, originaire de la Hongrie »*, il est faux, écrit-il, de le traiter de *« Français d'hier »* ou de *« Hongrois fraîchement naturalisé »*. Il n'effectua en fait que de brefs séjours dans son pays natal.

Après des études secondaires et supérieures à Paris, il passe l'agrégation d'allemand, puis en 1897 soutient son doctorat en Sorbonne : deux thèses, l'une sur l'esthétique de Kant et l'autre sur Schiller. Émergeant alors de *« sa cloche de plongeur »*, d'un monde intellectuel confiné, la terrible erreur judiciaire de la condamnation de Dreyfus le frappe de plein fouet.

Depuis 1887, Basch enseignait à l'Université de Rennes et c'est en 1899 devant le tribunal militaire de cette ville que se déroule le deuxième procès du capitaine Dreyfus. « Dreyfusard de choc », Basch va se « convertir » à l'idéal de justice qui l'habitera toute sa vie. Sa fureur contre « la monstrueuse iniquité » fait naître chez lui une immense énergie. Chaque jour du procès, Basch se rend au tribunal, veille sur ses invités, parmi eux le cher Jaurès, et l'avocat Labori, son héros wagnérien. À l'Auberge des Trois Marches, quartier général des dreyfusards, il s'entretient avec le colonel Picard, la journaliste Séverine et d'autres ; il se rend quotidiennement auprès de Lucie Dreyfus. Il adresse à son épouse, Ilona, en villégiature en Carinthie des missives animées et enthousiastes, tout en rendant compte à son aîné, Joseph Reinach, de la marche des évènements. Et il y a, bien sûr, des échanges de vues plus ou moins échauffés avec ligueurs et ouvriers.

L'Affaire demeurera pour Victor Basch une inoubliable bataille de jeunesse et le repère fondamental de ses choix politiques : *« Jusqu'à la fin de mes jours je resterai l'amant éperdu de la justice. »* Influencé par Jaurès et Pressensé, ses deux maîtres à penser, il s'inscrit au parti socialiste, geste de maturité politique et de réalisme.

Pendant ces heures d'angoisse et d'exaltation, Basch était en butte à des violences antisémites et xénophobes, inimaginables aujourd'hui. Mais loin de l'effrayer, injures et agressions contribueront à l'aguerrir.

1952

<**Objection de conscience**>. La LDH demande la libération des objecteurs de conscience emprisonnés et que, comme aux États-Unis, au Canada et en Angleterre, un service civil de remplacement soit institué.

<**Droits des travailleurs**>. Face aux menaces qui pèsent sur lui, la LDH réaffirme son attachement au droit de grève.

<**ONU**>. La LDH, en présence des membres de son Comité central, et la FIDH, en présence des représentants des Ligues espagnole, hongroise et italienne, reçoivent les délégués à l'Assemblée générale des Nations unies. La LDH, qui a célébré la Déclaration universelle dès son adoption en 1948, leur a déclaré que la définition et la reconnaissance officielle des droits de l'homme sont belles, mais que *« le respect des droits serait plus beau encore »*.

<**Espagne**>. La LDH s'indigne de l'exécution de syndicalistes catalans.

<**Indochine**>. Le 14 janvier, la LDH déclare que *« la seule issue honorable, la seule qui ménage le droit de la France à rester présente en Indochine par ses œuvres humaines et par son esprit émancipateur, reste la négociation avec l'adversaire »*.

<**Tunisie**>. À propos de la Tunisie, la LDH demande la reprise des négociations avec le Néo-Destour et la reconnaissance de l'égalité réelle des droits des peuples d'Afrique et de leur entière liberté de s'administrer.

81303 24/04/09 9:43 Page 51

14 juillet 1936
Victor Basch défile au bras de Marius Moutet, avec de gauche : Gabriel Cudenet, Benoît Frachon, Maurice Thorez, Paul Faure puis Léon Jouhaux, Julien Racamond, Paul Vaillant-Couturier.



photo : © DR

« Il y a deux façons de porter le fardeau du Sémite, écrira-t-il à Joseph Reinach en 1917, honteusement ou orgueilleusement. J'ai choisi quant à moi, depuis 1898, époque où pour la première fois on m'a jeté des pierres au cri de l'antique Hepp-Hepp', la seconde manière. »

Le verdict du tribunal militaire de Rennes condamnant à nouveau Dreyfus ainsi que la mort prématurée de ses deux aînés en 1901 et en 1905 a porté à Victor Basch des coups très durs; il n'aspire qu'à quitter une ville qu'il avait toujours ressentie comme inhospitalière. Du moins pouvait-il revendiquer un nombre respectable de publications savantes. En 1906, il réussit à obtenir une charge de conférences en langue et littérature allemandes à l'Université de Paris et se spécialise désormais en esthétique. Mais il faut attendre 1928 pour que l'Université crée pour lui une chaire dans cette spécialité.

Août 1914 : survient la Grande guerre. Admirable connaisseur de l'Allemagne, Basch avait mis en garde la LDH contre les dangers du pangermanisme (*La guerre et le droit*, 1915). Au début des hostilités, il marche dans les pas de l'Union sacrée qui fait porter à l'Allemagne et à l'Autriche l'entière responsabilité des actes de guerre. Accents patriotiques, excitation guerrière même scandent les articles qu'il écrit pour *La guerre sociale* de Gustave Hervé. Mais, opposé au manichéisme, il refusera toujours d'enfermer l'ensemble des Allemands dans la réprobation. Au contraire, son lien profond avec la civilisation allemande lui fait tendre la main aux rares pacifistes, jusqu'à démontrer en 1927, dans *Les doctrines politiques de l'Allemagne*, que les philosophes d'outre-Rhin n'avaient pas été contaminés par le pangermanisme. Il se retrouve à la fois patriote, pacifiste et internationaliste, posture contradictoire qui lui vaudra quelques ennuis.

Victor et Ilona Basch s'étaient fait embaucher par la mairie du 6e arrondissement pour apporter leur modeste contribution à l'« effort de guerre ». Mais c'est le voyage aux Etats-Unis, entrepris pendant l'hiver 1915-1916, qui mobilise l'intellectuel français juif. Envoyé du gouvernement français et du Consistoire israélite, Basch avait reçu la mission de persuader les Juifs américains de gagner leur gouvernement à la cause alliée. C'est pourquoi il s'acharnera, à coup de rencontres, de conférences et d'articles, à démontrer le caractère malfaisant des théories et pratiques raciales allemandes, qu'il estime plus pernicieuses à long terme que l'antisémitisme russe.

Au lendemain de la guerre, Basch s'investira passionnément dans le rapprochement franco-allemand, dénonçant les excès du traité de Versailles qui étrangle l'Allemagne, mais exigeant aussi de celle-ci réparation des dommages de guerre. Pour jeter un pont entre les deux pays, en collaboration avec la Ligue allemande et son président Helmut von Gerlach, il prendra souvent la parole outre Rhin, notamment en 1922 lors d'une manifestation pacifiste à Berlin présidée par Albert Einstein, et, en 1924, à Berlin et Potsdam où il échappa de justesse aux agressions d'extrémistes nationalistes.

Elu entre temps président de la LDH en 1926, il doit agir sur plusieurs fronts. Au plan international, il dénonce les pogroms en Ukraine, en Hongrie, soutient la création d'un État sioniste pour les Juifs sans patrie ainsi que la Société des nations. En France, il dénonce l'extrême droite maurrassienne, le gouvernement d'Union nationale, et défend l'école laïque et le droit de grève des fonctionnaires. Comme la majorité du Comité central, Basch se proclame pacifiste « défensif », tendance vigoureusement combattue au sein même de la Ligue par les partisans de la paix à tout prix. Ces derniers démissionneront en bloc

>

1953

<Amnistie des collaborateurs>. La LDH déplore en mars la loi d'amnistie votée. Elle s'indigne *« que l'indulgence si largement consentie aux collaborateurs de l'ennemi ait été mesurée si chichement aux objecteurs de conscience et si durement refusée aux Africains de l'Union française »*.

<Répression des manifestations anticolonialistes>. *« Le Bureau de la Ligue des droits de l'homme a été profondément ému par les graves incidents qui, le 14 juillet, à la Place de la Nation, ont fait une centaine de blessés et sept morts. (…) Il ne suffira pas de mesures d'ordre pour faire cesser l'antagonisme trop visible entre la police parisienne et la population nord-africaine de Paris. Il faudra, d'une part, que les conditions misérables d'existence qui leur sont faites, tant à Paris que chez eux, et, d'autre part, que les poursuites et prescriptions qui les accablent dans leur pays natal, cessent de donner aux citoyens français d'origine africaine le sentiment qu'ils sont frustrés des droits que leur reconnaît la Constitution »*.

<Affaire Finaly>. L'enlèvement et la séquestration des deux enfants nées en 1941 et 1942 d'un couple de médecins juifs autrichiens réfugiés en France et arrêtés et déportés en 1944, par la directrice de la crèche municipale de Grenoble, suscite l'indignation de la LDH.

<Tchécoslovaquie>. La LDH proteste contre le procès fait à Prague contre Slansky, l'ancien ministre Clémentis et douze autres co-inculpés.

<URSS>. La LDH proteste suite aux poursuites effectuées à Moscou contre un certain nombre de médecins juifs et déplore ce regain d'antisémitisme.

<Etats-Unis>. La LDH demande la grâce des époux Rosenberg accusés d'être les responsables d'un réseau d'espionnage, et, après leur exécution, prend la défense de leurs enfants persécutés.

81303 24/04/09 9:43 Page 52

en 1937. À la suite des présidents Buisson et Pressensé, Basch défend, sans excès, l'égalité politique entre les deux sexes et s'élève aussi contre la répression de l'avortement et de la propagande anticonceptionnelle.

Mais à partir de 1930, l'heure n'est plus au rapprochement. L'avènement d'Hitler suscite chez Basch *« fureur sacrée et désespoir »*. Sensible au *« grand cri de douleur de cent milliers d'êtres humains blessés, broyés, torturés »* (*La Volonté*, 14 mai 1933), la Ligue braque les projecteurs sur la tragédie des Juifs et des réfugiés qui fuient en masse le régime hitlérien.

Le 6 février 1934, crises dans les partis, scandales financiers, montée des ligues factieuses explosent en émeutes à Paris. Basch descend dans la rue aux côtés de la CGT. Il s'emploiera désormais, poussé par « une grande flamme d'espérance », et malgré ses 71 ans, à militer pour faire advenir ce Rassemblement dont on lui confiera la présidence, prélude du Front populaire de 1936. C'est dans l'euphorie qu'il *« déclare ouvertes les Assises de la paix et de la Liberté »*, lors de l'immense manifestation du 14 juillet 1935.

« Embellie de l'été 36 » ? Oui, pourtant on ne compte pas les catastrophes sur la scène internationale. *« Le monde est veuf de bonté et de courage »*, écrit Basch. C'est la tragique défaite des Républicains espagnols avec les lamentables atermoiements sur *« la non intervention »*, cyniquement utilisés par les puissances de l'Axe. Ambivalent à l'égard de la politique non interventionniste de Léon Blum, Basch soutient l'Espagne républicaine par sa présence aux meetings de solidarité, ses appels et ses voyages à Valence, à Barcelone et à Londres.

Il ne cesse de clamer son indignation devant le règne de la terreur, persécutions antisémites, lois raciales, camps de concentration, perpétrés par Hitler et ses acolytes. Avec les déshonorants accords de Munich, qui livrent en 1938 la Tchécoslovaquie à Hitler, l'horizon s'assombrit encore. Quelque mois avant le début de la deuxième guerre mondiale, Basch, anéanti, interroge Romain Rolland : *« le monde est-il criminel ou insane ou l'un et l'autre ? »*

Dès juillet 40, les Basch, qui ont dû fuir Paris avant l'invasion, se réfugient à Lyon. Les tragédies se succèdent : Georges Basch, leur fils, se suicide le 20 juin 1940. Leur appartement pillé, Basch perd les travaux d'une vie entière, bibliothèque, notes, manuscrits. À Lyon, il vit sans se cacher et entretient des contacts avec le Front national, tout en tentant de résister aux humiliations de l'Occupation, aux privations puis au cancer dont il se sait atteint.

La suite est connue. Le soir du 10 février 1944 un commando formé de miliciens français et de soldats allemands (SIPO SD) cernent le domicile des Basch, immobilisent les voisins, perquisitionnent l'appartement, font monter Victor et Ilona en voiture, et, à quelques kilomètres de là, les abattent de deux balles dans la tête. Ils étaient âgés de 80 ans. Le billet déposé sur leur corps disait : *« Terreur contre terreur : le juif paye toujours »*.

Victor Basch pressentait-il ce dénouement ? Ce n'est pas impossible. Il avait un jour dressé la liste de tous ceux qui, nervis, bandes armées, Casques d'acier hitlériens l'avaient menacé de mort, pour conclure : *« Cette vie, je l'ai une fois pour toutes donnée à la République… Il en adviendra ce qui pourra. »*



Victor Basch, un intellectuel cosmopolite,

de Françoise Basch, Liliane Crips, Pascal Gruson, Berg International éditeurs, 273 p., 18,05 euros.

Cet ouvrage collectif consacré à celui qui fut, de 1926 à 1944, le président de la Ligue des droits de l'Homme, rassemble les travaux du colloque international qui a eu lieu à Paris, en septembre 1998. Il choisit opportunément dans son titre de revendiquer pour Basch l'épithète qu'employaient comme une insulte les xénophobes des années 1930, et qui, débarrassé de sa connotation péjorative, convient parfaitement à ce germaniste, né à Budapest, en Français de cœur qui se définissait lui-même à la fois comme patriote et comme internationaliste.

Des textes que Basch avait consacrés au romantisme musical, au pouvoir expressif de la musique ou aux doctrines politiques des philosophes classiques de l'Allemagne nous donnent une idée de l'importance de ses travaux universitaires. Des études apportent des éclairages nouveaux sur son action politique : ses hésitations face à l'Union sacrée durant la Grande Guerre analysées par Françoise Basch, ses efforts dans les tentatives de rapprochement franco-allemand des années 1920 par Sophie Lorrain, son combat contre le fascisme par Rita Thalmann, et son rôle à la direction de la Ligue des droits de l'Homme par Emmanuel Naquet.

Au confluent des multiples courants intellectuels de l'Europe de son temps, Victor Basch y apparaît, selon la formule de Victor Karady, comme un « passeur » intellectuel, celui qui, à la croisée de plusieurs cultures, sut les mettre en relations pour leur plus grand bénéfice commun et pour l'enrichissement, surtout, de l'idée d'universel. Un défi qui est loin d'être étranger à nos enjeux d'aujourd'hui.

G.M.

Le 25 février 2000, Henri Leclerc, président de la LDH à l'époque, a dévoilé une plaque apposée sur la façade de l'immeuble situé au 8, rue Huysmans, dans le sixième arrondissement de Paris, rappelant que Victor Basch, professeur à la Sorbonne, président de la LDH de 1926 à 1940, y vécut durant vingt-sept ans.

1954

<**Liberté de manifestation**>. La LDH proteste contre l'interdiction des manifestations syndicales du 1er mai.

<**Liberté d'expression**>. La LDH proteste contre les poursuites contre l'hebdomadaire l'Express suite à des articles sur l'Indochine, pour « divulgation de secrets de la défense nationale, atteinte au moral de l'armée et au moral de la Nation ».

<**Indochine**>. Le Bureau de la LDH, le 21 juillet, *« accueille avec un immense soulagement la conclusion de l'armistice en Indochine »*.

<**Algérie**>. Suite aux *« événements survenus en Algérie depuis la nuit du 31 octobre »*, la LDH publie un communiqué affirmant que la répression *« ne suffit pas »*.

<**Le projet de Communauté européenne de défense**>. La LDH se réjouit du rejet en août du projet de loi concernant la création de la CED.

<**Roumanie**>. La LDH proteste contre la renaissance de l'antisémitisme en Roumanie auprès de l'ambassadeur de ce pays à Paris.

81303 24/04/09 9:43 Page 53

Portrait de Paul Langevin
par Picasso

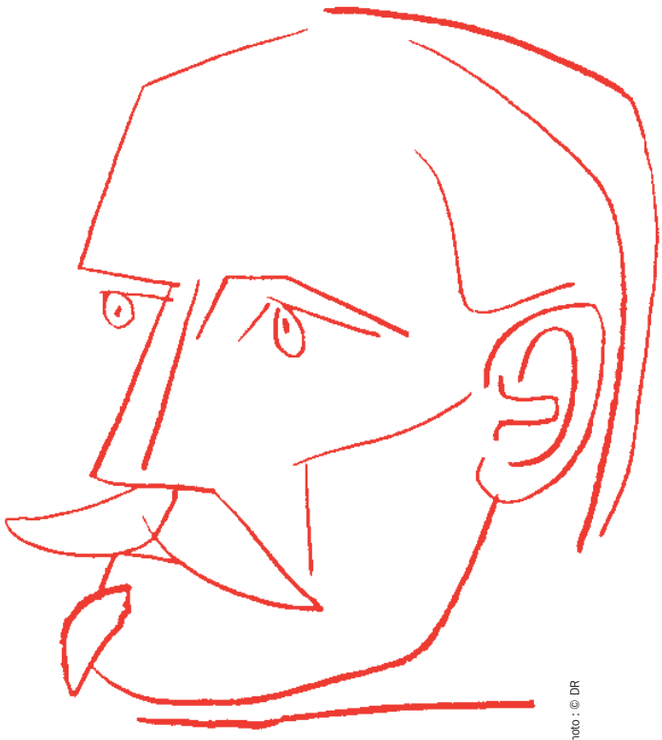


photo : © DR

1872-1946

Paul Langevin

Bernadette Bensaude-Vincent

Issu d'une famille modeste, Langevin doit son ascension sociale à l'école républicaine, pour laquelle il militera toute sa vie. Eduqué dans des écoles de la ville de Paris, il entre à l'Ecole normale supérieure en 1893 et passe l'agrégation de physique en 1897. Il part ensuite faire un stage en Angleterre pour préparer un doctorat de sciences physiques qu'il obtient en 1902.

Langevin signe la pétition en faveur de Dreyfus mais c'est son seul geste d'engagement avant 1918. Au début du siècle, il se consacre essentiellement à la physique. Dés son doctorat sur les gaz ionisés, Langevin est reconnu sur la scène internationale. Son activité de recherche est intense (douze articles en 1905) et se caractérise par la variété des domaines étudiés. Il mène une réflexion théorique qui le conduit, dés 1904, a des hypothèses voisines de celles que développe Einstein en 1905 et surtout développe une théorie du magnétisme.

Parallèlement à ses activités de chercheur, Langevin mène une brillante carrière professorale. Titulaire d'une chaire au Collège de France, il est aussi professeur à l'EPCI puis directeur en 1926. Il enseigne la théorie de la relativité dés 1910-1911, ainsi que les théories atomiste puis quantique. Sa facilité à faire des synthèses rapides des idées nouvelles lui valut d'être président des Conseils de physique Solvay en 1928. Pendant la Première Guerre mondiale, Langevin a mis au point un détecteur à ultrasons. En 1918, il lui paraît impossible de reprendre la recherche sans s'interroger sur les responsabilités sociales du scientifique. Convaincu que le problème social provient d'un « *retard de la justice sur la science* », il s'engage de plus en plus sur la scène publique, en privilégiant deux fronts, l'enseignement et la paix.

Au début, Langevin mêle aisément les intérêts scientifiques et le combat pour la paix. Défiant le boycott de la science allemande, il invite Einstein à Paris en avril 1922. Membre du Comité central de la Ligue des droits de l'Homme à partir de 1923, il en devient vice-président en 1927 puis président en 1944. Président du groupe français d'éducation nouvelle en 1921, de la Société française de pédagogie en 1922, Langevin participe à la Commission de réforme de l'Ecole unique présidée par Anatole de Monzie (1925).

Mais les responsabilités du militant se traduiront vite par un fléchissement de la production du scientifique. Dans les années 1930, Langevin s'engage comme beaucoup d'intellectuels en faveur des républicains espagnols puis pour la Chine contre le Japon. Surtout il s'investit dans la fondation d'une foule d'organismes : l'Université ouvrière, le Comité mondial contre la guerre et le fascisme, le Comité de vigilance des intellectuels antifascistes. En 1938, il prend la présidence de l'Union rationaliste et fonde la revue *La Pensée* en 1939. En se rapprochant de plus en plus du Parti communiste français, Langevin se sépare des pacifistes, comme Alain. Antimunichois affiché, il n'adhéra au PCF qu'en 1944. Langevin fut assigné à résidence surveillée à Troyes pendant toute la durée de la guerre. De retour à Paris, en 1944, il consacre ses dernières années à la Commission de réforme de l'enseignement qu'il préside avec le psychologue Henri Wallon. Il tente d'y concrétiser son idéal d'équilibre entre « *la formation professionnelle qui, dit-il, isole et la culture qui réunit* ». Mais le plan Langevin-Wallon, remis au gouvernement six mois après la mort de Langevin, le 17 juin 1947, n'a jamais été mis en application. La patrie rendit néanmoins hommage à cet infatigable serviteur de la pensée et de l'action lors du transfert au Panthéon de ses cendres, avec celles de Jean Perrin, en 1948.

1955

<**Algérie**>. Le président de la LDH écrit une longue lettre au président du conseil sur les graves violences dont de nombreux Algériens arrêtés depuis le 1er novembre 54 sont victimes : « *Aux brutalités, aux coups, à la privation de nourriture qui étaient autrefois procédés usuels, la police ajoute aujourd'hui les procédés de torture scientifique qui lui ont été enseignés par la Gestapo* ».

<**Algérie**>. Le Comité central adopte le 3 octobre, à l'unanimité moins une voix, une résolution dénonçant l'arbitraire et les arrestations scandaleuses en Algérie. Il juge la politique du gouvernement français en Afrique du Nord « *contestable au regard de la Déclaration universelle des droits de l'homme* ».

<**Laïcité**>. La LDH renouvelle son opposition aux lois Marie et Barangé (votées les 21 et 28 septembre 1951) ainsi qu'aux projets réclamés par la hiérarchie catholique en faveur de l'enseignement privé.

<**Censure**>. La LDH proteste contre l'interdiction par le ministère, malgré l'avis de la commission, du film *Bel Ami* d'après le roman de Maupassant.

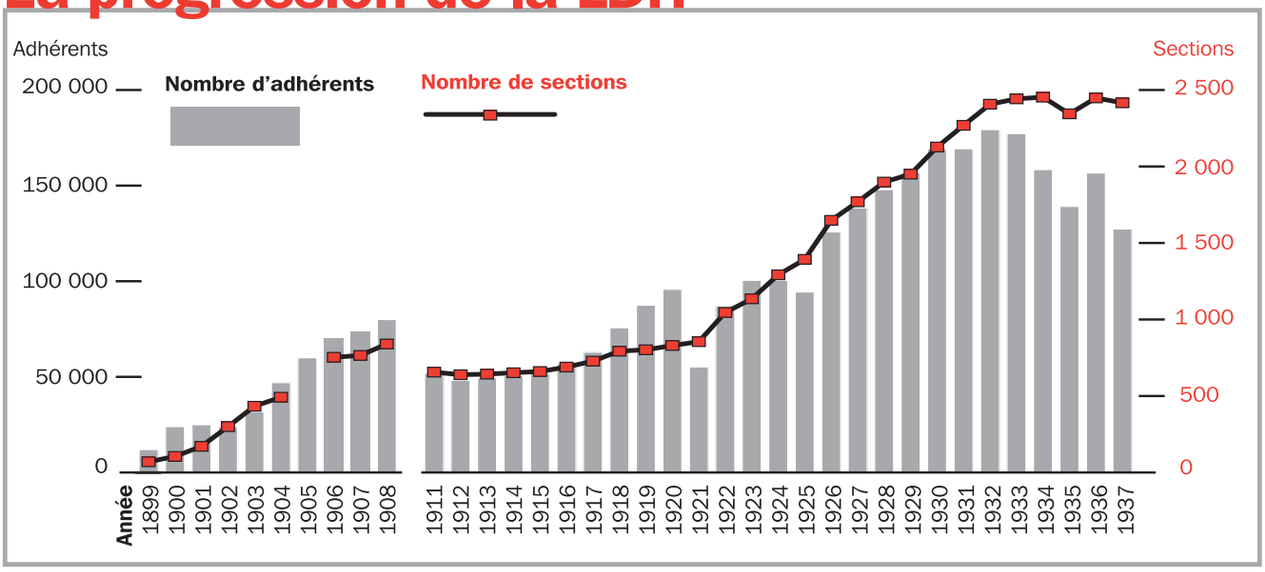
<**Égypte et Afrique du sud**>. La LDH proteste contre les crimes racistes commis en Égypte (procès de Juifs suivis d'exécutions capitales) et en Afrique du sud (persécutions racistes).

<**Liberté de réunion**>. La LDH proteste contre l'interdiction par la préfecture de police de Paris du meeting d'information sur la situation en Afrique du Nord qui devait se tenir le 14 octobre.

81303 24/04/09 9:43 Page 54

1898-1938

La progression de la LDH



1901-1976

Andrée Vienot, l'européenne et l'anticolonialiste



photo : © LDH

Née en 1901 au Luxembourg dans une famille d'industriels cultivés, Andrée Vienot se consacra dans sa jeunesse à l'encadrement de séjours d'enfants. Après une année de médecine en Suisse, elle fait une licence d'économie en Angleterre, durant laquelle elle adhère au Centre d'études socialistes. En 1929, elle épouse Pierre Vienot avec qui elle vit à Berlin, puis dans les Ardennes où son mari est élu député en 1932, avant de devenir, en 1936, sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères. Pendant la guerre, dans les Alpes-maritimes, elle aide des réfugiés allemands anti-nazis et participe à la reconstruction du parti socialiste clandestin. Après la mort de son mari à Londres en juillet 1944, elle devient sous-secrétaire d'État à l'éducation nationale et s'occupe du développement des colonies de vacances et des équipements sportifs. Plus tard, elle s'opposera à la politique de Guy Mollet en Algérie et démissionnera de la SFIO : *« aujourd'hui, il ne m'est plus possible de rester dans un parti dont les dirigeants, ayant accédé au gouvernement, ont renié non seulement les promesses faites aux électeurs, mais toute leur morale et toute la tradition du socialisme et ont fini, pour dissimuler l'échec de leur politique en Algérie, par se lancer dans une guerre qui, malgré toutes les fautes de Nasser, est apparue au monde entier comme une guerre d'agression »*. Elle adhère à des comités anti-colonialistes, ainsi qu'au Mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe, et entre en 1958 au Comité central de la Ligue des droits de l'Homme. Elle en restera une militante active, à l'échelon national et dans les Ardennes, pendant toute la présidence de Daniel Mayer et jusqu'à sa mort en 1976.

1956

<**Élections législatives**>. La LDH dénonce le système des apparentements instauré par la loi électorale, qui empêche le plein exercice du droit des citoyens à déléguer leur souveraineté *« en toute liberté et en pleine connaissance de cause »*.

<**Algérie**>. Le Comité central adopte le 19 janvier une résolution où on peut lire notamment : *« La réalité, c'est qu'il s'est formé un nationalisme algérien et que la personnalité algérienne ne peut plus être méconnue. Un autre élément de la réalité, c'est l'existence d'une population française non musulmane dont la sécurité et les droits légitimes doivent être assurés et garantis. C'est en partant de ces deux données que la négociation doit être entamée et conduite « Elle » portera sur le régime de l'Algérie et ses rapports avec la France »*. Le 27 mai 1956, il déclare que *« le gouvernement ne doit repousser sans examen aucune occasion honorable de substituer la négociation à la guerre »*.

<**Libertés publiques**>. La LDH proteste en avril contre l'arrestation de Claude Bourdet et Henri Marrou qui avaient protesté contre la répression en Algérie. De même, elle proteste contre celle de l'universitaire André Mandouze, du peintre Jean de Maisonseul et de la militante catholique et ancienne résistante Claude Gérard dont le président de la LDH Émile Kahn préside le comité de défense. La LDH fait campagne contre les camps de concentration (Thol, le Larzac, Badenay, Saint-Maurice-l'Ardoise, etc.), contre les pouvoirs spéciaux et les violations flagrantes des droits de l'Homme.

<**Égypte**>. De même qu'elle proteste contre les conditions dans lesquelles s'est effectué l'offensive israélienne et franco-britannique à Suez, la LDH proteste contre les persécutions dont sont victimes en Égypte des citoyens français et britanniques et des Juifs égyptiens ou apatrides.

<**Démissions**>. *Les Cahiers des droits de l'homme* informent de la démission de la LDH de deux personnalités politiques dont Max Lejeune, secrétaire d'État aux forces armées.

81303 24/04/09 9:43 Page 55

1887-1976
René Cassin

Gilles Manceron



photo : © DR

Celui qui a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 fut, pendant près de trente ans, un militant de la LDH et plusieurs années, alors même que d'autres fonctions officielles l'accaparaient, un membre de son Comité central. Né en 1887 à Bayonne, il était élève du lycée Masséna à Nice au moment de l'affaire Dreyfus, trop jeune, donc, pour en suivre activement le déroulement. Mais, son milieu familial de culture juive à la fois alsacienne et sépharade, et ouvert aux idées démocratiques de la Révolution française, l'avaient préparé à prendre fait et cause pour la justice. Une fois passé son baccalauréat en 1904, c'est vers le droit qu'il se dirigea. *« S'il n'y avait pas eu l'affaire Dreyfus, j'aurais peut-être choisi la carrière militaire »*, racontera-t-il. Après des études de droit et d'histoire à Aix-en-Provence, il obtient à Paris en 1914, à la veille de la tourmente de la Grande guerre au cours de laquelle il devait être mobilisé puis gravement blessé, un doctorat en sciences juridiques, économiques et politiques. Évacué en 1915 à la suite d'importantes blessures au bras, au flanc et au ventre, il est chargé de cours de droit à Aix-en-Provence et à Marseille, où il participe à la fondation d'une des premières associations de victimes de la guerre, l'Union fédérale des mutilés et veuves de guerre. En 1921, il adhère à la Ligue des droits de l'Homme, alors en pleine campagne pour imposer la reconnaissance des droits syndicaux et pour s'opposer aux menaces contre la CGT, et il participe aux travaux du Bureau international du travail récemment fondé à Genève sous l'égide de la Société des nations. Car il s'oppose à toute récupération nationaliste de la cause des anciens combattants et victimes de guerre, et rencontre notamment en 1921 les représentants des mutilés de guerre allemands. À la tête de l'Union fédérale des anciens combattants il mène campagne pour la réhabilitation des « fusillés pour l'exemple ». En 1928, il se présente aux élections législatives comme candidat du parti radical.

En juillet 1936, René Cassin a été consulté comme expert de droit international sur la question de l'attitude à adopter par rapport à la rébellion récente en Espagne. Il conclut à l'impossibilité de renvoyer dos à dos les belligérants et à la nécessité d'un soutien au gouvernement légal : *« Lorsqu'il s'agit de révolte à main armée contre le gouvernement régulier de cet État (l'État républicain espagnol), reconnu comme tel par les pays étrangers, il ne saurait être question de neutralité, faute de l'existence de deux collectivités belligérantes. Les insurgés ne sont pas des belligérants »*. Il ajoutait que le gouvernement français n'avait pas à prohiber les collectes et les engagements volontaires de particuliers en faveur du gouvernement régulier de l'Espagne, car *« il s'agit de faits qui ne sont prohibés ni par le droit international coutumier, ni par le texte même de l'accord de non ingérence soumis par la France à d'autres puissances et agréé par elle »*. À l'annonce de l'armistice, René Cassin se trouvait à Saint-Jean-de-Luz et il s'embarqua aussitôt pour Londres où, arrivé le 29 juin 1940, il rejoignit la France libre. Auprès du général de Gaulle, il fonde la commission d'étude pour les droits de l'homme, travaille au comité national provisoire d'Alger et organise le rétablissement de la légalité républicaine outre-mer et en France. Avec d'autres grands ligueurs comme Pierre Brossolette, Jean Moulin ou Pierre Mendès-France, il prend une part essentielle à l'orientation républicaine de la France libre. À Alger, il fait partie en 1943 du Comité central provisoire de la LDH (qui s'efforce notamment, non sans mal, de rétablir dans leur nationalité française les Juifs d'Algérie), et, à ce titre, il est invité au Comité central dès la Libération, où il siège effectivement, dés le 11 avril 1946, sous la présidence de Paul Langevin. En avril 1947, il pose sa candidature au Comité central de la LDH et est élu en juillet, lors de son premier congrès de l'après-guerre, représentait alors la France au sein de la commission internationale char-

>

1957

<**ONU**>. La LDH émet le vœu qu'une enquête puisse être ordonnée par les Nations-unies pour crime contre l'humanité dès lors qu'un État ou une organisation comme la LDH en aura dénoncé, sans que le principe de non-ingérence puisse être opposé.

<**Algérie**>. La LDH proteste contre les saisies de journaux, notamment celle de *L'Espoir*, l'organe des Français libéraux d'Algérie, contre les conditions d'internement des personnes rassemblées au camp de Lodi et contre les autres manifestations d'arbitraire sous le prétexte d'atteinte à la sûreté de l'État. Elle attire l'attention des autorités sur diverses disparitions, notamment celle du mathématicien Maurice Audin.

<**Libertés publiques**>. La LDH proteste contre les poursuites contre Jean-Jacques Servan-Schreiber ainsi que contre les saisies de *France-Observateur* dans le but d'empêcher la révélation des abus commis en Algérie.

<**Laïcité**>. La LDH s'étonne du maintien du statut de l'Alsace-Moselle en contradiction avec la laïcité.

<**Hongrie**>. La LDH proteste contre les exécutions faisant suite à l'invasion soviétique du pays.

Paix internationale. La LDH demande *« l'interdiction mutuelle et contrôlée des explosions atomiques »*.

81303 24/04/09 9:43 Page 56

« La Ligue doit garder son caractère d'organisation de gauche et même d'extrême gauche démocratique, et il ne doit pas y avoir, à cet égard, même l'apparence d'une hésitation. Sans doute, la Ligue reste ouverte à tous les républicains désireux de soutenir les droits de l'homme, si modérées que puissent être leurs opinions politiques et sociales ; mais elle n'a pas de barrière à gauche, elle tient à conserver le contact avec la masse populaire, sans laquelle il n'y a pas de démocratie vivante. »

Ferdinand Buisson, 1919

gée, sous la présidence d'Eleanor Roosevelt, de préparer la Déclaration universelle des droits de l'homme. Malgré ses responsabilités nationales et internationales, il y a participé effectivement, à un moment où la LDH mène campagne « contre les menaces du gaullisme ». Le 6 octobre 1947, il approuve la prise de position de la LDH contre l'exécution en Bulgarie de Nicolas Petkov : *« J'approuve et le souci de justice et celui d'humanité dont la Ligue a fait preuve. Il semble que le procès ayant été public et poursuivi avec les garanties de la défense, ce n'est pas sur le plan étroit de la légalité, mais sur celui de l'intérêt des démocraties à supporter une opposition n'allant pas jusqu'au renversement du régime par des moyens illégaux, qu'il faut se placer »*. Il est encore présent le 22 octobre.

En décembre 1949, lors de la discussion au Comité central sur les libertés en URSS, il soutient le projet de résolution présenté par Émile Kahn et Georges Boris, contre celui défendu par Georges Gombaut. En janvier 1951, une fois réélu pour un second mandat, il fait un rapport devant le Comité central sur les projets de pactes de L'ONU. Quelques mois plus tard, le 29 octobre 1951, René Cassin rapporte à nouveau devant le Comité central sur la question de la garantie internationale des droits de l'Homme, qu'il connaît bien comme représentant de la France à la Commission des droits de l'homme des Nations unies, et qu'il juge indispensable pour que la Déclaration universelle ne reste pas lettre morte. Il compte sur la LDH pour faire pression sur les gouvernements : *« La Ligue, dont c'est le rôle de défendre les droits de l'homme, ne peut par son silence être complice de ces retards. Elle doit les dénoncer, et essayer de s'y opposer »*. Le choix de René Cassin en faveur des institutions de la V^e^ République – puisque, vice-président du Conseil d'État, il fit partie du conseil interministériel chargé d'élaborer le projet de constitution de la Ve République, ce qui le fit s'éloigner de la position prise par la LDH – ne doit pas faire oublier que pendant plus de trente-cinq ans, il fut un militant fidèle puis un dirigeant écouté de la Ligue des droits de l'Homme dont il est devenu, en 1955, à 68 ans, au terme de deux mandats, membre honoraire du Comité central. Et en décembre 1958, lors du dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, quelques mois après l'installation du nouveau régime, Daniel Mayer, président de la LDH, rappelait ce titre de René Cassin tout en abordant devant lui et les autres responsables officiels présents, l'affaire Audin, emblématique des violations des droits de l'Homme dont des militaires français se rendaient coupables en Algérie.

René Cassin mena campagne avec la LDH pour la ratification par la France de la Convention européenne des droits de l'Homme de 1950, que le général de Gaulle ne ratifiait pas. À Grenoble, lors d'une conférence pour la Ligue des droits de l'Homme, en janvier 1970, il s'écrie : *« Votre devoir est de dessilier les yeux : la France doit ratifier la Convention européenne des droits de l'homme »*. Et à Caen, un peu plus tard, toujours pour la LDH, il insiste : *« Je voudrais ne pas mourir avant que la France ait ratifié cette convention. Il ne faut pas que les jeunes s'imaginent que tout ira mieux en renversant nos institutions. Il faut avoir foi dans la nature de l'homme. Faisons en sorte que la volonté humaine aille dans le sens de la construction et de l'harmonie et non pas vers la destruction et la mort »*. La ratification, en 1974, avec une réserve qu'il jugeait totalement déplacée (sur l'article 25 qui permet les recours individuels) ne lui a donné que partiellement satisfaction et ce n'est qu'en 1981, cinq ans après sa mort, que la France ratifiera en son entier la Convention européenne.

À ceux qui voudraient donner une image tronquée du rôle de René Cassin, Yves Jouffa, qui a présidé la Ligue des droits de l'Homme de 1983 à 1991, aime à citer les propos que le vieux juriste lui avait tenus peu avant sa mort, quand, le croisant par hasard dans un aéroport le 18 juin 1972, il lui avait dit : *« Je me suis rendu ce matin comme chaque année à Colombey pour montrer qu'en juin 1940, à Londres, il n'y avait pas que des hommes de droite autour du général »*.

1958

<**Censure**>. La LDH proteste contre les saisies de *l'Humanité* et des *Temps modernes*, suite à des articles sur l'Algérie, ainsi que contre la suspension de sa chronique radiodiffusée hebdomadaire.

<**Liberté de manifestation**>. La LDH proteste auprès du préfet de police de Paris Maurice Papon contre l'interdiction des défilés syndicaux du 1er mai. Celui-ci lui répond que *« la présence de plusieurs milliers d'Algériens, dont certains pourraient être armés, dans le défilé du 1er mai, pourrait être à l'origine d'incidents »*.

<**Institutions**>. La LDH attire l'attention sur le danger des réformes constitutionnelles proposées par le général de Gaulle, se prononce en faveur du non au referendum du 28 septembre, appelle à *« l'union des forces démocratiques »* et contribue à la création de l'UFD.

<**Tunisie**>. La LDH condamne le bombardement par l'aviation française de Sakhiet Sidi-Youssef qui a fait de nombreuses victimes innocentes.

<**Algérie**>. Suite à la dissolution de l'Union générale des étudiants musulmans d'Algérie, protestation de la LDH. Demandant des négociations, elle *« n'en est que plus qualifiée pour dénoncer comme des erreurs criminelles les attentats auxquels se livre le FLN dans la métropole »*.

81303 24/04/09 9:43 Page 57

Le service juridique de la LDH

Dès son installation à sa fondation, au 1, rue Jacob, la Ligue des droits de l'Homme a mis en place à son siège un service juridique, organisé sous la responsabilité de Jean Appleton, professeur à la Faculté de droit de Lyon. Par la suite, ce service n'a cessé de se développer, employant même dans les années trente, dans le grand bâtiment de la rue Jean Dolent dont la Ligue devra se séparer après la guerre, une vingtaine de personnes, conseillers juridiques et secrétaires. À chaque congrès, le service rend compte de la longue série de ses interventions.

Après la débâcle de la seconde guerre mondiale et la réinstallation laborieuse de la LDH à son siège de la rue Jean Dolent, le service s'est réorganisé, avec notamment à sa tête Andrée Mossé qui a continué à s'en occuper après avoir quitté le secrétariat général en 1958. Par la suite, animé notamment par Nora Perrin puis Denis Langlois après il a été animé par Pierre Henry et Jean-Pierre Chateau (1979-1981).

En 1981, un poste de salarié est créé. Anne Bruslon en assurera la responsabilité et le développera de 1981 à 1991. Le poste de responsable du service juridique sera ensuite assuré successivement par Isabelle Denise de 1991 à 2001, puis par Farid Messaoudi de 2001 à 2003, et de nouveau par Isabelle Denise de 2003 à ce jour.

Quatre salariés, à temps plein, travaillent désormais au service juridique, aidés de plusieurs étudiants stagiaires tout au long de l'année. Le service ne cesse, chaque année, de se développer tant dans le cadre du traitement et du suivi des situations individuelles (plus de 2500 sollicitations par an) que dans les nouvelles actions entreprises. Ainsi, depuis l'année 2001, un salarié du service juridique assure exclusivement des permanences sur le thème du droit des étrangers dans les maisons de justice et du droit de la Seine Saint Denis et les Points d'Accès au Droit des 18ème et 19ème arrondissements de Paris.

Mars 1948

L'affaire Joliot-Curie

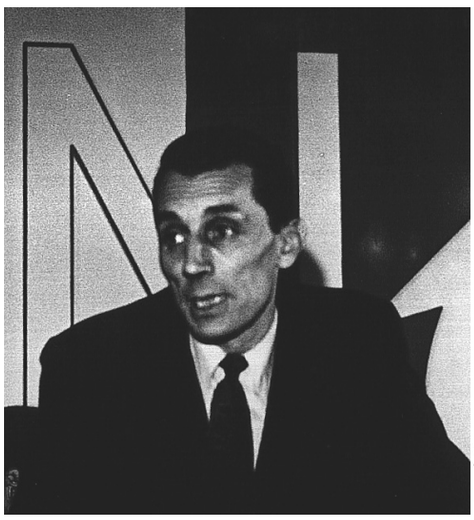


photo : © DR

Prix Nobel de Chimie avec sa femme Irène pour la découverte de la radioactivité artificielle, Frédéric Joliot-Curie avait été de ceux que la menace fasciste du 6 février 1934 avait poussé à prendre position sur le plan politique. Il avait adhéré au Comité de vigilance des intellectuels antifascistes (CVIA), et, deux ans plus tard, à la Ligue des droits de l'Homme.

Résistant, il avait rejoint ensuite au printemps 1942 le parti communiste, ce qui lui valut d'être l'objet d'une campagne de presse, en 1948, qui déboucha sur sa révocation de son poste de directeur du CNRS, au prétexte de son intervention devant le congrès du parti communiste. Le 22 mars 1948, le Comité central de la LDH lui a exprimé sa sympathie, en même temps qu'il reconnaissait « à chaque citoyen la liberté d'appartenir au parti de son choix […] sans être discriminé dans ses droits ».

1959

<**Liberté d'information**>. Le Comité central demande un statut démocratique pour la Radiodiffusion et télévision française (RTF) qui doit être *« un organisme national au service de la Nation et non des gouvernements »*. Il demande également l'organisation du droit de réponse à la radio.

<**Libertés publiques**>. La LDH demande que la pratique illégale des écoutes téléphoniques soit interrompue.

<**Refus de la guerre d'Algérie**>. La LDH intervient en faveur d'Alban Liechti, condamné à deux ans de prison par le tribunal militaire d'Alger le 19 novembre 1956 pour refus de servir en Algérie, et retenu sous les drapeaux, à l'expiration de sa peine, bien après la libération de la classe à laquelle il appartient.

<**Torture**>. Un meeting à la Mutualité à Paris organisé avec le concours de la LDH autour de l'affaire Audin et de la torture, est interdit. *Les Cahiers des droits de l'homme* publient le texte du discours qu'aurait prononcé Daniel Mayer au nom de la LDH.

<**Censure**>. La LDH proteste en juin contre la saisie du livre *La Gangrène*, qui révèle des faits relatifs à la guerre d'Algérie.

<**Laïcité**>. Le 21 juin, la LDH participe à une grande manifestation du Comité national d'action laïque au Bois de Vincennes, à Paris, sur la pelouse de Reuilly.

81303 24/04/09 9:43 Page 58

1901/2004

6 octobre 1979
La marche des femmes à Paris



photo : © DR

1855-1929 Séverine

Rien ne prédisposait Caroline Rémy, issue d'une famille conformiste, à devenir Séverine, figure quasi mythique de femme journaliste (plus de six mille articles de 1883 à 1929), féministe et libertaire. Sa rencontre avec Jules Vallès, comme directrice du *Cri du peuple*, fut déterminante dans sa haine d'une République hypocrite qui assassine les pauvres. En fonction de sa formule « *avec les pauvres, toujours, malgré leurs erreurs, malgré leurs fautes, malgré leurs crimes* », elle mena campagne en 1887 pour l'anarchiste Clément Duval, sans pour autant approuver son acte, et défendit Ravachol. Elle est déjà féministe et le restera.

Au lendemain de la condamnation de Dreyfus, alors qu'elle ne met pas encore en doute sa culpabilité, elle s'insurge contre la manière déshonorante dont il est traité. A partir de 1897 elle s'engage pleinement. C'est elle qui va suivre pour *La Fronde*, seul quotidien entièrement « *composé et rédigé par des femmes* », les grands procès de l'Affaire. Elle rassemblera ces chroniques dans un beau recueil de textes intitulé *Vers la lumière : Affaire Dreyfus, impressions vécues*. Elle adhère à la Ligue des droits de l'Homme et est élue à son Comité central dès sa fondation et lui restera fidèle jusqu'à sa mort.

En pacifiste convaincue, elle n'admettra jamais la Première Guerre mondiale et fit partie, dans la LDH, à partir de 1917, de la minorité hostile à la poursuite de la guerre. Bien qu'elle se soit enthousiasmée pour la Révolution russe et ait adhéré au Parti communiste à la scission de Tours, elle choisit en 1923 la LDH contre le Parti. L'un de ses derniers combats fut, peu avant sa mort, la défense de Sacco et Vanzetti.



photo : © DR

La LDH et les droits des femmes

Roselyne Tiset

Dès sa fondation, la LDH a illustré l'acception universaliste des droits de l'Homme qui est la sienne, d'abord en intégrant des femmes au sein de son Comité central (et non des moindres, puisque la journaliste Séverine est élue), ce qui fut tout bonnement exceptionnel à l'époque, même à gauche, et en appuyant la lutte des femmes pour les droits civiques ou contre les projets de réglementation de la prostitution. Dès 1901, la LDH condamne toute réglementation de la prostitution comme « *contraire à l'égalité de tous, femmes et hommes, devant la loi* » ; en 1904, elle demande la suppression de la police des mœurs, demande renouvelée aux congrès de 1907 et 1908 ; en 1910, elle obtient du Conseil municipal d'Honfleur qu'il s'oppose à l'ouverture d'une maison de tolérance, elle s'élève contre les arrestations arbitraires des femmes et aide les victimes à obtenir réparation. En 1909, Ferdinand Buisson, troisième président de la LDH, poursuivant l'action de Francis de Pressensé, initie un projet de loi déposé à la chambre des députés en faveur de l'élection et l'éligibilité des femmes aux élections municipales. Le congrès de Rennes demande l'égalité des travailleurs des deux sexes, la suppression de l'incapacité civile de la femme mariée, l'interdiction du travail des femmes pendant six semaines avant et quatre semaines après la grossesse et une indemnité pendant l'allaitement. La LDH réclamera aussi que soit permise la recherche en paternité.

En 1920, une commission féministe est créée à la LDH qui continue le combat pour le droit de vote et en 1930, proclame que « *Le congrès, considérant que la Déclaration des droits de l'Homme a entendu le mot* « Homme » *dans le sens de* « tous les êtres humains » *à quelque sexe qu'il appartienne, demande que les droits sans exception, juridiques, politiques et sociaux, s'étendent aux deux sexes* ». En 1933, la LDH obtient qu'une amnistie soit votée en faveur des personnes poursuivies pour propagande anticonceptionnelle. En 1936, le ligueur Léon Blum, président du conseil du Front populaire nomme pour la première fois dans l'Histoire trois femmes ministres dont, symboliquement, une femme de science et une institutrice de campagne. Après la guerre, l'octroi du droit de vote aux femmes et l'inscription du principe d'égalité entre hommes et femmes dans la Constitution de 1946, la LDH s'est battue pour que ces mesures s'inscrivent aussi dans la réalité quotidienne. Avec l'émergence du Mouvement des femmes et du combat

1960

<**Menaces contre la République**>. La LDH demande en janvier des sanctions administratives et judiciaires contre les organisateurs de l'insurrection factieuse d'Alger.

<**Guerre d'Algérie**>. La LDH proteste contre les camps d'internement en Algérie.

<**Torture**>. Le président de la LDH Daniel Mayer, écrit au ministre des armées pour exprimer sa tristesse et son amertume devant la promotion comme officier de la Légion d'honneur du lieutenant André Charbonnier « *formellement accusé d'être à l'origine de la mort, dans d'atroces circonstances, du jeune universitaire Maurice Audin* ».

<**Libertés individuelles**>. Le Congrès de la LDH met en lumière les menaces que le développement des sciences et des techniques risque de présenter pour les libertés et les droits de la personne.

<**Etats-Unis**>. La LDH intervient auprès de l'ambassadeur des États-Unis en France pour demander la grâce du condamné à mort Caryl Chessman.

1961

<**Manifestation des Algériens du 17 octobre à Paris**>. La LDH proteste le 20 octobre contre « *d'inadmissibles mesures de discrimination raciale* » et le 24 octobre contre « *la violence de la répression quand la manifestation gardait un caractère pacifique, et contre les sévices dont ont été l'objet des détenus* ».

<**Guerre d'Algérie**>. La LDH renouvelle sa demande de négociations pour la paix en Algérie. Elle demande le régime politique pour les détenus algériens et pour les Français incarcérés en raison de l'aide qu'ils ont apportée au FLN.

<**Droits des femmes**>. La LDH dénonce dans un rapport le fléau social qu'est le proxénétisme.

Institutions. Le Congrès condamne le régime de pouvoir personnel et définit les bases d'un « *régime démocratique et moderne de demain* ».

81303 24/04/09 9:43 Page 59



photo : © LDH

Simone de Beauvoir à la LDH lors d'une conférence de presse sur le sort des femmes en Iran en 1979.

pour les droits spécifiques, la LDH, dès 1972 proteste contre la condamnation par l'Ordre des médecins de la déposition du Pr. Milliez en faveur de l'avortement au Tribunal de Bobigny. Puis elle joint sa voix aux demandes de modification législatives sur l'avortement, aux revendications pour l'égalité professionnelle, aux protestations contre toutes les formes de violences faites aux femmes , des mutilations sexuelles aux violences conjugales.

En 1979, le Comité international du droit des femmes annonce dans une conférence de presse tenue au siège de la LDH, avec Simone de Beauvoir, l'envoi d'une mission d'information en Iran et en 1987, elle s'élèvera vigoureusement contre les lois criminelles qui frapperont les femmes dans ce pays.

En 1990, le 70ème congrès de la LDH à Arras, centré sur « Les femmes et les droits », proclame que *« nous sommes aujourd'hui dans un troisième temps »* de la marche vers l'égalité : après le temps de l'accès aux *« droits des hommes »*, celui de la conquête des *« droits spécifiques »* par la maîtrise de la maternité et les immenses transformations sociétales qui en ont découlé, est venu le temps de la « mixité des droits ». *« La mixité, » ce n'est pas seulement le mélange hommes/femmes, c'est un mot qui permet de penser simultanément la différence sexuelle et l'égalité, qui inscrit le réel et le droit dans un même mouvement…La mixité est à mettre en œuvre partout »*. C'est la mixité des droits et des fonctions qui fera l'égalité pour la LDH, mieux que le recours à la parité : elle a rejoint la revendication paritaire mais avec des réserves sur le bien-fondé de l'outil et son efficacité à long terme.

C'est bien encore la mixité des droits que la LDH revendiquera en 1993, en appelant à la manifestation devant l'Assemblée nationale (qui comprenait alors 6% de femmes), ou en 1995 en s'associant activement à la grande manifestation du 25 novembre, puis aux diverses étapes et préparations nationales ou régionales de la Marche Mondiale de l'an 2000 contre la pauvreté et les violences, avec ou dans le Collectif national pour les droits des femmes.

Quant aux droits des femmes dans le monde entier, la LDH a relayé les grandes campagnes pour sauver des femmes victimes de l'application de lois violemment répressives dans certains pays, de Sarah Balabagan en 1996 à Amina Lawal en 2003. Elle fut aussi partie prenante de la prise en compte des droits des femmes dans la nouvelle donne de la mondialisation en co-organisant deux séminaires sur « Les droits des femmes dans l'Europe élargie » et « Les femmes et l'immigration » au Forum social européen de paris/Saint-Denis en octobre 2003. En 2003 encore, elle a accompagné la venue en France de Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix en 2003, combattante courageuse de la cause des femmes en Iran, reçue au siège de la LDH pour dire son combat et celui de toutes les femmes musulmanes victimes des lois patriarcales oppressives de leur pays, dire aussi son égale opposition à l'obligation de porter le voile islamique comme à son interdiction.

Dans son combat contre toutes les formes de discriminations et contre les méfaits du démantèlement du droit du travail et de la remise en cause du droit au travail, la LDH n'oublie pas que les femmes sont les premières exposées au chômage, à la précarité, au temps partiel et aux restrictions en matière de retraite.

Enfin, la LDH intègre de plus en plus dans l'activité de ses sections la sensibilisation des jeunes à l'égalité entre les sexes par l'éducation à la citoyenneté, entre autres en faisant connaître les textes fondamentaux qui la proclament, le maître mot étant « l'indivisibilité des droits ». Car *« la liberté ne se divise pas, l'égalité non plus : comment affirmer l'égalité entre les êtres humains sans lutter contre les discriminations dont les femmes sont victimes ? …il n'y a pas hiérarchie mais solidarité entre les droits…notre raison est de les rendre tous effectifs »*(Manifeste du Congrès du Centenaire de 1998).

1962

<**OAS**>. En janvier, à l'initiative de la LDH, trente-deux organisations signent un texte commun pour dénoncer l'action criminelle de l'OAS et appellent toutes les forces morales, politiques et syndicales attachées à la démocratie à se mobiliser pour la défense de la justice, des droits de l'homme et de la démocratie.

<**Charonne**>. À la suite de la manifestation tragique du 8 février contre les attentats de l'OAS, au cours de laquelle huit personnes ont été tuées à Paris, la LDH publie en avril un *Livre blanc* pour faire connaître à l'opinion publique les faits qui ont abouti à ce drame.

<**Guerre d'Algérie**>. La LDH se félicite de voir les accords d'Évian négociés avec les représentants des Musulmans d'Algérie mettre fin au conflit. Elle proclame que la protection de tous les individus vivant sur le territoire et de leurs biens, sans discrimination de quelque sorte que ce soit, ainsi que leur libre circulation, doivent être rigoureusement assurées.

<**Essais nucléaires**>. Le Congrès de la LDH exprime *« sa vive inquiétude devant la reprise des expériences nucléaires à des fins militaires »*.

<**Liberté d'information**>. La LDH demande la fin de la tutelle du ministère de l'information dont ne doit plus dépendre la nomination des responsables des chaînes.

81303 24/04/09 9:43 Page 60

1954

1954
La Ligue des droits de l'Homme et la guerre d'Algérie

Gilles Morin



photo : © BDIC

Avant la guerre d'Algérie, la Ligue des droits de l'Homme, malgré la présence constante en son sein d'une minorité anticolonialiste, n'avait jamais rejeté le principe de la colonisation. En effet, lors des deux congrès qu'elle a consacrés, en 1931 et en 1952, aux questions coloniales, c'est l'idée d'une « colonisation démocratique » qui l'a emporté sur la critique radicale du fait colonial. Cela explique qu'au début de la guerre d'Algérie, elle est loin d'avoir été en pointe dans la dénonciation de la guerre. Mais en 1956 et 1957, ses responsables les plus empêtrés dans la défense de l'œuvre civilisatrice de la IIIe République aux colonies, tel Paul Rivet, cèdent la place à des militants plus jeunes acquis à l'anticolonialisme, tels Daniel Mayer, Renée Vienot et Robert Verdier. À partir de 1958, sous la présidence de Daniel Mayer, la LDH ne se contente pas de dénoncer la torture mais devient un pôle de rassemblement dans la lutte pour la fin de la guerre coloniale.

L'insurrection, déclenchée le 1er novembre 1954, prend la Ligue des droits de l'Homme à contre-pied. Elle est engagée dans le combat contre le réarmement allemand et est, pour l'essentiel, en plein accord avec le gouvernement de Pierre Mendès France, ligueur depuis les années 1920, qui vient de mettre fin à la guerre d'Indochine qu'elle n'avait cessé de combattre. Ses premiers communiqués marquent un embarras : elle accepte le rétablissement de l'ordre et condamne les appels à la guerre sainte relayés par la Ligue arabe, mais recommande la modération, exige des réformes, plus de justice sociale et l'application du statut de l'Algérie voté en 1947.

En janvier 1955, elle commence une campagne contre les brutalités policières et les tortures à laquelle le ministre de l'Intérieur François Mitterrand répond favorablement. Courant 1955, les *« événements d'Algérie »* prennent la dimension d'une guerre. Le gouvernement Edgar Faure proclame l'état d'urgence que la LDH condamne. C'est encore le temps des ambiguïtés, la LDH parle toujours en mai 1955 de « départements français » mais les divergences commencent à se faire jour alors que Paul Rivet, membre du Comité central et ligueur historique, signe des pétitions d'intellectuels en faveur de l'Algérie française. Le rêve assimilationniste n'est pas mort et certains laïques craignent en outre le développement de l'influence islamique en Algérie. Mais c'est en vain que Rivet invite la Ligue des droits de l'Homme à soutenir le gouverneur général Jacques Soustelle, elle se range plutôt derrière Charles André Julien, historien de l'Algérie à la Sorbonne, ancien secrétaire de la fédération d'Algérie durant la Grande guerre, qui fut l'un des soutiens du projet Blum-Viollette au temps du Front populaire.

Le soulèvement du Constantinois en août 1955 fait basculer la LDH qui rompt avec les partisans de l'Algérie française. Hostile au rappel des réservistes, mais prudente sur leurs manifestations spontanées, elle espère un changement de politique et prend position pour un apparentement de toute la gauche. Après la victoire du Front républicain, le Comité central appelle le 19 janvier 1956 au rétablissement de la paix, à des négociations avec les nationalistes, sans faire des élections libres un préalable, et envisage même la possibilité de l'indépendance : *« Quant au régime politique, point de veto préalable, même à l'autonomie ou à l'indépendance si elle est voulue par le peuple algérien lui-même »*.

En quelques mois, la LDH se démarque nettement du gouvernement Guy Mollet. Elle n'a certes pas dénoncé les pouvoirs spéciaux mais appelle à *« substituer la négociation à la guerre »*. Puis, après avoir demandé que la répression ne soit pas à sens unique et s'exerce contre les colonialistes et les factieux, sous la conduite de son président Émile Kahn et de son vice-président Georges Gombault, elle entame une campagne vigoureuse et continue contre les exécutions, les tortures et toutes les autres exactions. Sans jamais approuver le FLN.

Au cœur d'une « nouvelle résistance »

L'engagement précoce de la LDH fait d'elle le lieu de rassem-

Ci-dessus : Madeleine Rebérioux intervient pour le Comité Maurice Audin lors d'une conférence de presse pendant la guerre d'Algérie.

1963

<**Droits des travailleurs**>. La LDH proteste contre l'atteinte au droit de grève que représente la réquisition des mineurs.

<**Justice**>. Le Comité central s'élève contre le principe même de la loi créant une Cour de sûreté de l'État *« juridiction d'exception composée de magistrats civils et militaires spécialement désignés à cet effet par le pouvoir »*. Il considère que les infractions qui lui sont soumises devraient être jugées par une cour d'assise.

<**Poursuites contre les criminels de guerre**>. La LDH proteste contre le renvoi en Allemagne des anciens maîtres de la Gestapo en France, Oberg et Knochen, tout en rappelant à cette occasion son hostilité à la peine de mort.

<**Espagne**>. La LDH se mobilise en avril pour empêcher la condamnation à mort en Espagne du militant antifranquiste Julian Grimau. Après son exécution, elle prend l'initiative d'appeler à une manifestation à Paris contre les crimes du régime de Franco.

<Algérie>. La LDH *« constate avec regret que le gouvernement de la République algérienne a pris un certain nombre de mesures, les unes en violation du principe de respect de la personne humaine et de la liberté de la défense, les autres discriminatoires à l'encontre de membre de la minorité résidant sur son sol, mesures dont certaines apparaissent en contradiction avec la Déclaration des droits de l'homme »*.

1954



photo : ©DR

blement d'une partie de la gauche traditionnelle et des mouvements spécifiques qui se fondent pour lutter contre la guerre d'Algérie.
Une fraction de la gauche dissidente, décidée à lutter pour la préservation de ses valeurs, prend l'habitude de se rassembler rue Jean-Dolent autour d'Émile Kahn. Minoritaires socialistes opposés à la politique algérienne de Guy Mollet, comme Daniel Mayer, Henri Noguères ou Robert Verdier, démocrates, comme Pierre Mendès France, et intellectuels comme Pierre Vidal-Naquet, Madeleine Rebérioux ou Laurent Schwarz y trouvent ou y retrouvent un foyer d'accueil et de dialogue.
Plus encore, la LDH devient un point de rencontre des associations comme le Comité Maurice Audin qui mènent le combat quotidien contre les tortures pour aboutir à la paix et pour faire la vérité sur la guerre. La LDH contribue ainsi, avec le Centre du Landy, à la diffusion de Témoignages et documents qui publie les textes interdits par la censure, et à celle d'ouvrages censurés comme *La Question* ou *La Gangrène*. La voie est désormais tracée, la LDH n'en changera pas.
Les événements de mai 1958 et le retour au pouvoir du général de Gaulle, qui s'apparente pour elle à un coup d'État légalisé, confirment les craintes de la LDH sur les menaces pour les libertés publiques et pour l'enlisement de la guerre d'Algérie, ainsi relancée pour près de quatre ans.
Dans cette période où selon le titre de l'ouvrage Sylvie Thénault sévi une « drôle de Justice » qui prend une part active dans la lutte contre l'indépendance algérienne et ses militants au nom de la lutte contre la subversion, l'activité des avocats ligueurs est particulièrement importante. Ils prennent activement la défense des nationalistes algériens et des Français favorables à l'indépendance algérienne. L'affaire Iveton, seul Français exécuté, est aujourd'hui connue, mais ne cache-t-elle pas encore l'activité frénétique de la guillotine contre les musulmans dans ces années noires ? Sans parler de la torture. Yves Dechézelles, Yves Jouffa, Daniel Jacoby, Gisèle Halimi, pour ne citer qu'eux, se sont illustrés dans ce combat, comme Pierre Stibbe ou Jean-Jacques De Felice. Tout en se différenciant de la défense pratiquée par les avocats les plus proches du FLN, en prenant la défense de tous les persécutés, quelle que soit leur tendance, en privilégiant la défense des accusés et non celle de la cause, et en refusant de mettre en danger leurs clients par des coups médiatiques.
Tout en poursuivant ses activités contre la guerre avec les autres associations, Daniel Mayer, en lançant l'Union des forces démocratiques avec le secrétaire général du SNI, contribue aussi à la préservation d'une gauche démocratique indépendante du nouveau régime. Dans ce combat s'est forgé une génération qui a redonné vie à la « vieille dame de la rue Jean Dolent », a maintenu l'idéal de la Ligue dans la tourmente et l'a conduite ensuite durant trente années de son existence.

1964

<**Institutions**>. La LDH, avec d'autres organisations, appelle au refus de la modification constitutionnelle tendant à élire le président de la République au suffrage universel.
<**Libertés publiques**>. La LDH écrit au garde des sceaux pour demander que les jeunes qui restent en prison pour avoir aidé le FLN soient libérés.
<**Liberté de l'information**>. Avec les cinq organisations composant le Comité national d'action laïque, la LDH est à l'origine de la création de l'Association pour la liberté d'expression à la radio et à la télévision.

1965

<**Armée**>. La LDH proteste en mai contre un projet de réforme du service national qui « rompt de façon délibérée avec le principe républicain d'un service militaire égal pour tous ».
<**Droit d'asile**>. La LDH et la FIDH effectuent des démarches auprès des autorités françaises pour tenter de sauver l'opposant marocain Mehdi Ben Barka, enlevé en plein Paris dans des conditions obscures.
<**Élections présidentielles**>. La Ligue des droits de l'Homme s'associe à l'appel pour une candidature unique de l'opposition.

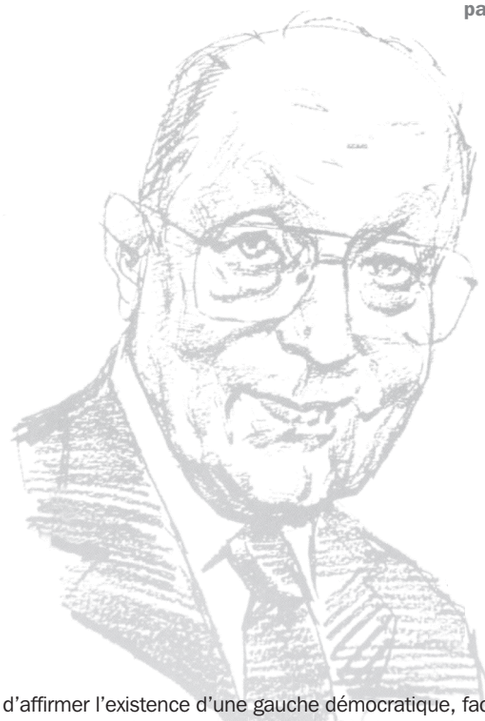
81303 24/04/09 9:43 Page 62

1909-1996

Daniel Mayer, un président politique pour relancer la LDH

Martine Pradoux

Portrait de Daniel Mayer par Pancho



Premier président de la LDH né après l'affaire Dreyfus, Daniel Mayer est appelé à la tête de l'institution le 9 mars 1958, à une période charnière, pour le pays, pour la LDH et pour lui-même. Pour succéder à Emile Kahn, le nom de Daniel Mayer ne s'est pas imposé d'emblée. Faute de candidats au sein du Comité central et après plusieurs tentatives auprès de personnalités extérieures à la LDH, le vice-président Georges Gombault s'adresse à Daniel Mayer qu'il connaît bien.

Il est élu à la présidence de la LDH alors qu'il n'est pas membre du Comité central et qu'il ne milite plus à la LDH depuis de nombreuses années. Mais il présente de nombreux atouts : il a été secrétaire du PS clandestin puis de la SFIO à la Libération, ministre, président de la Commission des Affaires étrangères. Il fait partie des socialistes minoritaires. Son opposition ancienne à la direction de la SFIO s'est manifestée contre le projet d'armée européenne, puis contre la politique socialiste menée en Algérie à partir de 1956. Il entretient des liens d'amitié avec les socialistes minoritaires entrés au Comité central et a adressé un message de soutien au dernier congrès de la LDH. Convergences politiques sur l'Algérie, attachement constant au socialisme républicain et à la laïcité, combativité : Daniel Mayer est l'homme de la situation dans une période de crise. Sa notoriété, son prestige, ses talents d'orateur et son âge (49 ans) peuvent apporter un souffle nouveau à une LDH en déclin.

À peine élu, Daniel Mayer se défend de vouloir politiser le rôle de la Ligue des droits de l'Homme. Il démissionne le 29 avril 1958 de son mandat de député en invoquant *« une antinomie de fait entre l'indispensable rigueur de la Ligue et l'inévitable compromis dû à l'arithmétique parlementaire »*. Marginalisé au sein de la SFIO, menacé d'exclusion à la prochaine indiscipline, il trouve à la présidence de la LDH ce dont il a alors le plus besoin : une position de repli, une tribune pour exprimer librement ses indignations, et, plus encore, une légitimité nouvelle. L'autorité morale associée à la nouvelle fonction compensera, pense-t-il, la perte de mandat politique.

Aimant se référer à l'âge d'or de la LDH, qui coïncide avec les moments les plus exaltants de sa propre jeunesse, il souhaite jouer au sein de la gauche non communiste, un rôle de médiation, à l'instar de Victor Basch, qui, en 1935, au nom de la LDH, présida le Comité national du Rassemblement populaire.

À partir de mai 1958 et sous son impulsion, la LDH s'engage dans une série de combats politiques : contre les conditions du retour au pouvoir du général de Gaulle, contre les institutions de la Ve République, pour la paix en Algérie. Avec un même objectif : défendre les libertés et participer au rassemblement de la gauche. Dans les premiers mois, il s'agit pour lui d'affirmer l'existence d'une gauche démocratique, face aux gaullistes, aux communistes et aux ultras, mais, également, face à une SFIO discréditée par sa politique algérienne et plus encore par le ralliement de son secrétaire général au général de Gaulle.

Afin de défendre la République, Daniel Mayer, pour la LDH, et Denis Forestier, pour le Syndicat national des instituteurs, créent l'Union des forces démocratiques (UFD). Le 24 juin 1958, au nom du Comité central de la LDH, se posant en arbitre face aux partis politiques, Daniel Mayer lance un appel aux éléments épars de la gauche non communiste hostiles au nouveau régime. Y répondent des organisations syndicales et politiques, des socialistes minoritaires (dont Robert Verdier), des hommes politiques influents comme Pierre Mendès France, François Mitterrand et des intellectuels (dont A. Hauriou, Ernest Labrousse, Albert Chatelet, Laurent Schwarz). En septembre 1958, au nom de la LDH, Daniel Mayer appelle à voter « non » au référendum. Après l'échec des candidats de l'UFD aux législatives de novembre, il déploie beaucoup d'efforts lors de l'élection présidentielle en décembre pour opposer au général de Gaulle et au candidat du PC la candidature symbolique, au nom de l'UFD, d'Albert Chatelet, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Paris.

Si quelques gaullistes de gauche s'éloignent de la LDH, les partisans de la paix en Algérie, souvent en conflit avec leurs partis d'origine, trouvent à la LDH une structure d'accueil. Sur la question algérienne, l'attitude de la LDH évolue à partir de 1958. Par la voix de son président, elle ne réclame plus seulement un changement de politique en Algérie, elle dénonce les effets pervers de la guerre sur le fonctionnement de la

1966

<**Droits des jeunes**>. Le congrès de la LDH prend pour thème principal de ses travaux la place des jeunes dans la cité.

<**Affaire Ben Barka**>. La LDH multiplie ses interventions pour que toute la lumière soit faite sur les conditions de l'enlèvement de Ben Barka et pour que les responsables de son assassinat soient recherchés et condamnés sans que la raison d'État n'entrave la recherche de la vérité.

1967

<**Guadeloupe**>. Suite à la violente répression des manifestations des 26 et 27 mai et aux poursuites engagées devant la cour de sûreté de l'État, la LDH contre l'engrenage de la répression et décide une mission d'enquête.

<**Défense mondiale des droits de l'Homme**>. À la veille de l'année 1968 déclarée par l'ONU année mondiale des droits de l'Homme, la LDH consacre son congrès à la promotion des droits de l'Homme à l'échelle internationale.

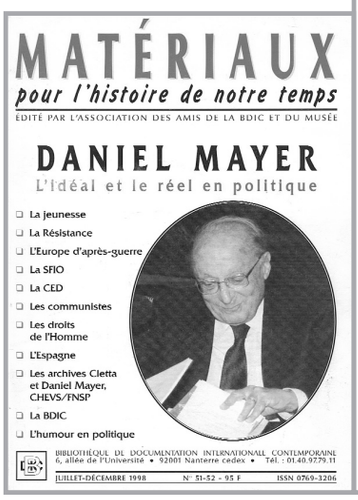
<**Afrique du sud**>. La LDH proteste contre les livraisons d'armes faites par la France au gouvernement de l'Afrique du sud responsable de l'apartheid.

<**Moyen-Orient**>. La LDH prend position lors de la guerre des six jours pour une paix « *juste et durable* » entre Israël et les États arabes.

<**Affaire Régis Debray**>. La LDH intervient pour obtenir la libération du jeune Français détenu en Bolivie.

81303 24/04/09 9:43 Page 63

démocratie en France. Aussi, les appels réitérés de Daniel Mayer à une paix négociée s'accompagnent-ils de l'espoir de voir la parenthèse gaulliste se refermer, une fois réglé le conflit algérien.
L'illusion est vite dissipée : quand, à l'automne 1962, le général de Gaulle propose aux Français l'élection du président de la République au suffrage universel, Daniel Mayer, au nom de la LDH, appelle à voter « non ». Cet ardent défenseur du régime parlementaire et d'une conception arbitrale de la fonction présidentielle défend, à chaque élection, une stratégie d'union de la gauche, seule capable de mettre en échec le pouvoir gaulliste. Avec un candidat unique (il apporte son appui à ses deux leaders, Pierre Mendès France et François Mitterrand) et un programme commun pour un gouvernement de législature.
Appelé pour dynamiser une LDH vieillissante aux effectifs peu nombreux et sans moyens, Daniel Mayer, au cours de son long mandat (17 ans), contribue à la renaissance de l'institution. S'il ne parvient pas à développer les effectifs de la LDH, il joue toutefois un rôle déterminant dans le renouvellement et le rajeunissement de ses dirigeants. Il fait entrer au Comité central des militants dissidents des partis de gauche, des avocats, des universitaires, tous engagés contre la guerre d'Algérie. Parmi eux figurent les futurs présidents de la Ligue : Henri Noguères, Yves Jouffa, Madeleine Rebérioux et Henri Leclerc.
Réélu au congrès de 1974, Daniel Mayer annonce qu'il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat en 1975. Il confie à Henri Noguères, choisi par ses soins, la mission de transformer et de moderniser la Ligue des droits de l'Homme. Il met en place une commission de réforme des statuts dont il préside les travaux, assurant comme il le souhaite, une transition harmonieuse avec son successeur. Deux ans plus tard, le 25 juin 1977, Daniel Mayer est élu à la présidence de la Fédération internationale des droits de l'Homme.
Certains ont reproché à Daniel Mayer une politisation excessive de la LDH. Pouvait-il en être autrement ? Depuis son double engagement à la LDH et à la SFIO, en 1927, l'itinéraire militant de Daniel Mayer témoigne d'une attitude permanente : pour être entendue, une protestation morale ne peut s'inscrire que dans un combat politique.



Daniel Mayer. L'idéal et le réel en politique

N° 51-52 de la revue *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, éditée par l'Association des amis de la BDIC, juillet-décembre 1998

C'est un hommage passionnant et émouvant que la revue *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, éditée par l'Association des amis de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, rend à Daniel Mayer.
Le premier engagement de Daniel Mayer fut à la Ligue des droits de l'Homme en 1927 - il avait tout juste dix-huit ans. Il avait participé aux immenses manifestations pour tenter vainement de sauver Sacco et Vanzetti[1]. Mais, très vite, c'est aux Jeunesses socialistes, puis à la SFIO, qu'il consacre sa vie de militant, de combattant. Eric Agrikoliansky, auteur d'une savante thèse sur l'histoire de la LDH[2], nous raconte de façon très vivante ce que fut sa nomination en tant que président de la LDH. Il nous montre comment celui qui n'était qu'un adhérent « épisodique » de la Ligue des droits de l'Homme trouva là, un lieu où il pouvait poursuivre son engagement politique.
Quelle vie foisonnante ! Comment oublier le résistant qu'il fut et la reconstitution du Parti socialiste ? Quoi de plus émouvant que cet entretien avec son ami si proche, notre ami toujours présent et vigilant, Robert Verdier ? Il évoque, avec la modestie de ceux qui ont su être lucides et courageux quand il le fallait et qui les caractérise tous les deux, ce que furent les années dramatiques mais aussi enthousiastes de la Résistance. Quand on lui demande ce qu'il pense du rôle de Daniel Mayer dans la résistance socialiste, Robert Verdier répond simplement : *« Le rôle de Daniel Mayer sous l'Occupation ne mérite aucune critique : il a été fondamental, courageux, et efficace. Je suis sans réserves »*.
On oublie souvent que, après avoir été dix-sept ans président de la LDH, Daniel Mayer fut pendant huit ans, jusqu'en 1983, président de la FIDH -Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme. Son successeur, Michel Blum, raconte comment il inventa les principes du droit d'ingérence humanitaire avant l'heure. Jacques Robert, éminent professeur de droit public, qui fut membre du Conseil constitutionnel quand Daniel Mayer le présidait (1983-1986), nous parle avec admiration de ce politique égaré chez les juristes, qui sut y faire merveille par sa finesse et son humour. Mais l'intérêt de ce numéro réside sans doute dans l'évocation des combats politiques qu'il mena après la Libération. Tout cela est expliqué, décortiqué avec finesse par des historiens éminents qui ne font preuve d'aucune complaisance et nous font vivre cette histoire traversée par un homme d'une qualité rare, qui savait que pour être sérieux il faut d'abord ne pas se prendre au sérieux. Cette revue est un outil précieux pour ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre temps. Elle apporte une nostalgie à ceux qui ont connu Daniel Mayer et constitue, pour les militants qui doutent, un dopant parfaitement autorisé.

Henri Leclerc

1 / Martine Pradoux, « *Daniel Mayer, une jeunesse socialiste dans les années 30* ».
2 / La Ligue des droits de l'homme (1947-1990). *Pérennisation et transformation d'une entreprise de défense des causes civiques,* IEP Paris, 1997.

81303 24/04/09 9:43 Page 64

La LDH depuis 1945

Un engagement associatif entre morale et politique

Éric Agrikoliansky

L'histoire de la Ligue des droits de l'Homme après 1945 débute par un paradoxe[1]. Dès la Libération et la reconstitution d'un espace politique pacifié, les droits de l'Homme se trouvent placés au fronton de l'édifice républicain à reconstruire. La constitution française de 1946 laisse dans son Préambule une large place aux droits qui sont conférés aux citoyens. Or, c'est alors qu'ils sont unanimement célébrés, ou presque, que les droits de l'Homme déclinent comme objet de revendication et de mobilisation. La Ligue des droits de l'Homme connaît ainsi à la Libération une crise sans précédent. Ses effectifs s'effondrent pour atteindre 10 000 à la fin des années 1950 (entre 5 000 et 10 000 dans les années 1980/1990). Le nombre de permanents décline lui aussi, passant de 40, avant-guerre, à 6 en 1950, reflétant la crise des ressources qui affecte l'association et manifestant combien sa capacité d'action se trouve amputée. On observe parallèlement le vieillissement des dirigeants nationaux, membres du Bureau national et du Comité central qui, à l'image des présidents comme le docteur Sicard de Plauzolles ou Émile Kahn, sont majoritairement issus de la vie politique de la IIIe République et se retirent progressivement au début des années 1950. Face à cette hémorragie, rares sont celles ou ceux qui reprennent le flambeau. À l'exception de quelques cas (Françoise Seligmann ou Lucie Aubrac par exemple), c'est donc à une véritable crise des vocations que doit faire face la LDH.

Comment comprendre cette crise dans un contexte de sacralisation des droits ? On peut avancer trois éléments d'analyse. D'abord, l'association a été profondément affectée par les deux décennies qui viennent de s'écouler : la crise des années 1930, puis les ravages de la période de l'Occupation (la Ligue des droits de l'Homme est dissoute par l'occupant, son siège pillé, ses militants pourchassés) l'ont laissée exsangue. Ensuite, il faut souligner que l'espace public français est marqué au lendemain de la guerre par l'affirmation de nouvelles offres d'engagement pour les milieux intellectuels. Le prestige dont jouit le PCF dans les milieux universitaires et artistiques, contribue en particulier à délégitimer la référence au combat dreyfusard qui apparaît comme un engagement désuet, voire anachronique, dans une période où les vraies luttes semblent plutôt porter sur les questions sociales. Enfin, on peut se demander si l'unanimisme qui se manifeste à propos des droits de l'Homme ne contribue justement pas à dévaloriser le combat pour leur promotion. Dans l'entre-deux-guerres, la défense des droits de l'Homme se conçoit dans le cadre d'une lutte entre « deux Frances », l'une républicaine, progressiste et laïque, attachée justement à la promotion de ces droits, l'autre anti-républicaine, catholique et réactionnaire qui oppose aux droits de l'individu, d'autres principes. Or, dans le champ politique bouleversé de l'après-guerre, cette logique n'a plus guère de sens. Les droits de l'Homme, inscrits dans le texte constitutionnel et salués par toutes les sensibilités politiques ne dessinent plus les lignes de fractures de l'espace politique. Les droites radicales, qui dans le sillage de l'Action française pourfendaient ces principes individualistes et athées, sont dispersées et décrédibilisées par la collaboration. Le monde catholique est très largement rallié à la République et à la promotion des libertés individuelles. Bref, en perdant leurs adversaires, les droits perdent leur pouvoir performatif d'énonciation des clivages politiques.

C'est avec la guerre d'Algérie et l'émergence d'une nouvelle génération qui revendique le modèle dreyfusard que la LDH et avec elle le combat pour les droits de l'Homme retrouve un nouveau souffle. Ce renouveau est pluriel. Il se manifeste d'abord par un regain d'intérêt dans les milieux intellectuels pour les libertés publiques. La lutte contre la répression et la torture en Algérie mobilise ainsi des avocats et des universitaires qui renouent avec un modèle dreyfusard d'engagement. Cette identification conduit certains d'entre eux à se rapprocher progressivement de la LDH (comme Yves Jouffa, Madeleine Rebérioux, Pierre Vidal-Naquet, Lauent Schwartz, ou encore Henri Leclerc). La période de la guerre d'Algérie se manifeste ensuite par l'intérêt nouveau que suscite la question des droits dans l'espace partisan. L'année 1958 est ainsi marquée par l'arrivée d'une personnalité politique de premier plan à la présidence de la LDH : Daniel Mayer. Son élection peut au premier abord surprendre. Adhérent épisodique de l'association, celui-ci n'y exerce aucune responsabilité. L'essentiel de son activité se déroule ailleurs : au sein du courant blumiste de la SFIO qui s'oppose violemment à la politique de répression soutenue et menée par la direction du parti socialiste qu'incarne Guy Mollet. Député, il adopte dès 1956 une attitude de fronde ouverte à l'égard de la direction de la SFIO sur la question. Il se trouve ainsi au début de l'année 1958 dans une situation de rupture vis-à-vis de l'organisation socialiste, qu'il quitte quelques mois plus tard pour participer à la fonda-

1968

<Répression des manifestations étudiantes>. Le Comité central de la LDH déplore le 6 mai l'extrême brutalité de la répression policière et demande la réouverture immédiate des facultés. En juin, la LDH demande que la lumière soit faite sur les violations des droits de l'Homme et que des poursuites soient engagées contre les coupables.

<Élections législatives>. Le 27 mai, le Comité central appelle *« à voter en masse pour qu'au lendemain, le chef de l'État soit obligé de se soumettre ou de se démettre »*.

<Droit des étrangers>. À propos de l'expulsion de Daniel Cohn-Bendit, Daniel Mayer déclare qu' *« il s'agit d'une mesure stupide et mesquine, à la mesure des hommes qui se cramponnent au pouvoir »*. Le Comité central s'élève contre les mesures d'expulsion dont les ouvriers et étudiants étrangers sont menacés. En liaison avec d'autres organisations et syndicats, la LDH proteste en juin contre les expulsions d'étrangers selon la procédure d'urgence et demande des garanties pour les étrangers vivants en France.

<Libertés publiques>. La LDH conteste la légalité du décret de dissolution de groupes d'extrême gauche et proteste contre l'arrestation suivie de garde à vue de dix jours des responsables suspectés de reconstitution de groupements dissous.

<Tchécoslovaquie>. En août, la LDH exprime *« son indignation, son inquiétude et son angoisse »* devant l'occupation de la Tchécoslovaquie par l'armée soviétique.

<URSS>. La LDH proteste contre les conditions dans lesquelles s'est déroulé le procès de Guinzbourg, Galanskov, Dobrovolski et Lachkova : secret de l'accusation, huis-clos, non-respect des droits de la défense.

<Prix Nobel de la paix>. La LDH adresse en octobre ses félicitations chaleureuses à René Cassin *« membre de son Comité central qui a toujours, et notamment au sein du Conseil économique et social de l'ONU, défendu les principes de la Ligue »*.

81303 24/04/09 9:43 Page 65



1898/2004 Les présidents de la LDH

Ludovic Trarieux (1898-1903)
Francis de Pressensé (1903-1914)
Ferdinand Buisson (1914-1926)
Victor Basch (1926-1944)
Paul Langevin (1944-1946)
Sicard de Plauzoles (1946-1953)
Emile Kahn (1953-1958)
Daniel Mayer (1958-1975)
Henri Noguères (1975-1984)
Yves Jouffa (1984-1991)
Madeleine Rebérioux (1991-1995)
Henri Leclerc (1995-2000)
Michel Tubiana (depuis 2000)

1898/2004 Les secrétaires généraux

Jean Psichari (1898)
Mathias Morhardt (1898-1911)
Pierre Quillard (1911-1912)
Henri Guernut (1912-1932)
Émile Kahn (1932-1953)
Pierre Hérold (1953)
Andrée Mossé (1953-1958)
Pierre Couteau (1958-1968)
Pierre Hérold (1968-1975)
Danièle Marion-Fondanèche (1975-1978)
Michel Échaubart (1978-1984)
Michel Tubiana (1984-1995)
Bertrand Main (1995-1999)
Catherine Teule (depuis 1999)

tion du PSA (Parti socialiste autonome, organisation qui sera elle-même à l'origine du PSU). Dans ces conditions, on comprend qu'il fasse un bon accueil à la proposition qui lui est faite de succéder à Emile Kahn qui vient de disparaître. L'investiture de la LDH permet en effet à Daniel Mayer de poursuivre une action politique, mais hors du parti socialiste. L'attrait pour l'association est manifeste aussi et surtout le regain d'intérêt pour l'idée d'une union de la gauche contre la menace qu'une droite réactionnaire, xénophobe et putschiste fait peser sur les institutions républicaines. En ce sens, les droits de l'Homme constituent en 1958 à nouveau pour des hommes politiques comme Daniel Mayer un langage adéquat pour énoncer la nécessité de ce nouveau Front républicain.

Le renouveau qu'amène Daniel Mayer à la LDH représente un élément essentiel de son histoire contemporaine. Trait d'union entre le monde des socialistes humanistes de l'avant-guerre où la LDH puise encore ses soutiens les plus anciens, et celui d'une gauche socialiste en pleine recomposition, Daniel Mayer fut le vecteur par lequel s'investiront progressivement dans l'association de nouvelles générations militantes. Les années 1970 constituent une période clef. En engageant la LDH dans le combat politique de l'Union de la gauche, dont il est un ardent partisan, Daniel Mayer accompagne et amplifie le mouvement par lequel les droits et libertés se trouvent replacés au centre du débat politique en général et du discours de la gauche en particulier. Ce renouveau, qui se traduit aussi par l'émergence de nouvelles mobilisations au sein des professions judiciaires, et par une sensibilité nouvelle des extrêmes gauches radicales à ces questions, permet à la Ligue des droits de l'Homme de s'inscrire dans le vaste mouvement de revendication qui se développe contre la répression policière, mais plus largement pour les questions relatives aux libertés individuelles (qui intègrent la critique de toutes les institutions dénoncées comme répressives : famille, caserne, école, hôpital, etc.). Le développement à la fin des années 1970 du Comité « Droits et libertés dans l'institution militaire », créé par Henri Noguères qui succède à Daniel Mayer à la présidence, témoigne bien de ces nouvelles préoccupations et des liens qui s'ébauchent avec l'extrême

>

1969

<**Institutions**>. La LDH se prononce en février contre le principe même du référendum pour modifier des dispositions constitutionnelles sur l'organisation des pouvoirs publics. Elle dénonce le *« caractère illégal »* du référendum et la *« fausse régionalisation »* qu'il propose.

<**Libertés publiques**>. La LDH mène campagne en faveur de Thomas Schwaetzer, chercheur de nationalité autrichienne travaillant au CNRS, plusieurs fois expulsé et même victime d'un kidnapping en plein Paris ; elle obtient gain de cause et le tribunal administratif de Paris annule l'arrêté d'expulsion.

<**Droit de manifestation**>. La LDH *« proteste contre l'arrestation préventive de 200 personnes à la veille d'une manifestation interdite puis tolérée et dénonce la complicité du parquet de la Cour de sûreté de l'État »*.

<**Nouvelle Calédonie**>. La LDH mène une enquête sur les troubles politiques en Nouvelle Calédonie et attire l'attention sur les revendications des populations mélanésiennes à la dignité et à l'égalité de traitement.

<**Guinée**>. La LDH intervient auprès du président Sekou Touré pour lui demander de ne pas exécuter treize Guinéens condamnés à mort.

<**Moyen Orient**>. La LDH demande, après les *« pendaisons de Bagdad »*, la liberté pour les Juifs irakiens de quitter le pays et demande que la France respecte ses engagements vis-à-vis d'Israël concernant la livraison de certaines fournitures d'armes.

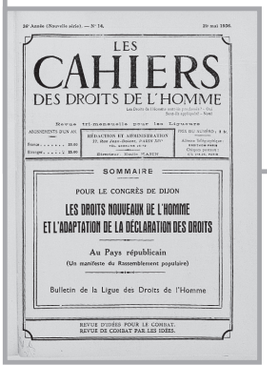
81303 24/04/09 9:43 Page 66

gauche, notamment trotskiste, particulièrement active sur le terrain des luttes des soldats.
L'élection de François Mitterrand en 1981 et les réformes, notamment impulsées par le nouveau garde des Sceaux, Robert Badinter (abolition de la peine de mort, suppression de la cour de Sûreté de l'État, etc.) sont perçues par les ligueurs comme autant de victoires. Dans ce contexte de la gauche socialiste au pouvoir, les logiques de l'engagement à la Ligue évoluent cependant. L'association recrute certes toujours dans les professions intellectuelles moyennes et supérieures, caractérisées par un fort capital culturel et travaillant pour le public. La surreprésentation des enseignants parmi les responsables locaux (42,5%[2]) et des avocats au sein du comité central (autour de 40% dans la décennie 1980) témoignent bien de la continuité des groupes sociaux de référence qui donnent corps à l'association à cette période. Le militantisme local à la LDH s'inscrit cependant dans les décennies 1980 dans la logique de trajectoires partisanes spécifiques. Souvent d'âge mûr (55% des responsables locaux de la LDH ont, par exemple, plus de 50 ans), les ligueurs se définissent par un long passé militant. Il est frappant de constater que l'explication de l'engagement à la LDH s'accompagne fréquemment d'une dévalorisation du modèle de l'action partisane qui s'oppose, selon eux, à l'aspect « moral » de l'engagement associatif pour les droits. Ces représentations reflètent sans doute directement l'itinéraire d'engagement de ces ligueurs, qui se distinguent par des trajectoires marquées par le refus ou l'impossibilité d'une professionnalisation politique et par l'expérience de conflits les ayant opposés aux élites professionnelles des partis (du PCF et du PS en particulier). Ces expériences suscitent de la part des ligueurs des aspirations à une forme d'action différente. Or, la LDH constitue un cadre ajusté à ces attentes, en particulier, parce que les règles du militantisme y diffèrent profondément des logiques de fonctionnement des partis. Extérieures à la compétition électorale et aux luttes internes (notamment de courants) qui dominent les partis de gauche à partir de la seconde moitié des années 1980, les sections de la LDH offrent aux militants des espaces d'action valorisant des revendications à la fois plus « morales » et plus concrètes. Les permanences d'aide, administrative et juridique, que proposent fréquemment les sections locales aux plus démunis (en particulier aux étrangers en situation irrégulière) constituent un bon

Du *Bulletin officiel de la Ligue des droits de l'Homme* à *Hommes et libertés*

La Ligue des droits de l'Homme ne s'est pas tout de suite dotée d'un organe d'expression ; elle en rejette même l'idée quelques mois après sa fondation, et, dans ses deux premières années d'existence, c'est dans les colonnes de divers journaux, dont *l'Aurore*, *Le Siècle* ou *La Petite République*, que ses principaux responsables font entendre sa voix. En 1903, la LDH commence la publication d'un bulletin officiel reproduisant les comptes-rendus de ses réunions, ses prises de position et les discours de ses dirigeants. Aux lendemains de la Grande Guerre, en 1920, le secrétaire général Henri Guernut lance les *Cahiers des droits de l'homme*, revue qui se développe rapidement et atteindra près de 20 000 abonnés en 1933. À son apogée, la LDH publie même en outre quelque temps une feuille quotidienne d'information…
Mais, dans les années de la IVe République où, à bien des égards, elle a eu tendance à se replier sur elle-même, la LDH n'a plus d'organe pour exercer son influence dans la société : de 1945 à 1964, les *Cahiers des droits de l'homme* sont réduits à quelques feuilles et seule une émission hebdomadaire sur la chaîne parisienne de la radiodiffusion française lui donne l'occasion de s'exprimer… jusqu'à ce qu'elle soit suspendue par le pouvoir, pendant l'été 1958. En 1957 est créé par la LDH, *Après-demain*, journal de documentation politique fondé par Philippe Bernard, qui continue à paraître aujourd'hui, dirigé par Françoise Seligmann, avec le soutien actif de la LDH. Ce n'est qu'en 1977 qu'Henri Noguères décide la publication d'une nouvelle revue : *Hommes et libertés*. Michel Levine en est le premier rédacteur en chef. À l'origine bulletin d'une vingtaine de pages consacré aux combats de la LDH et aux actions des sections, *Hommes et libertés* prend progressivement son envol sous la responsabilité successive de Catherine Teule, de 1978 à 1984, Bernard Deljarrie, de 1984 à 1991, puis Bernard Wallon, de 1991 à 1996. Et, depuis 1996, c'est Gilles Manceron qui assure la fonction de rédacteur en chef. En vingt-cinq ans, modernisation de la maquette, étoffement de la pagination, élargissement de l'équipe rédactionnelle, ont conduit *Hommes et libertés* vers son format actuel, celui d'une véritable revue généraliste sur les questions de droits de l'Homme.

Catherine Teule


LES
CAHIERS
DES DROITS DE L'HOMME
SOMMAIRE
POUR LE CONGRÈS DE DIJON
LES DROITS NOUVEAUX DE L'HOMME
ET L'ADAPTATION DE LA DÉCLARATION DES DROITS
Au Pays républicain
(Un manifeste du Rassemblement populaire)
Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

1970

<Libertés publiques>. La LDH dénonce en avril le projet gouvernemental de *« loi anti-casseurs »* qui introduit l'idée d'une responsabilité collective.
<Armée>. La LDH s'émeut des condamnations prononcées contre de jeunes appelés par le Tribunal militaire de Rennes et rappelle sa demande de suppression des tribunaux militaires.
<Liberté de la presse>. À plusieurs reprises, la LDH intervient en faveur de Jean-Pierre Le Dantec, ancien directeur du journal *La Cause du peuple*, arrêté et condamné à un an de prison ferme.
<Affaire Ben Barka>. La LDH s'associe à la demande de la femme de Mehdi Ben Barka au Garde des sceaux de rouvrir l'enquête sur l'enlèvement en 1965 à Paris et l'assassinat de l'opposant marocain.
<Afrique du sud>. À l'occasion de la venue en France du Premier ministre sud-africain Vorster, la LDH proteste contre l'attitude de la France vis-à-vis de ce régime de ségrégation raciale, d'oppression économique et de mépris des droits de l'Homme.
<Espagne>. La LDH déplore en juin la poignée de main ostensiblement donnée au dictateur Franco par le général de Gaulle à Madrid. Elle appelle à manifester en décembre contre la condamnation à mort à Burgos de six nationalistes basques.

81303 24/04/09 9:43 Page 67

exemple de ces formes d'action alternatives. L'engagement à la Ligue permet en ce sens non seulement d'aider concrètement, mais aussi de porter des revendications qui dépassent ce que les partis de gauche au pouvoir peuvent publiquement défendre. Les droits des étrangers, et en particulier le droit de vote, constituent ainsi des combats essentiels des années 1980 et 1990 qui manifestent la voix originale que fait entendre la LDH face à des partis de gauche enfermés dans le double jeu de la lutte contre le racisme et contre l'immigration clandestine.

De Daniel Mayer aux militants des décennies 1980 et 1990, l'engagement dans la Ligue des droits de l'Homme est, on le constate, tout sauf un activisme apolitique. Le succès de l'humanitaire, comme celui des associations transnationales de défenses des droits (à l'image d'Amnesty international) ont contribué à la diffusion d'une image trompeuse de ce que pouvait être le combat pour les libertés publiques et les droits individuels. Loin de constituer un engagement extérieur aux luttes politiques qui seraient le seul fait de la « société civile », l'engagement pour les droits est au contraire en France, depuis la fin du XIX^e^ siècle indissociable de la dynamique du champ politique. Pour les militants locaux des années 1980 comme pour Daniel Mayer dans les années 1960, l'engagement pour les droits se réalise dans les interstices qu'ouvre l'achèvement d'une autre expérience du politique, et c'est dans la logique des trajectoires qui conduisent à ces ruptures que réside la clef de cette vocation pour la morale. Il serait cependant trompeur de ne considérer ce militantisme que comme le simple avatar d'un engagement à gauche. Si les ligueurs ont le sentiment de continuer à faire de la politique à la LDH, c'est peut-être aussi parce qu'ils contribuent ainsi à redéfinir ce qu'elle devrait être.

« La Ligue ne pouvait offrir de séductions à ceux qui essaient avant tout de créer des sociétés de secours mutuels ou d'assistance mutuelle politique ; on ne s'y faisait point la courte échelle en vue des emplois ; on n'y respectait guère l'autorité sacro-sainte de la chose jugée ; on ne se préoccupait pas beaucoup de savoir d'avance et de notifier sagement si les moyens auxquels nous devrions avoir recours dans les cas extrêmes qui pourraient se présenter, seraient pacifiquement et exclusivement légalitaires. »

Francis de Pressensé
Lors de la commémoration du procès de Rennes, 1909

1 / Les analyses présentées ici sont issues d'une thèse consacrée à la LDH depuis 1945 : E. Agrikoliansky, *La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen. Sociologie d'un engagement civique*, Paris, l'Harmattan, 2002.
2 / L'analyse repose sur les résultats d'un questionnaire adressé aux responsables locaux de l'association et sur une série d'entretiens semi directifs.

1971

<**Droit d'association**>. Avec neuf autres partis et organisations, la LDH affirme qu'*« en imposant le régime d'autorisation préalable pour l'exercice du droit d'association, le gouvernement abroge l'un des principes essentiels de la loi républicaine de 1901 »*.

<**Manifestations lycéennes**>. La LDH participe à la campagne pour la libération du lycéen Gilles Guiot, condamné par une justice expéditive alors qu'il participait à une manifestation lycéenne contre le projet de loi Debré de réforme du régime des sursis.

<**Libertés publiques**>. La LDH proteste en octobre contre l'arrestation de militants de la Ligue communiste, puis contre l'envoi en Corse, pendant la durée de la visite de Brejnev, de réfugiés politiques russes, dont certains vivaient à Paris depuis un quart de siècle.

<**État de droit**>. La LDH condamne les « tribunaux populaires » qui usurpent un pouvoir qui ne saurait appartenir qu'aux organes prévus par la Constitution de la République et *« évoquent fâcheusement une justice politique expéditive »*.

<**Maroc**>. La LDH s'émeut des conditions dans lesquelles se déroule le procès d'opposants politiques à Marrakech.

1972

<**Justice**>. 10 juin : *« La Ligue des droits de l'homme a appris avec tristesse et indignation la grâce spéciale dont le milicien Paul Touvier, agent de la Gestapo, assassin de Hélène et Victor Basch et spoliateur de nombreuses victimes du nazisme, vient de bénéficier »*.

<**Armée**>. La LDH renouvelle sa demande d'une application effective du droit à l'objection de conscience et rappelle ses réserves quant à l'article de la loi de 1963 qui interdit de donner des informations sur la loi en vigueur. Elle s'élève contre le projet d'extension du camp du Larzac et contre le fait que la France *« augmente de plus de 50% son budget de démonstration du matériel d'armement devant les responsables militaires des pays importateurs »*, budget inscrit sous la rubrique de *« l'aide aux pays sous-développés »*.

<**Libertés**>. La LDH *« émue de la multiplication de prises et d'assassinats d'otages, tient à exprimer sa condamnation formelle de tels procédés que même des motifs politiques ne sauraient excuser »*.

<**Droits des femmes**>. La LDH réprouve la condamnation par l'Ordre national des médecins de la déposition du professeur Millies devant le Tribunal de Bobigny en faveur du droit à l'avortement.

Vie politique. Le Congrès de la LDH *« exprime sa satisfaction de l'élaboration d'un programme commun de gouvernement signé par le Parti communiste, le Parti socialiste et le Mouvement de la gauche radicale socialiste »*.

<**Etats-Unis**>. Le Comité central en juin « *se réjouit de l'acquittement après une longue détention d'Angela Davis, et salue dans la décision des jurés de Californie, une victoire des droits de l'homme* ».

81303 24/04/09 9:43 Page 68

1916-1990

Léo Hamon



photo : © DR

1944 - Léo Hamon parmi les membres du Comité de la libération à l'Hôtel de ville de Paris, (de g. à d.) MM. Obadia, Tollet, Mans, Hamon, Mme Lefaucheux

« Nous estimons que, de même que les nos ancêtres, quand ils ont buriné pour jamais la Déclaration des droits de l'homme, n'ont pas seulement voulu écrire une charte pour les Français, mais ont prétendu formuler les titres retrouvés de l'humanité tout entière, il nous appartient d'intervenir dans les questions d'injustices internationales. »

Francis de Pressensé , 4 juin 1904

Léo Hamon, né Léon Goldenberg, fils d'un médecin polonais et d'une universitaire russe, tous deux émigrés politiques, devenu avocat en 1930, adhéra à la LDH ainsi qu'au Comité de vigilance des intellectuels antifascistes dès les années 1930. C'est dans la Résistance qu'il prit le pseudonyme de Hamon. Responsable du mouvement Combat en Languedoc, puis de « Ceux de la Résistance » en région parisienne, il siégea en 1944 au sein du Comité parisien de Libération. Élu sénateur MRP en 1952, il préconise une entente avec l'Union des amis du manifeste algérien de Fehrat Abbas, ce qui amène les représentants de la colonisation algérienne à l'évincer de la commission sénatoriale qu'il présidait. Exclu du MRP en 1954, il intervient le 23 décembre lors d'un meeting de la LDH, salle des sociétés savantes à Paris, pour dénoncer l'affaire des « fuites » montée notamment contre François Mitterrand. Élu membre du Comité central de la LDH en 1955, il publie notamment en juin-juillet 1955 un long article dans *Les Cahiers des droits de l'homme* sur *« La situation internationale »*, et, l'année suivante, combat vigoureusement la politique algérienne de Guy Mollet.
En septembre 1958, il vote contre la position prise par le Comité central de la LDH d'appeler à voter « non » au référendum sur la constitution de la V[e] république. Malgré son désaccord avec la LDH sur les institutions et son soutien personnel au général de Gaulle, dont la LDH critiquait souvent la politique, il resta toute sa vie fier de déclarer qu'il était membre de la Ligue des droits de l'Homme.

1973

<**Libertés publiques**>. La LDH proteste contre l'interdiction d'une manifestation pacifique à Paris des paysans du Larzac contre l'extension du camp militaire. Elle s'élève contre la décision d'interdire la Ligue communiste, réclame la mise en liberté d'Alain Krivine, dont Yves Jouffa est l'avocat, et demande à nouveau l'abrogation de la loi « anti-casseurs ».
<**Droits des femmes**>. La LDH s'associe aux demandes d'une modification de la loi sur l'avortement.
<**Droit à l'information**>. La LDH proteste contre la révocation du directeur général de l'ORTF, *« signe du mépris dans lequel sont tenus l'impartialité de l'information, l'indépendance des équipes ayant la charge de l'assurer, et, par conséquent, le public lui-même »*.
<**Élections législatives**>. Au scrutin du mois de mars, la LDH appelle à voter en faveur du candidat unique de la gauche au second tour.
<**Convention européenne des droits de l'Homme**>. En novembre, la LDH prend position contre les réserves faites dans le projet gouvernemental de ratification de la Convention européenne des droits de l'homme (qui, jusque là, depuis 1950, n'était pas encore ratifiée par la France), concernant notamment le droit de requête individuelle, et demande une ratification totale.
<**URSS**>. La LDH intervient contre la détention de Andreï Sakharov et Andreï Amalrik.
Moyen-Orient. Après la guerre d'octobre, la LDH prend position pour l'ouverture de négociations en vue de l'instauration d'une paix juste et durable entre Israël et ses voisins.

1974

<**Élections présidentielles**>. La LDH appelle à voter en faveur du candidat unique de la gauche, François Mitterrand, dès le premier tour.
<**Citoyenneté des jeunes**>. Le Congrès de la LDH demande que les jeunes de 18 à 21 ans bénéficient du droit de vote.
<**École**>. La LDH exprime ses plus expresses réserves sur la loi d'orientation portant réforme de l'enseignement du second degré.
<**Libertés publiques**>. Le Congrès de la LDH adopte une résolution sur les écoutes téléphoniques disant que « *la réglementation a posteriori de certaines pratiques illégales n'est qu'un leurre si elle n'est pas accompagnée de mesures concrètes permettant le contrôle réel de son application par les parlementaires et l'autorité judiciaire* ».
<**Harkis**>. Évoquant à Carcassonne le sort des harkis dont quelques-uns faisaient une grève de la faim, le président de la LDH *« a réclamé du gouvernement français que leur statut de citoyens français leur soit immédiatement appliqué, sans réserve ni préjugé »*.
<**Portugal**>. La LDH intervient auprès des autorités portugaises après avoir appris que le leader antifasciste portugais Ignacio Palma, détenu à Lisbonne, avait été hospitalisé à la suite de tortures.
<**Arabie saoudite**>. La LDH proteste contre le fait que les autorités françaises n'ont pas réagi à la demande des autorités saoudiennes que les journalistes accompagnant le ministre des Affaires étrangères, M. Jobert, fournissent un certificat de baptême.
<**URSS**>. La LDH exprime son émotion suite au bannissement d'Alexandre Soljenitsine.
<**Irak**>. La LDH estime que la France n'a pas pour vocation de devenir l'un des principaux marchands d'armes du monde et regrette que le chef du gouvernement ait effectué en décembre un « voyage d'affaires » en Irak au moment où ses forces armées sont engagée dans une lutte sans merci contre la minorité kurde.

81303 24/04/09 9:43 Page 69



photo : © DR

1959
Annonce de la manifestation pour la défense de l'école laïque, sur la pelouse de Reuilly dans le bois de Vincennes, à laquelle appelle la LDH.

Une association de militants

Entretien avec Claudette Rosell, militante de la Ligue des droits de l'Homme

C'est sur le dévouement quotidien de ses militants que repose l'existence et la vie même de la Ligue des droits de l'Homme. Des militants de tous âges qui y trouvent un cadre où manifester leur engagement. Nous donnons ici la parole à l'une d'entre eux, parmi tant d'autres, trésorière puis présidente d'une section locale dans les années 1950 et 1960.

C'est en 1939, quand vous n'aviez que seize ans, que vous situez votre première révolte.

Je suis née en 1923 à Angers… J'avais la douceur angevine, la culture, le respect de la terre, le respect du brin d'herbe. J'ai eu une jeunesse privilégiée jusqu'en 1939, une belle maison, un beau jardin, des parents attentifs, des grands-parents attentifs. J'ai vécu le Front populaire, j'étais petite fille mais justement on voit tout, on entend tout… J'ai vu les premiers Espagnols arriver, et la honte de ma vie c'est la manière dont la République française, en 1939, a reçu les réfugiés de la République espagnole. Ils les ont mis dans des camps dans la neige à Argelès, entourés de fils de fer barbelés, sans médecins, sans couvertures, sans médicaments, sans rien. J'en ai encore la honte au front… Ils ont bien fait pareil avec les Autrichiens, les Allemands, les Italiens… J'ai vu les premiers blessés, les premières Asturiennes, les premières Madrilènes qui sont arrivées à Trélazé, dans ce village d'ardoisiers analphabètes mais qui partageaient le pain…

J'ai appris à connaître, depuis 1939, donc à seize ans, la souffrance des femmes, leur courage, ces premières blessées que j'ai vues, ces femmes espagnoles qui étaient dans ces camps, et quand l'une d'entre elles accouchait dans la neige, toutes les autres femmes se mettaient comme un troupeau autour pour couper le vent et donner de la chaleur à l'enfant qui allait venir… Elles se retrouvaient là avec leur bébé sans mari ou compagnon, faim, froid, pieds nus… Elles me l'ont appris, et grâce à elles, j'ai pu survivre. J'ai beaucoup d'admiration pour les femmes, non pas que je méprise les hommes, j'ai beaucoup d'amis parmi les hommes, j'ai été élevée par mon grand-père, par mes pères, l'amitié pour moi c'est quelque chose d'absolument énorme, indispensable, des hommes et des femmes…

À l'âge de dix-huit ans, en 1941, vous avez aidé votre père, résistant, à préparer des explosifs, puis vous êtes entrée dans la Résistance.

D'un seul coup, en juillet 1941, je me suis retrouvée à Saint-Malo avec mon père tué à côté de moi, moi-même défigurée, abîmée, traumatisée, abandonnée de tout le monde sauf du chien, et il a fallu que je réfléchisse en peu de temps à ce que j'allais faire. Est-ce que j'allais vivre à genoux ou debout, comme mon grand-père me l'avait dit avant la guerre, il m'avait dit qu'il fallait choisir… J'ai fait le choix, et moi qui avais été élevée dans la musique, dans le respect des fleurs, des oiseaux et tout, il a fallu que j'apprenne à me battre, à me battre armée… Moi pacifiste, j'ai dû apprendre à manipuler de la dynamite, avec des femmes et des mineurs asturiens, c'était quelque chose qui allait contre ma conscience mais c'était une question de survie…

Un lieu pour la solidarité

À 18 ans, j'ai été condamnée à mort, à être pendue. J'ai survécu grâce à l'idée que je me faisais du futur, pour les autres… Ce n'était pas moi que je défendais mais ceux qui allaient venir aujourd'hui, parce que pour moi, à vingt ans, en 1943, j'étais sacrifiée, je savais que j'étais sacrifiée… À vingt ans, on meurt plus facilement qu'à quatre-vingts… Et le hasard veut qu'aujourd'hui je sois encore vivante, mal en point par tout ce que j'ai supporté au point de vue santé, bien soutenue par des mains anonymes qui m'ont sauvée, et qu'après j'ai sauvé aussi. Depuis 1948-1949, j'ai sauvé beaucoup de femmes, d'enfants, j'ai connu beaucoup de misère dans ma vie professionnelle…

On doit tous quelque chose. Je me considère aujourd'hui comme une privilégiée parce que j'ai eu la chance de pouvoir faire des enfants, comme mes amies, mes copines, beaucoup d'autres n'ont pas pu, et quand j'avais une grossesse, c'était toutes, qu'elles soient communistes, socialistes, gaullistes ou autres, qui participaient à la vie de l'enfant que j'allais faire. C'était tellement exceptionnel… et j'ai la chance d'avoir des enfants…. qui militent aussi à la LDH, au syndicat ou ailleurs…

Vous êtes ensuite devenue militante de la LDH à Paris ?

En 1948, j'ai pris en militante de base la place de ligueuse dans la 18e section de Paris, parce que c'était là que je vivais. C'était une section très solide, très forte, qui a pris toujours beaucoup de risques et qui continue. J'étais sage-femme sortant de la faculté de médecine. J'avais un diplôme, on cherchait des sages-femmes partout, je gagnais bien ma vie, il fallait que je reprenne mes racines.

Mes racines je les ai retrouvées avec des gens que je ne connaissais

>

1975

<**Démocratie et choix économiques**>. La LDH demande l'ouverture d'un débat sur l'implantation d'un nombre important de centrales nucléaires.

<**Armée**>. La LDH regrette en décembre que des jeunes soldats à qui on ne reprochait qu'un délit d'association aient été déférés devant une juridiction d'exception et demande leur mise en liberté.

Droit des étrangers. Le Comité central de la LDH demande la suppression immédiate du centre d'hébergement de Marseille où sont détenus des étrangers en instance d'expulsion privés de toute communication avec l'extérieur.

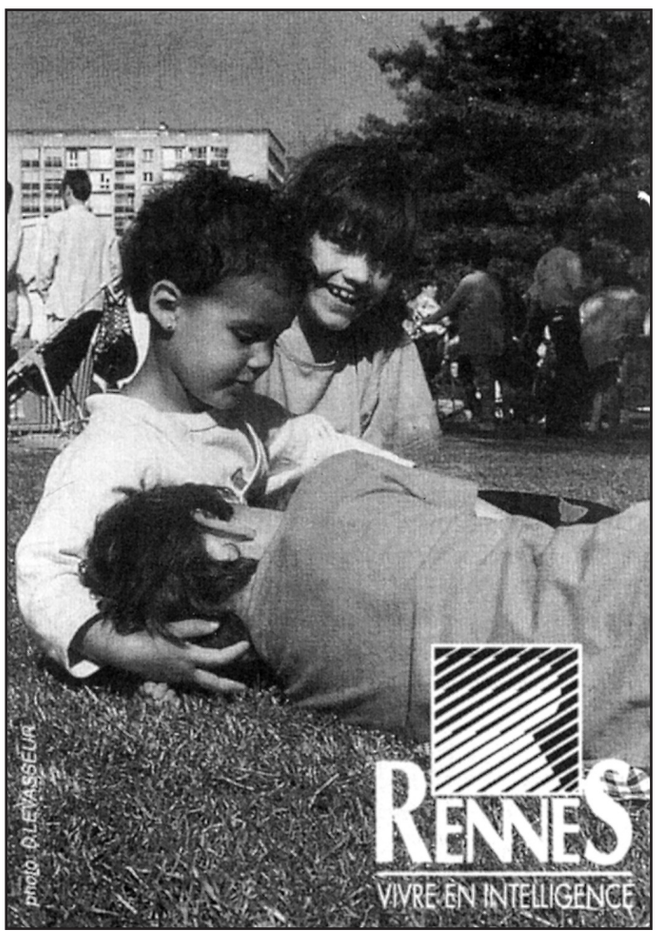
<**ONU**>. La LDH regrette en novembre que la majorité des Etats membres de l'ONU ait assimilé sionisme et racisme.

81303 24/04/09 9:43 Page 70

« Travailler à la réparation des injustices, c'est là le rôle propre de la Ligue des droits de l'homme et ce rôle, les sections de province peuvent et doivent le remplir, aussi bien que le Comité central et à l'aide de ce Comité. Il en est un autre, presque aussi important. Je n'ai jamais été d'avis que les sections de la Ligue se fondissent dans les groupements politiques locaux. Mais j'ai toujours pensé que les sections de la Ligue avaient à accomplir une mission politique en dehors et, j'ose dire, au-dessus des groupements politiques proprement dits. »

Victor Basch, 1904

publicité



pas, mais on a fraternisé. C'était la solidarité, la Ligue des droits de l'Homme, ça correspondait pour moi à ce que j'avais entendu de mes grands-mères au moment de Dreyfus, et après, la protection des objecteurs de conscience - être objecteur de conscience en 1930-1936 c'était quelque chose de terrible, c'était le bagne militaire -, la lutte contre l'injustice comme disaient mes grands-mères, directrices d'école, la lutte contre le retard scolaire, la lutte contre les inégalités sociales, la lutte que j'avais connue quand les premières Espagnoles étaient arrivées blessées…

Après l'horreur que j'avais connue, je devais quelque chose à la société, envers ceux qui étaient plus démunis que moi. Que ce soit l'analphabète qui ne sait pas remplir une feuille de sécurité sociale, que ce soit faire traverser une grand-mère dans la rue, que ce soit ramasser un chat blessé, soigner un enfant, toucher, calmer une femme, un désespoir quelconque, je me sens redevable envers la vie… Et ce qui est bizarre c'est que mes enfants sont pareils… C'est grâce à la solidarité d'inconnus que j'ai survécu. Je suis une survivante. Après, j'en ai aidé d'autres… J'ai pensé que tout ce que j'avais fait pendant la guerre contre ma conscience, mais pour sauver, peut-être en rentrant à la Ligue des droits de l'Homme avec les principes d'autrefois, en faisant des choses pratiques, palpables, et pas du blabla, et à travers mon métier, j'ai pensé que je pourrais rendre à des femmes et à des enfants plus démunis que moi…

Les combats de l'après-guerre

La Ligue des droits de l'Homme, ça signifiait ma petite enfance, mon enfance, mes grands-mères, mon grand-père… J'y retrouvais une solidarité, que j'ai toujours aimé connaître, j'y retrouvais un peu des combats que j'avais faits. J'avais toujours entendu ma mère, mes grands-mères, qui étaient ligueuses et directrices d'école laïque, qui avaient participé à l'affaire Dreyfus ; et ça m'a paru un combat, moi qui venais de me battre… Ça me paraissait une grande dame, la Ligue des droits de l'Homme, calme, chez qui je pourrais trouver de la chaleur, de la solidité, de la fraternité… Elle me protégeait. Il fallait que je m'accroche à quelque chose. Donc pour moi c'était un élément de calme, de pondération, ils me canalisaient si j'étais trop violente, en action ou en paroles, il y avait autour de moi suffisamment d'amitié pour qu'on me dise *« Tais-toi, tu ne prends pas le bon chemin. Il y a un obstacle, mais ce n'est peut-être pas la violence qui va le régler, il faut peut-être trouver autre chose. »* On a reconstitué la 18e section de la LDH à Paris, et j'ai retrouvé dans ces rescapés le calme et la solidité. Après les épreuves qu'ils avaient su-

1976

<**Libertés publiques**>. Le Congrès de la LDH condamne les abus policiers et proteste contre certaines dispositions des projets de loi sur la sécurité.

<**Liberté de la presse**>. Au sein du Comité de défense des libertés, la LDH *« dénonce les conditions dans lesquelles, avec la passivité, voire la complicité du pouvoir […], Robert Hersant, déjà placé à la tête d'un groupe de presse comprenant une trentaine de publications […] a pu acquérir le contrôle de deux des plus importants quotidiens nationaux français »*.

<**Peine de mort**>. La LDH a participé en novembre à Paris à une manifestation de trente-six organisations contre la peine de mort.

<**Attentat**>. Des inconnus s'introduisent en août au siège de la LDH, volent un certain nombre de dossiers et inscrivent *« Vengeons Peiper… Peiper sera vengé »*, allusion à un ancien colonel SS.

<**Afrique du sud**>. La LDH dénonce le massacre de jeunes africains noirs à Soweto.

81303 24/04/09 9:43 Page 71

Carte de membre de la LDH en 1931 et en 2004.


PARIS (VII^e Arrt) – Rue de l'Université, 10 – TÉL: LITTRÉ 02.92

Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen

Carte de Membre Actif

M

Le Titulaire — Le Secrétaire Général — Le Trésorier Général

Section de ... Année 1931

La présente Carte est valable pour l'année 1931. Elle devra être présentée à l'entrée de toutes les Assemblées générales, Réunions ou Conférences organisées par la Ligue des Droits de l'Homme.


Ligue des droits de l'Homme

Carte de Membre

2004

LDH - 138 rue Marcadet - 75 018 Paris
Tél : 01.56.55.51.00 / Fax : 01.42.55.51.21
www.ldh-france.org / ldh@ldh-france.org

bies, que nous avions subies, soit on devient carrément très bons, soit au contraire très agressifs…
J'ai retrouvé tout ça, j'ai repris goût à la vie civile, si je peux m'exprimer ainsi, après les années de 1941 jusqu'à 1945. Là, j'ai reconnu des hommes, des femmes valables, non pas financièrement mais au point de vue cœur, que ce soit des ouvriers maçons, que ce soit des députés, peu importe. On se retrouvait, peu importe la nationalité, il y avait des Espagnols, des Français, des Allemands, on s'est retrouvé là, on s'est reconnus… J'ai connu en 1948, où il y a la porte de Paris maintenant, les Berbères ou les femmes voilées, je les ai soignées et leurs filles après… Elles ne savaient ni lire, ni écrire, ni compter, mais elles savaient déjà dominer leur douleur, leur souffrance, et petit à petit on les a alphabétisées. La révolte des femmes est souvent plus calme, plus pondérée, mais souvent aussi plus violente… Regardez quand une nation ou une tribu, et bien quand on voit les femmes et les enfants se battre, c'est vraiment que le peuple est au désespoir…
J'avais donc deux combats, la Ligue des droits de l'Homme et le syndicat, absolument pas politiques, et j'ai continué la Ligue des droits de l'Homme pendant des années. Après, je me suis retrouvée trésorière. Être trésorière d'une association, c'est quelque chose de précieux, parce que l'argent est difficile, et l'argent ne vous appartenant pas vous faites davantage attention, vous êtes très stricte ; la trésorière doit être très, très stricte.
La 18e section pendant la guerre d'Algérie a fait un meeting privé. Il y avait des militants connus et des jeunes militants de base, beaucoup d'Espagnols aussi, des réfugiés d'orientation libertaire ou socialiste, mais qui voyaient en la LDH, la seule association qui, quand ils étaient dans les camps de la honte, leur avait donné un croûton de pain sec.... non par charité mais par solidarité.

Ne pas rester trop longtemps à la tête d'une association

Alors je me suis beaucoup attachée à la 18e section, parce que c'était une section qui lutte, qui lutte encore aujourd'hui, avec des problèmes terre à terre, des expulsions, des enfants battus, des meetings pour la nationalité..... Ensuite je suis restée dix, douze ans, présidente. J'en avais le titre à la demande de la section, mais ce que je voulais surtout et ce qui existait, dans cette section, c'était un esprit d'équipe… On était là comme ligueurs, on défendait la justice… pour éviter la violence, dont on avait tous fait les frais… pour essayer de reconstituer une société qui s'améliore.
Ensuite, par fatigue, pour raison de santé, et puis il ne faut pas trop longtemps rester présidente ou secrétaire d'une association, parce que le pouvoir ça vous fait gonfler un peu la tête et puis qui tient le pouvoir… On dit que le pouvoir est maudit, c'est vrai, moi je l'ai vu dans mon travail, donner un petit peu d'autorité à quelqu'un… d'une petite intelligence et tout de suite il se prend pour un petit chef, même dans un bureau d'employés ou sur un chantier de maçons…
Je n'aurais pas eu la santé que j'ai et le mal à me déplacer, ce que j'aurais aimé… après ma retraite, c'est aller travailler rue Jean Dolent, à la LDH, ou à la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, ne serait-ce que pour coller des enveloppes, mettre le courrier, faire tout ce travail de base où on peut se faire des ampoules aux mains. J'aimais beaucoup aller au siège rue Jean Dolent, quand il pleuvait à travers la toiture jusqu'au rez-de-chaussée, où avec mon parapluie je protégeais la vieille dame qui faisait la dactylo et où je collais des enveloppes sur mon temps de repos…

Le bilan d'une vie

J'ai travaillé longtemps, j'ai eu beaucoup d'admiration pour Simone Veil, par exemple. Dans mon métier, j'ai vu beaucoup d'avortements, atroces, clandestins, j'ai vu beaucoup de femmes mourir. Quand une femme ne veut pas d'enfant, elle risque sa vie… J'ai connu Simone Veil quand elle était magistrate, qu'elle s'occupait des femmes dans les prisons… À ce moment-là, elles n'avaient pas le droit à la sécurité sociale alors qu'elles avaient fait dix, vingt ans… On n'avait pas le droit. Il fallait l'égalité, que les femmes soient reconnues au même titre que les hommes… On a beaucoup aidé, et quand on a su par la voie syndicale qu'il y avait l'égalité complète pour les pensions de retraites des prisonniers hommes de droit commun, on s'est engouffré dans la brèche, on a agi, et le lendemain les femmes prisonnières de dix, vingt, trente ans, qui sont perdues, perturbées, qui n'ont plus de sécurité sociale, plus de couverture… on a réglé ces problèmes-là… Après on a beaucoup agi pour la contraception, pour l'éducation sanitaire et sociale, malgré l'opposition de l'Éducation nationale… On s'est beaucoup battu pour la loi

1977

<Égalité et liberté>. Avec Démocratie et Université et d'autres centres de recherche, la LDH organise le 5 février une journée d'étude autour de la question « l'égalité contre la liberté ? ».
<Élections municipales>. La LDH appelle à voter pour les candidats présentés par les formations de gauche.
<Libertés syndicales>. Dans le cadre d'un Collectif de défense des libertés comprenant des syndicats, partis et autres organisations, la LDH condamne l'agression meurtrière d'un commando de la CFT contre des travailleurs en grève des Verreries mécaniques de Reims.
<Armée>. Face aux abus de la Sécurité militaire contre des appelés accusés d'appartenir à des comités de soldats, la LDH organise en juin une conférence de presse.
<Liberté de la presse>. La LDH organise en octobre un colloque qui met en évidence les dangers de la concentration de la presse écrite entre les mains de Robert Hersant, et dénonce la complicité des pouvoirs publics qui tiennent pour lettre morte l'ordonnance de 1945.
<Libertés publiques>. Réagissant à l'extradition de Klaus Croissant décidée au mépris de la tradition française du droit d'asile, la LDH proteste et regroupe autour d'elle un Comité de vigilance composé de juristes.
<Attentat>. Un vol avec effraction accompagné d'un incendie criminel a lieu en septembre au siège de la LDH. Un des document volé sera reproduit dans le journal du PFN et commenté par Pascal Gauchon.
<Etats-Unis>. La LDH s'adresse au président des États-Unis Jimmy Carter pour demander l'annulation des condamnations prononcées en Caroline du nord contre le pasteur Ben Chavis et neuf autres non-violents, sur la base de faux témoignages en collusion avec le Ku Klux Klan.

81303 24/04/09 9:43 Page 72



photo : © LDH

Juillet 1978
Manifestation pour la libération d'Anatole Chtcharanski et Alexandre Guinzbourg.

« La Ligue ne se borne pas à prendre en charge la portion de justice inscrite dans la loi : elle veut inscrire dans la loi la totalité de la justice. »
Victor Basch
(au congrès de Rennes, 1929)

Veil aussi, avant tout parce qu'il fallait secouer ces messieurs, les sénateurs, les députés, les syndicalistes…
Les gens sans conscience… non, je n'ai pas confiance… Je n'ai pas confiance, un homme qui n'a pas de conscience, qui n'est pas honnête… L'honnêteté, c'est très dur… c'est très dur à vivre, être honnête aujourd'hui, c'est difficile, avec toutes les tentations qu'il y a, et honnête envers soi-même c'est encore plus difficile. Mon grand-père m'avait toujours dit : *« L'honnêteté se paye très cher, plus tard elle est remboursée…»*. Et c'est ce que j'ai appris à mes enfants… Ils ne sont pas devenus riches financièrement, ils sont honnêtes, respectés, et mes petits-enfants, je crois qu'ils suivent la même voie. Pour moi franchement, pour mon mari et moi, et mes copains et mes copines qui n'ont pas eu la joie d'avoir des enfants, c'est une victoire… Ça montre que notre combat n'a pas été inutile, que ça continue…
Cet hiver, j'ai fait un peu un bilan de ma vie, et en réfléchissant, en faisant les comptes, je me suis dit que peut-être, dans le positif et le négatif, le positif surnage. Une fois, une de mes filles a trouvé une photo de 1942, je l'avais oubliée cette photo… C'était une photo prise quand j'ai servi d'agent, il y a mon futur mari, c'était alors un de mes chefs de réseau, et moi… Elle l'a trouvée, elle l'a fait agrandir et nous l'a donnée comme cadeau de Noël… Nous sommes restés deux jours et deux nuits sans dormir… et tout le passé a défilé….. et après, quand on lui a demandé pourquoi elle avait agrandi cette photo, elle nous a dit qu'elle la trouvait merveilleuse… et mon mari lui a dit : *« Tu sais on a des morts sur la conscience »*, elle a ajouté : *« …des morts honorables »*.

Tout faire pour aider les autres

On a aussi des choses non honorables, j'ai volé aussi, de l'éther, du pain, ou des vêtements, quand il fallait aller de Guernesey à Saint-Malo, de Saint-Malo à Angers, d'Angers à Poitiers, quand il fallait soigner tous ces hommes blessés, quelle que soit leur nationalité, Anglais, Russes, Allemands, Français, Espagnols, Polonais… C'était des prisonniers politiques, des anti-fascistes, des républicains espagnols, des résistants français… Ils s'échappaient des camps de Guernesey, des bagnes tenus par les Allemands… Là-bas, quand ils ne pouvaient plus travailler aux travaux de fortification, ils étaient jetés des falaises ou jetés dans le ciment des blockhaus… Les femmes ont travaillé beaucoup, quand il fallait coucher par terre, protéger ces malades…
Oui, je suis très internationaliste, très mondialiste, pour moi la couleur, la nationalité, n'ont aucune importance… C'est la valeur humaine qui compte. Aujourd'hui j'ai l'âme un peu douloureuse mais ça passera… J'ai confiance dans les jeunes, dans les enfants… Quand il y a une injustice dans leur classe, dans leur club sportif, ils sont révoltés… Mais ils s'ennuient. Alors il faut peut-être qu'ils aillent dans une association, sportive ou autre, ou bien au lieu de les envoyer en taule, qu'ils aillent nettoyer, récurer les maisons des vieilles personnes, ou de pauvres femmes seules. Je crois qu'il y a un travail à faire là, plus pratique, se faire des ampoules aux mains. Avoir des ampoules aux mains, c'est mieux qu'une manucure, c'est comme la barricade… La barricade, c'est le plus beau monument du monde…

Une version longue de ce témoignage, recueilli au cours de deux entretiens, le premier mené par Martine Barthélemy en 1992, le second par Jérôme Pellissier en 2001, a été publiée dans *À but non lucratif – 1901-2001 : cent ans de liberté d'association,* éditions Fischbacher, Paris, avril 2001. La formulation des questions est de la rédaction d'*H&L*.

1978

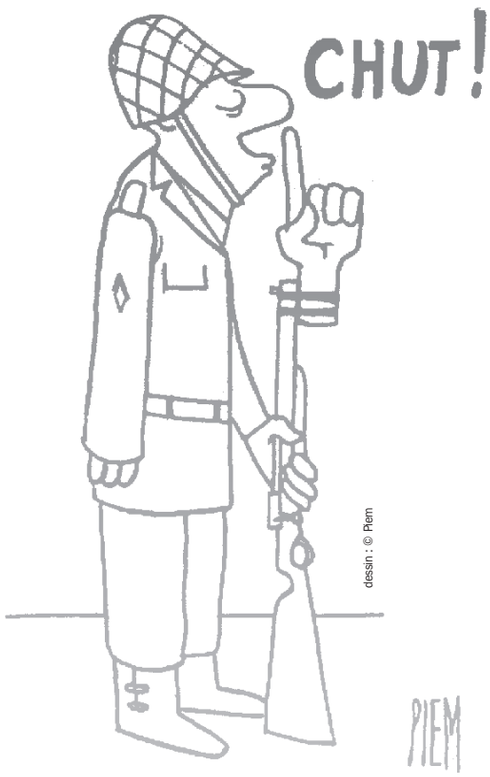
<Négationnisme>. Suite à la publication par l'hebdomadaire *l'Express* en novembre d'un entretien avec M. Darquier de Pellepoix, ancien commissaire de Vichy aux questions juives, la LDH a pris l'initiative de rassembler trente-trois associations d'anciens déportés et résistants pour rétablir, sur un certain nombre de points essentiels, la vérité historique.
<Assassinat d'Henri Curiel>. La LDH participe à la fondation d'une association ayant pour but de faire la lumière sur l'assassinat d'Henri Curiel, militant tiers-mondiste réfugié politique en France depuis de longues années, assassiné en mai à son domicile parisien.
<Armée>. Le Comité Droits et libertés dans l'institution militaire (CDLIM), présidé par Henri Noguères, est créé sur l'initiative de la LDH. Il est composé d'une cinquantaine de personnalités et développe des antennes en province.
<Coupe du monde de football en Argentine>. La LDH réclame justice pour les victimes de la dictature militaire en Argentine et informe individuellement les joueurs français du climat politique dans ce pays.
<URSS>. Pour protester contre l'arrestation de Chtaranski, la LDH organise un important défilé. Elle dénonce les internements psychiatriques d'opposants.

1979

<Immigrés>. La LDH prend position contre le projet d'une « aide » aux immigrés qui s'engageraient à quitter définitivement la France.

81303 24/04/09 9:43 Page 73

1978



1978
Le comité Droits et libertés dans l'institution militaire

Bertrand Main, Bernard Wallon

L'action menée par la Ligue des droits de l'Homme face à l'armée est aussi ancienne que la LDH elle même : l'affaire Dreyfus, « bel exemple des ravages causés par le militarisme dans une démocratie »[1], est à la source même de cette vigilance. Mais la création du Comité droits et libertés dans l'institution militaire (DLIM), en 1978, donne à cette action une forme inédite et en fait l'une des sources du renouvellement de la LDH.

De la défense à la « sécurité »

Après la fin de la guerre d'Algérie, l'armée française est moins directement sollicitée par des tâches extérieures. Elle peut donc théoriquement *« se consacrer à sa mission essentielle, qui est de créer et d'entretenir un instrument répondant aux besoins de notre défense »*[2]. Mais elle risque aussi de céder à la tentation de s'attaquer à la « subversion intérieure », devenue obsessionnelle aux lendemains de Mai 68 : c'est à cette époque que s'accentue la tendance à substituer au concept de défense celui de la « sécurité » qui autorise toutes les dérives, comme le relève Antoine Sanguinetti[3]. Une note de la Sécurité militaire, que cite Gilles Perrault, non sans quelque gourmandise, illustre parfaitement cet état d'esprit : *« Le comportement d'un trop grand nombre de travailleurs, qui en viendront bientôt à consacrer plus de temps à la grève qu'à la tâche, est considéré par les militaires comme difficilement acceptable »*[4]. La lutte contre « l'ennemi intérieur » parait alors promise à de beaux jours. Le droit de vote à 18 ans, inscrit dans la loi en 1974, et le développement de l'objection de conscience, continu tout au long des années 1970, allaient, à la fois, l'exacerber et lui opposer des contre feux.

La LDH saisit cette situation nouvelle pour faire de la défense des droits et libertés dans l'armée une de ses priorités : *« notre démarche a été fort simple, fort claire : elle consistait à tenter d'obtenir - sans grand espoir - que le ministre [nous sommes alors sous la présidence de Giscard d'Estaing et les chefs militaires adoptent une attitude de compréhension intelligente et de respect des droits fondamentaux qui, seule, permettait de combler le fossé, chaque jour plus profond, séparant l'armée de la nation »*[5].

Dans cette démarche, la LDH rencontre alors les mouvements de soldats qui commencent vraiment à faire parler d'eux en 1974 : *« les appelés* [de ces années-là] *font partie de la génération de 1968. Ils ont pris conscience du sens profond de certains mots : citoyens, démocratie, liberté »*[6]. La convergence s'exprime d'abord au procès de Draguignan, avec la déposition faite, au nom du Comité central, par Madeleine Rebérioux qui apporte le soutien de la LDH aux appelés signataires de l'appel des cent (l'un des premiers textes publics où des soldats revendiquent leurs droits). Les choses s'accélèrent dès l'automne 1975, avec *« l'ahurissante bévue de MM. Chirac, Bourges et Bigeard traduisant devant la Cour de sûreté de l'Etat des appelés du contingent et des syndicalistes »*[7]. La LDH dénonce alors vigoureusement cette opération politico-policière. Dès lors, les interventions se multiplient : sur les méfaits de la Sécurité militaire, sur la loi du silence imposée par la Justice militaire dans les graves affaires d'accidents à l'armée, sur le caractère irrévocable des engagements volontaires...

Des transports gratuits au droit à la santé

En juin 1978, le comité « Droits et Libertés dans l'Institution Militaire »-vite connu sous le sigle « DLIM » - est créé sous l'égide de la LDH. Il fait suite au comité qui s'était constitué, lors des élections législatives de Mars 1978, pour veiller à la protection des appelés qui avaient eu

1980

<Libertés publiques>. La LDH mène campagne contre le projet de loi dit « sécurité et liberté » présenté par le ministre Alain Peyrefitte.

<Immigrés>. Le congrès de la LDH adopte une résolution en faveur du droit de vote pour les résidents étrangers, à commencer par les élections municipales.

<Armée>. La LDH révèle en mars le fichage par la sécurité militaire des futurs appelés en fonction de leurs appartenances philosophiques, politiques ou religieuses. Elle saisit la Commission nationale « Informatique et libertés ». Près d'une centaine de personnes portent plainte.

<Attentat>. Dans la soirée du 21 septembre, un incendie criminel ravage les appartements mitoyens de celui du président de la LDH Henri Noguères.

<Jeux olympiques>. À l'occasion des Jeux olympiques de Moscou, la LDH informe individuellement les athlètes français sur les atteintes aux libertés et aux droits de l'Homme en URSS.

<Iran>. La LDH dénonce, après la chute du Shah, les exécutions faisant suite à des jugements sommaires et la mise en cause des libertés d'association et d'expression. Associée à la FIDH, elle demande la libération des otages de l'ambassade des États-Unis à Téhéran.

<Turquie>. La LDH dénonce la multiplication des procès politiques faisant suite au coup d'État militaire.

1981

<Liberté de la presse>. La LDH se solidarise avec les journaux *Le Monde* et *Libération* poursuivis à l'initiative du Garde des sceaux Alain Peyrefitte, et publie dans *Hommes et libertés* les articles incriminés sous la signature de son président.

<Élections présidentielles>. La LDH appelle à voter pour François Mitterrand au second tour.

<Justice>. La LDH prend fermement position le 16 octobre contre l'amnistie totale votée par le parlement en faveur des généraux de l'OAS.

<Pologne>. La LDH dénonce la répression contre le mouvement syndical et se voit refuser les visas pour une mission d'enquête dirigée par Henri Noguères.

81303 24/04/09 9:43 Page 74

le courage de présenter leur candidature. À peine né, le DLIM réagit contre la répression massive frappant les appelés du contingent, notamment à la suite de la publication, sous la responsabilité de la LDH, des signatures de plus de 5 000 soldats réclamant des transports gratuits et un congé hebdomadaire. Dès sa création, le comité présente une triple originalité : son champ d'intervention, d'abord ; la forme de son organisation, ensuite ; ses modes d'action, enfin. *« Les objectifs du DLIM sont tout entiers contenus dans son nom »*, peut on lire dans une fiche de présentation diffusée en 1980. Il est vrai que l'intitulé même du comité est assez éclairant : en se fixant comme but de défendre les droits et les libertés dans l'institution militaire, le DLIM va, d'emblée, au delà de la seule défense des appelés même si celle-ci constitue, avec la lutte conte les tribunaux militaires, le principal moteur de son action. C'est pour l'ensemble des militaires, officiers et sous-officiers compris, que le comité réclame les trois libertés constitutionnelles qui restent interdites à l'armée : information, expression et association. La cible du DLIM est encore plus large : les responsables du comité ne manquent jamais de rappeler que la Sécurité militaire *« ne s'intéresse pas qu'aux militaires : elle contrôle également tous les civils travaillant dans ou pour la défense nationale »*[8]. Dans le numéro de *Après - Demain* réalisé par le DLIM en 1981, on trouve notamment un article sur les libertés et droits syndicaux à la Défense nationale, sous la plume du secrétaire général de la fédération CFDT des personnels de la Défense nationale, Jean-Noël Kerdraon.

Pour mener à bien ce projet - qui s'inscrit tout naturellement dans la démarche généraliste de la LDH - les fondateurs du DLIM, innovent dans l'organisation : ils décident de créer une structure autonome et informelle, placée sous l'égide de la LDH mais non en son sein. Cette formule présente un double intérêt : d'une part, elle donne au comité une crédibilité fort utile grâce à l'engagement de la LDH, qui assure la présidence et le secrétariat ; d'autre part, en donnant la possibilité de militer au DLIM sans adhérer à la LDH, elle fait du comité un lieu ouvert, un espace où peuvent se retrouver des sensibilités très diverses.

On voit ainsi se côtoyer, aux réunions plénières qui se tiennent chaque mois, militants maoïstes et jeunes radicaux de gauche, communistes et anarchistes, partisans d'une « armée républicaine » et antimilitaristes acharnés… Il faut toute l'autorité d'Henri Noguères pour construire, à partir de ce patchwork, un instrument cohérent et efficace qui sera vite redouté de ses adversaires. Mais c'est aussi le choix de faire appel à des participations individuelles, et non à des représentants d'organisation qui permet au DLIM de fonctionner avec la souplesse nécessaire.

Un contre-pouvoir

Si le DLIM s'érige rapidement en *« véritable contre-pouvoir face au ministre, à son cabinet, à la hiérarchie militaire »*, c'est qu'il a fait le choix de modes d'intervention adaptés à son objet. Il met ainsi l'accent sur le travail d'information à mener face à la logique de secret qui reste dominante dans l'armée : *« réaliser des enquêtes sérieuses, constituer des dossiers avec des éléments précis et les rendre publics, voilà bien la première tâche du DLIM »*[9]. Pour assurer cette tâche, le comité mobilise rapidement tout un réseau de correspondants et d'antennes régionales largement appuyé sur l'implantation de la LDH. Le DLIM peut ainsi produire et diffuser de nombreuses publications : un bulletin périodique, des brochures diverses, des fiches techniques. En 1981, il publie, sous les noms de Jean Dolent et Thomas Daquin, un ouvrage consacré à la Sécurité militaire (dont le siège se trouve place Saint Thomas d'Aquin. Il utilise aussi le support de diverses revues : *Après-Demain*, bien sûr, mais, plus surprenant, *Les Temps Modernes*(en 1982).

1980
Affiche créée par la Fédération du Nord de la LDH

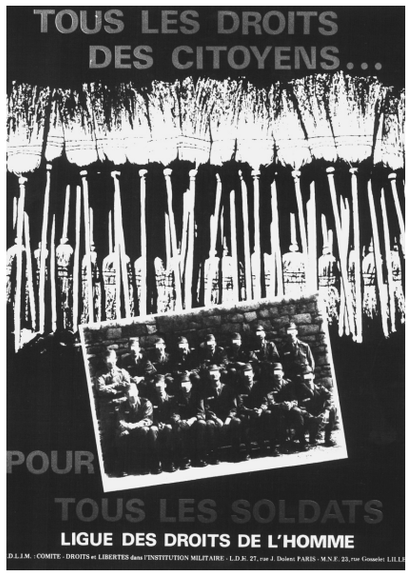


photo : © LDH

Le DLIM accorde également une importance toute particulière aux aspects juridiques de son action pour les libertés : *« qu'il s'agisse d'une sanction disciplinaire ou d'une affaire devant la justice militaire, il est essentiel de faire assister tout de suite ceux qui en sont victimes d'un conseil juridique »*[10]. Dans les villes où siègent les tribunaux permanents des forces armées (jusqu'à leur suppression, en 1982) des permanences sont organisées afin de suivre de près le fonctionnement de ces juridictions d'exceptions et, surtout, d'assurer *« une publicité à des procès qui ne l'affectionnent guère »*[11].

Travail d'information et action juridique sont mis à profit pour éclairer progressivement les dimensions multiples d'une question particulièrement sensible : la santé dans l'armée. Accidents, suicides, conditions d'hygiène et de sécurité, statut et formation des médecins militaires, etc. suscitent recueil de témoignage, commissions d'enquête, conseils pratiques, contacts multiformes, notamment avec des spécialistes du droit du travail. Le Rassemblement national pour la vérité sur les accidents à l'armée, qui regroupe les familles, devient, tout naturellement, un partenaire privilégié de cette action.

Une situation nouvelle

L'activité est intense jusqu'à l'arrivée de la gauche au pouvoir. En 1981, le DLIM doit alors batailler pour que la suppression des tribunaux militaires, promise de longue date, ne soit pas remise aux calendes grecques : la tentation est forte du côté du ministère de la Défense où l'on invoque l'impérieuse nécessité d'attendre que

1982

<**Armée**>. La LDH publie une sévère analyse critique du Protocole signé le 23 septembre par les ministres de la Défense et de l'Éducation nationale.

<**Moyen Orient**>. La LDH lance une campagne nationale de signatures pour soutenir l'initiative de Pierre Mendès-France, Nahum Goldmann et Philipp Klutznick pour la paix au Proche Orient.

1983

<**Liberté de la presse**>. La LDH critique vivement le projet de loi sur la presse présenté par le gouvernement, dépourvu des mesures économiques de nature à assurer le pluralisme et mettre fin à la concentration.

<**Droits des immigrés**>. La LDH participe en décembre à la première « marche des Beurs » vers Paris.

81303 24/04/09 9:43 Page 75

1978

les juges militaires encore en fonction atteignent naturellement l'âge de la retraite... Une fois cette suppression acquise (même si le tribunal de Landau, compétent pour les forces françaises en Allemagne, est alors maintenu), une fois supprimés les « arrêts de rigueur », une fois adoptée une nouvelle loi sur l'objection de conscience, le DLIM se trouve confronté à une situation tout à fait nouvelle.

Même si *« des droits élémentaires restent bafoués »* à l'armée et si les libertés d'information, d'expression et d'association n'y sont toujours pas reconnues, l'institution militaire cesse, peu à peu, d'être un terrain privilégié de mobilisation pour les droits. Le mouvement des soldats s'essouffle alors avant de disparaître. Ce mouvement avait été à l'origine de la création du DLIM, en 1978. Son effacement devait nécessairement aboutir à une « chute de tension » sensible dès 1982.

Dans les années qui suivent, le DLIM reste en activité mais ne trouve pas de deuxième souffle. Henri Noguères reste président jusqu'à sa mort en 1991; Antoine Sanguinetti lui succède un temps. Après une période sans président, le DLIM devient une commission *« comme les autres »* et reprend son activité en 1996, sous la présidence de Solange Apik. Il s'efforce, depuis lors, de repenser ses objectifs et ses modes d'intervention parce qu'à l'évidence, « tout a changé » depuis 1978, surtout avec la suppression du service national. Et pourtant, sous d'autres aspects, « rien n'a changé » depuis... 1898. En 1998, des militaires français refusaient, avec l'aval du ministre de la Défense, de se rendre devant le Tribunal pénal international sur les crimes commis en ex Yougoslavie, à propos des massacres de Sebrenica. Autrement dit, la vigilance démocratique devant les comportements de la hiérarchie militaire reste de mise et le restera, sans nul doute, dans le siècle qui vient.

Mais comment évoquer la brève histoire du DLIM sans dire à quel point la dynamique qu'il a incarné a contribué au rajeunissement de la LDH. Ce rajeunissement, Henri Noguères en avait fait son premier objectif lorsqu'il succéda à Daniel Mayer en 1975. Lorsqu'il dresse le bilan de sa présidence, en 1984, il se réjouit des progrès accomplis en ce sens et précise : *« le meilleur exemple, qui se suffit à lui même, porte un nom : c'est le Comité Droits et Libertés dans l'Institution Militaire... C'est autour du DLIM que se sont regroupées les premières équipes de jeunes militants, à Paris d'abord, puis en province. Le mouvement était lancé... Il n'a cessé, depuis lors, de se développer »*[13]. On ne saurait mieux dire : le DLIM a tracé un sillon profond dans la LDH.

Parents de victimes d'accidents à l'armée
Réunis par le Rassemblement national pour la vérité sur les accidents à l'armée et le Comité DLIM de la LDH, des parents montrent les photos de leur proche, victime d'un accident mortel sous les drapeaux dans des circonstances suffisamment graves pour qu'elles aient exigé une enquête.

photo : © DR



1 / « *De l'affaire Dreyfus au comité DLIM* » - H. Noguères in *Après–Demain,* n° 235 - 236, juin - septembre 1981
2 / cf. « *La réhabilitation des " fusillés pour l'exemple " de la Grande Guerre* » Nicolas Offendstadt dans ce numéro
3 / Antoine Sanguinetti « le devoir de parler » Dossiers 90 - Fernand Nathan - 1981.
4 / *La Sécurité militaire,* Jean Dolent, Thomas Daquin, Cerf, 1981.
5 / H. Noguères, art cité
6 / Cité dans « *M... comme militaire* » Bernard Docre - Patrick Mars éditions Alain Moreau - 1979
7 / Rapport d'orientation présenté par Henri Noguères au 64e congrès de la LDH, en mars 1984.
8 / Bertrand Main, « *La Sécurité militaire* » - *Après–Demain* n°235 - 236, juin - septembre 1981.
9 / « CDLIM » note de présentation précitée.
10 / idem
11 / idem
12 / Rapport d'orientation devant le 64e congrès, op cité.

1984

<**Droits des immigrés**>. La LDH se félicite de l'annonce en mai de l'instauration d'une carte de séjour de dix ans, tout en émettant des critiques à l'encontre de certaines dispositions concernant les refus et les expulsions. Elle organise en décembre un colloque à l'Assemblée nationale sur les « droits politiques des immigrés » et lance une campagne pour une proposition de loi sur le droit de vote aux élections locales.

<**Droits syndicaux**>. Après les incidents survenus à l'usine Citroën d'Aulnay, la LDH proteste contre l'intervention des forces de police à l'encontre de militants syndicaux, en particulier M. Akka Ghazi, responsable de la CGT.

<**Éducation civique**>. La LDH crée avec la Ligue de l'enseignement le CIDEM, Fondation civisme et démocratie, *« pour l'essor de la conscience civique et sociale et l'affirmation de la démocratie »*.

<**Laïcité**>. À l'occasion de son congrès, la LDH exprime son attachement à la laïcité.

<**Censure**>. La LDH proteste contre les mesures d'interdiction du film de Jean-Luc Godard *« Je vous salue Marie »*.

<Nouvelle Calédonie>. La LDH soulève de graves interrogations sur les conditions dans lesquelles Éloi Machoro et Marcel Monnaro ont été tués. Son Comité central reçoit longuement Jean-Marie Tjibaou le 25 janvier.

<**Chine**>. La LDH lance une campagne pour les droits de l'Homme en Chine et un appel pour la libération de Wei Jingsheng, cinq ans après sa condamnation.

81303 24/04/09 9:43 Page 76

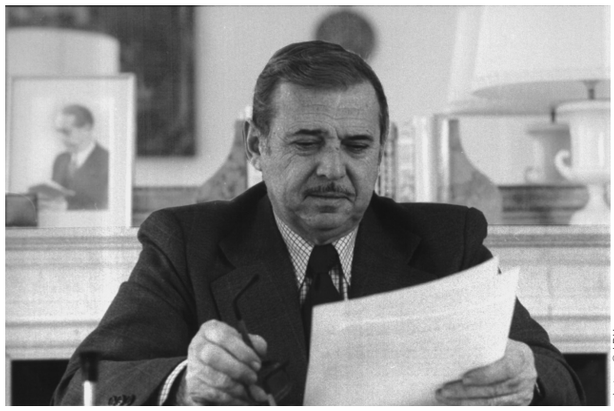


photo : © LDH

1916-1990

Henri Noguères

Claude Pennetier

Henri Noguères, qui avait été membre de la Ligue des droits de l'Homme dans sa jeunesse au Quartier latin et y a adhéré à nouveau en 1958 pour rejoindre son combat contre la guerre d'Algérie, a été, comme président de la LDH entre 1975 et 1984, l'un des artisans de son rajeunissement, après sa relative léthargie de l'immédiate après-guerre.

Membre des Jeunesses socialistes dès l'âge de seize ans, il est, lors de ses études de droit et de philosophie à la Sorbonne, secrétaire du groupe des Étudiants socialistes de Paris, en 1934-1935, et président du Front universitaire en 1935. Il milite à l'époque à la 5e section du Parti socialiste, et, en 1936, à la fin de sa première année de droit, Oreste Rosenfeld, rédacteur en chef du *Populaire* lui demande de venir renforcer la rédaction comme stagiaire affecté aux « informations générales ». Au lendemain de la signature des accords de Munich (29-30 septembre 1938), il écrit aux autorités militaires pour renoncer à son sursis.

Après un service militaire qui le conduit à l'École de Saint-Maixent d'où il sort aspirant le jour même de la déclaration de guerre, il fait la campagne de 1940 dans les Ardennes. Blessé, il est évacué et passe treize mois en Allemagne avant d'être rapatrié sanitaire. Il termine alors son droit et s'inscrit au barreau le 4 novembre 1942 où il plaide en particulier pour de jeunes communistes déférés devant les sections spéciales des tribunaux de Vichy. Militant socialiste clandestin et membre de l'antenne parisienne du mouvement de résistance Libération-sud, il entre dans la clandestinité en novembre 1943 comme chef régional du mouvement Francs-Tireurs à Montpellier. Arrêté par les SS à la veille du débarquement de Provence, il réussit à s'évader et participe aux combats pour la libération de la région Languedoc-Roussillon. Le gouvernement d'Alger l'avait chargé de préparer la mise en place dans les deux zones des émetteurs de la radiodiffusion française. À la Libération, il est nommé délégué régional du ministre de l'Information au commissariat de la République de Montpellier.

Henri Noguères reprend sa place au *Populaire* comme chef du service politique tout en étant directeur du journal parlé de la radiodiffusion française. En 1946, Léon Blum le nomme rédacteur en chef du *Populaire*. Ses sympathies vont à Daniel Mayer et au courant blumiste, aussi, en désaccord avec l'administration du journal lors de l'ascension de Guy Mollet, il part discrètement en 1949. Éditorialiste au *Provençal*, il fonde en 1950 l'Agence centrale parisienne de presse (ACP) dont il reste directeur-rédacteur en chef pendant dix ans tout en participant à la fondation d'Europe n°1 en 1954.

Rappelé en 1956 comme chef de bataillon de réserve, en Algérie, ce séjour de six mois conforte Henri Noguères dans ses positions anticolonialistes. Il cesse de cotiser au Parti socialiste en 1956. En mai 1958, il manifeste une hostilité active aux conditions dans lesquelles le général de Gaulle revient au pouvoir. Il rompt avec son ami Gaston Defferre et participe à la création du Parti socialiste autonome (PSA) puis en 1960 à celle du Parti socialiste unifié (PSU), qui ne le compte parmi ses membres que pendant quelques années. Il réadhère avec Alain Savary au Parti socialiste en 1969, mais, déçu par l'évolution de la politique du Parti socialiste, après le congrès d'Épinay (1971), il le quitte « sur la pointe des pieds » en 1988. Après 1958, Noguères écrit pour la radiodiffusion, est producteur d'émissions télévisées comme « L'histoire dépasse la fiction », puis devient éditeur chez Robert Laffont (de 1962 à 1966) et chez Flammarion (de 1966 à 1976). Parallèlement, il publie une monumentale Histoire de la Résistance en France.

Après avoir réadhéré à la Ligue des droits de l'Homme en 1958, il devient président de la section du 3e arrondissement de Paris et membre du Comité central. En 1974, Daniel Mayer, qui présidait la LDH depuis dix-sept ans, lui demande de prendre sa succession à la présidence de la LDH et il est élu le 30 janvier 1975 par le Comité central, par 43 voix sur 47. Comme président de la LDH, il poursuit l'effort de renouvellement qu'avait impulsé Daniel Mayer, en suscitant le rajeunissement du Comité central et des cadres de la LDH. Il a été particulièrement attentif aux droits économiques et sociaux et à la citoyenneté dans l'institution militaire (avec l'intégration du Comité « Droit et libertés dans l'institution militaire » – DLIM – comme commission nationale de la LDH). On lui doit la fondation en 1977 de la revue *Hommes et libertés*, et la relance d'une politique de publications de la LDH pour mieux faire connaître son action. Après avoir quitté la présidence de la LDH en 1984 au profit d'Yves Jouffa, il a continué à y être actif, plaidant dans de grands procès concernant les droits de l'Homme, notamment au procès Barbie pour les parties civiles, pour des syndicalistes CGT de chez Citroën et Renault et pour défendre la mémoire du résistant Marcel Paul au nom de la FNDIRP.

Décédé en 1990, Michel Tubiana, rappellera lors de l'inauguration de la rue Henri Noguères à Paris, que François Mitterrand, dès son élection en 1981, lui a proposé le ministère de la défense des droits de l'Homme. *« Il a refusé, en signalant que les droits de l'Homme ne sont pas un ministère, mais un travail au quotidien »*.

1985

<**Fraternité**>. Avec les représentants des cinq grandes religions de France, les loges maçonniques et les grandes organisations humanitaires, la LDH signe un appel à la fraternité qui affirme qu'une société ne saurait exclure ses immigrés.

<**Censure**>. La LDH déplore la décision du président d'Antenne 2 de déprogrammer le film *« Des terroristes à la retraite »* sur le combat des FTP-MOI dans la Résistance.

<**Affaire du Rainbow Warrior**>. La LDH considère indispensable *« d'établir toutes les responsabilités du sabotage criminel commis en violation de l'espace territorial de Nouvelle-Zélande »*.

<**Médias**>. Suite à la création de la Cinquième chaîne de télévision, la LDH estime que *« la concession des chaînes devrait se faire après une large mise en concurence des projets »*.

<**Otages du Liban**>. La LDH s'associe en juin à la manifestation organisée à Paris par le Comité des Amis de Jean-Paul Kaufmann pour la libération des otages du Liban.

81303 24/04/09 9:43 Page 77

1998

Publié par les Éditions de l'Atelier
12, av. Sœur Rosalie 75013 Paris
Tél. 01 44 08 95 15.
Conditions de paiement et documentation à demander aux Éditions de l'Atelier.

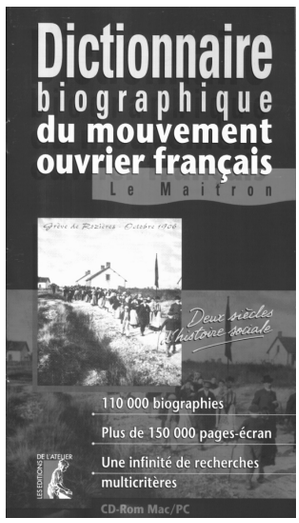


photo : © LDH

Un millier pour les droits de l'homme
L'apport du Cédérom Maitron

Claude Pennetier

Il ne n'agit pas de la dernière pétition ou du dernier appel. « *Un millier pour les droits de l'homme* » représente le bouquet de militants concernés par la Ligue des droits de l'Homme qui figurent dans la version informatique du *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, le Maitron, du nom de son créateur disparu il y a dix ans. Mille sur cent mille. Ou 968 sur 107 000 pour être plus précis[1]. De Zéphirin Camélinat, le seul militant à être présent dans les quatre périodes du Maitron à Michel Zunino, député socialiste SFIO puis communiste du Var. Ces deux noms, en tête et en queue de la liste proposée par le Cédérom sont-ils bien représentatifs, puisque l'un et l'autre s'éloignèrent de la LDH ? L'aîné, Camélinat, célèbre directeur des Monnaies sous la Commune, démissionna à la demande du Parti communiste au moment où, en 1922, le IV[e] congrès de l'Internationale communiste, pour mieux écarter du PCF les dirigeants qui n'acceptaient pas le bolchevisme, imposa l'incompatibilité entre l'appartenance au parti et celle à la LDH (comme à la franc-maçonnerie). Quant à Zunino, seul député socialiste du Front populaire à réapparaître en 1945 sous une autre étiquette politique, il ne resta pas membre de la LDH après la guerre. Mais le charme du *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français* est d'offrir un panel très large de situations, de comportements et de localisations.

Jean Maitron souhaitait aller au-delà de la sélection habituelle des dictionnaires biographiques et, sans négliger les noms disposant déjà d'une notoriété, regrouper les itinéraires de militants de terrains, de militants implantés dans leur département, dans leur ville. De même les choix ne se limitaient pas à la seule classe ouvrière mais à tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, avaient placé leurs espoirs de changements sociaux dans l'organisation des travailleurs et l'émancipation des dominés.

On découvre donc dans le Dictionnaire aussi bien des ouvriers que des employés et des intellectuels, des syndicalistes que des militants de la Ligue des droits de l'Homme, même si cette association centenaire n'y a pas été retenue pour elle-même mais comme lieu d'accueil de militants ayant d'autres engagements. Des militants importants de la LDH n'ayant aucun lien avec le monde du travail seront donc absents. C'est le cas de Ludovic Trarieux qui apparaît cependant dans les recherches en « texte intégral » à l'intérieur de trois notices. Au contraire, bien des noms que l'on n'associe pas spontanément à la Ligue des droits de l'Homme apparaissent parce que les rédacteurs des notices ont tenu à signaler leur appartenance à la LDH. Pour trente-cinq d'entre eux, l'engagement est si important qu'il en est fait mention dans le « chapeau »[2], sorte de résumé figurant en tête de la notice. Y figurent bien sûr les présidents comme Ferdinand Buisson, Victor Basch[3], Françis Dehaut de Pressensé, René Georges-Étienne (président d'honneur), Paul Langevin, Daniel Mayer[4] ou Henri Noguères. Si Robert Verdier, président d'honneur, y a pris place, il faudra attendre la prochaine édition qui couvrira la période 1940-1968 pour qu'Yves Jouffa y figure.

Dès cette première liste de « grands noms », on remarque le poids des régions, le rôle des intellectuels de renom et la présence de quelques femmes comme les deux Andrée, Viénot qui fut sous-secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports en 1946 et Viollis, la journaliste.

Trente quatre biographies ligueuses

C'est au total trente-quatre biographies ligueuses que le Cédérom nous propose[5]. Sans être nombreuses, elles jouent un rôle clef dans l'adoption du principe de l'égalité politique des sexes, principe défendu avec force au congrès de 1909 par Maria Vérone pour qui la défense des droits de l'Homme s'articule avec féminisme et pacifisme. Mais, lorsque Maria Vérone approuve pendant le premier conflit mondial la « Guerre du Droit », Jeanne Halbwachs, responsable du service contentieux, s'éloigne de l'avocate, également présidente de la Ligue française du droit des femmes. A côté d'une femme connue comme Séverine, écrivain et journaliste, combien de passionnantes militantes jouant un rôle départemental auxquelles le Cédérom donne une nouvelle visibilité.

Ainsi l'enseignante du secondaire, Marguerite Verguet (1874-1955), bien oubliée en dehors des pages et des plages informatiques du Maitron, fonde en 1912 le premier groupe féministe de Valence qui devient l'Association drômoise pour le suffrage des femmes, forte de 400 membres, dont les trois quarts étaient membres de l'enseignement. D'autres, comme Nathalie Bourgoise, directrice de l'École normale de Chaumont (Haute-Marne), conjuguent féminisme et pacifisme. Jeanne Mélin (1877-1964), militante socialiste et pacifiste des Ardennes, s'engage dans les premières années du siècle pour le suffrage des femmes. On ne saurait décrire en quelques mots la richesse de ses combats pacifistes et sociaux dont la dernière étape fut, en 1948, l'adhésion au Mouvement pour l'Abondance de Jacques Duboin. « *L'âge*

1986

<Droit d'asile>. « *Le Comité central de la LDH a appris avec stupeur que deux opposants irakiens au régime de Sadam Hussein, Hamza Fawzy et Hassan Keir Eddine, avaient été expulsés vers l'Irak où ils risquent d'être exécutés sommairement* » (22 février). Elle organise avec la CIMADE, France Terre d'asile et le GISTI une campagne pour le droit d'asile que clôturent en octobre des Rencontres nationales à l'UNESCO. Et elle proteste contre l'expulsion par charter de 101 Maliens.

<Droits des travailleurs>. « *La Ligue des droits de l'homme s'élève avec force contre le licenciement d'Alain Clavaud de l'usine Dunlop de Montluçon, pour avoir raconté sa vie de travailleur de nuit à un journaliste de l'Humanité* ».

<Élections régionales et législatives>. La LDH appelle à voter pour les listes de gauche afin de défendre les droits acquis depuis 1981.

<Création d'un Secrétariat d'État aux droits de l'Homme>. La LDH émet de fortes réserves concernant la création d'un Secrétariat d'État aux droits de l'Homme.

<Attentats terroristes>. À la suite de plusieurs attentats meurtriers à Paris, la LDH insiste sur le fait que la riposte au terrorisme doit se développer dans le cadre des lois de la République et le respect de l'État de droit.

<Code de nationalité>. Avec plus de 150 organisations de sensibilité et de nature très différentes, la LDH signe un appel contre le projet de loi portant réforme du Code de la nationalité.

<Manifestations étudiantes>. La LDH prend l'initiative d'une commission d'enquête sur les violences policières qui ont notamment causé en décembre la mort de Malik Oussekine. Elle demande, avec le Comité des familles et de solidarité avec les victimes que soit menée jusqu'au bout la recherche de la vérité.

1998



photo : © LDH

Conférence de presse du Comité des familles des victimes des violences policières de 1986 au siège de la LDH.

1/ « LDH » ou « Ligue des droits de l'Homme » dans la recherche du texte intégral.
2/ Recherche uniquement dans le chapeau.
3/ Par Nicole Racine, à qui l'on doit la plupart des biographies d'intellectuels du Maitron.
4/ Notice nouvelle, par Martine Pradoux, dans le tome 44 de compléments et dans le Cédérom.
5/ En ajoutant « Femme » à la requête « LDH » ou « Ligue des droits de l'Homme ».
6/ Sélection de « LDH » ou « Ligue des droits de l'Homme », puis dans la fenêtre, de « Morts pendant la Seconde guerre mondiale en raison de leur activité militante ».

n'avait pas entamé ses convictions », nous dit l'auteur de la notice, Justinien Raymond, fidèle compagnon de Jean Maitron. Pour une Georgette Chapelain, présidente de la section de Courbevoie jusqu'à sa mort en 1982, socialisme et action laïque sont étroitement liés. Mais pour Louise Cazaubon, des Hautes-Pyrénées, le combat laïque est associé à un parcours de syndicaliste à l'École émancipée. On remarque donc la forte présence des enseignantes, accompagnées de quelques avocates et journalistes, avec, parfois, des employées. Qui dit enseignants dit souvent militantisme de couple. Et ils ne sont pas les seuls. Comment séparer Louis et Thérèse Dispan de Floran, le professeur dreyfusard et son épouse ardente pacifiste, protectrice de l'enfance et présidente dans les années vingt de la section de l'Haÿ-les-Roses ? La mort de Louis en 1922 semble avoir laissé libre cours à la radicalisation de Thérèse puisqu'elle milite au Parti communiste pendant plusieurs années au moment même où d'autres en démissionnent pour ne pas avoir à quitter la LDH ou la franc-maçonnerie. Fin 1922, on l'a évoqué à propos de Camélinat, les militants communistes ont en effet été sommés de couper les ponts publiquement et jusqu'à la fin des années trente le questionnaire d'autobiographie que les cadres communistes devront remplir comportera à la question 26 : *« Avez-vous fait partie de la franc-maçonnerie ou de la Ligue des droits de l'homme ? Comment avez-vous quitté ces organisations ? Y avez-vous occupé des postes de responsabilités ? »* De très nombreux militants s'exécutèrent. Même le vieux militant laïque de l'Yonne, Ismaël Poulain, quitta quelques mois avant sa mort la LDH (notice par Madeleine Rebérioux). Quant au cultivateur ardéchois, Gaston Landraud, sa démission ne l'empêcha pas d'être exclu six mois plus tard (le cas n'est pas unique) pour avoir patronné une réunion anarchiste, alors que pour son compatriote le représentant de commerce Vincent Mortier, sa démission de la LDH fut le début de plusieurs années d'ascension dans le parti communiste, stoppées net par une exclusion en 1930. Le Cédérom signale de nombreux cas d'hésitations, y compris chez les militants ouvriers qui avaient vu dans la LDH un lieu de rencontre avec des militants d'autres milieux et un lien avec les républicains les plus exigeants.

Onze victimes de la répression

De nombreux autres, comme Séverine, firent le choix inverse et restèrent à la LDH, où ils côtoyèrent des socialistes, des radicaux et des militants syndicalistes. Les clivages qui apparurent au sein de l'organisation ne doivent d'ailleurs rien à ce moment difficile. Ils prirent force dans le contexte du Front populaire et de la montée du danger nazi et aboutirent en 1937 à la démission de sept membres du Comité central dont le philosophe et essayiste Félicien Challaye. Celui-ci dénonçait les carences de la LDH dans la question du colonialisme, l'abandon des conceptions pacifistes sur l'organisation de la sécurité, son attitude envers l'Allemagne et la guerre d'Espagne comme son refus de condamner les procès de Moscou. Dans son sillage s'éloignèrent le journaliste Georges Pioch, ancien dirigeant communiste de Paris exclu en 1923, l'historien Georges Michon, l'écrivain Madeleine Paz, l'enseignant Elie Reynier… Plusieurs d'entre eux se fourvoyèrent pendant l'Occupation, d'autres furent victimes de la répression.

Le Cédérom nous indique aussi le nom de onze militants ou anciens militants de la Ligue des droits de l'Homme morts pendant l'occupation en raison de leur engagement[6]. En tête Victor Basch assassiné le 10 janvier 1944 à Neyron (Ain), mais aussi Henri Bascoulergue, résistant de la Creuse, mort à Buchenwald ; l'avocat René-Bloch, mort en déportation ; Édouard Boisdegrain, militant communiste de l'Aube qui avait démissionné en 1923 ; Jérôme Faget, militant des Basses-Pyrénées, mort à Dachau ; Léon Gontier, président de la Fédération de la Somme mort à Neuengamme ; Charles Grandjeat, président de la fédération de Haute-Savoie, mort à Dachau ; Georges Gérineau, militant de Charente-Inférieure, mort au Struthof ; Henri Lefeuvre, maire du Mans, mort déporté en Allemagne ; Théophile Morin, président de la section de Pouilly-sur-Loire, mort en déportation, et Albert Vinçon, président de la section de Saint-Nazaire, fusillé au Mont-Valérien.

Cette liste a le mérite de faire apparaître la diversité régionale de la LDH et l'un des atouts du Cédérom est de pouvoir croiser l'appartenance associative et le département. Pour l'Ain, ce ne sont pas moins de 44 noms qui sont cités et pour l'Yonne 28. Quant aux métiers cités dans les notices, ils concernent pour un tiers l'enseignement, pour moins d'un dixième la justice et pour moins d'un vingtième le journalisme, ce qui, somme toute, laisse une très large majorité pour les autres, en particulier pour les ouvriers (environ 20%). L'essentiel ne réside pas dans ce comptage sommaire mais dans l'épaisseur de l'information biographique qui nous permet de saisir les articulations entre les différentes formes de militantisme, les influences intellectuelles et culturelles, et les rythmes de la vie militante. Ces informations dispersées dans les 45 volumes du Maitron deviennent d'un accès aisé sur le Cédérom. A chacun d'organiser son voyage dans les 150 000 pages-écrans en fonction de ses curiosités, de son goût et de son bon plaisir.

1987

<**Code de la nationalité**>. Les organisations signataires de l'appel pour le retrait du projet de loi réformant le Code de la nationalité, réunies le 13 janvier à la LDH, décident d'organiser une manifestation nationale à Paris. Celle-ci réunit 20 000 personnes le 15 mars. Yves Jouffa, président de la LDH, accompagné de Danièle Lochak, professeur de droit, membre du CC de la LDH et présidente du GISTI, est auditionné en octobre par la Commission nationale constituée par le gouvernement.

<**Écoles militaires**>. La LDH, avec la LICRA et le MRAP, tient le 4 mars une conférence de presse pour exprimer ses inquiétudes sur la défense des valeurs républicaines dans l'enseignement donné dans les écoles militaires et l'indépendance des professeurs. Deux professeurs d'Aix-en-Provence injustement sanctionnés, Claude Maignant et Roland Warion y sont présents.

<**Enquête sur les manifestations étudiantes de décembre 86**>. Le rapport de la Commission constituée à l'initiative de la LDH est publié en juin à La Découverte. La LDH demande des sanctions exemplaires, la dissolution du peloton voltigeur motoporté et l'application du règlement interdisant les tirs tendus de grenades lacrymogènes.

<**Droit des étrangers**>. Avec la CIMADE, la LDH estime intolérable la pratique de plus en plus systématique de l'expulsion d'étrangers en vertu de la procédure d'urgence absolue.

<**Nouvelle Calédonie**>. Constatant que la situation des libertés individuelles et collectives souffre de graves atteintes, la LDH met le gouvernement en garde contre la poursuite d'une politique qui porte en germe de graves violences. Elle proteste en décembre contre le caractère politique des poursuites contre Yeweine Yeweine.

<**Droit des femmes**>. La LDH s'élève vigoureusement contre les lois criminelles qui frappent les femmes en Iran.

81303 24/04/09 9:43 Page 79

7 juin 1990. Inauguration, rue Jean Dolent, de l'immeuble restauré de la LDH par François Mittérand.



photo : © Service photo du Premier ministre

Le service communication de la LDH

C'est à la fin de 1981 que, sous la présidence d'Henri Noguères, la LDH s'est dotée d'un service communication. Bernard Wallon en a été le fondateur et, pendant plus de seize ans, jusqu'en février 1997, le premier directeur.
Ce service s'occupe de la communication interne (relations avec les sections, suivi des travaux des commissions nationales, organisation des colloques et manifestations nationales de la LDH), de la communication externe (relations avec les médias, avec les autorités officielles et les associations amies). Ce service prend en charge également la coordination des outils de communication de la LDH : publications print (*LDH infos* et *Hommes et libertés*) et internet (listes de diffusion mail internes, site, newsletter). Il gère aussi, avec des partenaires extérieurs, l'édition ou co-édition des ouvrages publiés par la LDH. De 1997 à 2002, sa directrice était Catherine Pastré. Sophie Seuillet l'a remplacée en janvier 2003.

138, rue Marcadet
Le siège de la LDH

La LDH s'est d'abord installée, lors de sa fondation en 1898, au n°1 de la rue Jacob, dans le sixième arrondissement. Des locaux qui furent perquisitionnés quand, l'agrément officiel lui ayant été refusé (c'était avant la loi de 1901 instaurant la liberté d'association) les autorités cherchèrent à empêcher son développement. Elle s'est ensuite installée au 10 de la rue de l'Université. Puis, en 1930, pour faire face au développement de ses activités et grâce aux cotisations de ses adhérents de plus en plus nombreux, elle a acheté au 27 de la rue Jean-Dolent dans le 14e arrondissement un petit hôtel particulier datant du début du siècle, entouré d'un terrain où elle a fait construire un bâtiment de deux étages.
Dans les années 1930, une cinquantaine de personnes y font fonctionner une association qui regroupe, à son apogée en 1932, près de 200 000 adhérents, 2 450 sections et 20 000 abonnés à sa revue *Les Cahiers des droits de l'homme*. Le nouveau bâtiment possède une grande salle de réunion de 500 places, équipée d'une cabine de projection. Outre un secrétaire général permanent, y travaillent alors trois chefs de service : celui du service juridique avec cinq conseillers juridiques, celui du secrétariat avec trente-neuf secrétaires et celui de la propagande avec six délégués à la propagande. C'est rue Jean-Dolent qu'est signé en 1935 le pacte d'unité d'action du Rassemblement populaire. C'est aussi là qu'en juin 1940, le jour même de l'entrée des premiers détachements nazis dans Paris, toutes ses archives furent saisies pour être transférées et « traitées » en Allemagne, avant d'être à nouveau saisies par les Soviétiques en 1945 et envoyées à Moscou d'où elles ne sont revenues qu'en 2000.
Après la Libération, les responsables de la LDH, considérant qu'elle « possède des locaux trop grands qu'elle ne peut pas utiliser », vendent en 1949 le nouveau bâtiment à la Sécurité sociale. Il ne restait à la LDH que le vieux pavillon qui, à la fin des années 1980, fut rénové sous la présidence d'Yves Jouffa. Le siège est officiellement réinauguré le 7 juin 1990, en présence de François Mitterrand, président de la République, Michel Rocard, premier ministre, Robert Badinter, président du Conseil constitutionnel, et Pierre Arpaillange, garde des Sceaux.
Mais, avec le développement de l'activité de la LDH, notamment depuis le grand mouvement de protestation contre le projet de loi Debré de 1997, le personnel en nette augmentation des services administratif, juridique et de la communication a commencé à s'y trouver par trop à l'étroit. Aussi, en septembre 2001, sous la présidence de Michel Tubiana, la Ligue des droits de l'Homme s'est résolue à quitter la rue Jean Dolent pour des locaux beaucoup plus vastes dans le 18e arrondissement, au 138 de la rue Marcadet.

1988

<**Nouvelle Calédonie**>. La LDH décide le 10 mai une Commission d'enquête sur les conditions dans lesquelles 25 personnes ont trouvé la mort à Ouvéa.
<**Élections présidentielles**>. La LDH appelle à voter au second tour en faveur de François Mitterrand.
<**Droits sociaux**>. La LDH renouvelle sa demande au parlement d'un minimum de ressources (RMI), non assorti de discriminations, dans le cadre d'une politique globale de lutte contre la pauvreté.
<**Liberté d'expression**>. La LDH participe en octobre aux manifestations contre l'attentat visant le cinéma parisien qui projetait « *La dernière tentation du Christ* » de Martin Scorcese.
<**Droits des femmes**>. La LDH proteste contre les pressions exercées envers Roussel-UCLAF qui l'ont conduit à suspendre la fabrication de la pilule RU 486.
<**Algérie**>. Le 12 octobre, la LDH exprime son indignation devant la gravité de la répression en Algérie et les conditions de détention de centaines de jeunes.
<**Maroc**>. À l'occasion du sommet franco-marocain, la LDH rappelle la détention de nombreux prisonniers d'opinions, victimes de traitements cruels, dans les prisons marocaines.

81303 24/04/09 9:43 Page 80

Robert Verdier
Portrait d'un ligueur naturel

Daniel Junqua

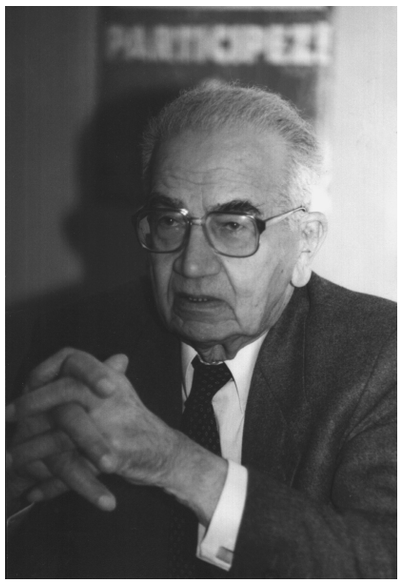


photo : © LDH

On pourrait dire de lui, comme d'Obélix avec la potion magique, qu'il est tombé dans la Ligue des droits de l'Homme lorsqu'il était petit. Ça ne remonte pas à aujourd'hui, oh non, ni même à hier. Son enfance s'est déroulée au début du siècle et, s'il n'a pas l'âge de la LDH - il s'en faut d'une bonne douzaine d'années -, il en est, à coup sur, l'un de ses plus anciens membres ! Potion magique mise à part, il se rapprocherait plutôt de l'autre, Astérix, au moral évidemment. Son village gaulois à lui, c'est la République. Pour ce village là, il est prêt à toutes les batailles. Il l'a prouvé tout au long de sa vie. Nous nous sommes installés sur un bout de table, rue Jean Dolent, au deuxième étage, dans la grande salle de réunion. C'est là qu'il m'avait donné rendez-vous pour l'interview. Moi, j'étais un peu tendu. J'allais feuilleter un sacré livre d'histoire, avec le personnage principal, et quel personnage : un homme qui a travaillé avec Daniel Mayer et Henri Noguères, qui a fréquenté Laurent Schwartz, Pierre Cot, et bien d'autres encore, qui a eu comme élèves au lycée Carnot, à Paris, des gens comme Claude Estier et Marc Ferro ; un homme qui a vécu les événements de 1934 puis le Front populaire, qui a connu la guerre et l'occupation, est entré dans la résistance où il a participé à la reconstitution du parti socialiste ; un homme enfin qui a été député après la Libération puis s'est engagé complètement dans la LDH, où il s'est vu confier la responsabilité de la Fédération de Paris et la présidence de la commission Questions internationales. Un vrai livre d'histoire, vous dis-je ! Lui, en revanche, est tranquille, paisible. Une allure stricte de clergyman - ou de pasteur -, costume et pull gris, les cheveux blancs en brosse courte, l'œil vif sous le sourcil noir broussailleux. Pas de chichis, pas de coquetteries du genre : *« Oh, mais cela n'intéressera personne ! »* C'était à moi d'en décider. *« Vous en ferez ce que vous voudrez, m'avait-t-il dit, vous trierez. »* Nous devions nous voir une heure. Nous en avons passé presque trois ensemble !

« Notre école »

Tout de suite Robert Verdier m'a parlé de son père : un prof - il enseignait l'espagnol - , fils de paysan pauvre. La famille, originaire des Cévennes, était protestante et de condition modeste. M. Verdier père était arrivé à l'âge d'homme avec l'affaire Dreyfus et cela avait marqué profondément sa vie. Il vouait un culte à Jaurès et portait un attachement viscéral à la République. N'avait-elle pas, ce n'était pas à ses yeux le moindre de ses mérites, séparé l'Eglise et l'Etat, instauré la laïcité, généralisé l'éducation ? *« En ce temps là, dit Robert Verdier, les protestants étaient à gauche, les catholiques à droite et les protestants disaient »* notre école *« lorsqu'ils parlaient de l'école publique. L'école, c'était la consolidation de la République, la promotion de l'homme. »* Allez vous étonner après cela que Robert Verdier ait choisi comme métier l'enseignement. S'il fait ses études primaires à Saint-Girons, dans l'Ariège - il a gardé de cette jeunesse dans le Sud-Ouest une passion pour le rugby -, c'est à Paris qu'il prépare l'agrégation de Lettres classiques (français, latin, grec), comme pensionnaire au Lycée Louis-le-Grand. Il est condisciple de Senghor, « décroche » l'« agreg » en 1932. Il a 22 ans et il est le plus jeune agrégé de France. Ses yeux pétillent à cette évocation. Serait-ce de cela qu'aujourd'hui encore il est le plus fier ?

Il commence sa carrière d'enseignant à Montpellier. C'est là qu'il apprend la marche des ligues, le 6 février 34, sur le Palais Bourbon. Le choc. Il réagit fortement. Le fascisme est présent en Allemagne et en Italie. Ne menace-t-il pas en France ? *« Les anciens combattants, un peu ventrus, auxquels nous avions affaire n'étaient certes pas des S.S., dit Robert Verdier, mais nous avions quelques raisons d'être inquiets »*. Il fait grève, à l'appel des organisations démocratiques, le 12 février - *« Nous n'étions que quatre, précise-t-il, les collègues avaient peur de se faire muter »* -, et, surtout, il prend sa carte au parti socialiste et à la LDH. *« Pour beaucoup de gens, dit-il, en tout cas pour un prof, les deux démarches allaient de pair. C'était naturel. N'oubliez pas que la LDH et Victor Basch ont joué un rôle capital dans la constitution du Front populaire. »*

« Par hasard »

La guerre arrive, la défaite, l'occupation. Il est à Paris. Il enseigne au lycée Carnot puis à Louis-le-Grand. Il est membre d'un réseau de résistance, participe à la reconstitution du parti socialiste clandestin. *« Par hasard, remarque-t-il, modeste. J'habitais près du Val-de-Grâce. J'ai rencontré un postier, ancien militant socialiste. Il savait que j'avais pris position contre les accords de Munich. Nous nous sommes retrouvés*

1989

<**Liberté d'expression**>. La LDH dénonce en février les appels au meurtre lancés contre Salman Rushdie.

<**Armée**>. La LDH demande à nouveau que les libertés d'expression et d'association soient reconnues aux gendarmes et à l'ensemble des militaires, et que la compétence du Médiateur de la République soit étendue au domaine militaire.

<**Droits sociaux**>. La LDH déplore le refus de négocier de la direction de Peugeot avec les travailleurs en grève de Mulhouse et de Sochaux, qui témoigne d'une incapacité à engager un vrai dialogue social dans l'entreprise.

<**Sport**>. La LDH s'élève contre les discriminations faites par la Fédération française de basket entre les naturalisés et les autres Français.

<**Droits de l'enfant**>. La LDH se félicite de l'adoption de la Déclaration internationale des droits de l'enfant le 20 novembre par les Nations unies, tout en expliquant ses réserves sur certains articles.

<**Droit de vote des résidents étrangers aux élections locales**>. À l'occasion de l'élection de conseillers étrangers associés au Conseil municipal de la commune de Cerizay, la LDH annonce en décembre la constitution d'un nouveau collectif rassemblant des organisations de nature et de sensibilité très diverses pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales.

<**Bicentenaire de la Révolution**>. La LDH constitue, avec la Ligue de l'enseignement, les Comités liberté égalité fraternité (CLEF 89), qui publient, avec

81303 24/04/09 9:43 Page 81

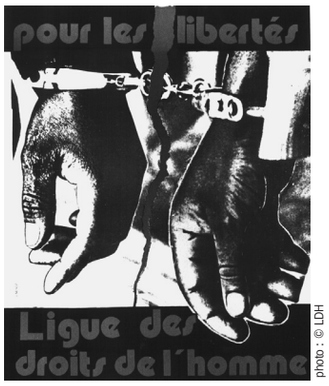


photo : © LDH

à quelques uns dans un magasin de la rue Mouffetard. » Je me dis, *in-petto*, qu'on a les hasards qu'on mérite ! Il se déplace pour organiser les gens, diffuser la bonne parole et notamment *Le Populaire* clandestin. Il recueille en même temps des informations pour *Libération-Nord*. Averti d'un risque d'arrestation il plonge fin 1943 dans la clandestinité. *« Nous n'étions pas, dit-il, de bons professionnels de l'action clandestine. On ne passe pas facilement du statut de citoyen à celui d'hypocrite, de dissimulateur. Nous étions inconscients.»*
- « Tout de même, vous aviez peur ? »
- « Oui, de la torture. Mais nous n'avions aucune idée de ce que pouvaient être les camps de concentration.»
Après la guerre, Robert Verdier passe, selon son expression, chez les « pro ». Il se présente à la députation dans le 5e arrondissement de Paris sous les couleurs socialistes. Il est élu. Il a toujours sa carte de la LDH mais consacre tout son temps à l'action politique. A vrai dire, le LDH et la SFIO sont, à l'époque, un peu en froid. *« Les dirigeants de la Ligue, explique Robert Verdier, vivaient dans le souvenir du Front populaire. Ils étaient nostalgiques de l'alliance entre radicaux, socialistes et communistes. Mais ces temps-là étaient révolus. Dans les années 1930, la gauche avait eu pour souci premier d'organiser la résistance à Hitler. Elle avait fermé les yeux sur ce qui se passait en Union soviétique. La Ligue continuait sur cette lancée alors que les socialistes avaient pris leurs distances dès 1947 avec les premiers procès à l'Est.* Le Populaire *publiait certes toujours les convocations de la Ligue mais le courant ne passait plus comme avant. »*

« L'Algérie, Oh là là ! »

C'est avec la guerre d'Algérie que Robert Verdier s'engage vraiment à la LDH. *« Au début de 1957, raconte-t-il, j'ai été alerté sur la torture par un jeune pasteur protestant démobilisé qui est venu me voir, et m'a raconté ce qui se passait. L'Algérie, c'est aussi ce qui a poussé Daniel Mayer à abandonner son mandat de député et à prendre la présidence de la LDH. Je lui ai proposé de lui donner un coup de main et je suis entré au Comité central. A l'époque on ne se bousculait pas pour en faire partie. La Ligue ne se portait pas bien. Sur le plan politique la guerre d'Algérie, au début, l'a embarrassée. Avec la Tunisie, le Maroc, c'était plus facile. Mais avec l'Algérie, Oh là là ! »* Le socialiste Guy Mollet est alors au gouvernement, mène la répression, couvre la torture. L'Algérie, c'est la France ! Les socialistes se divisent. Au congrès de Toulouse, en 1957, la politique de Guy Mollet est mise en accusation, d'une part par Gaston Deferre, de l'autre par Alain Savary, Daniel Mayer, Edouard Depreux et quelques autres parmi lesquels ... Robert Verdier. *« Nous étions persuadés, déjà, qu'il fallait aller vers l'indépendance. Mais il était alors difficile de prononcer ce mot. Il y avait un tabou. Nous avons employé l'expression » vocation nationale «. Nous avions le sentiment qu'une transition était encore possible ». Une chose est sûre. Pour tous ces hommes la Ligue apparaît comme un refuge. Elle est montée en ligne contre la torture, elle n'a pas craint de s'opposer au pouvoir. Comme dit Robert Verdier, « elle a fait son devoir .»*
Avec Henri Noguères, Robert Verdier va s'engager encore davantage. *« Daniel Mayer avait commencé la rénovation de la Ligue, dit-il. Henri Noguères l'a poursuivie. Ce n'était pas seulement un homme de convictions qui s'était engagé profondément dans la Résistance et avait occupé la rédaction en chef du Populaire. C'était un bon organisateur. Il s'est rendu compte tout de suite qu'il pleuvait dans la maison et il a fait refaire le toit. Il m'a demandé de m'occuper de la Fédération de Paris et de la Commission internationale. »* Robert Verdier remplira la première tâche pendant une dizaine d'années et assure toujours la seconde.

Le terrain

Quel doit être aujourd'hui selon lui le combat prioritaire de la LDH ? Il répond sans une seconde d'hésitation : *« le statut des étrangers »*. En tant que président de la commission Questions internationales, il met au premier rang de ses préoccupations actuelles les relations de la France avec l'Afrique et l'attitude de Paris à l'égard des Cours de justice internationales sur la Bosnie et le Rwanda. L'Afrique ? *« La politique de coopération de la France avec l'Afrique noire n'a jamais été discutée au parlement sous la 5ème République. L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 n'a rien changé. La politique des réseaux s'est poursuivie.»* Les Cours de justice internationales ? *« La France traîne les pieds pour la création d'un tribunal permanent. Si elle ne peut pas l'empêcher, elle veut lui donner un statut qui, en fait, le paralyserait. Elle refuse presque de collaborer avec le tribunal pénal international mis en place pour juger les crimes commis en Bosnie. Or, si on ne met pas la main sur Karadzic, si le tribunal ne juge que des seconds rôles, il perdra tout crédit ».*
Notre entretien s'achève mais avant de nous séparer, il me dit : *« nous sommes dans la même section, je ne suis pas très assidu aux réunions dans le quartier. Je le regrette. J'ai toujours été agacé par les gens qui délaissent le terrain. »* Son repentir est sincère. On lui pardonne ?

1990

le journal *Le Monde*, *Le Monde de la Révolution*.
<**Liban**>. Face au conflit libanais, la LDH demande le retrait des troupes étrangères de ce pays et que le gouvernement français organise une action humanitaire.
<**Iran**>. En faveur des prisonniers politiques en Iran, la LDH organise en janvier un rassemblement symbolique à Neauphle-le-Château, devant la maison où a résidé l'Imam Khomeny.

<**Droits des femmes**>. La LDH s'associe aux manifestations d'inquiétude face à la volonté de certains députés de remettre en cause l'IVG, dix ans après l'adoption de la loi l'autorisant.
<**Droit au logement**>. Solidaire des familles qui demandent à Paris un logement décent, la LDH demande le respect du droit au logement
<**Droit d'asile**>. La LDH s'étonne de la mesure d'expulsion prise à l'encontre de Pierre Mamboundou, dirigeant d'une formation d'opposition du Gabon, et plus encore des justifications données par le ministre de l'intérieur : urgence absolue et nécessité intérieure de sécurité publique.
<**Racisme**>. Suite aux crimes racistes perpétrés contre M. Saad Saoudi à La Ciotat, M. Saïd Mahnni et son frère Miloud à Saint-Florentin, et M. Majid Labdaoui à Roanne, la LDH appelle à manifester en mars devant le ministère de la Justice.
<**Proche Orient**>. La LDH renouvelle sa demande de la création d'un État palestinien et exprime sa solidarité avec les forces de paix en Israël.
<**Maroc**>. La LDH dénonce la répression qui a suivi à Fez la grève générale organisée en décembre par deux confédérations syndicales.
<**Afrique du Sud**>. La LDH salue la libération de Nelson Mandela.

81303 24/04/09 9:43 Page 82

Un demi-siècle de combats pour les libertés

Françoise Seligmann

On a beau savoir que Françoise Seligmann, engagée au sein de la Ligue des droits de l'Homme depuis le début des années 1950, a été le témoin et l'acteur d'un demi-siècle de lutte pour la liberté, le premier tome de ses mémoires (1940-1954), Liberté, quand tu nous tiens, surprend par la richesse des épisodes qu'il restitue et la variété des figures, anonymes ou célèbres, qu'il fait revivre.



photo : © DR

Peut-on dire que c'est la défaite de 1940 et les premières persécutions antijuives du régime de Vichy qui ont fait basculer votre vie vers le combat pour les libertés ?

Assurément. En 1940, j'ai 20 ans, je n'ai pas encore substitué à mon prénom d'état-civil, Claude, le prénom qui me sera donné pendant la résistance, et je m'oriente, après une année de khâgne, vers l'École normale supérieure de lettres et une carrière d'enseignante. Je suivais alors les traces de ma mère, Laure Beddouckh, professeur au collège Michelet de Marseille, en même temps que chroniqueuse féministe au quotidien *Le Petit Provençal*. Brusquement, la guerre va tout bouleverser. Jusque-là, j'étais tout entière absorbée par mes études, sans grande culture politique (bien que ma mère, qui avait la « tripe républicaine » ait milité pour le Front populaire), et c'est le spectacle humiliant de la débâcle, auquel j'ai assisté sur la route de Bordeaux à Biarritz, où fuyaient les derniers éléments de l'armée française, qui m'a plongée brutalement dans d'autres préoccupations.

L'occupation nazie va bouleverser ma vie, comme elle l'a fait pour la plupart des camarades avec lesquels je me suis retrouvée dans la Résistance. Peu après mon retour à Marseille, en octobre 1940, ce fut le statut des juifs promulgué par Vichy, qui a eu pour conséquence que ma mère fut chassée de son poste d'enseignante, et, un peu plus tard, les premières rafles qui frapperont plusieurs de mes cousins. Tout cela m'a précipitée dans l'action, une action individuelle d'abord, puis organisée dans un réseau de résistance. Ces années ont fait de moi une inconditionnelle de la liberté. Elles m'ont poussée à jamais vers des formes d'action collective, telles que je les poursuivrais en adhérant à la Ligue des droits de l'Homme, en 1953, avec mon mari, François-Gérard Seligmann, qui avait connu, lui aussi, la Résistance.

Vous dites qu'en période de fascisme, les êtres humains deviennent imprévisibles.

C'est ma conviction. À Marseille, en 1940, des collègues de ma mère, militants du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes, ne lui ont exprimé que quelques mots rapides de compassion, soigneusement choisis pour éviter de porter un jugement sur le nouveau régime. À ma grande déception, ils n'étaient préoccupés que par l'idée de prendre des distances avec des amis juifs qui pourraient les compromettre et nuire à leur carrière… À l'opposé, une femme comme Germaine Poinsot-Chapuis, femme de droite, avocate catholique, animatrice de la Ligue pour le droit des femmes, qui était l'association rivale de celle animée par ma mère, l'Union française pour le suffrage des femmes, a pris des risques énormes pour aider ma mère, aussi bien lorsqu'elle a perdu son emploi que lorsqu'elle fut arrêtée par une rafle, un peu plus tard. La période de l'Occupation a vu coexister des comportements complètement opposés, que l'on n'aurait pas pu deviner en connaissant les individus en temps de paix. Prenons le cas de ces paysans du Forez, les Bellet, chez qui nous allions en vacances avant guerre, qui, dès l'été 1940, nous ont glissé : *« Ne vous laissez pas faire. Nous sommes là pour vous aider »*, et qui ne cesseront effectivement de nous aider dans les années qui suivirent. D'abord, en nous ravitaillant (à l'époque, il y avait un véritable fossé entre les Français des villes et ceux des champs), puis en prenant des risques énormes en aidant la Résistance. Ou encore, celui de cette camarade d'étude, la plus réservée de toutes, qui, lorsque je la retrouvais par hasard, peu après la défaite, en Haute-Savoie où elle habitait, m'avait dit : *« Je crois que tu es d'origine juive. Nous ne savons pas ce qui va arriver. Mon père a un jardin sur la frontière franco-suisse. Tu seras la bienvenue si tu as besoin d'aide »*. C'est grâce à elle que j'ai pu organiser une filière vers la Suisse qui a permis de sauver des dizaines de vies de réfugiés.

Il y a eu, comme cela, des milliers d'actes de courage de la part de gens dont le passé ne le laissait pas supposer. Je repense aussi au pasteur Roland de Pury, citoyen suisse, originaire d'une famille aisée de Neu-

1991

<**Droit d'asile**>. Un réfugié marocain, Abdelmoumen Diouri, bénéficiaire du droit d'asile et opposant au régime de son pays étant l'objet d'une procédure d'expulsion, la LDH intervient auprès du ministre de l'Intérieur et du ministre des Affaires étrangères pour que cesse la complaisance intolérable des autorités françaises à l'égard de l'État marocain.

<**Liberté de l'information**>. La LDH exprime ses plus vives inquiétudes quant à la liberté de l'information et la possibilité pour les journalistes de faire honnêtement leur travail sur la situation dans le Golfe.

<**Liberté d'expression**>. Salman Rushdie vivant caché depuis trois ans, menacé à tout instant de mort, suite à la condamnation émise par l'imam Khomeiny, la LDH soutient l'appel en sa faveur, intitulé « la liberté d'expression, c'est la vie même ».

<**Irak**>. Suite à la guerre du Golfe, la LDH condamne le silence des États sur le massacre des Kurdes en Irak.

<**Mali**>. La LDH demande l'arrêt de la répression au Mali et la libération de toutes les personnes arrêtées.

<**Maroc**>. Après sa libération des prisons marocaines et son arrivée en France, Abraham Serfaty est reçu le 26 septembre au siège de la LDH.

1 / Éditions Fayard. Voir la note de lecture d'Henri Leclerc, dans le n°108 d'*Hommes & Libertés*.

81303 24/04/09 9:43 Page 83



châtel, qui exerçait son ministère à Lyon, au temple de la rue de la Lanterne, qui prit aussitôt des risques énormes et que l'engagement dans la Résistance fit incarcérer au Fort de Montluc. Il fait partie, pour moi, de ces vrais héros que l'histoire a oubliés.
C'est pour cela qu'il est impossible d'organiser une résistance en temps de paix. En mai 1958, quand Pierre Joxe m'invita à rencontrer quelques camarades qui voulaient organiser la résistance en prévision d'un coup d'État, je m'efforçais de freiner leur enthousiasme en leur expliquant que c'était peine perdue, pour la bonne raison qu'il est impossible de prévoir qui tiendra et qui cédera. Et j'avoue qu'un peu plus tard, siégeant au bureau exécutif du Parti socialiste, il m'est arrivé parfois, pendant des séances particulièrement ennuyeuses, de m'amuser à passer en revue les présents en me demandant lesquels, en août 1940, auraient voté les pleins pouvoirs à Pétain : mais j'étais toujours incapable de décider…

Dans quelles conditions avez-vous adhéré à la Ligue des droits de l'Homme ?
C'était en 1953, lors de l'affaire Finaly. Le docteur Finaly et sa femme, juifs autrichiens, avaient fui le nazisme pour se réfugier en France où sont nés leurs deux fils, Robert, en 1941, et Gérald, en 1942, qu'ils avaient souhaité élever dans la religion juive. Les deux parents sont arrêtés en février 1944, dans la commune de La Tronche, près de Grenoble, où ils s'étaient installés, et déportés à Auschwitz. Ils avaient auparavant confié à des amis sûrs l'adresse de deux tantes paternelles, demeurant en Nouvelle-Zélande, à qui, lorsqu'elles chercheront, après la guerre, à retrouver la trace des enfants, le maire de la commune répondit : *« Le plus cher désir de votre frère était que vous preniez ses enfants en cas de malheur »*. Mais, entre temps, Mlle Brun, la directrice de la crèche municipale de Grenoble, qui les avait sauvés en les cachant, entreprit de les faire baptiser et de s'en faire attribuer la garde. Le conflit dura huit ans. En 1952, quand la cour d'appel de Grenoble décida de restituer les deux enfants à leur famille, cette personne refusa de se soumettre, et cacha les enfants (âgés de sept et huit ans), sous de fausses identités, avec la complicité de couvents et pensions religieuses, jusque dans l'Espagne franquiste.
J'avais une raison personnelle de m'engager dans cette cause, aux côtés de l'un des avocats de la famille Finaly, Me David-Lambert, membre du comité central de la LDH, avec qui nous organisions des réunions publiques et lancions des pétitions : je conservais le souvenir d'un groupe d'une trentaine de juifs allemands en gare d'Annemasse, que je n'avais pas réussi à convaincre de me laisser sauver leurs enfants, car ils craignaient que ceux-ci soient baptisés malgré leur volonté. C'était des réfugiés qui s'étaient fait prendre par les gendarmes français en tentant de passer en Suisse. Parmi eux, une dizaine d'enfants entre quatre et douze ans. J'avais réussi, avec l'aide de passants ameutés, à faire honte à l'officier qui commandait le convoi et obtenu de lui qu'il me confie les enfants, mais les parents n'avaient pas voulu, et j'étais revenue effondrée et, furieuse contre la religion aveugle, intégriste, plus exigeante que l'amour des enfants et de la vie, qui était devenue mon ennemie mortelle. Or, je voyais dans l'attitude de Mlle Brun la justification de la décision désespérée de ces gens, qui m'avait révoltée à l'époque. Ces deux intégrismes antagoniques me scandalisaient dans la mesure où l'un et l'autre refusaient de respecter la liberté des enfants. Si la directrice de la crèche de Grenoble avait le dernier mot, cela contredisait mes arguments à ces familles marchant vers la mort, qui ne m'avaient pas écoutée.
Suite à nos efforts et à ceux de la Ligue des droits de l'Homme, la cour d'appel de Grenoble ordonna le 11 juin 1953, dans un arrêt, cette fois, définitif, la restitution des enfants à leur famille. L'intégrisme religieux, alors encore tout-puissant en France, s'est trouvé finalement vaincu. C'est au cœur de ce combat, qu'au sortir d'un meeting, salle Wagram, qui avait dégénéré en bagarre, que François-Gérard et moi avons demandé à Me David-Lambert de présenter notre adhésion à la LDH.

Quand vous présentez votre livre, vous faites le lien entre votre combat de la Résistance et celui contre le racisme aujourd'hui. Est-ce comparable ?
Le contexte est différent, mais la cause est la même. On ne peut faire vivre les valeurs pour lesquelles nous avons combattu dans la Résistance qu'en prenant aujourd'hui pour cible le racisme, les discriminations et les injustices de toutes sortes à l'égard des résidents étrangers et sans-papiers telles qu'on les connaît aujourd'hui. Il est vrai que la Résistance était diverse, et une partie de nos compagnons de combat n'étaient animés que par une aspiration patriotique : je repense à l'un d'entre eux, l'un des plus courageux, que je devais revoir à intervalles réguliers, lorsqu'il repassait par Paris ; il avait fait la guerre d'Indochine, puis la guerre d'Algérie ; nous n'étions plus dans le même camp. Mais, pour tous ceux d'entre nous qui, comme notre chef Claude Bourdet, mettaient le combat contre le fascisme et pour la République et ses valeurs, au cœur de leur engagement, il est naturel que celui-ci se prolonge aujourd'hui au sein de la Ligue des droits de l'homme.

Propos recueillis par Gilles Manceron

1992

<**Bizutage**>. La Commission éducation de la LDH tient plusieurs réunions pour mettre en cause les pratiques du bizutage, et le président de l'intergroupe des parlementaires de la LDH interpelle sur cette base le gouvernement.
<**Droits des femmes**>. Avec une quarantaine d'associations réunies à la Sorbonne, la LDH demande le respect du droit à la contraception et à l'IVG. Elle proteste contre le report par le Premier ministre de la campagne *« La contraception, pour ne penser qu'à l'amour »* conçue par le Secrétariat d'État aux droits des femmes. Suite aux nombreuses protestations, la campagne a lieu finalement à la fin de l'année sous le titre *« la contraception, ça devient simple quand on en parle »*.
<**Droits des immigrés**>. Suite aux accords de Maastricht conclus en décembre 1991, engageant les pays membres de la CEE à accorder le droit de vote aux élections municipales et européennes aux ressortissants communautaires établis sur leur territoire, la LDH demande l'extension du vote local à tous les résidents étrangers.
<**Libertés individuelles**>. La LDH se réjouit que le Haut comité de la santé publique ait exprimé son opposition au dépistage obligatoire du SIDA lors des examens prénuptial et prénatal, contrairement au Conseil de l'ordre des médecins et à l'Académie de médecine.
<**Libertés individuelles**>. La LDH adresse à la Gay Pride un message de sympathie pour tout ce qui dans son combat s'attache à la défense des libertés.
<**Yougoslavie**>. La LDH soutient en août un appel au refus de la « purification ethnique », des conquêtes territoriales et de la violation du droit des minorités.
<**Irak**>. La LDH demande la levée de l'embargo contre l'Irak dont le peuple irakien est la seule victime.

81303 24/04/09 9:43 Page 84

1996/2004

La dynamique militante

Nona Mayer, CNRS-Centre de recherches politiques de Sciences Po

Il y a les pessimistes qui annoncent régulièrement la mort prochaine du militantisme. La montée de l'individualisme, le déclin des grandes idéologies, la bureaucratisation des appareils entraîneraient un repli sur la sphère privée. Il y a les optimistes qui pronostiquent plutôt son renouvellement. Un certain type de militantisme, dont celui du parti communiste offrait l'idéal type, caractérisé par un engagement total et porteur d'un projet global de société, serait en crise. Il serait remplacé par un militantisme à la carte, plus pointu, plus volatile, plus distancié aussi. Pour reprendre la formule du sociologue Jacques Ion : *« À l'engagement symbolisé par le timbre renouvelable et collé sur la carte succéderait l'engagement symbolisé par le* post it*, détachable et mobile : mise de soi à disposition, résiliable à tout moment »*[1].

Cette mutation viendrait prolonger celle des « nouveaux » mouvements sociaux des années soixante, qui se développent hors de la sphère productive, portés par la contestation étudiante, la libération sexuelle, les revendications féministes, le refus du nucléaire ou la protection de l'environnement. Par opposition au matérialisme du mouvement ouvrier, leurs revendications seraient plus d'ordre éthique qu'économique, plus identitaires qu'instrumentales, en un mot « post-matérialistes ». Ils trouveraient un soutien privilégié auprès des « nouvelles classes moyennes salariées ». Et ils incarneraient une autre manière de faire de la politique, plus autonome, plus expressive.

Les travaux menés depuis plusieurs années notamment au sein du GERMM (Groupe d'études et de recherches sur les mutations du militantisme)[2] conduisent à nuancer, tant la thèse du déclin de l'engagement, que celle d'un antagonisme tranché entre nouvelles et anciennes formes de militantisme.

La dynamique contestataire

Si à gauche le recul des effectifs partisans et surtout syndicaux est indéniable, il existe un fort potentiel de mobilisation sur des « causes » perçues comme urgentes et légitimes, telles que l'aide humanitaire, la lutte contre l'exclusion, la lutte contre l'extrême droite ou plus récemment contre la mondialisation néolibérale. En témoignent les mobilisations de l'hiver 1995, la floraison d'associations défendant les « sans » -ceux qui n'ont pas de papiers, pas de logement, pas d'emploi- ou encore la spectaculaire percée d'ATTAC (1998) et le succès des forums sociaux et grands messes altermondialistes. La proportion de Français qui se disent prêts à s'engager dans ce type de mouvements est deux à trois fois plus élevée que pour un syndicat, quatre à six fois plus élevée que dans le cas d'un parti. Près d'un Français sur deux aujourd'hui appartient au moins à une association (dont 36% concernent la défense de droits ou d'intérêts communs) et on compte 12 millions de bénévoles[3], alors que moins d'un actif sur dix est syndiqué et moins de 3% appartiennent à un parti politique.

Et une certaine radicalité est dans l'air du temps. Les enquêtes du CEVIPOF montrent que de 1988 à 2002, la proportion de Français approuvant le recours à des actions directes (grève, manifestations, occupations etc.) pour défendre leurs revendications, ou « potentiel protestataire », n'a jamais été aussi vivace. En 1988, un Français sur deux était prêt à manifester pour défendre ses opinions ou ses revendications, en 1995 deux sur trois et en 2002 plus des trois quarts.

Un militantisme de solidarité

Dans ce siècle qui serait celui de l'individualisme, jamais, paradoxalement, la solidarité n'a été aussi prisée. Dans une enquête effectuée auprès de l'électorat à la veille du 21 avril, ce terme de « solidarité » évoque quelque chose de positif chez 93% des personnes interrogées (« très » 59%, « assez » 34 %)[4]. Mais c'est à gauche que le phénomène est le plus marqué, à la fois parce que ce type de cause coïncide avec les valeurs universalistes et égalitaires de la gauche et parce que la notion même d'action collective, héritée du mouvement ouvrier, y est plus familière. Il est significatif que la part des électeurs à évaluer « très » positivement le terme de « solidarité » croisse régulièrement quand on va de droite à gauche, passant de 41% à ceux qui se placent à l'extrême droite à 73 % à l'extrême gauche. Même s'il ne faut pas pour autant oublier le potentiel mobilisable qui existe ailleurs, chez les catholiques où l'évaluation positive du terme « solidarité » croît avec la fréquence de la pratique religieuse. À l'extrême droite aussi, comme en témoigne l'essor du Front national et de ses réseaux, actifs notamment dans le domaine de l'aide sociale (Fraternité française) ou de l'action culturelle (Terre et Peuple). Certes, ils mettent en œuvre une conception restreinte de la solidarité, limitée sinon aux « seuls Français » du moins aux « Européens ». Mais ils prouvent qu'il existe aussi à l'extrême droite une réelle dynamique et un renouvellement militant.

1993

<Citoyenneté sociale>. Le congrès de la LDH réuni à Aubervilliers adopte une importante résolution sur la citoyenneté sociale : *« Comment peut-on se comporter en citoyen quand on fait partie du million de chômeurs de longue durée – ouvriers, employés et cadres aujourd'hui – qui ont perdu ou sont en train de perdre tout espoir de se réinsérer pleinement dans la société ? »*

<Droits des femmes>. Le jour de la rentrée parlementaire, alors que l'Assemblée nationale nouvellement élue comporte moins de 6% de femmes pour un électorat de 53% de femmes, la LDH appelle à manifester pour la mixité des droits.

<Droits des jeunes>. Sous l'égide du CIDEM (Fondation civisme et démocratie), la LDH participe à la journée *« Jeunes et citoyenneté »* à la Grande arche de la Défense à Paris.

<Droits des immigrés>. Face au projet de loi visant à restreindre les conditions d'accès à la nationalité française pour les jeunes nés en France, la LDH lance un appel signé par de nombreuses personnalités.

<Liberté d'expression>. La LDH soutient la publication du livre intitulé Pour Rushdie. Cent intellectuels arabes et musulmans pour la liberté d'expression, qui paraît alors que Salman Rusdie vit caché depuis cinq ans.

<Bosnie>. La LDH demande au ministre français de la culture d'appuyer l'idée de faire en 1994 de Sarajevo la *« capitale culturelle de l'Europe »*. Elle s'associe en décembre aux manifestations pour la levée immédiate du siège de Sarajevo et de la Bosnie-Herzégovine.







photo : ©IHC / AIDDA

1996
Occupation de l'Église Saint-Bernard, Paris 18e. Des responsables de la Ligue des droits de l'Homme Henri Leclerc, Driss El Yazami, Joëlle Kauffmann et Saïd Bouziri discutent avec les réprésentants des grèvistes de la faim.

« Que l'expulsion en temps ordinaire ne puisse jamais avoir lieu par voie administrative, mais seulement sur une décision régulière des tribunaux compétents, rendue dans des formes prescrites par la loi, pour des causes y énumérées limitativement et après débats contradictoires »
Vœu du Comité central de la LDH au président du conseil (16 juin 1904)

La relation entre ancien et nouveau militantisme

L'éventuelle spécificité de ce 'nouveau' militantisme ne tient ni à la nature « post matérialiste » des causes défendues ni à l'origine socioprofessionnelle des mobilisés. Leurs causes mêlent étroitement préoccupations matérialistes et post matérialistes. Hier le mouvement ouvrier se battait aussi, au-delà des revendications salariales, pour l'émancipation des travailleurs et un nouveau type de société. Aujourd'hui le militantisme « de solidarité » passe aussi par la satisfaction de besoins concrets, qu'il s'agisse de trouver de nouveaux médicaments contre le Sida, de procurer un logement ou de la nourriture aux plus démunis. Quant au poids des « classes moyennes salariées », il n'est plus discriminant dès lors que quatre actifs sur cinq sont salariés et que les deux tiers des salariés sont des cols blancs.

La différence tient plutôt à leur rapport à la politique, entendue au sens large comme moyen de transformer le monde. Les militant(e)s d'aujourd'hui ne veulent pas « être encartés », ils souhaitent des structures souples, décentralisées, conviviales, laissant plus d'autonomie aux individus et faisant place au débat. Ils attendent de leur engagement une approche concrète des problèmes, proche des réalités locales et des préoccupations quotidiennes. Ils sont partisans de méthodes radicales et spectaculaires, des Scalp dessinant hier les moustaches d'Hitler sur les affiches de le Pen à Act up enfilant un préservatif rose fluo sur l'Obélisque de la Concorde aux ZAP (action éclair dans un lieu ciblé) d'Act Up et aux TAZ (zones autonomes temporaires) des libertaires.

Mais eux qui étaient venus là par rejet des organisations traditionnelles, par dégoût de la politique en redécouvrent la nécessité, passant progressivement de la lutte contre le SIDA, de l'aide au logement ou de l'altermondialisme à une réflexion globale sur le monde et la société. Ce militantisme de solidarité fonctionne comme une école de la politique, de recrutement et laboratoire d'idées, susceptible à terme de renouveler le champ militant traditionnel, même si la peur de la récupération par les partis de gouvernement et la forte hétérogénéité de ces mouvements entravent leur capacité à s'unir et « refonder » la gauche.

Car contrairement à ce qu'on pourrait croire, il y a une forte interpénétration entre ces deux univers. C'est des organisations de gauche ou d'extrême gauche que sont issus les responsables de ces associations, tout comme en viennent partie de leurs militants. La pluri-appartenance, partisane, associative, syndicale, est la norme. Ces engagements ne sont pas exclusifs mais complémentaires. Et c'est au coude à coude avec les associations plus anciennes (MRAP, LDH, Amnesty international, etc...) et l'ensemble des partis et des syndicats de gauche, que les nouvelles associations défilent, contre la guerre en Irak, contre la mondialisation, contre la réforme des retraites. Enfin le séisme du 21 avril montre que ces processus ne sont pas linéaires. Entre avril et mai 2002 le sentiment que la politique permet de « changer des choses importantes dans le pays et la vie quotidienne des gens » est passé de 55% à 73% des Français. Entre février et mai la proportion de ceux qui disent « ces derniers temps avoir envie plutôt plus que d'habitude de s'engager dans une action ou un mouvement politique» est passée de 14 à 32%, de 21 à 34% pour un « mouvement syndical », mais de 55 à 51% pour un « mouvement associatif ». Les organisations traditionnelles redeviennent attractives, quand la démocratie paraît menacée[5].

1994

<Ecole>. La LDH s'associe le 16 janvier aux manifestations pour la défense du service public de l'éducation nationale, suite aux projets législatifs favorisant le financement public des écoles privées.

<Attentats>. Après le refus d'extradition et le renvoi en Iran des personnes soupçonnées de l'assassinat de Kassem Radjavi, opposant iranien réfugié en Suisse, par le gouvernement de M. Balladur, la LDH demande au premier ministre qu'il explique les raisons qui l'ont amené à prendre cette décision, et comment il entend désormais protéger la vie des réfugiés politiques en France menacés par des États terroristes.

<Droits des jeunes>. La LDH appelle à manifester en mars pour le retrait du projet de SMIC-jeunes. Elle proteste contre les dérapages policiers lors des manifestations.

<Droit d'asile>. La LDH demande le retour immédiat de deux jeunes Algériens expulsés après avoir participé à des manifestations contre le projet de SMIC-jeunes.

<Liberté de l'information>. La LDH écrit au président de Radio France internationale pour protester contre le projet de scinder la rédaction jusqu'ici unifiée en langue serbo-croate.

<Rwanda>. La LDH demande le 15 avril une intervention de la communauté internationale sous l'égide de l'ONU.

1 / *La fin des militants ?*, L'Atelier, 1997.
2/ Groupe de travail de l'Association française de science politique animé par Olivier Fillieule et Nonna Mayer.
3 / INSEE Première n°920, septembre 2003 et n°946, février 2004.
4 / Panel électoral français 2002.
5 / Baromètre de la citoyenneté Cidem/Sofres 2002.

81303 24/04/09 9:43 Page 86

1920-1999

Yves Jouffa, notre bonne mémoire

Lors de l'hommage rendu au siège de la LDH à Yves Jouffa au lendemain de sa mort en janvier 1999, son président d'alors Henri Leclerc a évoqué la vie de combat et d'engagement de celui qui a su être pendant sa présidence de la LDH de 1984 à 1991, selon sa formule, « la bonne mémoire et la mauvaise conscience de la gauche » au pouvoir. À la fin de sa vie, suite à son témoignage lors du procès de Maurice Papon pour complicité de crime contre l'humanité, Yves Jouffa a été odieusement diffamé par l'accusé qui l'a qualifié de « gardien de camp à Drancy ». Le récit de sa captivité pendant treize mois au camp de Drancy après son arrestation par la police française le 20 août 1941 suffit à faire un sort à ces mensonges[1].

Dans quelles circonstances avez-vous été arrêté ?
J'habitais à l'époque avenue Ledru-Rollin, dans le XIe arrondissement de Paris, ma famille était recensée et nous avions le tampon « Juif » sur notre carte d'identité. Un matin ensoleillé du mois d'août, deux policiers français sont venus nous chercher, mon père et moi. Je leur ai rappelé que, quelques mois auparavant, j'étais sous l'uniforme français[2]. J'ai ajouté que je préférais être à ma place qu'à la leur. Malgré leur trouble, ils nous ont fait nous préparer et nous sommes partis. Chose curieuse, le brigadier nous a demandé si nous avions nos cartes d'alimentation et ils m'ont laissé aller seul les chercher. Ils auraient pu m'accompagner et il est clair qu'ils ont voulu me donner une chance. Mais pouvais-je le faire alors que mon père restait entre leurs mains ? Je suis allé chercher nos cartes d'alimentation et je suis revenu. Puis, de la mairie du XIe arrondissement, on nous a emmenés dans des bus jusqu'au camp de Drancy. Nous ne savions pas où nous allions ni ce qui nous était reproché. En deux jours, nous nous sommes retrouvés à près de cinq mille Juifs parisiens internés à Drancy.

À quoi ressemblait le camp de Drancy en août 1941 ?
Le camp était dans un état d'impréparation total. Je pense même que dans le désordre des premières heures, nous aurions pu nous évader. Mais, bêtement, nous avions confiance. On n'avait pas encore arrêté de Français à l'époque et, moi qui avait été démobilisé quelques mois auparavant, j'ai cru stupidement qu'on allait nous libérer après une vérification. Nous fûmes donc internés dans des bâtiments en cours de construction, l'eau y gelait les nuits d'hiver, les châlits furent bientôt plein de punaises, nous dormions à même les lattes de bois. Ce qui caractérise un camp de concentration, c'est la volonté d'amoindrir les individus : on vous tutoie, on vous donne peu à manger, on vous méprise. Un jour, j'avais rétorqué à un maréchal des logis chef, de gendarmerie : *« Pourquoi me tutoyez-vous ? »* Il m'a alors envoyé une grande gifle, m'a emmené au mitard et m'a battu à coups de poing.

J'ai été affecté dans une chambrée composée pour une moitié de Juifs originaires d'Europe centrale et, pour l'autre, de Juifs séfarades. Il y avait un garçon de quatorze ans mais aussi un vieillard de soixante-quatorze ans. La plupart étaient des gens modestes : artisans, ouvriers tailleurs, casquettiers, etc. J'avais vingt ans, j'étais licencié en droit et grâce à cette « notoriété », ils me nommèrent chef de chambre.

Quelles étaient vos conditions de vie ?
Pénibles. Au moment où la famine régnait à Drancy, nous avions, pour sept personnes et par jour, un pain de deux livres, deux assiettes d'eau chaude où flottaient quelques rondelles de carotte ou de rutabaga, un breuvage infâme nommé café et deux morceaux de sucre. À ce propos, mon père qui avait faim comme les autres, m'a donné chaque matin l'un de ses sucres. En tant que chef de chambre me revenait la tâche du partage. Pour cela, j'avais confectionné une balance avec des bouts de bois, du carton et des ficelles car il ne fallait pas donner plus à l'un qu'à l'autre, sinon ils auraient pu s'entretuer. Puis je ramassais les miettes sur la table que je donnais à tour de rôle aux malades, aux vieillards et aux infirmes.

Et comment les autres internés réagissaient-ils à ce traitement ?
Il y avait dans ma chambrée un homme remarquable qui s'appelait François Lyon-Caen, avocat à la cour de cassation, issu d'une vieille famille de juristes français. Il m'a expliqué que, même si les Allemands triomphaient, il ne quitterait pas son pays. Il est malheureusement mort en déportation. Il y avait au camp une cinquantaine d'avocats juifs parisiens dont certains très célèbres. Parmi eux se trouvaient Pierre Masse, ancien ministre radical-socialiste, un magnifique vieillard avec une longue barbe blanche. Un jour Danecker, un Allemand à demi-fou chargé de la police antijuive en France, qui parfois inspectait le camp et nous menaçait sans cesse avec son revolver, avait réuni une demi-douzaine de « personnalités » internées. Il demande alors à Pierre Masse : *« Vous étiez sénateur, je crois ? »* qui lui répondit en le fixant droit dans les yeux : *« Mais je le suis encore ! »*

Comment le camp fonctionnait-il ?

1995

<**Libertés publiques**>. Une pétition de personnalités soutenues par la LDH demande au Parlement de décider de garanties effectives contre les risques de la vidéo-surveillance et de placer son contrôle sous la responsabilité d'une autorité indépendante. LA LDH demande une commission d'enquête parlementaire sur les écoutes téléphoniques.
<**Droit au logement**>. Avec d'autres associations, la LDH appelle à manifester en janvier pour le droit au logement. Elle rappelle que ce droit est un élément essentiel de la citoyenneté sociale, et appelle à l'interdiction des expulsions sans relogement, au recensement des logements vides et à la mise en œuvre urgente d'un fonds social alimenté par une taxe d'inhabitation.
<**Droits des étrangers**>. La LDH intervient, en liaison avec le collectif national, pour la défense des élèves, lycéens, maîtres auxiliaires et contractuels étrangers menacés d'expulsion.
<**Élections présidentielles**>. La LDH appelle à voter au second tour pour Lionel Jospin.
<**Algérie**>. La LDH condamne la position négative du gouvernement algérien après la rencontre des partis d'opposition à Rome. Elle s'associe à la manifestation nationale à Nantes contre la politique française des visas contre les Algériens.
<**Bangladesh**>. La LDH demande au gouvernement du Bangladesh les mesures qu'il compte prendre pour protéger Taslima Nasreen, victime, pour ses écrits jugés trop féministes, d'une fatwa décrétée par un groupe d'intégristes musulmans.
<**Tchétchénie**>. La LDH condamne en janvier l'intervention militaire russe en Tchétchénie.

81303 24/04/09 9:43 Page 87





photos : © DR

À gauche : Le père d'Yves Jouffa, Jankel, né à Jitomir en Ukraine, arrivé en France à la veille de la guerre de 1914 et naturalisé français vers 1930.

Ci-contre : Yves Jouffa en 1941. Ces deux photographies ont été prises clandestinement au début de leur détention à Drancy.

Le commandant du camp était un commissaire de police français en retraite[3]. Il y avait un bureau des effectifs qui tenait les fichiers du camp – sans lequel, on aurait d'ailleurs jamais su exactement qui avait été déporté. En plus des chefs de chambrée et des chefs d'escalier, il y avait également un commandant interné du camp. Un homme remarquable s'était imposé à cette fonction : le commandant Kohn, un commandant de l'armée de l'air qui avait gardé son uniforme bleu (sans décoration ni grade) et qui, à ma connaissance, était un Juif converti au protestantisme. Avec beaucoup de dignité, il intervenait auprès des autorités quand il y avait des incidents.

Quelles relations entreteniez-vous avec vos gardiens ?
Nous étions gardés par deux brigades de la gendarmerie française, je vous le rappelle. L'une était très répressive, antisémite, odieuse. L'autre était très correcte et plutôt compatissante. Il y avait notamment un maréchal des logis qui saisissait nos cigarettes pour ensuite les revendre au marché noir du camp. Un lieutenant nous avait interdit de « secouer nos puces au passage d'un officier français »… Un autre officier nous obligeait à marcher en rasant les murs, à ramper[4].
En revanche, je me souviens d'un incident extraordinaire. Nous étions une vingtaine réunis pour un tournoi de bridge à l'invitation de Gaston Crémieux, un avocat très fin, très cultivé issu d'une très grande famille juive française. Nous étions en infraction la plus totale quand entre un lieutenant de gendarmerie. Gaston Crémieux se désigne comme seul responsable et le lieute-nant lui répond : *« Maître Crémieux, continuez, je suis venu féliciter l'un de vous. »* En effet, on allait remettre à Théo Bernard – autre avocat – la croix de guerre… à Drancy.

Quel climat régnait parmi les internés ?
Il y avait au camp des hommes décorés des deux guerres dont les familles étaient installées en France depuis des siècles. Il régnait un sentiment d'incompréhension. Certains pensaient même que le gouvernement de Pétain les ferait libérer. D'autres estimaient que les nouveaux immigrés étaient les responsables d'une telle situation. Chacun croyait appartenir à une « catégorie » qui lui permettait mieux qu'un autre d'être libéré. Curieusement, on a très vite retrouvé à la tête de chaque service – y compris la cuisine ! –, un avocat. Avec l'assentiment de tous, les distinctions sociales se reproduisaient dans l'organisation du camp. Les artisans et les ouvriers juifs internés nourrissaient une grande admiration pour cette intelligentsia d'avocats parisiens. Ils leur avaient fait une ovation à leur arrivée au camp.

Quel était l'état sanitaire du camp ?
À cette époque, il y eut quelques dizaines de morts de famine. Des hommes, après avoir considérablement maigri, étaient victimes d'œdèmes et se mettaient à gonfler. De même, la dysenterie était généralisée à l'intérieur du camp, ce qui obligea les Allemands à autoriser les colis en novembre 1941, par crainte d'une épidémie. Ainsi, j'ai vu un homme qui faisait 1,95 m et 120 kg à son arrivée dévorer, lorsqu'il reçut son premier colis, un poulet entier avec les os et un camembert avec la boîte. J'ai cru qu'il n'y survivrait pas. Il survécut mais il mourut en déportation, comme tant d'autres…
Le régime du camp a-t-il changé avec le début des déportations ?
Tout d'abord il y eut les exécutions en représailles d'actions de la résistance. Les Allemands sont venus chercher cinquante-trois soi-disant juifs communistes, afin de compléter les cent exécutions promises par la fameuse « Affiche rouge ». Au total, deux cent cinquante-six otages ont été pris au camp de Drancy et fusillés. La très grande dignité de ces hommes qu'on envoyait à la mort m'a profondément frappé. Mais la première déportation date de mars 1942. On nous disait qu'il s'agissait de convois vers des camps de travail où l'on était plus libre et mieux nourris. Certains se sont portés volontaires. La deuxième déportation eut lieu en juin. Huit cents jeunes juifs français sont partis en chantant la Marseillaise[5].
En juillet 1942, ce fut la rafle du Vel-d'Hiv qui se solda par treize mille arrestations. Ainsi nous vîmes arriver au camp un très grand nombre de femmes et d'enfants. Grâce à quelques indiscrétions, nous avions pu informer des camarades à l'extérieur du camp de l'imminence d'une nouvelle rafle. Beaucoup d'hommes purent se cacher, et nous ne pouvions imaginer qu'ils prendraient aussi les femmes et les enfants. À l'époque, les Allemands avaient demandé à la police française (qui se chargeait de toutes les arrestations) vingt à trente mille Juifs. C'est alors que j'ai vu des femmes, séparées de leur enfant à coups de baïonnette, qui devenaient folles. Certaines, se sont suicidées dans

1996

<Libertés publiques>. La LDH proteste contre l'interdiction du rassemblement du Centre d'information et de recherche cannabique (CIRC), qui confirme que tout débat sur les problèmes de toxicomanie est tabou.
<Droits des étrangers>. La LDH exprime sa solidarité avec tous les étrangers à l'occasion de la condamnation en janvier d'une jeune française à trois mois d'emprisonnement pour aide à un séjour irrégulier d'un étranger qui était son compagnon. Elle proteste en mars contre l'évacuation d'étrangers victimes des lois Pasqua de l'église Saint-Ambroise, et en août contre celle de l'église Saint-Bernard.
<Droits des femmes>. La LDH soutient la campagne du Comité *« Sauvez Sarah »* en faveur de la jeune Sarah Balabagan condamnée à mort pour avoir tué son patron qui l'avait violée.
<Chine>. À l'occasion d'un refus de visa à une femme médecin chinoise qui avait eu le courage de diffuser des informations sur les mauvais traitements dans les orphelinats de Chine, la LDH demande au gouvernement français de ne pas céder face aux autorités chinoises sur la question des droits de l'homme.

81303 24/04/09 9:43 Page 88



photo : © LDH

Yves Jouffa et Robert Badinter.

les jours qui suivirent. C'est à cette époque que nous avons réellement compris le sort que l'on réservait aux Juifs internés. Jusque-là, les déportés étaient des hommes jeunes et bien portants. Aussi la fiction des camps de travail était plausible. Lorsque nous avons vu partir des trains entiers d'enfants malades, pouilleux et fiévreux ; alors nous avons pris conscience de la volonté de destruction des Juifs de France. J'ai vu de mes yeux un grand frère de six ans traîner sa sœur de quatre ans et son petit frère de deux ans dans les convois… C'était épouvantable. J'ai encore le souvenir de Danecker caressant un petit chien tout en surveillant le départ d'un convoi d'enfants juifs. A partir de l'été 1942, il y eut trois déportations par semaine et chacun se demandait quand viendrait son tour. Sur les soixante-seize mille déportés, il y eut deux mille cinq cent cinquante-six survivants à la Libération[6]. Quant à moi, j'ai pu être libéré en septembre 1942. Grâce à l'intervention de mon camarade Jean Olchanski et de l'UGIF (Union générale des Israélites de France) qui parvint, à l'époque, à faire libérer une centaine de ses membres et de leurs familles[7].
Vous savez, j'ai été avocat à la cour de Paris, membre du Conseil de l'ordre, conseiller d'État, mais quand je passe à côté d'un uniforme de policier, j'éprouve toujours une certaine émotion.

Yves Jouffa voulait que notre association sache être *« la bonne mémoire et la mauvaise conscience de la gauche »* au pouvoir. Il nous conduisit dans le combat pour la défense des droits des étrangers. Il fut révolté par les réformes de cette loi sur la nationalité qui lui avait permis d'être un enfant de la République. Il ne suivit pas les sentiers battus : c'est sous sa présidence que, après des débats difficiles nous affirmâmes que c'était être laïque que de dire que le port d'un insigne religieux quel qu'il soit n'était pas un motif d'exclusion de l'école pour peu que l'ensemble des enseignements soit suivi.

C'est toute la vie d'Yves Jouffa qui témoigne d'un engagement incessant au service de la défense des droits de l'Homme, de la République et du progrès social. Avocat engagé, il n'oublia jamais que c'était d'abord des hommes qu'il défendait. Il fut frappé dans sa jeunesse, lui l'enfant de la communale, le brillant étudiant de la Faculté de droit, le tout jeune avocat, par l'infâme statut des Juifs. Interné au camp de Drancy, résistant, son témoignage au procès de Klaus Barbie fut si bouleversant que Maurice Papon, de façon infâme, tenta à son procès, de salir ce juste. Vainement bien sûr, mais il en souffrit.

Henri Leclerc,
18 janvier 1999

1 / Cet entretien a été fait par Stephen Trombley en mai 1994 pour l'émission *Envoyé spécial* du 6 octobre 1994, intitulée « Drancy la honte ». Ce documentaire, diffusé aux États-Unis sous le titre « *Drancy, a Concentration Camp in Paris* », a reçu le « *Cable A.C.E. Award* » en 1995. Le texte en a été publié en 1995 dans le n° 86 d'*Hommes et Libertés*, sous le titre de « 1941. Avoir 21 ans à Drancy ». Un autre entretien avec Yves Jouffa intitulé « Treize mois au camp de Drancy » (propos recueillis par Gilles Manceron et Gilles Morin) est paru dans le n° 103 d'*Hommes et Libertés*, qui apporte quelques précisions sur son internement (complétées par un courrier de son fils François Jouffa paru dans le n° 105 de la revue). Les informations contenues dans les notes qui suivent sont tirées de cet entretien.
2 /Yves Jouffa avait été démobilisé avec son régiment le 15 août 1940.
3 / Un ancien commissaire de police du XII[e] arrondissement nommé Guibert.
4 / Outre le comportement odieux de cette brigade de gendarmerie auquel renvoient ces exemples, Yves Jouffa a aussi évoqué l'attitude bien différente de l'autre brigade « *très correcte, passant des lettres aux familles (j'ai vu un jour un gendarme pleurer)* ».
5 / Yves Jouffa a raconté qu'il figurait sur la liste de ce second convoi de juin 1942 et avait passé la nuit avec ceux qui sont partis, mais son ami Maurice Lugan qui réussira peu après à le faire sortir du camp (voir note 7) l'a fait retirer de la liste.
6 / Environ 100 000 personnes ont été internées à Drancy de 1940 à 1944 et 257 personnes y ont été fusillées.
7 / En août 1995, Yves Jouffa a apporté les précisions suivantes : « *J'ai eu la chance de retrouver parmi les gardes du camp un de mes anciens condisciples du lycée Ledru-Rollin (qui deviendrait Jacques Decour) et de la Fac de droit, Maurice Lugan. Il m'a reconnu et a réagi en patriote, téléphonant régulièrement à ma mère. Il est entré ensuite à la rédaction du* Volontaire national *à la Préfecture de police et est intervenu pour que ma mère ne soit pas envoyée «travailler en Allemagne«. Il y avait de temps en temps des mises en liberté pour diverses raisons. Une fois, ce fut ceux qui avaient de la famille travaillant à l'UGIF (Union générale des Israélites de France, l'association autorisée que surveillaient étroitement les Allemands). C'est à cette occasion qu'un de mes amis, Jean Holschanski (sic), a été libéré. C'est lui qui a fait entrer ma mère comme lingère dans une école juive du XIX[e] arrondissement. Quant à moi, j'ai été libéré, avec mon père qui a ensuite travaillé comme payeur à l'UGIF, le 14 septembre 1942, à peu près en même temps que François Lyon-Caen.* »

1991
Manifestation à Paris de soutien aux prisonniers politiques chinois.



photo : © LDH

1997

<**Droits des étrangers**>. La LDH soutient en avril la pétition *« Nous ne pouvons plus tolérer »* contre la politique vis-à-vis des étrangers que viendrait aggraver la future loi Debré. Elle soutient les personnes condamnées pour aide au séjour irrégulier d'un étranger, ainsi que les cinéastes et autres pétitionnaires mobilisés contre le projet de loi Debré. Elle centralise les signatures et les publie sous la forme d'un numéro spécial d'*Hommes et libertés « 20 000 noms contre la loi Debré »*.

<**Visas**>. La LDH et la LDH belge, affiliées à ma FIDH, lancent une campagne européenne pour la suppression des visas de court séjour dans l'Union européenne.

81303 24/04/09 9:43 Page 89

1952 / 1999

Bertrand Main et la défense du service public

Danièle Lochak

Bertrand Main est né à Châteauroux en 1952, un 26 août – un signe, peut-être, puisque c'est la date de la Déclaration des droits de l'homme de 1789. Rien, sinon, dans son environnement, ne le prédestinait à suivre le chemin qu'il a suivi. Contrairement à d'autres, dont l'engagement à gauche est inscrit dans une sorte d'atavisme familial, ses choix personnels impliquaient de rompre avec les idées dominantes de son milieu, plutôt conservateur et attaché aux traditions.

Après ses études secondaires au lycée Jean-Giraudoux de Châteauroux, marquées par l'adhésion à la JEC (Jeunesse étudiante chrétienne) et la participation aux comités d'action lycéens dans la foulée de Mai 68, il vient faire ses études de droit à Paris.

Après une année de préparation aux concours, il réussit en 1977 celui d'attaché d'administration centrale, choisit le ministère des affaires sociales, et reçoit sa première affectation à la Direction des relations du travail. Quelques mois plus tard, en août 1978, il est appelé pour faire son service militaire. Affecté au Service historique de l'armée de l'air, à Vincennes, il y fait la connaissance, entre autres, de Bernard Wallon, futur responsable du Service communication de la LDH de 1981 à 1997, qui occupe là-bas un poste de documentaliste. C'est par lui que Bertrand, dont on imaginerait mal qu'en dépit d'une affectation confortable il se tienne à l'écart des mouvements de soldats, viendra au DLIM, le comité « Droit et libertés dans l'institution militaire ». Et cet engagement-là a été déterminant, puisque c'est par le DLIM que Bertrand, comme beaucoup d'autres de sa génération, adhérera à la LDH. Progressivement, cet engagement associatif va l'emporter sur les autres.

Sur le plan professionnel, Bertrand quitte en 1983 la Direction des relations du travail pour la Direction de la population et des migrations, plus précisément la sous-direction des communautés immigrées, où il est adjoint au chef du bureau « action sociale, culturelle et cadre de vie » avant d'exercer lui-même les fonctions de chef de bureau à partir de 1989. C'est là qu'il effectuera la plus grande partie de sa carrière de fonctionnaire.

L'itinéraire de Bertrand Main au sein de la Ligue des droits de l'Homme : après le DLIM, l'investissement dans les questions internationales (Palestine-Israël, Pologne, Irlande…) ; l'élection au Comité central, en 1984, et dans la foulée au poste de secrétaire général adjoint – c'est Michel Tubiana qui assume alors la fonction de secrétaire général et leur tandem fonctionnera harmonieusement et efficacement pendant toute la présidence d'Yves Jouffa, de 1984 à 1991, puis celle de Madeleine Rebérioux, de 1991 à 1995.

Au Congrès de Chambéry, 1994

Photo © DR

Dans l'intervalle, il y aura eu un autre moment important lorsque Bertrand anime, à partir de 1984, avec Henri Leclerc qui la préside, la commission « immigrés » : la campagne pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales en 1985, puis à nouveau en 1990 la campagne « J'y suis, j'y vote », le collectif contre la loi Pasqua, le collectif contre la réforme du cade de la nationalité… constituent autant de grands moments de la mobilisation des associations en général et de la LDH en particulier sur le terrain de l'immigration.

En 1995, lorsque Henri Leclerc est élu président, Bertrand accepte d'être à ses côtés comme secrétaire général. Ils savent qu'ils auront notamment à assumer la responsabilité de la célébration du centenaire. Cela veut dire non seulement organiser une commémoration, mais plus encore faire entrer la Ligue des droits de l'Homme dans le XXIe siècle.

1998

<**Gens du voyage**>. Le congrès de la LDH déplore les retards dans la mise en œuvre de la loi Besson de 1990 sur le droit au logement qui a créé l'obligation de schémas départementaux pour l'accueil des Gens du voyage.

<**Régularisation des Sans papiers**>. La LDH exprime sa déception quant au caractère limité de la régularisation consécutive à la circulaire du gouvernement de Lionel Jospin et à son application dans un climat d'arbitraire. Elle regrette que le premier ministre n'ait pas procédé à la régularisation large et généreuse à laquelle il s'était engagé lors de sa campagne pour les élections législatives l'année précédente.

<**Double peine**>. Lors de son congrès, la LDH exprime son soutien aux grévistes de la faim de Lyon victimes de la double peine et condamne une nouvelle fois le principe de cette double sanction.

<**Justice internationale**>. La LDH soutient la mise en place de la Cour internationale de justice lors de la Conférence de Rome le 17 juillet.

81303 24/04/09 9:43 Page 90

Bertrand Main, Yves Jouffa et Henri Leclerc.



photo : © LDH

Le service public était la préoccupation quotidienne de Bertrand Main, secrétaire général de la LDH de 1995 à 1999, puisque fonctionnaire, soucieux de promouvoir une conception du service public liée à la citoyenneté et à la démocratie. En 1992, la LDH décide de faire du service public le thème de son congrès de 1994. Malgré les lourdes charges qu'il assumait déjà c'est à Bertrand Main que le rapport a été confié. Sa connaissance du terrain le désignait assez logiquement pour cette mission. Mais, loin de se reposer sur sa seule expérience, il a fait en sorte que, conformément à la conception qu'il avait du fonctionnement de la LDH, l'ensemble des commissions et des sections se mobilise pour la préparation du Congrès. Voici un extrait de son intervention[1].

En débattant aujourd'hui du service public la LDH aborde une question qui est au cœur de l'actualité sociale et politique la plus aiguë, de l'actualité d'une société travaillée par tant de ferments d'exclusion, fragmentée par toute une série de ségrégations, une société qui commence aussi à se réveiller, à être secouée par un sentiment d'injustice devant trop d'inégalités, une société qui commence à dire « non » devant le flot montant des exclusions.

Il est bien là, le défi majeur que nous voulons contribuer à relever, et nous sentons bien, nous savons bien que face à ce défi il ne nous suffit pas de réaffirmer des principes, de les défendre, qu'il nous faut regarder de près, de très près ce qu'ils sont devenus. Il ne nous suffit pas de colmater les brèches : si nous voulons que le service public redevienne vraiment l'outil d'intégration dont nous avons besoin, si nous voulons qu'il réponde aux attentes si fortes qui s'expriment de tous côtés, il nous faut en effet contribuer à le reconstruire. Voilà un objectif bien ambitieux, et il est certain que nous ne pouvons pas espérer l'atteindre si nous ne commençons pas nous-mêmes par un effort de rigueur pour clarifier une notion qui est obscurcie dans bien des têtes, beaucoup de confusions, beaucoup d'ambiguïtés. C'est la première condition d'un vrai débat démocratique sur le service public, c'est donc notre première responsabilité d'association civique. Une partie importante de la motion qui vous est soumise est consacrée à cet effort - modeste, sans doute, mais tout à fait utile. Sans reprendre ici tous les éléments de cette motion, je voudrais souligner une distinction à la fois élémentaire et fondamentale : le service public et le secteur public, ce n'est pas la même chose. Insister sur cette distinction, c'est permettre de centrer le débat sur son véritable objet, de notre point de vue de Ligue des droits de l'Homme : c'est-à-dire la capacité du service public à répondre aux missions républicaines qui lui sont confiées, à répondre aux obligations qui lui sont faites, quel que soit l'organisme chargé de le gérer, quel que soit son statut, public ou privé, quel que soit, comme on dit dans un langage un peu technocratique, « l'opérateur ». C'est précisément là que le bât blesse, c'est là que le service public nous paraît aujourd'hui non seulement menacé, mais bien souvent en panne et parfois même en recul.

C'est la première fois que la LDH consacre un congrès au thème du service public. Cela ne veut pas dire que la LDH ne s'est jamais intéressée au service public. Elle s'y est intéressée de bien des manières, en commençant, dès les premières années, par mener une campagne pour les droits des fonctionnaires, et en particulier pour les droits syndicaux des fonctionnaires. Cette revendication, qui n'allait pas de soi à cette époque, était une manière très concrète d'exiger plus de démocratie dans le fonctionnement des services publics. Mais jamais le thème du service public n'avait été abordé de front. Ce choix de traiter du service public traduit donc bien, d'une certaine manière, une orientation nouvelle pour la LDH : il traduit une prise de conscience de l'importance du service public dans une société travaillée par l'exclusion sociale.

Nous sommes donc en train d'ouvrir un sillon nouveau dans la LDH. Cela n'a d'intérêt et de sens pour nous que si nous sommes capables de le creuser après ce congrès. Que si nous sommes capables de faire en sorte que la résolution que nous allons adopter demain ne soit pas comme beaucoup d'autres résolutions de congrès enfermée dans un tiroir sitôt le congrès terminé. C'est notre responsabilité à tous, c'est notre combat à tous, que de faire en sorte que les orientations que nous aurons adoptées dans ce congrès puissent se traduire concrètement sur le terrain par de multiples actions, par de multiples initiatives.

Après avoir été dans bien des sections, bien des fédérations, à l'occasion de la préparation de ce congrès, après avoir constaté combien ce thème du service public suscitait un intérêt fort parmi les ligueurs et bien au-delà des ligueurs, combien il suscitait déjà d'initiatives de la part des sections qui se sont engagées dans ce sens à l'occasion de la préparation de ce congrès ou même avant, j'ai la conviction que ce combat-là, si nous savons le mener dans la durée, nous le gagnerons.

Bertrand Main

1 / Le texte complet a été publié dans le supplément du numéro 108 d'*Hommes et Libertés* consacré à Bertrand Main, retranscription par Danièle Lochak.

1999

<**Génocide arménien**>. La LDH élève en mars une très vive protestation contre le refus du gouvernement d'inscrire à bref délai à l'ordre du jour du Sénat le vote de la proposition de loi reconnaissant le génocide arménien de 1915, déjà voté en première lecture par l'unanimité de l'Assemblée nationale.

<**Kosovo**>. En avril, alors que les Kosovars continuent de subir le programme d'épuration ethnique mis en œuvre par le régime de Milosevic, la LDH demande l'intervention de forces armées internationales sous mandat de l'ONU pour les protéger.

<**Réfugiés**>. La LDH demande que la France accueille sur son territoire les personnes expulsées du Kosovo qui pourraient toutes prétendre au statut de réfugié prévu par la convention de Genève.

<**Libertés publiques**>. La LDH apporte son soutien en juin à la Gay Pride : « *Si le Pacs marque un succès incontestable pour la liberté de chacun de vivre selon ses choix, il reste beaucoup à faire pour que l'homophobie disparaisse de la société* ».

81303 24/04/09 9:43 Page 91

Manifeste adopté à l'occasion du centenaire de la LDH

En 1898, des citoyens révoltés par l'injustice dont était victime le capitaine Dreyfus décidaient de créer la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen. Ils s'engageaient alors à porter aide et assistance « à toute personne dont la liberté serait menacée ou dont le droit serait violé ». Cet engagement est toujours le nôtre. C'est avec la même exigence d'une lutte contre « toutes les formes d'intolérance et d'arbitraire » que nous voulons construire le mouvement civique de demain.

Nous mesurons les progrès des droits de l'homme accomplis tout au long de ce siècle, mais nous avons appris à quel point ces conquêtes sont fragiles. Contrairement à ce que croyaient les fondateurs de la Ligue, le « vent de folie » du racisme ne s'est jamais apaisé. Ce qui était inimaginable, il y a un siècle, est désormais inscrit dans notre mémoire : l'antisémitisme a conduit à des « actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité ». L'horreur ne cesse de resurgir ; elle nous menace toujours.
La liberté ne se divise pas : ni la sauvegarde d'un ordre moral, ni les exigences de l'opinion, ni même le souci d'un avenir plus juste ne peuvent justifier que l'on sacrifie une liberté ou un droit. L'égalité aussi est indivisible : comment affirmer l'égalité entre tous les êtres humains sans lutter contre les discriminations dont les femmes sont encore victimes ou sans combattre l'arbitraire auquel les étrangers restent soumis ?

Aujourd'hui, les droits ne doivent plus seulement être défendus face à l'État : « la raison économique », au nom de laquelle on accepte que des millions de personnes soient réduites au chômage ou à la précarité, menace les libertés tout autant que la raison d'État. Dès lors que l'État se soumet au droit contre la tentation de l'arbitraire, il est le garant des droits de chacun et de l'égalité de tous, sa laïcité assure la liberté des consciences.

Il n'y a pas à choisir entre droits civils et politiques et droits économiques et sociaux. On ne combat pas la tyrannie en acceptant la misère. Le droit au travail est aussi nécessaire que la liberté d'expression, le droit à l'éducation est aussi important que le droit à une justice équitable. Il n'y a pas hiérarchie mais solidarité entre les droits. Notre raison d'être, c'est de les rendre tous effectifs.

Mais nous sommes confrontés à des défis nouveaux. Nos anciens croyaient que le progrès scientifique suffirait à assurer le bien-être de tous et - pourquoi pas ? - le bonheur et la liberté. Hiroshima, Tchernobyl ont mis fin à ces illusions. Les nouvelles technologies offrent des moyens sans précédent pour faire reculer la maladie ou l'ignorance, mais elles peuvent engendrer de nouvelles formes d'oppression ou d'aliénation. Nous devons aujourd'hui veiller à la préservation de la planète et au respect de « la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ».
S'il nous faut également lutter contre les nouvelles menaces qui pèsent sur le respect de la vie privée avec des formes d'ingérence de plus en plus subtiles, nous croyons aussi que le repli sur la sphère privée est porteur de dangers : l'individualisme tue le citoyen dans l'individu.

Nous voulons, en même temps, développer l'autonomie des personnes et rechercher d'autres façons de vivre ensemble, conjuguer le souci de l'universel avec le respect de la diversité des cultures.
C'est en assumant ces contradictions que nous pourrons contribuer au progrès des libertés.
Aujourd'hui comme il y a un siècle, la seule véritable garantie des droits de l'homme, c'est l'action des citoyens. La démocratie, ce n'est pas seulement le droit de vote, même si ce droit reste à conquérir pour les résidents étrangers : la citoyenneté est aussi sociale ; elle s'exprime dans le mouvement social et par l'action associative, à tous les niveaux et dans tous les domaines. L'espace de nos luttes s'est élargi : l'Europe se construit et c'est à son échelle que nous devons organiser le combat civique et lutter pour la justice sociale. Nous appelons les citoyens européens à trouver avec nous les moyens de construire les contre-pouvoirs sans lesquels il n'y aura pas de démocratie en Europe.

Nous devons porter notre regard plus loin encore : rien de ce qui se passe sur la planète ne nous est étranger. Les génocides, la montée des fanatismes, les purifications ethniques, les foules errantes ou parquées de ceux qui sont chassés de chez eux, les cris des torturés, l'angoisse des condamnés à mort nous concernent directement comme la famine ou les épidémies.

L'inégalité insupportable entre ceux qui possèdent droits et richesses et ceux qui n'ont rien déchire le monde. Des milliards d'êtres humains sont sacrifiés au dogme de l'ultra-libéralisme. Face à la mondialisation de l'économie, c'est la mondialisation des droits, de tous les droits qu'il faut promouvoir pour qu'ils deviennent vraiment universels. Voilà notre affaire Dreyfus. Devant nous, la tâche est immense.

10 mai 1998

81303 24/04/09 9:43 Page 92

Les chantiers de la FIDH

Entretien avec Sidiki Kaba, président de la FIDH

Avocat sénégalais, Sidiki Kaba a été élu président de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme en janvier 2001, à l'issue de son 34e congrès. C'est la première fois dans l'histoire de la FIDH qu'un président venant d'un pays du Sud est élu à sa tête. Il revient ici sur son parcours et sur les priorités de son mandat.



photo : © DR

Quelles sont les activités qui ont été les plus importantes dans votre parcours de militant des droits de l'Homme ?

Ce dont je suis le plus fier, c'est avant tout d'avoir eu la chance d'être là au moment du sursaut démocratique des pays africains dans le début des années 1990.

J'ai parcouru à l'époque le continent africain en tant qu'observateur électoral. Cette observation était un élément déterminant dans la crédibilité de ces élections. J'ai pu constater que, du fait de notre seule présence, nous avons pu amener les populations à se libérer de la peur. Il est difficile pour une Européenne ou un Européen de se rendre compte à quel point l'alternative démocratique dans ces pays a été un moment fort, très important…

Je me réjouis ensuite d'avoir pu participer à la création de l'Union interafricaine des droits de l'Homme en 1992, organe qui a contribué à l'émergence d'une société civile africaine. Les organisations constituantes de l'Union interafricaine ont en effet joué dans leur pays un rôle qui a permis les premiers bouleversements démocratiques sur le continent africain, au moment où le règne du parti unique était encore de mise, où l'alternance du pouvoir ne pouvait passer que par un coup d'état et le pouvoir militaire.

Grâce à l'activité des associations de défense des droits de l'Homme, des associations de femmes, de jeunes, nous avons pu voir des régimes portés au pouvoir par la volonté des populations, par le vote. Les coups d'état ont reculé et nous avons pu assister à une transmission pacifique du pouvoir dans de nombreux pays. La conquête du pouvoir par les urnes constitue l'une des victoires les plus importantes en matière de diffusion et d'approfondissement des valeurs des droits de l'Homme et de la démocratie en Afrique.

Par ailleurs, je suis fier d'avoir participé au combat pour la défense de la femme et de son intégrité menacée à travers une pratique rétrograde : l'excision. Aujourd'hui, cette pratique est criminalisée au Sénégal du fait de l'engagement de nombreuses associations, mais aussi d'autres personnes ayant à cœur le statut de la femme. Il reste cependant beaucoup à faire pour les droits des femmes à travers le monde.

Le combat contre l'impunité a été et reste l'une de mes priorités. En tant qu'avocat, j'ai défendu les victimes tchadiennes au procès de l'ex-dictateur Hissène Habré, qui a régné sans partage sur le Tchad de 1982 à 1990. C'était la première fois sur le continent africain que le procès d'un dictateur était organisé par des associations africaines, soutenues par des associations internationales. Ces dernières ont pu porter assistance à des victimes qui, grâce à la compétence universelle, ont pu se déplacer pour atteindre Hissène Habré. Réussir à plonger ce bourreau dans une terreur psychologique, avoir réussi à Dakar à l'inculper, toutes ces actions nous ont transformés : nous avons vu combien il était important pour les victimes que justice soit faite. Aujourd'hui, justice ne sera pas rendue en leur faveur au Sénégal, mais d'autres plaintes ont été déposées et même si le processus est extrêmement long, il est important de le mener à son terme.

En tant que président de l'ONDH, Organisation nationale des défenseurs des droits de l'Homme, j'ai également lancé, au Sénégal, une initiative visant à rompre avec la conception élitiste des droits de l'Homme. Le slogan mobilisateur de cette action était : *« les droits de l'Homme à la case »*. Nous avons ainsi décentralisé nos actions en créant des antennes dans les villes, les campagnes et les villages. Nous avons pu vulgariser les droits de l'Homme dans les langues nationales auprès de populations qui, ainsi, en ont fait un outil familier pour développer leurs capacités citoyennes dans la cité. Il s'agissait par exemple de transmettre l'idée selon laquelle le bulletin de vote peut changer le destin de leur pays. Cette éducation à la base a connu un certain nombre de succès : des villages s'engagent aujourd'hui dans une action citoyenne qui transforme petit à petit les comportements des villageois. Cette initiative continue aujourd'hui au Sénégal à la base.

Il est important d'avoir à l'esprit que l'action que nous menons doit être empreinte à la fois d'humilité et de responsabilité. Il m'est par exemple arrivé de défendre un opposant ivoirien, en prison pour avoir manifesté pour le respect des droits des autres. Il est aujourd'hui chef

2000

<**Libertés publiques**>. À l'occasion de la Gay Pride, la LDH revendique que l'homophobie soit réprimée au même titre que toutes les discriminations et propose, avec d'autres, une loi visant à compléter les dispositions en vigueur.

<**Liberté de création**>. La LDH proteste contre la censure du film *« Baise moi »* par le Conseil d'État en le rangeant dans la catégorie des films à caractère pornographique.

<**Tunisie**>. La LDH proteste contre le refoulement pour la deuxième fois par la Tunisie de Patrick Baudouin, président de la Fédération internationale des droits de l'Homme, alors qu'en compagnie de représentants d'Amnesty international, il se rendait en juillet dans ce pays pour rencontrer des militants des droits de l'Homme.

<**Conflit israélo-palestinien**>. Suite à la venue d'Ariel Sharon sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem, la LDH manifeste en octobre son indignation face à la répression sanglante des manifestations palestiniennes par les troupes israéliennes. Elle insiste pour que l'Union européenne apporte son concours à toutes les initiatives destinées à apaiser la tension.

81303 24/04/09 9:43 Page 93

Parcours

A l'issue du 34e congrès de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, en janvier 2001, Sidiki Kaba, avocat sénégalais de 51 ans, est élu président. Il milite au Sénégal et sur le continent africain depuis 1981, date à laquelle il intègre la section sénégalaise d'Amnesty International. En 1987, il intègre l'Organisation nationale des droits de l'Homme, dont il est président de 1995 à 2001. L'ONDH a mené un combat sans relâche pour approfondir, vulgariser les valeurs de la démocratie et des droits de l'Homme à une époque où les partis uniques étaient la règle en Afrique et la liberté syndicale inexistante.
Il a participé en outre à la création de l'Union interafricaine des droits de l'Homme en 1992, organisation regroupant plusieurs associations africaines qui luttent pour approfondir le respect des droits humains et de la démocratie sur le continent africain. Sidiki Kaba a par ailleurs défendu de nombreuses victimes, celles de l'ex-dictateur tchadien Hissène Habré notamment. Il a également défendu des défenseurs des droits de l'Homme et des opposants burkinabés, des journalistes et des opposants sénégalais. En 2002, il a été nommé officier de la Légion d'honneur par le gouvernement français.

d'état : c'est Laurent Gbagbo, président de la Côte-d'Ivoire. Nous devons toujours avoir en mémoire que c'est la démocratie et les droits de l'Homme qui protègent, et qu'il faut les défendre aussi quand on en a le pouvoir.

Quelles sont vos priorités en tant que président de la FIDH ?
La FIDH a été la première organisation de défense des droits de l'Homme à défendre tous les droits, aussi bien les droits civils et politiques que les droits économiques, sociaux et culturels. Ce principe a été confirmé aussi bien au congrès de la FIDH à Dakar en 1997 qu'à celui de Casablanca en janvier 2001.
Les droits économiques et sociaux sont violés de façon flagrante dans les pays du Sud, et ceci est accentué par la mondialisation libérale, facteur de progrès pour une partie des populations du Nord mais vecteur d'extrême pauvreté pour l'immense majorité des populations du Sud, qui n'ont souvent même pas accès à leurs droits les plus fondamentaux, comme par exemple le droit à l'eau potable, le droit à un toit, le droit à la santé, alors même que le sida décime des millions de personnes, particulièrement sur le continent africain. Cette mondialisation-là contribue à la destruction des ressources humaines qui constituent pourtant la première richesse d'un état. Or la violation des droits économiques et sociaux conduit souvent à la violation d'autres droits fondamentaux. L'état de pauvreté ne laisse souvent d'autre choix que la prise des armes pour conquérir le pouvoir, lieu de l'accumulation de la richesse. La priorité est d'humaniser la mondialisation, de mettre l'accent sur la primauté des droits de l'Homme sur les accords commerciaux.
La justice internationale et la lutte contre l'impunité sont des grands axes d'action de la FIDH. L'impunité est une cause de déstructuration de plusieurs sociétés, aussi bien en Amérique latine ou dans le monde arabe qu'en Afrique. Il est ainsi important que la lutte contre l'impunité soit au cœur de nos priorités, et nous nous réjouissons que la campagne menée par la FIDH avec d'autres organisations ait abouti à la création de la Cour pénale internationale. La Cour, qui a vu le jour le 1er juillet 2002, participe à cette lutte contre l'impunité et rassurer les victimes sur le fait que justice peut leur être rendue. De plus, la CPI prévoit un fonds d'indemnisation pour les victimes, ce que nous estimons très important.
Par ailleurs, il faut insister sur le rôle des défenseurs des droits de l'Homme qui, à cause de leur seul engagement, sont souvent victimes de harcèlement. Dans de nombreux pays, ils sont pourchassés, menacés, contraints à l'exil, détenus arbitrairement ou même assassinés. Nous sommes aux côtés de ces défenseurs pour que leur voix soit entendue, et pour qu'ils continuent de dénoncer les violations des droits humains afin qu'une société plus respectueuse des libertés fondamentales, de l'état de droit et du fonctionnement démocratique des institutions voie le jour et se consolide. A ce propos, nous regrettons que la 31e session de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples n'ait pas abouti à la création d'un mécanisme pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme.

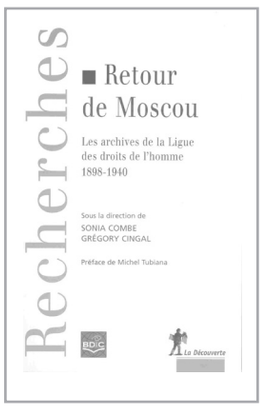
A côté de vos responsabilités à la FIDH, conservez-vous des activités militantes au Sénégal et en Afrique ?
Bien que le travail de la FIDH m'absorbe beaucoup, j'essaie de garder un pied sur le terrain en Afrique. Je suis notamment engagé dans la prévention des conflits, à travers le Centre africain pour la prévention et la résolution des conflits, le Caprec, qui comporte un centre de réhabilitation des victimes des tortures. En effet, au Sénégal, le conflit en Casamance comporte son lot de tortures. De même, les crises au Sierra Leone, au Libéria, ont conduit au déplacement de milliers de personnes, dont un nombre très important a été victime de tortures. La pratique de la torture est ainsi très courante dans la sous-région. Nous essayons d'apporter une aide médicale et psychologique à ces personnes, qui ont souvent de la peine à briser le mur du silence face aux atrocités qu'elles ont vécues. Je participe également avec des amis à l'identification de personnes pouvant jouer le rôle de médiateur dans ces conflits pour éviter qu'ils ne dégénèrent en guerre civile et déstructurent des sociétés entières. Il me semble important d'œuvrer pour que les conflits puissent être réglés à l'amiable.

Propos recueillis par Julie Morizet et Elin Wrzoncki

2001

<**Apologie de la torture**>. La LDH dépose une plainte en mai contre le général Paul Aussaresses pour apologie de crimes de guerre suite à ses différentes déclarations et publications au sujet des crimes commis par des militaires français durant la guerre d'Algérie.
<**Syrie**>. À l'occasion de la visite du président syrien Bachar El Assad, la LDH demande une amnistie totale pour les prisonniers d'opinion dans ce pays, la levée de l'état d'urgence et le respect des libertés fondamentales.
<**Libertés publiques**>. Le Comité central de la LDH demande en juillet l'ouverture du mariage aux couples de même sexe et la possibilité pour ceux-ci d'accéder à l'adoption.
<**Chine**>. La LDH regrette le choix de la ville de Pékin pour être le siège des Jeux olympiques de 2008. Elle souhaite que le maintien de cette décision soit subordonné à la réalisation de réformes significatives en ce qui concerne le respect des droits de l'Homme.
<**Attentats du 11 septembre**>. Pour la LDH, lutter contre la violence à l'encontre des populations civiles victimes de ces attentats terroristes est légitime, mais il serait désastreux qu'on réponde à ces crimes, non par la justice, mais par la vengeance. Cela ramènerait les démocraties au niveau de ceux qui les combattent.

2000



Février 2000

Paris-Moscou : historique d'une spoliation et d'une restitution

Sonia Combe

En février 1990, le quotidien soviétique *Izvestiia* révèle l'existence, à Moscou, d'un dépôt dit « Archives spéciales », où sont conservés des fonds d'archives occidentales[1]. À l'heure de la *perestroïka,* tandis que les bouches s'ouvrent, les archives s'entrouvrent.

Les archives de la Ligue des droits de l'Homme figurent dans la liste des fonds français qu'ont dressée les archivistes soviétiques, aux côtés d'autres archives d'associations (Comité d'aide aux réfugiés espagnols, LICRA, etc.), de syndicats, de partis, des organisations franc-maçonnes, d'institutions comme l'Alliance Israélite universelle, de papiers personnels d'hommes politiques (Léon Blum) ou d'intellectuels (l'historien Marc Bloch)... Mais le volume des fonds publics comme les dossiers de la préfecture de police de Paris et des deuxièmes bureaux est encore plus conséquent : il correspondrait à 10 000 cartons[2]. Notons au passage qu'à l'instar de ce que nous découvrirons pour les archives de la LDH, les documents de la Sûreté produits pendant les années 1930 sont prépondérants et que, reclus à Moscou, ils n'ont pas subi les opérations de tri et le pilonnage que l'administration leur réserve habituellement. L'historien s'en réjouira.

Les négociations

Les choses se présentent tout d'abord plutôt bien puisqu'un an plus tard, le 14 novembre 1992, *Le Monde* peut annoncer que *« Moscou accepte de restituer 20 tonnes de documents des deuxièmes bureaux »*. Après microfilmage, bien entendu. Ce sont en effet les archives que la France entend rapatrier au plus vite et celles qui suscitent le plus la curiosité. *« Reste à savoir, concluait* Le Monde, *quand ces archives seront restituées et surtout quand elles seront ouvertes au public, en France comme en Russie... »* En février 2000, les archives de la Ligue des droits de l'Homme sont rapatriées en France via le Quai d'Orsay pour être déposées, en juin 2000, à la BDIC.

La saisie

Mais revenons au tout commencement : où, quand et comment, les archives de la Ligue des droits de l'Homme ont-elles été saisies ? Nous ne disposons malheureusement sur ce point d'aucune information. Si le Grand Orient de France peut supposer sans risque de se tromper que ses propres archives l'ont été le 15 juin 1940, date à laquelle, à peine entré dans Paris, Knochen[3] installait son Sicherheitsdienst (service de contre-espionnage) dans l'hôtel de la rue Cadet[4], la Ligue des droits de l'Homme ne dispose en revanche d'aucun point de repère. La seule chose dont on soit à peu près sûr, c'est qu'elle n'a pas su, ou n'a pas pu, prendre à temps des mesures pour protéger ses archives en les évacuant en lieu sûr.

Les chances de retrouver, aujourd'hui, un témoin oculaire sont évidemment très faibles et, de fait, aucun membre de la LDH qui aurait assisté à la perquisition de la Gestapo dans les locaux de la rue Jean-Dolent ne s'est jamais manifesté ou n'est connu des ligueurs actuels ; nous n'avons pas davantage trouvé de témoignage écrit, ni même mention de la spoliation dans les archives de la Gestapo - à l'heureuse exception d'un dossier joint par les hasards de l'histoire aux 452 cartons rapatriés de Moscou et qui, de ce fait, prend d'autant plus de valeur : il s'agit des interrogatoires menés par la Gestapo au cours de l'été 1940, en mairie et en présence de traducteurs assermentés, des responsables et membres de sections de la LDH dans la région de Dijon, soit les sections de l'Aube, du Cher, de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Haute-Marne, de la Haute-Saône, du Loiret, du Loir-et-Cher, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et de l'Yonne. La Gestapo ayant interrogé cinq à dix responsables de section dans chacun des départements cités, c'est ce corpus de près de cent interrogatoires qui reste à ce jour la seule trace de la spoliation.

Nous n'avons là que la preuve de l'intérêt que la Gestapo a porté immédiatement à la LDH, organisation qui avait été susceptible d'accueillir et d'aider les réfugiés anti-fascistes allemands et dont l'engagement contre le nazisme était connu. Ces fonds ont-ils été exploités à Paris ? C'est vraisemblable. De Berlin, en raison des bombardements, ces archives furent mises en sécurité dans le territoire des Sudètes, à Ceskâ-Lïpa. Il s'agissait principalement des archives de la Sûreté nationale, mais il est vraisemblable que les archives de la LDH ont fait partie du même lot sur lequel tomba, en 1945, le Smerch, le service de contre-espionnage de l'Armée rouge arrivé avec le premier bataillon ukrainien. Selon Patricia Kennedy Grimsted, une équipe d'archivistes fut dépêchée sous la direction de Beria pour en assurer le transfert vers Moscou. Vingt-huit camions sous scellés atteignirent la capitale à la fin de juin 1945.

2002

<Pensions des anciens combattants étrangers>. Suite à la décision du Conseil d'État rétablissant les anciens combattants de nationalité étrangère dans leur droit à une pension égale à celle que perçoivent ceux de nationalité française, la LDH demande que tous les intéressés soient indemnisés rapidement, qu'ils aient ou non saisi les juridictions administratives.

<Violences policières>. Particulièrement inquiets à la suite de violences policières commises à Poissy (Yvelines), Chatenay-Malabry (Hauts de Seine) et Paris 20e, la LDH, le Syndicat des avocats de France (SAF) et le Syndicats de la magistrature (SM) ont décidé en février de constituer une commission d'enquête.

<Élection présidentielle>. Au lendemain du premier tour de l'élection présidentielle du 21 avril, la LDH appelle à faire du second tour du 5 mai un référendum contre Jean-Marie Le Pen en votant massivement pour son adversaire au nom de la défense de la démocratie.

<Agressions antisémites>. À la suite de l'agression dont ont été victimes des joueurs d'un club de football juif de Bondy (Seine Saint-Denis) et d'autres attentats antisémites qui ont atteint des lieux de culte, des biens ou des personnes, la LDH réaffirme l'urgence d'une action commune.

<Droit de vote des résidents étrangers>. Trois collectifs d'associations organisent en commun les 6, 7 et 8 décembre une « Votation citoyenne » pour le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales des résidents étrangers non communautaires.

1 /La totalité de cet article est publiée dans *Retour de Moscou*, sous la direction de Sonia Combe et Grégory Cingal, La découverte, 2004.
2 / Voir l'article *« Le retour de Russie des archives de la Sûreté »* paru dans*Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 45, 1995, qui rappelle, pour comparaison que *« le dernier versement effectué par le ministère de l'Intérieur pour la période 1890-1950, soit le »fonds Panthéon », transmis aux Archives de France en décembre 1981, groupe environ 100 cartons »*.
3 / Lors des procès de Nuremberg, en 1946, Knochen dit avoir été dépêché par Heydrich à Paris en juillet 1940 pour former un détachement d'une vingtaine d'hommes chargés de retrouver les écrits d'émigrés, des organisations et des loges maçonniques existantes (Cote CDJC XIX-1).
4 / *Les Francs-Maçons*, numéro spécial de L'Histoire, n° 256, juillet-août 2001.

81303 24/04/09 9:43 Page 95

Les archives de la Ligue des droits de l'Homme à la BDIC

Geneviève Dreyfus-Armand

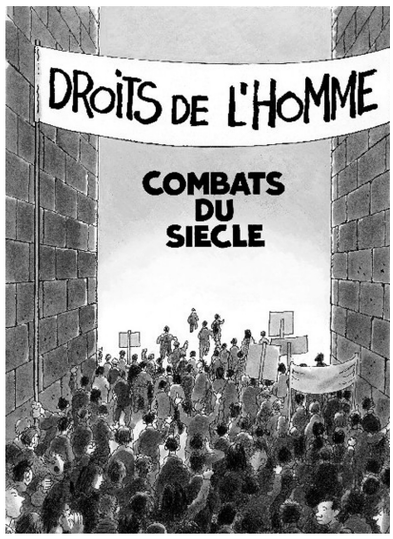
En juin 2000, la Ligue des droits de l'Homme a confié ses archives historiques à la BDIC. Ces archives venaient d'être restituées par la Russie à leur propriétaire légitime, la LDH, après un périple de soixante ans à travers l'Europe.

En l'an 2000, le Quai d'Orsay était en mesure de signifier à la Ligue des droits de l'Homme que ses archives étaient revenues en France et qu'il lui appartenait d'en prendre possession. Approchée par Henri Leclerc, alors président de la LDH, et par Alain Barasz, son directeur, la BDIC se déclara prête à modifier ses programmes de travail afin de pouvoir inventorier dans les meilleurs délais un fonds d'un tel intérêt historique et de le rendre rapidement accessible aux chercheurs. La BDIC se doit de réaliser les programmes qu'elle a inscrits dans le cadre des contrats quadriennaux proposés au ministère de l'Éducation nationale et, en ce qui concerne le travail sur les fonds d'archives, présentés également à l'approbation de la direction de la Recherche. Mais, devant la perspective d'un dépôt d'archives aussi précieux pour la recherche, elle a effectivement modifié ses programmes de travail, retardant le traitement d'autres fonds arrivés antérieurement, dès lors que la Ligue des droits de l'Homme, après débat au sein de ses instances dirigeantes, eut décidé de lui confier ses archives. Une convention a donc été signée le 22 juin 2000 entre la BDIC et le nouveau président de la LDH, Michel Tubiana.

Associée au département Archives-Recherche de la BDIC, une équipe de doctorants en histoire contemporaine et en sciences juridiques, option droits de l'homme, est recrutée et travaille en continu de l'été 2000 à la fin de 2001 pour classer les archives et en dresser l'inventaire. À l'issue de ce travail, plusieurs semaines ont été nécessaires pour intégrer les différents dossiers, selon leur thématique, dans les 659 cartons ainsi inventoriés. L'ensemble des fonds est accessible aux chercheurs depuis le début de l'année 2002. Un inventaire simplifié a été rendu consultable dès cette date sur le site Web de la BDIC, tandis que l'inventaire détaillé est intégré à l'ouvrage *Retour de Moscou*.

Créée officiellement en 1917, la Bibliothèque-Musée de la Guerre, devenue BDIC dans les années 1920, a, dès ses origines, rassemblé des archives privées et développé une documentation importante sur ce que l'on appelait alors « les libertés publiques », et tout particulièrement sur la Ligue des droits de l'Homme.

Ainsi, la BDIC a-t-elle collecté les documents édités par la Ligue des droits de l'Homme : statuts successifs, assemblées générales de 1898 et 1899, congrès - avec une belle série pour l'entre-deux-guerres - et, bien entendu, les nombreux rapports et discours de ses dirigeants.



La BDIC rassemble les diverses publications périodiques éditées par la LDH au niveau national, depuis le *Bulletin officiel de la Ligue des droits de l'homme* jusqu'aux *Cahiers des droits de l'homme* et du *Bulletin national* à *Hommes et Libertés*. La BDIC possède également des bulletins de nombreuses sections parisiennes, tels ceux des VI^{e}, VII^{e}, X^{e}, XIV^{e} et XVI^{e} arrondissements de la capitale. Elle conserve, pour certaines années notamment de l'entre-deux-guerres, des publications de diverses fédérations, comme celles de la Seine, de Charente-Maritime, de la Somme ou de la Drôme.

Une illustration de l'ancienneté et de la cordialité des relations entre la BDIC et la Ligue des droits de l'Homme est présente dans ce compte rendu du bureau de la LDH du 21 décembre 1936 qui m'a été aimablement signalé par Emmanuel Naquet : *« Sur l'observation de M. Basch [alors président], qui avait remarqué qu'on ne trouve pas à la Bibliothèque nationale les publications de la Ligue, bien que le dépôt légal en fût fait, le secrétaire général [Emile Kahn] a fait une démarche, d'une part à la Bibliothèque nationale, d'autre part à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine à Vincennes, pour leur proposer de mettre à jour leur collection. La démarche de M. Kahn a reçu un meilleur accueil du directeur de la Bibliothèque de documentation internationale, qui a immédiatement fourni une liste des publications que possède la Bibliothèque pour que la Ligue puisse la compléter*[1]*»*

Plus récemment, c'est avant d'être le président fondateur de l'Association des amis de la BDIC que Daniel Mayer avait confié ses archives à nos amis de la Fondation nationale des sciences politiques pour ne pas manquer un engagement pris en commun avec son épouse Cletta. Mais, bien que très content de ce choix, il regrettait en aparté - avec la grande cor-dialité qu'il ne manquait pas de manifester à ceux avec lesquels il travaillait en bonne harmonie - de ne pas avoir connu

2003

<Le conflit Israël-Palestine>. La LDH demande la suspension des accords entre l'Union européenne et l'État d'Israël en application des dispositions qui imposent aux parties de respecter les droits de l'Homme. En ce qui concerne les relations inter-universitaires, elle considère celles-ci comme essentielles au dialogue sans concession qui doit aboutir à la reconnaissance des droits du peuple palestinien.

<Droits des étrangers>. Avec l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) dont elle est membre, la LDH proteste contre les comportements policiers lors de procédures d'expulsion. En l'espace de quinze jours, un Argentin reconduit vers son pays et un Somalien refoulé vers l'Afrique du Sud sont morts alors qu'ils étaient entre les mains de brigades d'escorte.

<Apologie de la torture>. La LDH se félicite de la condamnation infligée par le tribunal de Paris au général Aussaresses pour apologie de crimes de guerre. Elle souhaite qu'elle permette d'aller plus loin dans l'établissement de toute la vérité sur la période de la guerre d'Algérie.

<Réfugiés italiens>. Suite à l'information parue dans le journal italien *La Republica* selon laquelle cinq personnes seraient choisies parmi les réfugiés italiens en France pour être extradées en Italie, la LDH interpelle le président de la République afin qu'il ne renie pas la parole de la France.

<Russie>. Lors de la visite en novembre du président Poutine en France, la LDH s'adresse aux autorités françaises pour qu'elles s'inquiètent des crimes de guerre commis en Tchétchénie et cessent d'opposer une fin de non recevoir à la plupart des Tchétchènes qui demandent l'asile en France.

2004

« Fondée pour le salut d'un homme injustement et illégalement condamné, [la Ligue] n'hésita pas à étendre ambitieusement son rôle, et cette ambition est son honneur comme elle fit sa durée. Elle se fit le défenseur d'office de toutes les victimes innocentes, la réparatrice de toutes les iniquités, le champion désigné de l'individu contre toutes les forces de l'oppression collective ;... »

Léon Blum, 1948

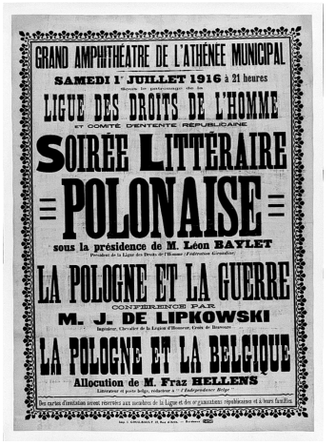

GRAND AMPHITHÉATRE DE L'ATHÉNÉE MUNICIPAL
SAMEDI 1er JUILLET 1916 à 21 heures
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME
ET COMITÉ D'ENTENTE RÉPUBLICAINE
SOIRÉE LITTÉRAIRE
POLONAISE
sous la présidence de M. Léon BAYLET
LA POLOGNE ET LA GUERRE
CONFÉRENCE PAR
M. J. DE LIPKOWSKI
LA POLOGNE ET LA BELGIQUE
Allocution de M. Fraz HELLENS



photo : © BDIC

plus tôt la BDIC. Entre-temps, la famille d'Henri Guernut, dont la petite-fille, Anne, fut notre collègue, a confié à la BDIC une grande partie des archives de celui qui fut secrétaire général de la LDH de 1912 à 1932. Ainsi peut-on consulter à la BDIC les articles publiés dans de très nombreux journaux par Henri Guernut entre 1921 et 1940. Cette collection compense en partie nombre de brochures signées par Henri Guernut ou d'autres dirigeants de la LDH et disparues dans l'incendie qui, en 1944, lors de la libération de Paris, a ravagé la BDIC sise alors dans le château de Vincennes.

Des fonds d'archives sont ainsi disponibles sur plusieurs affaires que la Ligue des droits de l'Homme a prises en charge pendant et après la Première Guerre mondiale : dossier sur l'affaire Percin, du nom du général sanctionné après la reddition de Lille en août 1914, qui contient toute une correspondance d'Henri Guernut et les interventions de la LDH auprès du ministre de la Guerre et du président du Conseil ; dossier sur la révision du procès des collaborateurs du journal *Le Bonnet rouge*, accusés d'intelligence avec l'ennemi pendant la guerre ; dossier sur la révision d'un procès de deux sous-officiers de la Légion étrangère condamnés par le conseil de guerre de Fès pour désertion face à l'ennemi.

On peut également consulter à la BDIC un abondant dossier sur la campagne de réhabilitation des fusillés de Souain menée par la Ligue des droits de l'Homme. Ces archives comprennent la correspondance de la LDH avec Blanche Maupas, veuve du caporal fusillé en mars 1915, ainsi que de nombreux témoignages et des pièces de procédure. On peut ainsi suivre la longue démarche de la veuve du caporal, qui s'adresse à la LDH dès qu'elle a connaissance des circonstances de l'exécution. Le dossier est complet jusqu'en 1926, date à laquelle le pourvoi en révision du procès est refusé pour la seconde fois. Blanche Maupas n'obtiendra la réhabilitation de son mari qu'en 1934.

Sans évoquer les nombreux documents relatifs à la défense des droits de l'homme dans divers pays - notamment d'Amérique latine -, citons simplement un fonds particulièrement riche sur une organisation étrangère homologue de la Ligue des droits de l'Homme : celui de la Ligue italienne des droits de l'Homme, la *Lega italiana dei diritti dell'uomo* (LIDU). Ce fonds est important pour la période de l'exil en France de ses dirigeants et militants, pendant le régime fasciste. Il est constitué par les archives de Luigi Compolonghi, l'un des fondateurs de la LIDU et son dirigeant dans l'émigration : correspondance, brochures, journaux rares, nombreux ouvrages.

Ainsi, du fait d'une documentation abondante collectée auprès de nombreux organismes français et internationaux, notamment européens, la BDIC créa en 1993 un centre de documentation sur les droits de l'homme. Une forte dynamique a dès lors été enclenchée, en partenariat notamment avec le développement du DEA droits de l'homme et libertés publiques, dirigé à l'université de Paris-X-Nanterre par Danièle Lochak. Des milliers de publications éditées par plusieurs centaines d'ONG oeuvrant dans le domaine des droits de l'homme ont été rassemblées. Un bureau spécifique est à la disposition des chercheurs.

Afin de continuer à valoriser les archives historiques de la Ligue des droits de l'Homme qui sont devenues le noyau central des fonds sur les droits de l'homme, en sus de la publication du présent inventaire, la BDIC a organisé une exposition - au Musée d'histoire contemporaine situé dans l'Hôtel national des Invalides - sur les combats pour les droits de l'homme au XXe siècle.

L'exposition et le catalogue qui l'accompagne, le numéro spécial de la revue *Matériaux pour l'histoire de notre temps* consacré aux actes du colloque tenu les 2 et 3 octobre 2002 sur le thème « Les Droits de l'homme au XXe siècle : combats et débats », ainsi que l'inventaire détaillé des archives sont des modes de valorisation des archives historiques de la LDH. Première étape avant une souhaitable numérisation qui requiert un budget considérable ; mais nous espérons qu'à l'heure où les technologies de l'information et de la communication progressent à pas de géant les autorités de tutelle auront à cœur d'aider à la réalisation d'un tel programme.

Déjà exploré par de nombreux chercheurs, cet important fonds d'archives permettra sans nul doute d'impulser de nouvelles recherches, de préciser de nombreux points d'histoire, voire de revisiter des aspects qui semblent pourtant bien connus. En tout état de cause, les travaux permis par ces archives aideront à parfaire un nécessaire travail de mémoire, au sens où Yves Jouffa l'entendait en 1985 pour le cinquantenaire du Rassemblement populaire du 14 juillet 1935 : *« Quand la mémoire des combats pour la République s'efface, c'est le goût de la liberté qui s'estompe. »*

1/ Séance du bureau de la LDH, 21 décembre 1936 (*Les Cahiers des droits de l'Homme*, 1er janvier 1937, p.39)

2004

<Laïcité>. La LDH considère en janvier que le vote d'une loi prévoyant l'exclusion des collèges et lycées publics des élèves portant un foulard islamique serait une loi inutile et dangereuse. Elle rappelle que l'accès de tous les enfants à l'école laïque est pour eux la meilleure chance d'émancipation.

<Vérité et justice>. La LDH soutient en janvier la manifestation des « Femmes et filles de harkis » pour exiger que la République reconnaisse officiellement sa responsabilité dans l'abandon tragique des harkis et de leurs familles en 1962 et protester contre le traitement indigne infligé ensuite à ceux d'entre eux qui ont été rapatriés en France.

<Antisémitisme>. Après avoir constitué une commission d'enquête sur les graves incidents intervenus parmi des élèves de classe de 6e du lycée-collège Montaigne à Paris, la LDH adresse dans son rapport de graves critiques à l'administration de l'établissement qui, en particulier, a d'abord négligé longtemps les agressions contre un élève juif puis a pris des sanctions contre certains des agresseurs seulement selon des critères purement ethniques.

<Refus de tous les racismes>. La LDH manifeste en novembre avec de nombreuses autres associations contre l'antisémitisme, contre tous les racismes et contre toutes les discriminations.

p3et95 24/04/09 10:02 Page 95

L'internet



Le site :
www.ldh-france.org

Pour connaître de manière rapide et complète les prises de position de la LDH, ses analyses de l'actualité et les moyens de participer à son action.

Les e-mail :
ldh@ldh-france.org

Pour contacter la Ligue des droits de l'Homme par l'intermédiaire des trois services de son siège : le service administratif et financier, le service communication et le service juridique.

hommes.libertes@ldh-france.org

Pour adresser un courrier ou une contribution à sa revue bimestrielle.

